

*DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE 2006*



Préambule - Documents inclus par incorporation

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- le rapport d'activité, les états financiers consolidés et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 figurant aux pages 25 à 35 et 44 à 78 du Document de référence de l'exercice 2004 déposé auprès de l'AMF le 19 avril 2005 sous le n° D. 05-0479.
- le rapport d'activité relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, dont le contenu est principalement inséré dans les chapitres du Document de référence de l'exercice 2005, les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurant respectivement aux pages 85 à 151 et 184 à 185 du Document de référence de l'exercice 2005, déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2006 sous le n° D. 06-0254.

Les deux Documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet du groupe, www.essilor.com.

Mises en garde

Dénomination de la Société

La dénomination de la Société est Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) (ci-après, « Essilor » ou « la Société »).

Exercice concerné

Sauf indication contraire, les informations présentées dans ce Document de référence et dans ses annexes sont celles relatives à l'exercice 2006.

Informations relatives au marché

Sauf indication contraire :

- les informations relatives aux parts de marché et aux positions de marché sont basées sur les volumes vendus ;
- les informations de nature marketing, relatives au marché et à l'industrie ophtalmique ou aux parts de marché et aux positions d'Essilor, sont de source Essilor et issues d'évaluations et études internes, pouvant être fondées sur des études de marché extérieures.

Marques

Airwear®, Alizé®, Crizal®, Crizal® Alizé®, Crizal® Alizé® AST™, Crizal® Alizé® avec AST™, Crizal A2™, Definity®, Dual Add®, Ellipse®, Essilor®, Essilor® Anti-Fatigue™, Interview®, Ipseo®, i-technology™, Kappa™, Linéis™, OpenView®, Orma®, Panamic®, Physiotints®, Silver Shadow Clean Touch™, Styllis®, Tess™, Twin Rx Technology™, Varilux®, Varilux Comfort®, Varilux Computer™, Varilux Liberty™, Varilux Physio®, Varilux® Polarizing, Varilux Road Pilot™, Vision Haute Résolution™ et Xelios® sont des marques déposées ou enregistrées au nom d'Essilor International.

Accolade™ est une marque déposée au nom d'Essilor of America.

Anateo™ est une marque déposée au nom de BBGR.

Sports Sol-utions™ est une marque déposée au nom de BNL.

Nikon® et Presio® sont des marques enregistrées au nom de Nikon Corporation. Nikon® Seeproud™ est une marque appartenant à Nikon Corporation.

Transitions® est une marque enregistrée au nom de Transitions Optical Inc.



Document de référence 2006

Dépôt du Document auprès de l'Autorité des marchés financiers



Le présent Document de référence a été déposé à l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2007 sous le numéro D. 07-0237, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Sommaire

Conformément à l'annexe I du règlement européen CE 809/2004

1	Personnes responsables	5	6	Aperçu des activités	19
1.1.	Responsables du Document de référence	5	6.1.	Principales activités	19
1.2.	Attestation des responsables du Document de référence	5	6.1.1.	Opérations et activités	19
			6.1.2.	Nouveaux produits et/ou services	24
			6.2.	Principaux marchés	26
			6.2.1.	L'activité des différents marchés du verre ophtalmique	26
			6.2.2.	L'activité du marché des instruments	28
			6.3.	Événements exceptionnels	28
			6.4.	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats, principaux clients et procédés de fabrication	28
			6.5.	Position concurrentielle	29
2	Contrôleurs légaux des comptes	6	7	Organigramme	30
2.1.	Nom et adresse pour la période couverte par les informations financières historiques	6	7.1.	Description du groupe	30
2.2.	Démission, non-renouvellement	6	7.2.	Liste des filiales	30
3	Informations financières sélectionnées	7	8	Propriétés immobilières, usines équipements	31
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	8	8.1.	Immobilisations corporelles importantes	31
3.2.	Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires	8	8.2.	Questions environnementales	32
4	Facteurs de risques	9	9	Examen de la situation financière et du résultat	33
4.1.	Risques de marché	9	9.1.	Situation financière	33
4.2.	Risques juridiques (litiges significatifs, procédures, arbitrages)	10	9.2.	Résultat d'exploitation	34
4.3.	Risques industriels et environnementaux	10	9.2.1.	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	34
4.4.	Assurances	11	9.2.2.	Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	35
			9.2.3.	Stratégie et facteurs influents	35
			9.3.	Résultat net	35
5	Informations concernant la Société	12	10	Trésorerie et capitaux	37
5.1.	Histoire et évolution de la Société	12	10.1.	Informations sur les capitaux	37
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de la Société	12	10.2.	Flux de trésorerie	37
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	12	10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	37
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de la Société	12	10.4.	Restriction à l'utilisation des capitaux	38
5.1.4.	Siège social, forme juridique et législation, objet social et exercice social	12	10.5.	Sources de financement attendues	38
5.1.5.	Événements importants dans le développement des activités de la Société	13			
5.2.	Investissements	17			
5.2.1.	Principaux investissements réalisés	17			
5.2.2.	Principaux investissements en cours	18			
5.2.3.	Principaux investissements à venir	18			

11	Recherche et Développement, brevets et licences	39			
	11.1. Recherche et Développement	39			
	11.2. Brevets et licences	40			
12	Informations sur les tendances	41			
	12.1. Évolutions récentes	41			
	12.2. Perspectives	41			
	12.3. Éléments survenus depuis la clôture de l'exercice	41			
	12.4. Perspectives 2007	42			
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	43			
14	Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale	44			
	14.1. Membres des organes d'administration, de Direction et de surveillance	44			
	14.2. Absence de conflits d'intérêt potentiels	68			
	14.3. Conventions réglementées	68			
15	Rémunération et avantages	69			
	15.1. Rémunération des membres des organes d'administration, de Direction et de surveillance	69			
	15.2. Plans d'options de souscription ou autres régimes d'actionnariat salarié, pensions, retraites ou autres avantages	72			
16	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	74			
	16.1. Dates d'expiration des mandats, durées des fonctions et fonctionnement des organes d'administration et de Direction	74			
	16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de Direction : absence de contrat de service	76			
	16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération	76			
					16.4. Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine
					76
			17	Salariés	77
				17.1. Ressources humaines : nombre de salariés, répartition par site et par type d'activité	77
				17.2. Participations et stocks-options	78
				17.3. Accord d'intéressement et de participation des salariés	82
			18	Principaux actionnaires	84
				18.1. Répartition du capital et des droits de vote	85
				18.2. Droits de vote différents	87
				18.3. Absence de contrôle extérieur de la Société	87
				18.4. Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires	88
			19	Opérations avec des apparentés	89
				19.1. Nature et montant des opérations importantes	89
				19.2. Montant ou pourcentage pour lequel les opérations avec des apparentés entrent dans le chiffre d'affaires de la Société	90
			20	Information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	91
				20.1. Informations financières historiques	91
				20.2. Information financière pro forma	91
				20.3. États financiers (États financiers consolidés 2006 et notes aux états financiers consolidés – Comptes sociaux 2006 et annexe)	92
				20.3.1. États financiers consolidés 2006 et notes aux états financiers consolidés	92
				20.3.2. Maison mère : principales données et comptes sociaux 2006	158
				20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	188
				20.4.1. Déclarations des contrôleurs légaux et honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe	188
				20.4.2. Périmètre des informations vérifiées	192
				20.4.3. Informations financières non vérifiées	192

20.5. Date des dernières informations financières	192
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	192
20.6.1. Informations financières trimestrielles et semestrielles	192
20.6.2. Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois de l'exercice suivant	192
20.7. Politique de distribution des dividendes	193
20.8. Procédures judiciaires et arbitrages	194
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	194

21 Informations complémentaires **195**

21.1. Capital social	195
21.1.1. Capital souscrit, évolution du capital et action Essilor	195
21.1.2. Actions non représentatives du capital	199
21.1.3. Actions détenues par la Société	199
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance	202
21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou toute entreprise visant à augmenter le capital	207
21.1.6. Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord	207
21.1.7. Historique du capital social	208
21.1.8. Capital autorisé mais non émis	208
21.1.9. Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007	209
21.2. Acte constitutif et statuts	210
21.2.1. Objet social	210
21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	210
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions assorties aux différentes catégories d'actions	210
21.2.4. Modification des droits des actionnaires	210
21.2.5. Assemblées Générales	211
21.2.6. Dispositions relatives à un changement de contrôle de la Société	212
21.2.7. Dispositions relatives aux seuils de participation	212
21.2.8. Conditions régissant les modifications du capital	212

22 Contrats importants **213**

23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts **214**

23.1. Déclaration ou rapport d'expert	214
23.2. Informations provenant d'une tierce partie	214

24 Documents accessibles au public **215**

25 Informations sur les participations **217**

Annexes du Document de référence 2006 **218**

Annexe 1	219
Rapport du Président, sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et rapport des Commissaires aux comptes correspondant	219
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président	229
Annexe 2	230
Politique sociale et environnementale (Loi sur les Nouvelles Réglementations Économiques)	230

1

Personnes responsables

[< Sommaire >](#)

1.1. Responsables du Document de référence

Xavier Fontanet, Président-Directeur général, est la personne responsable du Document de référence.

1.2. Attestation des responsables du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Charenton, le 28 mars 2007

Xavier Fontanet

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

2

Contrôleurs légaux des comptes

< Sommaire >

2.1. Nom et adresse pour la période couverte par les informations financières historiques

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Commissaires aux comptes

Titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park
63 Rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Date de début du premier mandat : le 14 juin 1983.

[Titulaire le cabinet Befec, Mulquin et associés, absorbé par Price Waterhouse pour devenir Befec-Pricewaterhouse en 1995, qui devient, après fusion avec Coopers & Lybrand, PricewaterhouseCoopers Audit en 2002].

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 3 mai 2001 pour un mandat d'une durée 6 ans.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Monsieur Jacques Denizeau (membre de la Compagnie Régionale de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Étienne Boris (membre de la Compagnie Régionale de Versailles).

Cabinet Dauge & Associés

22, avenue de la Grande Armée
75017 PARIS

Date de début du premier mandat : le 3 mai 2001.

Nommé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 3 mai 2001 pour un mandat d'une durée de 6 ans.

Le Cabinet Dauge et Associés est représenté par Monsieur Gérard Dauge (membre de la Compagnie Régionale de Paris).

Le suppléant est Monsieur Jean-Pierre Guénard (membre de la Compagnie Régionale de Paris).

2.2. Démission, non-renouvellement

Aucune démission et aucun renouvellement de mandat de commissariat aux comptes ne sont intervenus durant l'exercice 2006.

3

Informations financières sélectionnées

< Sommaire >

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25

3.1. Informations financières historiques sélectionnées

Principales données consolidées

En millions d'euros,
 sauf données par action

	2006	2005	2004 ^(a)
COMPTE DE RÉSULTAT			
Chiffre d'affaires	2 690	2 424	2 203
Contribution de l'activité ^(b)	482	420	357
Résultat opérationnel	460	394	339
Résultat net part du groupe	328	287	244
Résultat net (part du groupe) par action ordinaire (en euros)	3,21	2,82	2,41
Résultat net (part du groupe) dilué par action (en euros)	3,11	2,72	2,32
BILAN			
Capital	36	36	36
Capitaux propres part du groupe	1 895	1 681	1 341
Endettement net	- 210	- 54	- 37
TOTAL DU BILAN	3 124	3 026	2 603

^(a) Avant première application des normes IAS 32 et 39, appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

^(b) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration et autres charges, et avant dépréciation des survaleurs.

En 2006, le groupe Essilor a réalisé un très bon exercice, tant en chiffre d'affaires qu'en résultats, dans un contexte généralement favorable pour l'industrie ophtalmique.

L'exercice 2006 a été marqué par les faits suivants :

- le succès incontestable des nouveaux produits lancés, incluant principalement Varilux Physio, le nouveau verre progressif généraliste ;
- l'amélioration du mix produit liée à l'innovation du groupe dans tous les domaines ;
- une croissance soutenue dans les différentes régions du monde, notamment en Europe et aux États-Unis, les deux marchés principaux du groupe ;
- la poursuite du programme d'acquisitions avec l'entrée dans le groupe de 22 nouvelles sociétés ;
- enfin, une progression de la rentabilité du groupe : la contribution de l'activité atteint 17,9 % du chiffre d'affaires et le bénéfice net part du groupe 12,2 %.

3.2. Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires

La Société a choisi de ne pas reprendre dans ce Document les informations financières relatives aux périodes intermédiaires. Pour mémoire, les résultats consolidés au 30 juin 2006 ont été publiés le 7 septembre 2006. Le communiqué financier, le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé et le tableau des

flux de trésorerie consolidés au 30 juin 2006 et la présentation des résultats du premier semestre 2006 sont disponibles sur le site Internet www.essilor.com, dans sa section Actionnaires/Investisseurs.

4

Facteurs de risques

< Sommaire >

4.1. Risques de marché

La gestion des risques de marché est confiée à la Direction de la trésorerie et des financements du groupe. Son Directeur est rattaché au Directeur financier (membre du Comité exécutif). La Société est équipée de postes d'informations financières Reuters, Fininfo et du logiciel de gestion de Trésorerie « KTP » (groupe Reuters).

Le détail des risques de marché est présenté dans les notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5., à la note 25.

4.1.1. Risque de liquidité

La politique du groupe en matière de financement est fondée sur la sécurité : sécurité dans le temps par la durée des lignes, sécurité par la diversité des sources de financement, banques ou marché financier et enfin sécurité dans les montants disponibles.

L'obligation de 122 millions d'euros mise en place en juillet 1996 a été remboursée à son échéance en juillet 2006. Le groupe n'a procédé à aucune nouvelle mise en place de ligne de financement en 2006.

Au 31 décembre 2006, le groupe avait une trésorerie nette de 210 millions d'euros et disposait de deux crédits syndiqués, d'un financement bancaire et d'une OCÉANE pour un montant global de 1 703 millions d'euros sur une durée moyenne de 3 ans et demi.

4.1.2. Risque de taux

La grande majorité des financements groupe étant concentrée sur la maison mère, la gestion du risque de taux y est aussi centralisée.

La politique suivie par le groupe en matière de gestion de risque de taux d'intérêt est de se protéger des effets d'une évolution défavorable des taux, mais aussi de profiter des situations favorables en les figeant.

Au 31 décembre 2006 et après la prise en compte de l'OCÉANE, 56 % des financements et des lignes confirmées utilisés sont à taux fixe. La Société ne dispose pas de swap de taux.

4.1.3. Risque de contrepartie et de placements

Les excédents de trésorerie sont placés en respectant les deux règles du groupe que sont la sécurité et la liquidité.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Les excédents de trésorerie sont restés stables en 2006 malgré le remboursement de l'obligation de 122 millions d'euros qui a été compensée par les excédents d'exploitation du groupe. Le groupe a maintenu une politique de placement avec des limites définies, tant en terme de durée de placement, de contreparties que de risques.

4.1.4. Risque de change

La politique du groupe en matière de gestion du risque de change est celle de la couverture systématique du risque par les instruments de marché appropriés : achats et ventes de devises à terme ou comptant, options de change et achats de tunnels. Le mode de facturation en monnaie locale de l'établissement importateur ou exportateur permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur la maison mère. Les filiales supportant

un risque de change significatif couvrent ces risques par l'intermédiaire de la Trésorerie centrale qui intervient directement pour leur compte auprès de ses interlocuteurs habituels. Le risque supporté par les autres filiales est par conséquent très faible, mais est néanmoins suivi par la Trésorerie centrale. Par ailleurs, les unités de production du groupe travaillant majoritairement en dollar américain, une grande partie des échanges intra-groupe s'effectuent en dollar américain, ce qui contribue à une compensation naturelle des flux (netting). Certains risques locaux et en particulier des risques de dépréciation du dollar américain contre certaines devises asiatiques (hors Japon) où le groupe détient des usines, et qui n'étaient volontairement pas couverts jusqu'à présent, le sont progressivement.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque de change associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux sous-jacent.

4.2. Risques juridiques (litiges significatifs, procédures, arbitrages)

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, de procédure gouvernementale ou judiciaire, ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant, dans un passé récent, eu des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du groupe.

Par ailleurs, les principes comptables relatifs aux provisions pour risques sont présentés à la note 1.32. des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

4.3. Risques industriels et environnementaux

4.3.1. Risques industriels

Pour un descriptif de l'activité de la Société, vous reporter au chapitre 6 du présent Document de référence « Aperçu des activités ».

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de particularité de son activité industrielle qui l'expose à un risque précis.

4.3.2. Risques environnementaux

Au sein de ses unités de production amont, la Société a mis en place et assure la maintenance de systèmes de management de l'environnement qu'elle a souhaité faire auditer et certifier, site par site, d'après le référentiel ISO 14 001.

Ces systèmes permettent de minimiser les impacts des activités sur l'environnement, de prévenir les incidents et de fixer des plans d'actions à partir d'objectifs d'amélioration des performances environnementales.

Ils commencent tous par une analyse environnementale détaillée qui identifie et caractérise les risques environnementaux.

Vous reporter au chapitre 8.2. du présent Document de référence « Questions environnementales ».

4.4. Assurances

Le niveau de prévention dans le groupe est élevé et une démarche d'amélioration continue des comportements, des procédures et des équipements, est en place en matière de prévention et de protection.

Les sites industriels à travers le monde sont audités par les assureurs qui émettent des rapports précisant le niveau de protection de chaque site et les mesures à prendre pour l'améliorer quand nécessaire. Essilor associe les services ingénierie de ses assureurs aux nouvelles constructions ainsi qu'à tous travaux significatifs, tant au niveau conception que protection. Cette démarche est contrôlée et ajustée pour tenir compte à la fois des contraintes d'exploitation et des objectifs de prévention définis d'un commun accord entre le groupe et ses assureurs. Les biens matériels sont régulièrement estimés par des experts indépendants.

Par ailleurs, la répartition géographique des activités du groupe permet de limiter l'incidence d'un éventuel sinistre important d'un site sur la situation financière du groupe.

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas exposé à des risques particuliers.

Les principales couvertures d'assurances ont la forme de programmes, négociés au niveau mondial par le siège. Ils sont composés d'une police mère établie en France et de polices locales à l'étranger, garantissant ainsi à l'ensemble des filiales dans lesquelles le groupe est majoritaire, un niveau de couverture identique partout dans le monde.

Ceux-ci sont placés auprès d'assureurs de premier rang indépendants de notre groupe.

Les filiales ont souscrit localement des polices d'assurances répondant aux obligations réglementaires locales et complétant les couvertures procurées par les programmes mondiaux du groupe.

Ces programmes d'assurances couvrent notamment les dommages aux biens (incendie, explosion, bris de machines, événements naturels), les pertes d'exploitation consécutives (couverture du risque de perte de marge brute à la suite d'un arrêt de production

accidentel) et les pertes financières du fait de l'interdépendance des sites, la responsabilité civile (exploitation, après livraison, professionnelle, atteinte à l'environnement), le transport des biens (couverture de tous les flux de marchandises).

Certains pays imposent l'achat d'assurances auprès de compagnies d'assurances locales, les garanties peuvent alors être différentes des programmes définis par le groupe.

Une police mère permet d'intervenir au bénéfice de toute filiale en cas d'insuffisance de couverture locale.

Aucun contrat d'assurance n'est souscrit avec une société captive et les participations minoritaires du groupe gèrent leurs assurances elles-mêmes.

Le groupe maintient sa politique de franchises basses pour chaque type de couverture transférant ainsi au marché de l'assurance la quasi-totalité des sinistres assurés.

Aucun sinistre grave n'a été enregistré en 2006 et aucune société du groupe n'est impliquée dans des litiges significatifs.

Pour déterminer le niveau des garanties souscrites, le groupe a tenté d'apprécier l'exposition majeure susceptible de l'affecter malgré les procédures de contrôles internes, de prévention et de protection en place.

Les limites de garanties des programmes ont été maintenues en 2006 à 150 millions d'euros pour les Dommages et Pertes d'Exploitation et à 1,5 million d'euros pour le Transport des marchandises.

Le coût global des programmes groupe a été ramené à 2,8 millions d'euros en 2006 en raison des diminutions de primes obtenues notamment en Dommages et Pertes d'Exploitation et en Responsabilité civile malgré l'augmentation du montant des capitaux garantis.

Les objectifs de cette politique d'assurance sont de protéger le patrimoine de l'entreprise et de ses actionnaires et de défendre les intérêts de ses salariés et de ses clients.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

5

Informations concernant la Société

[< Sommaire >](#)

5.1. Histoire et évolution de la Société

1

2

3

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

4

5

La dénomination de la Société est Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) ci-après « Essilor » ou « la Société ».

6

7

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

8

9

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 712 049 618 RCS Créteil.

10

Le code APE d'Essilor est 334 A et celui du siège 741 J.

11

12

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la Société

13

14

La Société a été constituée le 6 octobre 1971 pour une durée de 99 ans, expirant le 6 octobre 2070.

15

16

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation, objet social et exercice social

17

18

19

Siège social

20

Le siège social de la Société est situé au 147, rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont, France.

21

Le numéro de téléphone du siège social est le + 33 (0)1 49 77 42 24.

22

23

Le numéro de téléphone de la Direction des relations investisseurs d'Essilor International est le + 33 (0)1 49 77 42 16.

24

25

Forme juridique et législation

Essilor est une société anonyme à Conseil d'administration soumise au Droit français, régie par les dispositions du livre II du Code du commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la fabrication, l'achat, la vente et le commerce en général de tout ce qui concerne la lunetterie et l'optique, sans exception, et, notamment, la fabrication, l'achat et la vente de montures de lunettes, de lunettes de soleil et de lunettes et autres équipements de protection, de verres et lentilles ;
- la conception et/ou la fabrication, l'achat, la vente et/ou la commercialisation de tous instruments, matériels relatifs à l'optique ophtalmique ainsi que tout matériel ou équipement de contrôle, dépistage, diagnostic, mesure ou correction de handicap physiologique, à usage ou non des professionnels ;
- la conception et/ou le développement, l'achat et/ou la commercialisation de progiciels, logiciels, programmes et services associés ;
- la recherche, l'expérimentation clinique, les tests au porté, la formation, l'assistance technique et l'ingénierie correspondant aux activités ci-dessus ;
- toutes prestations ou assistance associées aux activités sus énumérées et notamment, les conseils, la comptabilité, l'audit, la logistique, la trésorerie.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode.

Exercice social

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la Société

Historique du développement de la Société

5.1.5.1. Deux sociétés innovantes à l'origine d'Essilor

La première naît, en 1849, de l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers, une coopérative ouvrière de fabrication de lunettes qui devient la Société des Lunetiers (Essel). En 1953, Essel invente le premier verre progressif, le verre Varilux et dépose son brevet. Le verre est lancé en 1959. Par ailleurs, le statut de coopérative ouvrière de l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers est à l'origine de l'importante culture d'actionnariat salarié présente dans le groupe Essilor tout au long de son histoire.

La seconde est la Société Industrielle de Lunetterie et d'Optique Rationnelle (Silor) dont le fondateur, Georges Lissac, invente le premier verre organique sous la marque Orma.

Les deux sociétés fusionnent en 1972 pour donner naissance à Essilor.

5.1.5.2. Une entreprise qui s'internationalise

Dans les années 1970, Essilor est déjà une société exportatrice. La société Essel était présente au Japon et la société Silor avait commencé à se développer aux États-Unis. Un réseau de distribution est constitué progressivement, d'abord en Europe et aux États-Unis, puis en Asie.

Dans les années 1980, Essilor devient une entreprise internationale et commence à implanter une partie de ses productions de série dans des pays émergents. En 1979 est inaugurée la première usine de production de verres organiques aux Philippines. Ces implantations d'unités de série et de prescription s'accompagnent d'un élargissement de la base de distribution locale. Les rachats de distributeurs, comme en Australie et aux Pays-Bas, se poursuivent parallèlement à la création de filiales au Japon et au Canada notamment.

5.1.5.3. Essilor devient numéro un mondial

RECENTRAGE SUR UN MÉTIER

Parallèlement à son développement international, Essilor se recentre sur le métier du verre correcteur et cède son activité de lentilles de contact en 2001.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

INTERNATIONALISATION

Dès le début des années 1990, le marché de l'optique ophtalmique est le terrain de concentrations importantes et d'une concurrence accrue. Essilor, devenu numéro un mondial de l'optique ophtalmique, s'attache à renforcer ses positions grâce à une stratégie mondiale. Jusqu'au milieu des années 1990, le groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires en Europe.

En 1995, Essilor a fait l'acquisition de Gentex Optics, l'un des premiers fabricants américains de verres en polycarbonate.

Afin de se rapprocher de ses clients opticiens, de rendre disponible sa gamme de verres correcteurs partout dans le monde et de produire dans les meilleures conditions, Essilor poursuit son internationalisation.

Après un ralentissement de sa politique d'acquisitions entre 2000 et 2001 (le rachat d'une partie du capital à la suite de la cession

de la participation de Saint-Gobain ayant généré une hausse du taux d'endettement), le groupe a poursuivi activement cette stratégie d'internationalisation au cours des dernières années (voir tableau ci-après).

Cette stratégie permet au groupe de développer et renforcer ses positions en Amérique du Nord (grâce, notamment, à une politique d'acquisition de laboratoires de prescription), en Amérique latine, en Europe et en Asie et de s'affirmer comme leader dans les pays en fort développement de la zone Asie, notamment en Chine et en Inde. Cette stratégie permet également l'intégration de nouvelles technologies à l'échelle du groupe, de réseaux de distribution et permet d'accroître l'offre de produits dans toutes les zones. En 2006, 43 % du chiffre d'affaires est réalisé en Amérique du Nord et 12 % dans les zones Asie, Océanie et Amérique latine.

Poursuite de la stratégie d'internationalisation au cours des dernières années

Année	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie/Pacifique
2002	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture d'un laboratoire en Pologne. 	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de trois laboratoires aux États-Unis appartenant à la société CSC Group et d'un laboratoire, Aries Optical Ltd, au Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une filiale au Mexique à partir de l'achat d'un laboratoire. 	
2003	<ul style="list-style-type: none"> En Allemagne, BBGR, filiale d'Essilor, fait l'acquisition de Rupp und Hubrach, numéro 5 du marché. Essilor renforce son activité de verres solaires grâce à l'acquisition de BNL en France. 	<ul style="list-style-type: none"> Essilor renforce également son activité de verres solaires grâce à l'acquisition, aux États-Unis, de Specialty Lens Corp, spécialisée dans les verres polarisés (filtrage du rayonnement). Acquisition des sociétés Nassau Lens Company, Omni Optical Lab et Optical Suppliers Inc. Au Canada, acquisition de 5 laboratoires : Morrison Optical, Custom Surface, Optique de l'Estrie, OPSG et Metro Optical Ltd. 		<ul style="list-style-type: none"> En Inde, acquisition de Vision Express, situé près de Chennai (ex-Madras).
2004	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la stratégie multi-réseaux et de la position d'Essilor dans la vente de verres finis via l'acquisition, en Italie de LTL. Acquisition de Delamare-Sovra en France. 	<ul style="list-style-type: none"> Prise de participation majoritaire (80 %) ou le contrôle à 100 %, selon les cas, dans 6 laboratoires de prescription : 21st Century Optics, Tri Supreme, Select Optical, Opal-Lite, Dunlaw Optical Laboratories Inc. et Spectrum Optical Inc. Au Canada, acquisition d'Optic Lison et prise participation de 50 % dans Tech Cite par Nikon-Essilor Canada, deux laboratoires de prescription. 		<ul style="list-style-type: none"> En Australie, acquisition de 50 % de City Optical, laboratoire de prescription. En Inde, prise de contrôle de Vijay Vision Private Limited, un laboratoire de prescription situé Mumbai.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

< Sommaire >

Année	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie/Pacifique	
2005	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'intégration vers l'aval avec l'acquisition des actifs et du fonds de commerce de son distributeur exclusif de verres dans les Antilles, OMI et l'acquisition d'ATR Mec Optical, le distributeur italien de BBGR, filiale d'Essilor. Prise de participation dans la société AVS, basée à Madrid, active dans le secteur de la basse vision [très fortes déficiences visuelles]. 	<ul style="list-style-type: none"> Acquisitions venant renforcer l'offre de produits à valeur ajoutée aux États-Unis : <ul style="list-style-type: none"> 7 acquisitions de laboratoires de prescription dont la plupart sont distributeurs de Varilux comme le laboratoire Midland Optical, dans le Missouri. Acquisition de The Spectacle Lens Group (TSLG), l'activité verres ophtalmiques de Johnson & Johnson Vision Care Inc. grâce à laquelle Essilor reprend la technologie Dual Add qui vient compléter ses efforts de recherche en matière de surfaces progressives. Au Canada, acquisition de laboratoires de prescription (laboratoire GVO et activité Coating Lab Entreprises de Hakim Optical) et renforcement dans le service et les systèmes d'informations via l'acquisition du fournisseur de logiciels de gestion de laboratoires de prescription Optical Software Inc. Acquisition d'une nouvelle technologie dans les instruments via l'acquisition de National Optronics aux États-Unis. 		<ul style="list-style-type: none"> Essilor étend son réseau de laboratoires de prescription en Inde avec l'acquisition de Delta Lens Private Limited à Mumbai (ex-Bombay). Accord signé avec PolyLite, numéro deux du marché du verre correcteur à Taiwan pour prise de participation et création d'une société commune, permettant à Essilor de développer sa présence à Taiwan, à Hong-Kong et en Chine. 	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>11</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>14</p> <p>15</p> <p>16</p> <p>17</p> <p>18</p> <p>19</p> <p>20</p> <p>21</p> <p>22</p> <p>23</p> <p>24</p> <p>25</p>
2006	<ul style="list-style-type: none"> Achat par Essilor de son distributeur, Varirom, en Roumanie. 	<ul style="list-style-type: none"> 12 nouvelles acquisitions de laboratoires de prescription aux États-Unis, notamment, Future Optics, Inc. en Floride, Homer Optical Company, Inc. le 12^e laboratoire américain indépendant ^(a) et Aspen Optical, en Arizona. Au Canada, prise de participation dans SDL, laboratoire indépendant situé au Québec. Renforcement dans les systèmes d'information et le service avec l'acquisition de Vision Star LLS aux États-Unis. 	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture d'un centre antireflet en Argentine. 	<ul style="list-style-type: none"> En Inde, prise de participation de 50 % dans GKB Rx Lens Private Limited, société pionnière de l'industrie ophtalmique en Inde (siège à Kolkata, ex-Calcutta). Par cette association, Essilor renforce sa présence en Inde et sa stratégie multiréseau. Acquisition ou prise de participation dans les laboratoires de prescription Prolab et Olab en Nouvelle-Zélande et acquisition du Laboratoire Tec Optik Pty Ltd en Australie. 	

^(a) Selon Vision Monday - Édition du 21 novembre 2005.

PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Les partenariats mis en œuvre par Essilor depuis les années 1990 sont aussi autant de solutions innovantes permettant au groupe de développer ses positions à l'international, ses réseaux de distribution, son offre de produits et son portefeuille technologique.

- En 1990, le groupe a conclu un partenariat avec le groupe américain PPG pour la fabrication des verres à teinte variable Transitions.
- En Asie, le groupe se développe grâce à plusieurs partenariats stratégiques :
 - en 1999, avec le groupe japonais Nikon, donnant naissance à la co-entreprise Nikon-Essilor Co. Ltd ;
la nouvelle société regroupe les activités d'Essilor au Japon, dont les droits de la marque Varilux pour le Japon ainsi que toutes les activités existantes de Nikon en optique ophtalmique, en incluant les droits mondiaux de la marque Nikon dans ce domaine ;
 - en 2002, avec le groupe sud coréen Samsung Trading Co. Ltd au sein d'une co-entreprise Essilor Korea Ltd qui dispose de filiales en Corée du Sud et en Chine ;
 - en 2006, avec la société GKB Rx Lens, en Inde.

STRATÉGIE D'INNOVATION

Parallèlement, Essilor poursuit sa stratégie d'innovation et de valeurs ajoutées pour maintenir son avance technologique et répondre à la demande des marchés matures.

Font l'objet d'innovations chaque année :

- les traitements, avec notamment la marque Crizal (dernière génération lancée en 2006 et 2007) ;
- les matériaux, avec le lancement du verre polycarbonate Airwear en 1999 ;
- et les designs.

Essilor utilise des technologies issues d'autres industries pour améliorer sans cesse les propriétés de ses produits.

En 2006, Essilor lance Varilux Physio qui allie :

- une méthode révolutionnaire de calcul de la surface progressive (design) fondée sur l'analyse du front d'ondes ;
- et le surfaçage digital, une technique de production d'une extrême précision.

Début 2007, un nouveau verre progressif est lancé avec la gamme Anateo/Accolade. Il optimise la qualité de vue du porteur en fonction de l'anatomie de l'œil et, suivant les cas, de la forme de la monture.

Au total, innovations (technologiques, marketing), stratégie multi réseaux de distribution, partenariats et acquisitions permettent au groupe de répondre à la demande des différents segments des marchés de l'optique ophtalmique dans le monde.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

Investissements réalisés

En millions d'euros	2006	2005	2004
Investissements industriels nets de cessions	191,9	173,8	145,8
Amortissements	132,2	120,8	111,7
Investissements financiers bruts	81,3 ^(a)	175,8	115,4
Autofinancement ^(b)	449,0	388,9	394,5

^(a) Investissements financiers 2006, nets de cessions : 70,8 millions d'euros.

^(b) Ressources d'exploitation diminuées de la variation du besoin en fonds de roulement et des provisions.

Le détail des investissements industriels par zone géographique est présenté dans les notes aux états financiers consolidés, à la note 3, au chapitre 20.3.1.5.

Investissements industriels

Dans le domaine industriel les investissements nets de cessions se sont élevés à 191,9 millions d'euros en 2006 (soit 7,1 % du chiffre d'affaires consolidé), contre 173,8 millions d'euros l'année précédente et 145,8 millions d'euros en 2004.

Ces investissements se sont répartis entre la zone Europe pour 69 millions d'euros, la zone Amérique Nord pour 64 millions d'euros et le reste du monde pour 59 millions d'euros et ont été consacrés :

- pour environ 30 % à la production de série afin d'accroître les capacités des usines notamment au Mexique et en Thaïlande pour les verres à moyen et hauts indices ;
- pour près de 65 % à l'équipement des laboratoires de prescription, notamment en machines antireflet et en machines à commande numérique permettant de déployer la technologie de surfacage digital nécessaire à la fabrication des nouveaux verres progressifs, Varilux Physio, lancé en 2006 et Anateo lancé début 2007. Le réaménagement du site de Dallas a également pesé sur ce poste en 2006 ;
- pour le solde, à des investissements divers dans le domaine de la Recherche et du Développement et des Instruments, ainsi qu'à l'acquisition de licences informatiques nécessaires au fonctionnement de nos systèmes opérationnels et analytiques.

Il est à noter que sur les derniers exercices la part des investissements dédiés à la prescription s'est progressivement

accrue, en ligne avec la progression de nos valeurs ajoutées et notamment avec le développement de nos antireflet Crizal, Crizal Alizé et Crizal Alizé AST (antistatique) en 2007.

Depuis le début de l'exercice 2007, Essilor a poursuivi sa politique d'investissements industriels. Les nouveaux investissements engagés sur les deux premiers mois sont estimés à 28 millions d'euros. Ils se répartissent entre la zone Europe pour 9 millions d'euros, la zone Amérique du Nord pour 14,5 millions d'euros, et le reste du monde pour 4,5 millions d'euros.

Investissements financiers

Dans le domaine financier, les investissements nets de cessions se sont élevés à 70,8 millions d'euros en 2006 (investissements bruts, 81,3 millions d'euros contre 175,8 millions d'euros pour l'exercice précédent et 115,4 millions d'euros en 2004). Ces investissements sont liés pour 59,7 millions d'euros aux acquisitions et investissements financiers réalisés par le groupe et pour 11,1 millions d'euros au solde du rachat de 780 000 obligations convertibles intervenu début 2006 et des cessions d'actions dans le cadre de l'exercice des plans d'options d'achat d'actions.

Sur les premiers mois de l'exercice 2007, Essilor a procédé à 3 nouvelles acquisitions de laboratoires ou de groupes de laboratoires aux États-Unis ainsi qu'à une prise de participation majoritaire dans le groupe français Novacel, pour un montant total d'environ 70 millions d'euros.

Le détail de ces acquisitions figure au chapitre 12.3. « Événements survenus depuis la clôture de l'exercice ». Ces nouvelles sociétés apporteront au groupe un chiffre d'affaires supplémentaire de l'ordre de 50 millions d'euros en année pleine.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Les investissements industriels engagés mais non réalisés représentaient au 31 décembre 2006 un montant d'environ 87 millions d'euros et correspondaient principalement à des commandes d'équipements en cours. Ce montant se répartissait comme suit : 36 millions d'euros pour la zone Europe, 32 millions d'euros pour la zone Amérique du Nord et 19 millions d'euros pour le reste du monde. Ce montant est de l'ordre de 85 millions d'euros au 28 février 2007.

5.2.3. Principaux investissements à venir

En 2007, le groupe poursuivra ses investissements industriels dans le domaine de la production et de la prescription. Le groupe envisage notamment de se doter de capacités de prescription délocalisées en Asie. Par ailleurs le programme de rénovation des systèmes d'information en Europe engagé en 2006 se poursuivra.

Dans le domaine financier, le groupe continuera également à développer une stratégie d'acquisitions très active.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

6

Aperçu des activités

< Sommaire >

6.1. Principales activités

6.1.1. Opérations et activités

6.1.1.1. Activités

LES VERRES CORRECTEURS

Essilor, numéro un mondial de l'optique ophtalmique, conçoit, fabrique et personnalise des verres correcteurs adaptés aux besoins visuels de chacun.

La large gamme de verres d'Essilor corrige la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme et la presbytie afin de permettre aux porteurs de retrouver une vision parfaite.

Essilor est présent dans l'ensemble des catégories de verres avec des marques mondiales dont les plus représentatives sont :

- Varilux et ses différentes déclinaisons (Varilux Physio, Varilux Ipseo, Varilux Panamic, Varilux Comfort, Varilux Ellipse...) pour les verres progressifs ;
- Crizal pour les verres avec traitements de surface antireflet, Crizal Alizé pour le traitement antireflet et antisalissure et Crizal Alizé AST pour le nouveau traitement antireflet, antisalissure et antistatique ;
- Airwear pour les verres en polycarbonate ;
- Nikon et Transitions (verres photochromiques), marques utilisées dans le cadre d'accord avec les sociétés Nikon Corporation et Transitions Optical Inc. ;
- Stylis et Linéis pour les verres à hauts indices 1,67 et 1,74.

LES INSTRUMENTS

Essilor est également numéro un mondial pour la fabrication et la vente d'instruments d'optique avec deux spécialités : d'une part, les appareils de taillage de verres finis destinés aux opticiens et aux laboratoires de prescription et d'autre part, les équipements de dépistage des défauts de la vue qui s'adressent à des institutions comme les écoles, la médecine du travail, l'armée ainsi qu'aux professionnels de la vue.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

POSITION D'ESSILOR SUR LES MARCHÉS DE L'OPTIQUE

Essilor est concentré sur les verres ophtalmiques qui représentent près de 95 % de son activité.

En millions d'euros	2006	2005
Verres correcteurs et autres produits associés aux verres	2 526,6	2 281,7
Instruments ^(a) ^(b) et divers	163,4	142,6
TOTAL	2 690,0	2 424,3

^(a) Instruments destinés au travail du verre chez l'opticien.

^(b) Incluant un fort effet de périmètre en 2005.

6.1.1.2. L'industrie de l'optique ophtalmique

L'industrie des verres ophtalmiques est organisée en quatre métiers distincts. Ces métiers correspondent aux phases de la transformation du produit : les fabricants de matières premières, les fabricants de verres, les laboratoires de prescription et la distribution.

FOURNISSEURS DE MATIÈRES PREMIÈRES	Chimistes et verriers		
PRODUCTION DES VERRES	Fabricants intégrés avec laboratoires Essilor, Hoya, Carl Zeiss Vision	Fabricants non intégrés	
FINITION DES VERRES		Laboratoires indépendants	Chaînes intégrées avec laboratoires
DISTRIBUTION DE DÉTAIL	Opticiens indépendants Chaînes non intégrées		LensCrafters, Wal-Mart...
CLIENT FINAL	Consommateurs		

LES CHIMISTES ET VERRIERS

Les matières premières sont mises au point et fabriquées par des verriers pour les verres minéraux et par des entreprises de chimie pour les résines thermodurcissables polymérisables ou les résines thermoplastiques injectables pour les verres organiques.

LES FABRICANTS DE VERRES

À partir des matières premières, les fabricants de verres produisent dans les **usines** des verres finis unifocaux et des verres semi-finis.

LES LABORATOIRES DE PRESCRIPTION

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis (seule la face avant est terminée) en verres finis pour fournir des verres aux caractéristiques précises de la commande. Ce travail « sur-mesure » permet de répondre au très grand nombre de combinaisons optiques qui existent notamment pour corriger la presbytie. Les laboratoires réalisent le surfaçage (meulage et polissage) des verres ainsi que l'ensemble des traitements (coloration, anti-UV, anti-rayure, antireflet, antisalissure, antistatique, verres polarisés...).

LES DÉTAILLANTS ET CHÂÎNES

Il existe plusieurs formes de distribution : les opticiens/optométristes indépendants, les groupements coopératifs, les centrales d'achat, les chaînes de distribution d'optique...

Le rôle principal des professionnels de la vue est de conseiller les clients dans le choix de leurs verres, selon la prescription de l'ophtalmologiste, et de leurs montures. Ils transmettent ensuite les données de la prescription au laboratoire. Ils reçoivent des verres ronds qu'ils taillent, montent et ajustent dans la monture.

L'interaction des différents acteurs varie d'un pays à l'autre.

Par exemple, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, les laboratoires procèdent le plus souvent à l'assemblage complet du verre et de la monture et livrent des lunettes prêtes à porter aux opticiens.

Dans les autres pays, comme en France ou en Allemagne, les laboratoires livrent des verres ronds aux opticiens qui adaptent le verre à la monture.

6.1.1.3. L'organisation d'Essilor

Essilor dispose d'un réseau mondial d'usines et de laboratoires de prescription.

6.1.1.3.1. LES USINES DE PRODUCTION

Pour produire 215 millions de verres de 300 000 références différentes en 2006, Essilor possède 16 usines réparties dans le monde.

Le rôle des usines est d'approvisionner les marchés et les filiales en verres finis et semi-finis avec le meilleur taux de service, au meilleur coût et aux spécifications demandées par les clients tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement des verres.

Implantation des usines (au 31 décembre 2006)

(Ville, date d'entrée dans le groupe)

Amérique du Nord/Amérique du Sud

ÉTATS-UNIS

- Carbondale, Pennsylvanie - 1995
- Dudley, Massachusetts - 1995

MEXIQUE

- Chihuahua - 1985

PORTO RICO

- Ponce - 1986

BRÉSIL

- Manaus - 1989

Europe

IRLANDE

- Ennis - 1991
- Limerick - 1974

FRANCE

- Dijon - 1972
- Ligny en Barrois (Les Battants) - 1959
- Sézanne - 1974

Asie-Pacifique

PHILIPPINES

- Marivelès - 1980
- Laguna - 1999

THAÏLANDE

- Bangkok - 1990

CHINE

- Shanghai - 1997

INDE

- Bangalore - 1998

JAPON

- Usine de Nikon-Essilor, à Nasu - 2000

Soit 16 usines au 31 décembre 2006,

- hors décompte des deux usines en Chine et en Corée qu'Essilor Korea, société détenue par Essilor en co-entreprise à 50/50 avec Samyung Trading Co. Ltd, possède via sa filiale Chemiglas ;
- hors décompte des unités de production de BNL en France et de Speciality Lens Corp aux États-Unis, sociétés acquises en 2003.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

6.1.1.3.2. LES LABORATOIRES DE PRESCRIPTION

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis en verres finis sur commande.

À fin 2006, la répartition du réseau de 244 laboratoires de prescription Essilor et de la co-entreprise Nikon-Essilor s'établit comme suit :

États-Unis	Canada	Europe	Asie - Océanie	Amérique latine
107	38	42	50	7

6.1.1.3.3. LES CENTRES DE DISTRIBUTION

Les centres de distribution ou stocks continentaux assurent la réception des verres finis et semi-finis et l'envoi aux filiales de distribution et aux laboratoires. Douze centres sont répartis dans le monde : 6 en Asie, 2 en Europe, 2 en Amérique du Nord et 2 en Amérique du Sud.

6.1.1.4. L'activité en 2006

Extraits du rapport de gestion, Conseil d'administration du 7 mars 2007.

6.1.1.4.1. LE CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

Variation du chiffre d'affaires 2006	Réelle	Base homogène	Périmètre	Effet de change
En millions d'euros	265,6	196,3	77,6	- 8,3
En %	+ 11 %	+ 8,1 %	+ 3,2 %	- 0,3 %

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint 2 690 millions d'euros en hausse de 11 %.

- En base homogène, la croissance du chiffre d'affaires s'est établie à 8,1 %, un niveau très nettement supérieur à la tendance historique de 5 à 6 %.
- L'effet de périmètre (3,3 %) correspond à l'intégration des sociétés acquises en 2005 et 2006 (voir chapitre « 6.1.1.4.6. Les acquisitions de 2006 »).
- L'effet de change (- 0,3 %), positif en début de période, est devenu négatif avec la baisse des dollars américain et canadien, ainsi que du yen japonais, par rapport à l'euro.

Pour plus d'informations sur le chiffre d'affaires 2006 par marché, vous référer à la partie 6.2 du présent Document de référence.

6.1.1.4.2. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les informations concernant la Recherche et Développement se trouvent au chapitre 11 du présent Document de référence : « Recherche et Développement, brevets et licences ».

6.1.1.4.3. LA PRODUCTION DES USINES ET LES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

Le rôle des usines est d'approvisionner les filiales et les clients du groupe en verres ophtalmiques finis et semi-finis aux spécifications qualité requises.

En 2006, le nombre de verres fabriqués par le groupe est passé de 195 à 215 millions. Alors que la production de verre minéral poursuit sa décroissance, cette augmentation des volumes a été concentrée sur les matériaux organiques à moyens et hauts indices ainsi que sur le polycarbonate. Elle s'est principalement située dans les sites d'Asie, notamment aux Philippines pour le matériau 1,5 et en Thaïlande et en Chine pour le polycarbonate. À noter que la croissance des volumes s'est accompagnée d'une amélioration de la productivité.

Les investissements de capacité et de productivité ont été poursuivis à un niveau élevé en 2006. En Asie, les sites ont bénéficié d'investissements pour les traitements antireflet, l'usine de Chine a monté en puissance dans la production de verres finis en polycarbonate et, enfin, les capacités des usines mexicaine et thaïlandaise ont été élargies pour la fabrication du nouveau verre d'indice 1,6. En Europe, l'usine d'Irlande a accru ses performances dans la technologie propre au matériau 1,67. Par ailleurs, une plateforme de surfaçage de prescription a également été créée au premier trimestre 2006 en Thaïlande.

6.1.1.4.4. L'INGÉNIERIE MONDIALE ET LES LABORATOIRES DE PRESCRIPTION

DES LABORATOIRES DE HAUTE TECHNOLOGIE

Étape essentielle dans la chaîne de production, les 244 laboratoires de prescription d'Essilor transforment les verres semi-finis en verres finis sur commande et réalisent ainsi plusieurs milliards de combinaisons de verres ophtalmiques. Ils se chargent du surfaçage des verres semi-finis, des traitements et du taillage - montage des verres commandés par les opticiens et les chaînes de distribution. Les laboratoires d'Essilor reçoivent une commande de paire de verres toutes les secondes.

Poursuivant son maillage international en 2006, Essilor a acquis 31 laboratoires de prescription dans le monde, ce qui lui a permis de renforcer la proximité avec les opticiens et la qualité du service offert aux clients. Entre 2001 et 2006, le nombre de laboratoires du groupe a augmenté de 50 %, l'accroissement le plus important se situant en Amérique du Nord et en Asie où Essilor a renforcé ses parts de marché.

Dans les plus grands laboratoires, la nouvelle organisation de l'Ingénierie mondiale mise en place depuis trois ans et la standardisation des procédés ont permis d'accélérer le lancement des nouveaux produits, dont Varilux Physio a été le premier exemple, de diminuer le coût de fabrication des verres et d'accroître la vitesse de réaction aux commandes. Parallèlement, plusieurs laboratoires de prescription du groupe, aux États-Unis et en Europe, ont commencé à implanter la technologie de Crizal Alizé AST, le nouveau traitement antistatique.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DU SURFAÇAGE DIGITAL

Avec le lancement de Varilux Physio, le surfaçage digital a pris un essor considérable dans le groupe en 2006. Le surfaçage digital est une nouvelle technologie pour les laboratoires, qui sculpte le verre avec une précision inégalée et offre une très grande liberté pour réaliser une infinité de combinaisons optiques. Développée initialement pour la fabrication de Varilux Ipseo, cette technologie a mobilisé des ressources humaines et financières importantes afin de développer son potentiel et de l'étendre à l'ensemble du groupe. Elle est maintenant implantée dans 17 laboratoires et est utilisée pour la fabrication de six gammes de verres progressifs. Essilor est aujourd'hui le leader mondial en surfaçage digital par le nombre de verres réalisés avec cette technologie.

6.1.1.4.5. UNE LOGISTIQUE DE POINTE POUR UN SERVICE DE QUALITÉ OPTIMALE

Pour la chaîne logistique, 2006 a été une année de très grand succès dans un contexte où le groupe a lancé un nombre très élevé de nouveaux produits.

Les indicateurs de performance sont constamment restés dans le vert garantissant à la fois un niveau de service et d'approvisionnement maîtrisés. Parallèlement, la hausse des stocks et des coûts logistiques a été inférieure à celle du chiffre d'affaires du groupe.

Cette performance reflète le professionnalisme de la logistique dont les équipes mondiales gèrent la palette de produits la plus large du marché (300 000 références produit), tout en pilotant les flux de produits sortant des usines du groupe et des laboratoires de prescription.

En mars 2006, la logistique a lancé un plan de rationalisation du catalogue afin de contenir à moins de 10 % chaque année la croissance des nouvelles références.

Enfin, aux États-Unis, la chaîne logistique a été transférée de Floride au Texas à sans rupture ni retards d'approvisionnements pour les laboratoires.

6.1.1.4.6. LES ACQUISITIONS DE 2006

En 2006, Essilor a poursuivi son développement international et noué de nombreux partenariats sur plusieurs continents. Essilor a continué à renforcer ses positions dans les laboratoires de prescription et la distribution de verres finis.

Au total, 22 opérations ont vu le jour, totalisant pour le groupe un chiffre d'affaires additionnel de 73,9 millions d'euros en année pleine pour un prix d'achat de 54,4 millions d'euros.

AMÉRIQUE DU NORD

Aux **États-Unis**, Essilor of America a réalisé 12 nouvelles acquisitions de laboratoires de prescription qui s'inscrivent dans sa stratégie de service aux professionnels de l'optique et d'enrichissement technologique.

- **Eye Care Express Lab Inc.** à Houston, Texas ;
- **Accu Rx** à Johnston, Rhode Island ;
- **Uniscoat Inc.**, en Californie ;
- **PerfeRx Optical Co., Inc.**, dans le Massachusetts ;
- **Future Optics, Inc.** à Largo, Floride ;
- **Ozarks Optical Laboratories, Inc.** à Springfield, Missouri ;
- **Precision Optical Laboratory, Inc.** à Gallaway, Tennessee ;
- **Precision Optical Laboratory, Inc.** à Hartford, Connecticut ;
- **Homer Optical Company, Inc.**, le 12^e laboratoire américain indépendant (source : Vision Monday). Cette société détient quatre laboratoires de prescription situés dans le Maryland, en Pennsylvanie, en Virginie et dans l'État de New York ;
- **Sunstar**, au Nevada et en Utah ;
- **Aspen Optical**, à Mesa, Arizona ;
- **Peninsula Optical Lab Inc.**, à Seattle, Washington.

Par ailleurs, le groupe a acheté les actifs de **Vision Star LLC**, une société qui développe et commercialise un logiciel de gestion de laboratoires, et de **Prio Corporation**, un distributeur de verres spécifiques pour la vision sur ordinateur.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25

Au **Canada**, Essilor a pris une participation majoritaire dans **SDL**, un laboratoire indépendant situé au Québec.

EUROPE

En **Roumanie**, Essilor a acquis la société **Varirom**, son distributeur dans ce pays.

ASIE OCÉANIE

En **Nouvelle-Zélande**, Essilor a pris le contrôle de **Prolab**, situé à Wellington, et augmenté sa participation à 50 % dans **Olab**, situé à Christchurch, deux laboratoires de prescription.

En **Australie**, Essilor a acquis **Tec Optik Pty Ltd**, un laboratoire de prescription situé à Sydney. Le groupe a aussi porté de 51 % à 100 % sa participation dans la société **Hobart Optical**.

INDE

Essilor India, filiale d'Essilor International, a pris 50 % de l'activité laboratoires de prescription et distribution de verres du groupe indien **GKB Rx Lens Private Ltd**, avec une option d'augmenter sa participation dans les années à venir.

GKB Rx Lens Private Ltd, société familiale pionnière de l'industrie ophtalmique en Inde, détenait un réseau de 8 laboratoires de prescription.

Par cette association, Essilor a accru sa présence en Inde et renforcé sa stratégie multiréseau. Avec des positions solides dans toutes les grandes villes de l'Inde, Essilor est aujourd'hui le numéro un sur ce marché en forte croissance pour les verres organiques et progressifs.

Par ailleurs, le groupe a acheté les actifs de **Delta CNC**, un laboratoire situé à Ahmedabad.

6.1.2. Nouveaux produits et/ou services

Les nouveaux produits

60 nouveaux produits ont été mis sur le marché en 2006 contre 50 en 2005 et 40 en 2004.

VARILUX PHYSIO, UN SUCCÈS PLANÉTAIRE

Disponible à partir de janvier 2006, Varilux Physio a été un succès mondial avec plusieurs millions de verres vendus : Succès du produit, lié à une innovation majeure, la technologie du front d'onde ; succès technique avec le déploiement du surfacage digital nécessaire à sa réalisation ; et enfin, succès logistique avec un taux de service et une qualité jamais encore atteints.

Dans l'histoire d'Essilor, c'était la première fois que le groupe lançait un design majeur dans tous les matériaux et sur tous les continents en six mois.

Grâce à la technologie du front d'onde, qui permet de détecter et d'éliminer des aberrations induites par les surfaces progressives, Varilux Physio améliore la performance visuelle de 30 % et donne ainsi aux porteurs une Vision Haute Résolution. Varilux Physio offre une qualité de vision comparable à celle apportée par les DVD dans le monde de la vidéo et un contraste d'un niveau supérieur, notamment en fonction de l'astigmatisme des porteurs. Varilux Physio offre une acuité maximale en vision de loin, élargit le champ visuel en vision intermédiaire et agrandit la zone de vision rapprochée. Les défauts visuels de second ordre sont corrigés même sur des verres de taille réduite. Avec un taux de satisfaction de plus de 95 %, l'appréciation des professionnels de l'optique et des porteurs a été unanime dans le monde entier. De plus, l'excellent accueil fait à Varilux Physio a rejilli très positivement sur l'ensemble de la gamme de verres progressifs Varilux et a permis au groupe de conquérir de nouvelles parts de marché.

En termes de déploiement, la gamme Varilux Physio a été lancée au premier trimestre 2006 aux États-Unis, au Canada et en Europe dans trois matériaux -polycarbonate, indices 1,5 et 1,67- une palette de matériaux enrichie par la suite. Aujourd'hui, Varilux Physio est disponible en dix substrats. À partir de la mi-2006, Varilux Physio a été commercialisé en Amérique latine et en Asie ainsi qu'en Inde. En 2007, la gamme sera étendue à des versions spécifiques répondant à une demande émanant de certains marchés en Europe et en Asie.

LE REDÉPLOIEMENT DE DEFINITY

Toujours à l'affût des innovations qui permettent d'améliorer la vision, Essilor a, en 2005, repris la gamme de verres progressifs Definity avec l'acquisition de The Spectacle Lens Group, l'activité verres ophtalmiques de Johnson & Johnson Vision Care Inc. Cette nouvelle gamme repose sur un concept original « le Dual Add » avec une répartition de l'addition progressive sur les deux faces du verre et s'adresse plus particulièrement aux presbytes les plus actifs.

Fin 2005 et en 2006, Essilor a intégré l'ensemble de la fabrication de Definity dans ses propres laboratoires, lesquels ont amélioré les procédés et permis de garantir le meilleur niveau de qualité et de service. Parallèlement, le groupe a lancé Definity dans l'ensemble de son réseau commercial aux États-Unis et a développé la gamme avec une version pour petites montures ainsi que des verres polarisés et antireflet. En 2007, la gamme Definity sera à nouveau élargie en termes de matériaux et la distribution sera étendue à d'autres régions du monde.

NIKON SEEPROUD

Lancé au printemps 2006, Seeproud est la nouvelle offre très haut de gamme de Nikon Essilor au Japon. Ce verre personnalisé renforce le concept de filtre d'aberration décliné par Nikon sur l'ensemble de sa gamme de verres progressifs.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

CRIZAL ALIZÉ DYNAMISE PAR LE TRAITEMENT ANTISTATIQUE

Afin de répondre parfaitement aux attentes toujours actuelles des porteurs concernant la clarté de vision des verres et leur facilité de nettoyage, Essilor a mis au point la i-technology : cette nouvelle méthode d'évaporation assure une adhésion grâce à une densification moléculaire bien plus efficace au niveau du verre et permet de construire un maillage dense et homogène des particules antireflet. Cette technologie empêche ainsi la formation de charges électrostatiques négatives lors du nettoyage du verre, les particules positives de poussière étant repoussées. Deux éléments ont confirmé la performance de ce nouveau produit : tout d'abord, les tests réalisés par la Recherche et Développement d'Essilor ont démontré que ce nouveau traitement attirait 7 fois moins la poussière qu'un verre non traité antistatique et 2 fois moins que le meilleur verre traité du marché.

Ensuite, une analyse sensorielle réalisée avec un panel représentatif de porteurs a testé le verre selon trois critères - facilité de nettoyage, nombre de poussières et transparence du verre - en le comparant avec les meilleurs verres de la concurrence. En conclusion, cette étude a élu Crizal Alizé AST « le verre le plus transparent du marché ».

Ce nouveau verre a été lancé aux États-Unis début 2006 sous le nom Crizal Alizé with Clear Guard, et au Canada sous le nom de Crizal Alizé avec AST. En octobre 2006, il a fait son apparition au Royaume-Uni, en Irlande et en Suisse (Crizal Alizé with Scotchgard⁽¹⁾). Depuis janvier 2007, il est disponible dans toute l'Europe (sous les noms Crizal A2 ou Crizal Alizé AST).

VERRES SOLAIRES : OFFRIR PROTECTION ET PERFORMANCE

Dans le segment des verres solaires, 2006 a été une très bonne année pour les verres polarisants, lesquels ont vu leur croissance en volume augmenter de 20 % globalement avec, notamment, un fort développement en Europe. Le groupe a également préparé le lancement, début 2007, de ses deux nouvelles gammes de verres correcteurs teintés, la gamme Sports Sol-utions, qui permet d'avoir un verre sur mesure pour la pratique de plusieurs sports, et la gamme Airwear Mélanine, qui utilise le pigment de la mélanine, connue pour ses propriétés protectrices de la peau et des yeux. Ces nouvelles gammes ont en commun de protéger l'œil des rayons de la lumière bleue, d'où une amélioration des contrastes et de l'acuité visuelle. Enfin, en janvier 2007, le groupe a lancé aux États-Unis Crizal Sun, un traitement pour verres polarisants et verres teintés. Celui-ci associe des performances antireflet en face arrière avec les propriétés de résistance à la rayure et de facilité de nettoyage de Crizal Alizé sur les deux faces.

ANATEO/ACCOLADE : LE PROGRESSIF ANATOMIQUE

Au tout début de 2007, le groupe a présenté Anateo/Accolade, son nouveau produit phare de la gamme des verres progressifs pour BBGR en Europe et la distribution organisée (chaînes d'optique et groupements) dans le reste du monde.

Ce nouveau verre est issu de la technologie biométrique. Il propose deux innovations principales : La première est de s'adapter à l'anatomie de l'œil du porteur. La totalité de la surface du verre est ainsi personnalisée en fonction de la longueur, de la position du centre de rotation de l'œil et de la courbure de la rétine.

La seconde est l'optimisation du produit quelles que soient les formes de montures et les conditions de port des verres.

La double performance d'Anateo/Accolade est rendue possible grâce à l'utilisation de deux surfaces complexes, en face avant et en face arrière, qui offrent des degrés de liberté supplémentaires pour optimiser le verre. Sa réalisation en surfacage digital permet le respect du design calculé lors du polissage.

Lancé dans toute l'Europe, sous la marque Anateo, et aux États-Unis, sous la marque Accolade, au premier trimestre 2007, ce verre sera également déployé en Australie, en Nouvelle-Zélande puis au Canada au cours du second trimestre et dans le reste du monde ultérieurement. Il est commercialisé d'emblée dans une large gamme de matériaux (1,5, polycarbonate, 1,6, 1,67) et de traitements (antireflet, photochromique Transitions...).

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25

⁽¹⁾ Scotchgard est une marque appartenant à la société 3M.

6.2. Principaux marchés

6.2.1. L'activité des différents marchés du verre ophtalmique

Activité des différents marchés

Chiffre d'affaires <i>En millions d'euros</i>	2006	2005	Variation réelle	Croissance en base homogène
Europe	1 207,8	1 120,4	+ 7,8 %	+ 6,6 %
Amérique du Nord	1 156,7	1 025,1	+ 12,8 %	+ 9,4 %
Asie Océanie	233,0	202,1	+ 15,3 %	+ 8,7 %
Amérique latine	92,4	76,7	+ 20,4 %	+ 10,4 %

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires 2006 global du groupe, vous référer à la partie 6.1.1.4.1 du présent Document de référence.

Répartition du chiffre d'affaires par région

Europe : 44,9 % ; Amérique du Nord : 43 % ; Asie - Océanie et divers : 8,7 % ; Amérique latine : 3,4 %.

Europe : Une croissance dynamique retrouvée

En Europe, dans un contexte économique positif, Essilor a augmenté ses ventes (+ 6,6 % en base homogène) et conquis des parts de marché, en partie grâce au succès de Varilux Physio lancé dès le début de l'exercice.

Les différents réseaux du groupe (Essilor, BBGR et Nikon) couvrent le marché européen de manière très large avec des produits et des marques différentes.

En **France** (+ 5,1 %), dans un marché en légère hausse en valeur, le groupe a bénéficié pleinement de l'effet de Varilux Physio, qui a tiré la croissance de l'ensemble des verres progressifs, et s'est renforcé auprès des opticiens et des groupements. De son côté, Novisia (verres Nikon) a réalisé une très bonne année.

En **Allemagne** (+ 9,4 %), le groupe a réalisé d'excellentes performances tant pour Essilor Allemagne que pour Rupp und Hubrach (BBGR), malgré un marché peu dynamique, et ce notamment grâce au développement des verres personnalisés et des verres solaires pour le sport.

L'effet de la diminution des remboursements des équipements optiques en Autriche depuis le 1^{er} janvier 2005 a continué à perturber le marché en 2006 et entraîné un léger recul des ventes d'Essilor.

En **Europe du Sud** (+ 9,7 %) le groupe a renforcé ses positions concurrentielles tant chez les opticiens indépendants que dans les chaînes et enregistré une belle croissance en Espagne et en Italie.

Au **Royaume-Uni**, les ventes sont reparties de l'avant (+ 6,1 %) sous l'impulsion des 3 réseaux.

En **Europe du Nord**, le groupe a commencé à enregistrer les fruits de la réorganisation de ses activités et les ventes ont progressé de 8,5 %. Très bon exercice également en Europe de l'Est (+ 17,1 %) notamment en Tchéquie, en Hongrie et en Pologne, où Essilor se développe dans tous les segments de ces marchés en croissance.

Amérique du Nord : une grande année

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires d'Essilor a cru de 9,4 % en base homogène, un niveau remarquable qui témoigne du renforcement de la présence du groupe outre-Atlantique.

Les États-Unis

Dans un marché en légère croissance en volume et en valeur, le chiffre d'affaires du groupe s'est inscrit en hausse de 9,1 %, sous l'effet conjugué d'une forte augmentation des volumes et du mix produit.

Côté réseaux, l'activité laboratoires de prescription vers les opticiens/optométristes indépendants (ELOA) et l'activité vers les laboratoires indépendants (IDD) ont enregistré une forte progression de leurs ventes, dopées notamment par Varilux Physio, l'introduction du nouveau Crizal Alizé aux propriétés antistatiques et le succès de la gamme Definity. Le groupe a ainsi renforcé ses

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

positions dans ces deux segments du marché, en développant également la mise à disposition de nouvelles technologies auprès des laboratoires indépendants (machines, processus, verres) dans le domaine des antireflet.

Dans un autre domaine, l'activité verres de stock aux professionnels de la vue (Nassau) a également connu une bonne année.

Enfin, l'activité vers les chaînes d'optique a été marquée par une forte progression des verres de prescription faits par les laboratoires Essilor.

Côté produits, le lancement de Varilux Physio a eu un impact fort sur l'ensemble de la gamme Varilux tant en chiffre d'affaires, qu'en volumes vendus et en parts de marché. Les verres antireflet, les verres photochromiques ainsi que les verres en polycarbonate et à hauts indices (1,67 et 1,74) ont également très bien performé.

La gamme de verres progressifs Definity, acquise en 2005 suite à l'achat de la société The Spectacle Lens Group (activité verres ophtalmiques du groupe Johnson & Johnson Vision Care Inc.), s'est développée très rapidement une fois lancée à l'intérieur des différents réseaux Essilor et son offre produits a été étendue en matériaux et en traitements.

Le Canada

Essilor a réalisé, en 2006, une croissance organique de son chiffre d'affaires de 12,7 % dans un contexte économique favorable et une reprise du marché du verre ophtalmique après l'arrêt, en 2005, de la politique de remboursement des lunettes en Ontario. Couplé à des volumes importants, le mix produit a bénéficié d'une forte demande des opticiens indépendants et des chaînes pour les verres progressifs, les verres antireflet et photochromiques. Les lancements des nouveaux produits, Varilux Physio et Crizal Alizé avec AST ont donc été très bien perçus et ont permis à Essilor Canada de renforcer ses positions. De plus une nouvelle organisation par région a été mise en place pour accroître la proximité avec les clients et optimiser la qualité du service.

De son côté, la filiale de Nikon Essilor au Canada a enregistré d'excellentes performances.

Asie-Océanie : la Chine et l'Inde en forte croissance

L'Asie-Océanie a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de 8,7 % en base homogène. L'accueil réservé à Varilux Physio a été excellent dans toute la région.

Essilor a une forte présence au **Japon** à travers Nikon Essilor, sa filiale commune à parité égale avec Nikon. Dans ce marché très mature, Nikon Essilor a amélioré son mix produit et affiché une progression de ses ventes de 2 %. L'activité a été particulièrement bonne dans le secteur des produits de marque et des verres à forte valeur ajoutée. À noter que Nikon Essilor a lancé une version sur mesure de son verre progressif Presio W nommée Seeproud.

Hors du Japon, les filiales de Nikon Essilor au Canada et en Grande-Bretagne ont réalisé de remarquables performances avec des

progressions à deux chiffres de leurs ventes, en partie grâce au développement du verre Presio W fait en surfacage digital.

En **Chine**, la stratégie de pénétration menée par le groupe par le biais d'une distribution multicanaux a continué à faire ses preuves avec une augmentation des ventes très supérieure à celle du marché estimée à environ 15 %. Le mix produit s'est amélioré, la part des verres à moyens et hauts indices et en polycarbonate se développant rapidement.

Ailleurs en Asie (Indonésie, Malaisie, Singapour, Hong-Kong, Philippines, Taiwan et Thaïlande), la croissance des ventes soutenue par le succès de Crizal Alizé et par le lancement de Varilux Physio s'est effectuée à des rythmes supérieurs à 10 %. À Taiwan, la première année d'activité d'Essilor a été très satisfaisante. En Thaïlande, le groupe a démarré en fin d'année la distribution directe de verres sous la marque Essilor.

L'**Inde** a connu une excellente année et les différents réseaux du groupe se sont développés tant en volume qu'en valeur avec des taux de croissance dépassant 20 %. Essilor a poursuivi le maillage du territoire avec l'acquisition de GKB Rx Lens Private Ltd (voir chapitre « 6.1.1.4.6. Les acquisitions de 2006 ») et l'ouverture de nouveaux laboratoires, ce qui a renforcé sa part de marché dans les verres progressifs. Le groupe dispose désormais du réseau de laboratoires le plus important en Inde.

En **Australie** et en **Nouvelle-Zélande**, un marché en légère augmentation et une forte croissance des verres progressifs ont permis d'enregistrer une bonne progression des ventes. Deux petites acquisitions en Nouvelle-Zélande ont renforcé les parts de marché du groupe.

Amérique latine : une performance contrastée

En Amérique latine, le chiffre d'affaires a globalement progressé de 10,4 %, mais la performance a été contrastée selon les pays.

Au **Brésil**, troisième marché mondial des verres progressifs en volume, la croissance a été un peu moins vive que l'an passé en raison d'une relative accalmie du marché en milieu d'année mais l'activité des verres progressifs a retrouvé son dynamisme avec le lancement de Varilux Physio au second semestre. Les verres antireflet ont continué à connaître un vrai succès souligné par une progression à deux chiffres et soutenu par l'ouverture d'un cinquième centre de traitement antireflet à Belo Horizonte.

En **Argentine**, malgré une concurrence très âpre, l'activité a fortement augmenté, tirée par les ventes de verres progressifs et antireflet. Le premier centre de traitement antireflet y a été ouvert.

Au **Mexique**, la réorganisation de la filiale en 2006 va permettre de mieux pénétrer un marché encore peu familiarisé avec les verres progressifs mais doté d'un fort potentiel.

Dans les autres pays d'Amérique latine, Essilor a eu une progression à deux chiffres, nettement supérieure à celle du marché, notamment en verres progressifs et verres simple foyer à valeur ajoutée. Cette progression a été particulièrement forte en Colombie, au Venezuela, au Chili et au Costa Rica.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

6.2.2. L'activité du marché des instruments

Essilor, numéro un mondial de la fabrication et la vente d'instruments d'optique, a deux spécialités : d'une part, les appareils de taillage de verres finis destinés aux opticiens et aux laboratoires de prescription et, d'autre part, les équipements de dépistage des défauts visuels utilisés par des institutions comme les écoles ou la médecine du travail.

En 2006, l'activité Instruments a vu son chiffre d'affaires progresser de 13,9 % en base homogène, une croissance excellente tirée par les nouveaux équipements haut de gamme dans le domaine du taillage.

En effet, l'activité taillage a particulièrement bien performé grâce au nouveau système Kappa CTD, lancé mondialement fin 2005, et qui a remporté un grand succès auprès des opticiens en Europe,

en Amérique latine et en Asie. Aux États-Unis, National Optronics, numéro un américain du taillage, entré dans le groupe en 2005, a également réalisé une belle année avec d'importantes commandes de l'armée américaine et des laboratoires de prescription.

De son côté, l'activité dépistage a fait un bon exercice, en particulier aux États-Unis où Stereo Optical a pris des parts de marché et lancé de nouveaux produits.

En matière d'innovation technologique, un tout nouveau lecteur de montures robuste et de haute précision a vu le jour en janvier 2007. Tess, traceur nouvelle génération, fonctionne, en outre, comme une véritable plateforme communicante ; il est doté de la plupart des ports communicants du monde informatique. Destiné au taillage local ou à distance de toutes les formes de montures, y compris les formes cambrées utilisées sur les montures solaires, Tess a pour vocation d'anticiper les futures évolutions du taillage et offre, déjà, les meilleures performances du marché.

6.3. Événements exceptionnels

Il n'y a pas eu, en 2006, d'événement exceptionnel ayant influé sur les principales activités et les principaux marchés du groupe.

6.4. Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats, principaux clients et procédés de fabrication

Le groupe n'est pas dépendant de contrats ou de brevets ayant une incidence significative sur son activité ou dont l'expiration pourrait avoir un impact particulier. Il en est de même en ce qui concerne les approvisionnements qui sont répartis sur plusieurs

fournisseurs. Concernant la clientèle, les plus de 200 000 professionnels du monde entier ont vocation à s'intéresser aux produits d'Essilor. Les contrats ont été conclus dans le cadre normal des affaires.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

6.5. Position concurrentielle

En complément de l'information présentée ci-après, vous pouvez notamment consulter, sur notre site Internet www.essilor.com, à la page dont l'adresse est <http://www.essilor.com/InvestorRelations/Library/Slides.htm>, la présentation faite aux analystes financiers le 9 mars 2006, lors de la publication des résultats annuels 2005. Cette présentation comporte un volet consacré au marché mondial des verres ophtalmiques, aux besoins de correction visuelle, aux grandes tendances, et aux positions d'Essilor, intitulé « Les fondamentaux de la croissance ».

La position d'Essilor sur les marchés de l'optique

Essilor est le numéro un mondial de l'optique ophtalmique devant ses concurrents Hoya (Japon) et Carl Zeiss Vision (Allemagne). Selon les chiffres à la disposition du groupe, les parts de marché mondiales d'Essilor sont de l'ordre de 25 % en volume.

Essilor est présent dans l'ensemble des catégories de verres avec des marques mondiales dont les plus représentatives sont :

- Varilux et ses différentes déclinaisons (Varilux Physio, Varilux Ipseo, Varilux Panamic, Varilux Comfort, Varilux Ellipse...) pour les verres progressifs ;
- Crizal pour les verres avec traitements de surface antireflet, Crizal Alizé pour le traitement antireflet et antisalissure et Crizal Alizé AST pour le nouveau traitement antireflet, antisalissure et antistatique ;
- Airwear pour les verres en polycarbonate ;
- Nikon et Transitions (verres photochromiques), marques utilisées dans le cadre d'accord avec les sociétés Nikon Corporation et Transitions Optical Inc.

La stratégie d'Essilor repose sur une politique d'innovation, illustrée par le lancement, chaque année, d'un nombre important de nouveaux produits qui combinent les différents matériaux, les

différentes surfaces optiques et les différents traitements. Cette stratégie enrichit son mix produit et répond à une demande forte des clients, professionnels de l'optique et consommateurs. Avec 300 000 références, Essilor possède l'offre de produits la plus large du marché.

En 2006, le marché mondial de l'optique ophtalmique a été bien orienté et a affiché une croissance en volume estimée à près de 2 %. Les ventes en volume d'Essilor ont progressé beaucoup plus rapidement (7,2 %) que celles du marché en raison d'un accroissement des parts de marché du groupe consécutif à l'introduction de nouveaux produits, Varilux Physio principalement et à sa politique d'acquisition de laboratoires indépendants et de grossistes distributeurs.

Les différents segments du marché ont poursuivi leur évolution long terme :

- la substitution des verres organiques aux verres minéraux s'est accentuée tant dans les pays développés que dans les pays émergents ;
- les nouveaux matériaux organiques qui permettent d'obtenir des verres de faible épaisseur, tels que les hauts et très hauts indices ainsi que le polycarbonate, gagnent rapidement du terrain sur le matériau le plus courant et le plus ancien, l'indice 1,5 ;
- les verres progressifs remplacent les verres à double foyer ;
- un nombre grandissant de verres (45 % en moyenne dans le monde) bénéficie de traitements de surface, essentiellement antireflet et antisalissure ;
- les verres photochromiques ont poursuivi leur développement.

Sur les créneaux en croissance, les ventes du groupe ont progressé en volume plus vite que le marché lui-même : 6 % pour les verres progressifs ; 7 % pour les verres en polycarbonate ; plus de 15 % pour les verres à hauts et très hauts indices ; plus de 10 % pour les verres photochromiques.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25



Organigramme

[< Sommaire >](#)

7.1. Description du groupe

La Société mère du groupe Essilor est la Société Essilor International, cotée à Paris (Euronext / FR0000121667). Essilor International regroupe à la fois les activités de holding du groupe, les activités de production en France, les activités de distribution du réseau Essilor sur le marché français, ainsi qu'une activité de plate-forme logistique pour l'ensemble des filiales européennes.

La majorité des filiales françaises et étrangères sont détenues directement par Essilor International, à l'exception :

- des filiales de distribution du réseau BBGR en Europe et de la société Pro-Optic au Canada, détenues indirectement via la société BBGR France ;
- des laboratoires de finition au Canada détenus indirectement via la société Essilor Canada ;
- des laboratoires de finition aux États-Unis et de la société Gentex Optics, détenus indirectement via la société Essilor of America Holding Inc. ;
- des laboratoires de finition en Australie détenus indirectement via la société Essilor Australia.

7.2. Liste des filiales

La liste des filiales figure dans les notes aux états financiers consolidés au chapitre 20.3.1.5, aux notes 31 à 34.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25



Propriétés immobilières, usines équipements

< Sommaire >

8.1. Immobilisations corporelles importantes

Les actifs corporels du groupe (y compris actifs détenus dans le cadre de contrats de location financement) détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 671 millions d'euros à fin 2006 contre 637 millions d'euros à fin 2005. Ces actifs se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel.

- Les actifs immobiliers du groupe comprennent principalement les bâtiments des usines et des laboratoires de prescription, ainsi que des locaux administratifs. La localisation géographique de ces actifs reflète l'internationalisation du groupe. Les principales implantations concernent la France et les États-Unis (usines, laboratoires et locaux administratifs) et dans une moindre mesure, les locaux des autres usines du groupe, notamment en Irlande, en Thaïlande et aux Philippines.
- Le matériel industriel comprend les équipements de production pour la fabrication de verres semi-finis et finis des usines, principalement localisées en Asie (Thaïlande, Chine, Philippines) et aux États-Unis.

Par ailleurs, les laboratoires de prescription détiennent des machines et équipements destinés au surfaçage, aux traitements et au taillage - montage des verres. La localisation géographique de ces actifs est très diversifiée. Les implantations les plus significatives concernent la France et les États-Unis.

Les éléments suivants sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5. :

- analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles : aux notes 12 et 13 ;
- répartition géographique des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette) et acquisitions de l'exercice : à la note 3 ;
- engagements du groupe au titre des contrats de location financement par principales échéances : à la note 22.2. ;
- engagements du groupe au titre des contrats de location simple par principales échéances : à la note 24.

L'information sur les investissements réalisés en 2006, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, est détaillée au chapitre 5.2. du présent Document de référence.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

8.2. Questions environnementales

Essilor prend en compte ses risques environnementaux en s'engageant à participer aux initiatives de développement durable et plus particulièrement à se soucier de la préservation de l'environnement, à promouvoir des produits recyclables et à respecter strictement les réglementations en vigueur quels qu'en soient le champ d'application et la région du monde.

Essilor appartient à l'univers des industries légères, classées par la nomenclature d'activités française (NAF) dans la catégorie 33, qui comprend la fabrication et vente de lunettes, appareils d'optique et de précision. Les activités de production en amont et de finition en aval de verres ophtalmiques ont des effets ordinairement limités sur l'environnement ; leur utilisation par le porteur pendant leur durée de vie n'en a pratiquement aucun, leur abandon final non plus.

Paradoxalement, Essilor s'est engagé très tôt dans une démarche volontaire afin de connaître avec précision les conséquences même légères de ses différentes activités et de sensibiliser ses personnels à l'éco conception.

En effet, la fabrication de verres ophtalmiques combine la gestion complexe de plusieurs centaines de milliers de références avec la nécessité de conserver au produit une propreté irréprochable à chaque étape de sa fabrication. C'est pourquoi la mise en place et la maintenance des systèmes de management de l'environnement participent largement à l'efficacité des unités de production en leur apportant les bénéfices associés à leur utilisation comme l'ordre, la propreté et la minutie qui caractérisent cette activité.

Par ailleurs, la démarche d'éco conception engagée pour augmenter l'éco efficacité globale conduit les équipes travaillant sur le développement des produits et des procédés à tenir compte très tôt des aspects environnementaux. L'intégration de ces principes dans un projet, dès sa conception, est susceptible de donner de meilleurs résultats en terme d'efficacité et d'économie.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

9

Examen de la situation financière et du résultat

< Sommaire >

9.1. Situation financière

Le bilan

Stocks et besoin en fonds de roulement

Les stocks ont représenté 371,1 millions d'euros en 2006 contre 364,6 millions en 2005 (+ 1,8 %). En base homogène, les stocks ont augmenté de 4,3 %, soit une progression très inférieure à celle du chiffre d'affaires.

Investissements

Vous reporter à la partie 5.2. du présent Document de référence.

Tableau de financement

En millions d'euros

Ressources d'exploitation	456	Investissements industriels nets de cessions ^(a)	192
Augmentation de capital (salariés)	33	Variation BFR et provisions	7
Change et périmètre	33	Dividendes	96
		Investissements financiers nets de cessions ^(a)	71
		Augmentation de l'excédent net	157

^(a) Les cessions d'immobilisations corporelles et financières ont représenté 24,1 millions d'euros en 2006.

Grâce à l'augmentation de la rentabilité et la bonne performance du groupe, l'excédent de trésorerie s'est accru malgré une forte hausse des dividendes et un important programme d'investissements industriels et financiers.

Fin 2006, l'excédent net de trésorerie du groupe représentait 210 millions d'euros.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Ratios

RÉSULTAT NET/CAPITAUX PROPRES (ROE)

Le ratio résultat net sur capitaux propres est en amélioration : il est passé de 17,1 % en 2005 à 17,3 % en 2006.

RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET FRAIS FINANCIERS/ACTIF IMMOBILISÉ ET BFR (ROA)

Le ratio résultat avant impôts et frais financiers sur actif immobilisé et BFR a progressé fortement à 28 % contre 24,8 % en 2005 et a atteint son plus haut niveau historique.

Aucun événement de nature à affecter les comptes au 31 décembre 2006 n'est intervenu depuis la clôture.

9.2. Résultat d'exploitation

9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

Chiffre d'affaires

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires, vous référer aux parties 6.1.1.4.1. « chiffre d'affaires du groupe » et 6.2 « activité des différents marchés ».

Marge brute

En 2006, la marge brute (chiffre d'affaires - coût des ventes) est passée de 57,3 % à 58,2 % du chiffre d'affaires, soit un gain de 0,9 point.

La progression continue de la marge brute résulte d'un enrichissement du mix produit lié, notamment, à la croissance des verres progressifs ainsi que de gains de productivité tant dans la production de série que dans les laboratoires de prescription.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont représenté un total de 1 085 millions d'euros en 2006 contre 969,4 millions d'euros en 2005. En pourcentage du chiffre d'affaires, elles progressent de 0,3 point à 40,3 %.

Les charges d'exploitation comprennent les frais de Recherche et Développement et d'ingénierie pour 127,6 millions d'euros (déduction faite d'un crédit d'impôt de 3 millions en 2006), les coûts commerciaux et de distribution pour 604,5 millions d'euros, le solde des autres charges d'exploitation représentant 352,8 millions d'euros. En 2006, les dépenses de marketing et de publicité ont été accrues pour accompagner le lancement de Varilux Physio. Par ailleurs, le groupe a poursuivi plusieurs grands projets dans le domaine de l'ingénierie de prescription et de la rénovation de ses systèmes d'information européens.

Contribution de l'activité ^(a) et marge de contribution

Variation de la contribution de l'activité ^(a) 2006

	Réelle	Base homogène	Périmètre	Effet de change
En millions d'euros	61,5	57,3	4,2	0
En %	+ 14,6 %	+ 13,6 %	+ 1,0 %	-

^(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration et autres charges, et avant dépréciation des survaleurs.

La contribution de l'activité a atteint 481,9 millions d'euros, en croissance de 14,6 % par rapport à 2005 (420,4 millions d'euros).

La marge de contribution a progressé de 0,6 point et s'est établie à 17,9 %. L'augmentation de la marge de contribution est liée au

très bon niveau d'activité dans toutes les régions où le groupe est implanté, ce qui a plus que compensé l'augmentation des charges dans les fonctions stratégiques et supports.

Autres produits/autres charges opérationnels

Le solde du poste Autres produits/autres charges opérationnels a atteint - 21,7 millions d'euros contre - 24,9 millions d'euros en 2005. Il comprend principalement :

- les charges liées aux plans d'options d'achat d'actions, d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions gratuites qui ont représenté 11,2 millions d'euros en 2006 contre 8,1 millions d'euros en 2005 ;
- les charges liées au Plan d'Épargne d'Entreprise, soit 4,8 millions d'euros contre 4,2 millions d'euros en 2005 ;
- les coûts de restructuration, qui se sont élevés à 2,7 millions d'euros, ont principalement concerné la fermeture d'une usine de verre minéral en Irlande ;

- les provisions pour risques et litiges pour 3 millions d'euros ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition qui se sont inscrites en baisse à 2,9 millions d'euros contre 10,9 millions d'euros en 2005 ;
- enfin, un gain de 2,1 millions d'euros enregistré suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation des filiales de Croatie et de Slovénie en 2006.

Résultat opérationnel

En 2006, le résultat opérationnel (Contribution de l'activité - Autres produits/autres charges opérationnels et Résultat des cessions d'actifs) a atteint 459,8 millions d'euros (17,1 % du chiffre d'affaires) contre 393,6 millions en 2005 (16,2 % du chiffre d'affaires), soit une augmentation de 16,8 %.

Variation du résultat opérationnel 2006

	Réelle	Base homogène	Périmètre	Effet de change
En millions d'euros	66,2	59,6	6,7	0
En %	+ 16,8 %	+ 15,1 %	+ 1,7 %	-

9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

Il n'y a pas eu de changement important du chiffre d'affaires net ou des produits nets.

9.2.3. Stratégie et facteurs influents

La Société n'a pas connaissance de stratégie ou de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer de manière significative, directement ou indirectement, sur ses opérations futures.

9.3. Résultat net

Résultat net part du groupe et bénéfice net par action

Le résultat net consolidé du groupe a cru de 14,6 % à 331,2 millions d'euros. Le résultat net part du groupe a atteint 328,3 millions d'euros (+ 14,3 %) et la marge nette progresse à 12,2 % contre 11,8 % en 2005. Le bénéfice net par action ressort à 3,21 euros (+ 14,1 %).

Pour plus d'informations sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation, vous référer aux rubriques 6.1.1.4.1. « Chiffre d'affaires du groupe », 6.2. « Activité des différents marchés » et

9.2.1. « Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation ».

Le résultat net est ensuite influencé par les éléments suivants.

Charges et produits financiers

Ce poste a représenté une charge de 19,9 millions d'euros contre 18,7 millions d'euros en 2005. Malgré une réduction des charges financières due à l'amélioration du niveau de trésorerie, le groupe a enregistré une hausse des coûts liés au change et à la réévaluation des instruments financiers.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Impôt sur les bénéficiaires

Le taux effectif d'impôt a atteint 31,2 % en 2006 contre 28,9 % en 2005. Cette hausse provient, notamment, de la croissance du poids des résultats de l'Amérique du Nord, dont le taux d'imposition est le plus élevé du groupe, et de la baisse des aides fiscales dont le groupe bénéficie au Brésil.

Résultat des sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont VisionWeb (détenue à 44,03 %), Bacou-Dalloz (détenue à 15,04 %) et la société Transitions (détenue à 49 %). La quote-part du résultat 2006 a augmenté de 26,7 % à 28,5 millions d'euros principalement grâce à la bonne performance de Transitions.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

10

Trésorerie et capitaux

[< Sommaire >](#)

10.1. Informations sur les capitaux

Le détail des capitaux propres de la Société est présenté dans les états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.3. du présent Document de référence.

10.2. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté dans les états financiers consolidés au chapitre 20.3.1.4. du présent Document de référence.

10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Au 31 décembre 2006, le groupe disposait de deux crédits syndiqués, d'un financement bancaire et d'une obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCÉANE), pour un montant global de 1 703 millions d'euros sur une durée moyenne de 3 ans et demi. Par ailleurs, la trésorerie nette au 31 décembre 2006 était excédentaire de 210 millions d'euros.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

	Montant en millions d'euros	Mise en place	Échéance
Financement bancaire	150	Novembre 2000	Novembre 2007
Syndication	600	Juillet 2004	Juillet 2009
OCÉANE	253	Juin 2003	Juin 2010
Syndication	700	Mai 2005	Mai 2012

Les deux syndications ne sont pas utilisées.

Pour plus d'informations, vous pouvez également vous référer à la note 25 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux

Il n'existe pas de limitation contractuelle à l'utilisation des différents financements mentionnés ci-dessus.

10.5. Sources de financement attendues

Le groupe considère que les financements actuellement en place sont suffisants et adaptés aux investissements prévus à court et moyen terme.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

11

Recherche et Développement, brevets et licences

< Sommaire >

11.1. Recherche et Développement

La Recherche et le Développement

Pour Essilor, l'innovation constitue un axe stratégique en termes de développement et d'avantage concurrentiel. Le groupe consacre près de 5 % de son chiffre d'affaires consolidé chaque année à la Recherche et Développement et à l'ingénierie ainsi qu'à la mise au point de nouveaux procédés (130,6 millions d'euros en 2006, 115,2 millions d'euros en 2005 et 108,4 millions d'euros en 2004, avant déduction des crédits d'impôt recherche).

La Recherche et Développement d'Essilor joue une stratégie de rupture technologique accompagnée d'une politique active de dépôts de brevets. En 2006, 85 nouvelles inventions ont été brevetées, un niveau record. Vous référer à ce sujet au chapitre suivant, 11.2.

2006 a donc été une année de forte concrétisation des programmes de recherche, notamment dans le domaine des vernis avec le traitement antistatique. Le groupe a également été actif dans le domaine des designs avec la préparation du lancement du verre progressif (Anateo et Accolade) pour le deuxième réseau et le développement des performances de la gamme existante réalisée en surfaçage digital. Voir également le chapitre 6.1.2. « Nouveaux produits ».

Organisation du Département

La Recherche et Développement d'Essilor s'organise autour des activités de l'optique et des matériaux (substrat et traitement de surface).

Le Département de la Recherche et Développement (hors Département ingénierie) comprend environ 550 personnes basées dans 4 centres de recherche : environ 360 à Saint-Maur (France), une centaine en Floride (États-Unis), une quarantaine au sein de la joint-venture Nikon-Essilor (Japon) et une quinzaine personnes dans le centre de Singapour, inauguré en 2004. Ce nouveau centre de recherche permet de développer des compétences scientifiques locales pour intégrer à terme les besoins spécifiques de l'Asie.

De plus, une dizaine de personnes travaille également dans les services de Recherche et Développement disséminés dans les usines et les laboratoires.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25

World Class Innovation

L'équipe de la Recherche et Développement a bénéficié des retombées d'une étude mondiale « World Class Innovation » lancée à la mi 2005 et qui a décortiqué en profondeur son fonctionnement. Cinq grands types d'actions ont été conduits en 2006 : ils touchent l'organisation mondiale de la Recherche et Développement et visent l'amélioration des processus d'innovation et du pilotage de projets par le biais, notamment d'un Comité d'innovation. Le développement plus marqué de partenariats internationaux a été, de plus, encouragé. Enfin, la coopération entre la Recherche et Développement et les autres Départements, notamment le marketing stratégique et l'Ingénierie mondiale ont été renforcés.

11.2. Brevets et licences

À fin 2006, le groupe était titulaire de 535 familles de brevets représentant au total environ 3 500 brevets et demandes de brevets en France et à l'étranger. Le nombre de dépôts de nouveaux brevets est toujours en augmentation par rapport aux

Une innovation fondée sur les partenariats

La Recherche et Développement développe également des partenariats avec des organismes extérieurs ou des universités pour mettre en place et suivre des études fondées sur des technologies nouvelles. Rappelons qu'Essilor associe déjà à ses propres technologies celles de ses partenaires : l'américain PPG pour les verres photochromiques et le japonais Nikon pour les matériaux et les traitements.

La politique de partenariat en France avec les entités de recherche académique a franchi un nouveau pas en 2006 avec le projet de recherche appliquée partagé par Essilor et le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) dans le domaine de l'optique digitale. Par ailleurs, la stratégie de recherche de partenariats en Inde et en Chine s'est poursuivie activement.

années précédentes, 85 nouvelles inventions ayant été brevetées en 2006. Ce portefeuille de brevets n'inclut pas ceux détenus par les joint-ventures Transitions et Nikon-Essilor.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

12

Informations sur les tendances

< Sommaire >

12.1. Évolutions récentes

La Société n'a pas connaissance de tendances ayant affecté la production, les ventes ou les stocks, ni les coûts ou les prix de vente depuis la fin du dernier exercice.

12.2. Perspectives

Nous n'avons pas connaissance de tendances, incertitudes, demandes ou autres engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société.

12.3. Éléments survenus depuis la clôture de l'exercice

Nouvelles acquisitions

Au début de l'exercice 2007, Essilor a procédé à plusieurs nouvelles acquisitions.

En **France**, Essilor a pris une participation majoritaire dans le groupe **Novacel**, étendant ainsi son réseau international de distributeurs grossistes. Ce groupe fondé en 1994 distribue en France et en Europe une gamme complète de verres sous ses marques propres et est doté d'un laboratoire de prescription.

Il a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 39 millions d'euros et emploie 280 personnes.

Aux **États-Unis**, Essilor a pris le contrôle de :

- **Beitler McKee Optical Company**, situé à Pittsburgh en Pennsylvanie, dont les ventes s'élèvent à 13 millions de dollars et qui emploie 78 personnes ;
- **Personal Eyes**, situé à Minneapolis dans le Minnesota, dont les ventes s'élèvent à 2 millions de dollars et qui emploie 14 personnes.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Refinancement d'une partie de la dette d'Essilor of America

En date du 22 février 2007, une partie de la dette intra-groupe d'Essilor of America a été refinancée à hauteur de 250 millions d'euros, via un financement structuré mis en place au niveau de la filiale.

Attribution d'actions de performance en janvier 2007

Le Conseil d'administration du 24 janvier 2007 a décidé de l'attribution d'actions de performance à l'ensemble des salariés français n'en ayant pas déjà bénéficié dans le cadre de l'attribution de novembre 2006. Cette attribution de 8 actions au maximum par salarié représente une enveloppe maximale de 24 576 titres. Par ailleurs les conditions d'exercice et de disponibilité de ces actions de performance sont celles du plan de janvier 2007.

Pour plus d'informations sur les actions de performance, vous référer également au chapitre 21.1.4.3. consacré aux actions de performance.

Plan d'action relatif au renforcement de la liquidité du titre

Par ailleurs la Société souhaite en 2007 développer un plan d'action regroupant un certain nombre de mesures dont l'objectif

commun est de renforcer la liquidité du titre et plus précisément d'augmenter le montant des capitaux échangés quotidiennement sur l'action Essilor.

Ainsi, la Société procède au 1^{er} semestre 2007 à une augmentation significative des moyens mis à disposition dans le cadre de son contrat de liquidité AFEI^(a) et a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 la division par 2 du montant nominal de l'action (voir chapitre 21.1.9.).

Résolutions parmi celles proposées à l'Assemblée Générale du 11 mai 2007

Vous reporter également, concernant les résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 présentées dans ce document, aux chapitres 16.1.1. (ratification de cooptation d'Administrateurs), 21.1.3.1. (demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2007), 21.1.9. « Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007 », 21.2.4.2. (résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007 susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) et 21.2.7. « Dispositions relatives aux seuils de participation ».

12.4. Perspectives 2007

Au cours de l'exercice 2007, Essilor va poursuivre sa stratégie fondée sur le lancement de produits innovants, dont le nouvel antireflet Crizal Alizé antistatique et le nouveau verre progressif

Anateo/Accolade (voir chapitre 6.1.2. consacré aux nouveaux produits), ainsi que sur des acquisitions ciblées dans le domaine de l'industrie des verres optiques.

⁽²⁾ Contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

13

Prévisions *ou estimations du bénéfice*

< Sommaire >

La Société ne souhaite pas fournir de prévisions ou estimations de bénéfice.

Il n'existe par ailleurs pas d'autre publication de la Société comportant des prévisions sur l'exercice 2007.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25

14

Organes **d'administration,** **de Direction et** **de surveillance** **et Direction** **générale**

< Sommaire >

14.1. Membres des organes d'administration, de Direction et de surveillance

14.1.1. Le Conseil d'administration

Les statuts d'Essilor stipulent en leur article 12, que la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze au plus. Au 31 décembre 2006, le Conseil d'administration d'Essilor était composé de 13 membres. Le mandat des Administrateurs est d'une durée de trois années, renouvelable. Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé à concurrence d'un nombre de membres tel que le renouvellement intégral du Conseil soit assuré à l'issue de chaque période triennale. L'âge moyen des Administrateurs en 2006 est de 59 ans. Chaque Administrateur doit être propriétaire de 500 actions de la Société.

Au cours de l'année écoulée des changements sont intervenus : Messieurs Michel Besson, Jean Burelle, Philippe Germond et Olivier Pecoux ont été renouvelés en qualité d'Administrateur, Madame Dominique Reiniche appelée a de plus importantes responsabilités au sein de son entreprise a été contrainte de démissionner de ses fonctions d'Administrateur au 1^{er} août 2006 et Monsieur Maurice Marchand Tonel a été coopté en qualité de nouvel Administrateur par le conseil du 22 novembre 2006. Monsieur Juan Boix qui n'est plus représentant des salariés actionnaires a démissionné à effet du 31 décembre 2006.

Aux termes du règlement intérieur de la Société, adopté par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003, les critères suivants, conformes au rapport « Bouton », ont été retenus pour qualifier un Administrateur « d'indépendant » :

« Est indépendant un Administrateur qui n'a aucune relation avec la société, son groupe ou sa Direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ne peut être qualifié d'indépendant, l'Administrateur :

- salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du groupe (ou l'ayant été au cours des cinq dernières années) ;
- mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;

- ayant la qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement, significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ayant un lien familial proche avec un mandataire social ;
- ayant été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ayant la qualité d'Administrateur depuis plus de douze ans. »

« Sont qualifiés d'indépendants, les Administrateurs représentant des actionnaires ne participant pas au contrôle de la société.

Toutefois, si l'Administrateur représente un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote, le Conseil d'administration se prononce sur son « indépendance », après avis écrit du Comité des mandataires sociaux. Cet avis tient compte notamment de :

- la dispersion de l'actionnariat de la Société ;
- l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel. »

En regard des critères précités, le Conseil d'administration lors de sa séance du 23 novembre 2005 a déterminé que le Conseil d'administration d'Essilor était composé de neuf Administrateurs indépendants sur quatorze, soit plus du tiers fixé à titre de minima par le règlement intérieur et plus de la moitié, préconisée par le rapport Bouton dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle. Compte tenu des changements intervenus dans la composition du conseil fin 2006 et début 2007, le Conseil d'administration devra procéder à une nouvelle revue des critères d'indépendance pour chacun des nouveaux Administrateurs.

Membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2006

M. Xavier Fontanet, Président-Directeur général

M. Philippe Alfroid, Directeur général délégué

Administrateurs indépendants

[La qualification, personne par personne, d'Administrateur indépendant, sera revue par le Conseil d'administration courant 2007. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez vous reporter au paragraphe « Décisions et informations du Conseil d'administration » en première partie du Rapport spécial du Président, publié en annexe 1 du présent Document de référence.]

M. Alain Aspect

M. Michel Besson

M. Jean Burelle

M. Yves Chevillotte

M. Philippe Germond

M. Olivier Pécoux

M. Maurice Marchand Tonel

M. Michel Rose

Administrateurs représentant les actionnaires internes

M. Juan Boix

M. Alain Thomas

M. Serge Zins

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Mandats des Administrateurs au 31 décembre 2006

Prénom, nom et informations complémentaires	Date de la première nomination en tant qu'Administrateur	Date d'échéance du mandat	
XAVIER FONTANET 58 ans Nombre d'actions détenues : 102 360	15 juin 1992	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2006	1 2 3 4 5 6
PHILIPPE ALFROID 61 ans Nombre d'actions détenues : 100 668	6 mai 1996	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2007	7 8 9 10 11 12 13 14 15
ALAIN ASPECT Administrateur indépendant 59 ans Nombre d'actions détenues : 550	16 juin 1997	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2007	16 17 18
MICHEL BESSON Administrateur indépendant 72 ans Nombre d'actions détenues : 1 000	16 juin 1997	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2008	19 20 21 22 23 24 25

^(a) Le mandat d'Administrateur de la société Visionweb, Inc. (États-Unis), mentionné dans le Document de référence 2005, a pris fin au cours de l'exercice 2005.

< Sommaire >

Fonction principale
exercée dans
la Société

Fonction principale exercée
en dehors de la Société

Autres mandats et fonctions exercés
dans toute société

PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL

ADMINISTRATEUR :

- **Essilor International et filiales**
 - Essilor of America, Inc. (États-Unis)
 - Transitions Optical, Inc. (États-Unis)
 - EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)
 - Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)
 - Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas)
 - Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)
 - Essilor Manufacturing India Private Ltd (Inde) (mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006)
- **Sociétés extérieures**
 - L'Oréal
 - Crédit Agricole SA

1

2

3

4

5

6

7

DIRECTEUR
GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

ADMINISTRATEUR :

- **Essilor International et filiales** ^(a)
 - Bacou-Dalloz
 - Essilor of America, Inc. (États-Unis)
 - Gentex Optics, Inc. (États-Unis)
 - EOA Holding Co., Inc. (États-Unis)
 - EOA Investment, Inc. (États-Unis)
 - Omega Optical Holding, Inc. (États-Unis)
 - Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)
 - Pro-Optic Canada, Inc. (Canada)
 - Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)
- **Sociétés extérieures**
 - Faiveley SA
 - Faiveley Transport

8

9

10

11

12

13

14

15

- **Établissements et institutions extérieurs**
 - Directeur de Recherche au CNRS, dirige le groupe d'optique atomique de l'Institut d'Optique
 - Professeur à l'École Polytechnique

16

17

18

ADMINISTRATEUR :

- **Essilor International et filiales**
 - EOA, Inc. (États-Unis)

19

20

PRÉSIDENT ET MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

- **Associations extérieures**
 - SAS Club de Port-La-Galère

21

22

PRÉSIDENT ET MEMBRE DU CONSEIL :

- **Associations extérieures**
 - Copropriété Club de Port-La-Galère

23

24

PRÉSIDENT NATIONAL :

- **Association extérieure**
 - Association France - États-Unis

25

< Sommaire >

Prénom, nom et informations complémentaires	Date de la première nomination en tant qu'Administrateur	Date d'échéance du mandat	
JUAN BOIX Administrateur représentant les actionnaires internes 65 ans Nombre d'actions détenues : 7 357	26 janvier 2006 (Cooptation par le Conseil d'administration), 12 mai 2006 (Ratification par l'Assemblée Générale) Mandat ayant pris fin le 31 décembre 2006.		1
JEAN BURELLE Administrateur indépendant 67 ans Nombre d'actions détenues : 1 000	16 juin 1997	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2008	2
			3
			4
			5
			6
			7
			8
			9
			10
			11
			12
			13
			14
			15
			16
YVES CHEVILLOTTE Administrateur indépendant 63 ans Nombre d'actions détenues : 749	14 mai 2004	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2006	17
			18
			19
			20
			21
			22
			23
PHILIPPE GERMOND Administrateur indépendant 49 ans Nombre d'actions détenues : 500	31 janvier 2001 (Cooptation par le Conseil d'administration) 3 mai 2001 (Ratification par l'Assemblée Générale)	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2008	24
			25

^(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.^(b) Le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de la société extérieure Atos Origin a pris fin au cours de l'exercice 2006.

< Sommaire >

Fonction principale exercée dans la Société

Fonction principale exercée en dehors de la Société

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL :

- Sociétés extérieures
- Burelle SA

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Association extérieure
- Valoptec Association
(mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2006)

ADMINISTRATEUR :

- Essilor International et filiales
- AVS (Madrid, Espagne)

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL :

- Sociétés extérieures
- Burelle Participations SA

PRÉSIDENT :

- Sociétés, associations ou SICAV extérieures
- Sycovest 1 (SICAV)
- MEDEF International (Association)
- Harvard Business School Club de France (Association) ^(a)

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEUR :

- Sociétés extérieures
- SOGEC 2 SA

ADMINISTRATEUR :

- Sociétés extérieures
- Rémy Cointreau
- Compagnie Plastic Omnium SA
- Compania Plastic Omnium (Espagne)
- Plastic Omnium International AG (Suisse)
- Signal AG (Suisse)

MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

- Sociétés extérieures
- Soparexo SCA
- HR Banque SCA

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Sociétés extérieures
- SA Soredic

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

- Sociétés extérieures
- Finaref

ADMINISTRATEUR ET MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT :

- Sociétés extérieures
- Crédit Lyonnais

MEMBRE DU DIRECTOIRE :

- Sociétés extérieures
- Atos Origin^(a)

MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Sociétés extérieures
- Atos Origin^(b)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

< Sommaire >

Prénom, nom et informations complémentaires	Date de la première nomination en tant qu'Administrateur	Date d'échéance du mandat	
MAURICE MARCHAND TONEL Administrateur indépendant 62 ans Nombre d'actions détenues : 500	22 novembre 2006 (Cooptation par le Conseil d'administration) Nomination soumise à l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 pour ratification.	Sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale du 11 mai 2007, Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2008	1 2
OLIVIER PECOUX Administrateur indépendant 48 ans Nombre d'actions détenues : 500	31 janvier 2001 (cooptation par le Conseil d'administration) 3 mai 2001 (ratification par l'Assemblée Générale)	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2008	3 4 5 6 7
MICHEL ROSE Administrateur indépendant 63 ans Nombre d'actions détenues : 500	13 mai 2005	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2007	8 9 10 11 12 13
ALAIN THOMAS Administrateur représentant les actionnaires internes 57 ans Nombre d'actions détenues : 4 025	12 mai 2006	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2007	14 15 16
SERGE ZINS Administrateur représentant les actionnaires internes 44 ans Nombre d'actions détenues : 4 738	12 mai 2006	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2006	17 18 19 20 21 22 23 24 25

^(a) Ce mandat a débuté au cours de l'exercice 2006.

< Sommaire >

Fonction principale exercée dans la Société

Fonction principale exercée en dehors de la Société

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

	<p>PRÉSIDENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association extérieure - European American Chamber of Commerce (France) 	<p>ADMINISTRATEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sociétés ou associations extérieures - Faiveley Transport - Groupe Souchier - Laurene - DT 2000 - Financière Huysmans - European American Chamber of Commerce (Cincinnati, États-Unis) - French American Chamber of Commerce (Chicago, États-Unis) 	1
	<p>ASSOCIÉ-GÉRANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sociétés extérieures - Rothschild et Cie - Rothschild et Cie Banque 	<p>ADMINISTRATEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sociétés extérieures - Rothschild Espana (Espagne) - Rothschild Italia (Italie) <p>MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sociétés extérieures - Financière Rabelais - Rothschild GmbH (Allemagne) 	2
	<p>DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sociétés extérieures - Lafarge 	<p>ADMINISTRATEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sociétés extérieures - Lafarge North America (États-Unis) - Lafarge Maroc (Maroc) - Malayan Cement (Malaisie) - Néopost <p>PRÉSIDENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation extérieure - Fondation de l'École des Mines de Nancy 	3
<p>RESPONSABLE INDUSTRIEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Essilor International et filiales - Produits instruments 		<p>ADMINISTRATEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association extérieure - Valoptec Association 	4
<p>DIRECTEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Essilor International et filiales - Essilor Japan Co. Ltd (Japon)^(a) <p>DIRECTEUR FINANCIER :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Essilor International et filiales - Nikon-Essilor (Japon) 		<p>ADMINISTRATEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Essilor International et filiales - Aichi Nikon Co. Ltd (Japon) - Nasu Nikon Co. Ltd (Japon) - Essilab Philippines Inc. (Philippines) - Beauty Glass Private Ltd (Inde) - Vijay Vision Private Ltd (Inde) - P.T. Essilor Indonesia (Indonésie) (Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2006) • Association extérieure - Valoptec Association <p>MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds extérieur - FCPE Valoptec International <p>SCRUTATEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Essilor International et filiales - Essilor Korea Co. Ltd (Corée) - Chemiglas (Corée) 	5

Mandats des Administrateurs au cours des cinq derniers exercices

XAVIER FONTANET

Né le 9 septembre 1948.

Président-Directeur général (date de nomination : 6 mai 1996 – année d'expiration : 2007).

Administrateur (date de nomination : 15 juin 1992 – année d'expiration : 2007).

Nombre d'actions Essilor International détenues : 102 360.

Exercice 2006

Administrateur :

L'Oréal

Crédit Agricole SA

Essilor of America, Inc. (États-Unis)

Transitions Optical Inc. (États-Unis)

EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Transitions Optical Holding BV (Pays-Bas)

Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

Essilor Manufacturing India Private LTD (Inde) ^(a)

^(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.

Exercice 2004

Administrateur :

L'Oréal

Crédit Agricole SA

Beneteau SA

Essilor of America, Inc. (États-Unis)

Transitions Optical Inc. (États-Unis)

EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Transitions Optical Ltd (Irlande)

Transitions Optical Holding BV (Pays-Bas)

Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

IMS – Entreprendre pour la Cité

Exercice 2005

Administrateur :

L'Oréal

Crédit Agricole SA

Beneteau SA ^(a)

Essilor of America, Inc. (États-Unis)

Transitions Optical Inc. (États-Unis)

EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Transitions Optical Holding BV (Pays-Bas)

Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

IMS – Entreprendre pour la Cité (Association) ^(a)

^(a) Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.

Exercice 2003

Administrateur :

L'Oréal

Crédit Agricole SA

Beneteau SA

Essilor of America, Inc. (États-Unis)

Transitions Optical Inc. (États-Unis)

Essilor Laboratories of America Holding Co, Inc. (États-Unis)

EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Transitions Optical Ltd (Irlande)

Transitions Optical Holding BV (Pays-Bas)

Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

IMS – Entreprendre pour la Cité

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Exercice 2002

Administrateur :

L'Oréal
Crédit Agricole SA
Beneteau SA
Essilor of America, Inc. (États-Unis)
Transitions Optical Inc. (États-Unis)
Essilor Laboratories of America Holding Co, Inc. (États-Unis)
EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)
Shangai Essilor Optical Company Ltd (Chine)
Transitions Optical Ltd (Irlande)
Transitions Optical Holding BV (Pays-Bas)
Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

PHILIPPE ALFROID

Né le 29 août 1945.

Directeur général délégué (date de nomination : 6 mai 1996 – année d'expiration : 2008).

Administrateur (date de nomination : 6 mai 1996 – année d'expiration : 2008).

Nombre d'actions Essilor International détenues : 100 668.

Exercice 2006

Administrateur :

Bacou-Dalloz
Faiveley SA
Faiveley Transport
Essilor of America, Inc. (États-Unis)
Gentex Optics, Inc. (États-Unis)
EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)
EOA Investment Inc. (États-Unis)
Omega Optical Holding, Inc. (États-Unis)
Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)
Pro-Optic Canada Inc. (Canada)
Shangai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Exercice 2005

Président : Bacou-Dalloz ^(a)

Administrateur :

Bacou-Dalloz
Faiveley SA
Faiveley Transport
Essilor of America, Inc. (États-Unis)
Gentex Optics, Inc. (États-Unis)
Visionweb, Inc. (États-Unis) ^(a)
EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)
EOA Investment Inc. (États-Unis)
Omega Optical Holding, Inc. (États-Unis)
Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)
Pro-Optic Canada Inc. (Canada)
Shangai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

^(a) Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Exercice 2004**Président** : Bacou-Dalloz**Administrateur** :

Bacou-Dalloz

Faiveley SA

Faiveley Transport

Essilor of America, Inc. (États-Unis)

Gentex Optics, Inc. (États-Unis)

Visionweb, Inc. (États-Unis)^(a)

EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)

EOA Investment Inc. (États-Unis)

Omega Optical Holding, Inc. (États-Unis)

Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)

Pro-Optic Canada Inc. (Canada)

Shangai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Bacou-Dalloz USA, Inc (États-Unis)

Exercice 2002**Directeur général délégué** : Bacou-Dalloz**Administrateur** :

Abrium

Christian Dalloz Sunoptics

Dalloz Safety

Essidev

Faiveley SA

Essilor of America, Inc. (États-Unis)

Gentex Optics, Inc. (États-Unis)

Visionweb, Inc. (États-Unis)

Essilor Laboratories of America Holding Co, Inc. (États-Unis)

EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)

EOA Investment Inc. (États-Unis)

Omega Optical Holding, Inc. (États-Unis)

Shangai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Bacou-Dalloz AB (Suède)

Représentant permanent d'Essilor International : Novisia**Représentant permanent de Bacou-Dalloz** : Dalloz Fall Protection**Exercice 2003****Président** : Bacou-Dalloz**Administrateur** :

Abrium

Christian Dalloz Sunoptics

Dalloz Safety

Essidev

Faiveley SA

Faiveley Transport

Essilor of America, Inc. (États-Unis)

Gentex Optics, Inc. (États-Unis)

Visionweb, Inc. (États-Unis)

Essilor Laboratories of America Holding Co, Inc. (États-Unis)

EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)

EOA Investment Inc. (États-Unis)

Omega Optical Holding, Inc. (États-Unis)

Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada)

Pro-Optic Canada Inc. (Canada)

Shangai Essilor Optical Company Ltd (Chine)

Bacou-Dalloz AB (Suède)

Représentant permanent d'Essilor International : Novisia

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

< Sommaire >

ALAIN ASPECT

Né le 15 juin 1947.

Administrateur (date de nomination : 16 juin 1997 – année d'expiration : 2008).

Nombre d'actions Essilor International détenues : 550.

Adresse professionnelle :

Institut d'Optique
Campus Polytechnique
RD 128
91 127 PALAISEAU Cedex

Exercices 2006 à 2002

Pas d'autre mandat que celui d'Administrateur d'Essilor International.

MICHEL BESSON

Né le 14 mars 1934.

Administrateur (date de nomination : 16 juin 1997 – année d'expiration : 2009).

Nombre d'actions Essilor International détenues : 1 000.

Adresse professionnelle : Sans objet.

Exercices 2006

Administrateur : EOA, Inc. (États-Unis)

Président national :
Association France - États-Unis

Président et membre du Conseil de Surveillance :
SAS Club de Port-La-Galère

Président et membre du Conseil : Copropriété Club de Port-La-Galère

Exercice 2004

Administrateur : EOA, Inc. (États-Unis)

Président et membre du Conseil de Surveillance :
SAS Club de Port-La-Galère ^(a)

Président et membre du Conseil : Copropriété Club de Port-La-Galère

Membre du Conseil de Gérance : SCI Club de Port-La-Galère ^(b)

^(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2004.

^(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2004.

Exercice 2002

Administrateur : EOA, Inc. (États-Unis)

Membre du Conseil de Gérance : SCI Club de Port-La-Galère ^(a)

Membre du Conseil : Copropriété Club de Port-La-Galère ^(a)

^(a) Mandats ayant débuté au cours de l'exercice 2002.

Exercice 2005

Administrateur : EOA, Inc. (États-Unis)

Président et membre du Conseil de Surveillance :
SAS Club de Port-La-Galère

Président et membre du Conseil : Copropriété Club de Port-La-Galère

Exercice 2003

Administrateur : EOA, Inc. (États-Unis)

Membre du Conseil de Gérance :
SAS Club de Port-La-Galère ^(a)
SCI Club de Port-La-Galère

Président et membre du Conseil : Copropriété Club de Port-La-Galère ^(a)

^(a) Mandats ayant débuté au cours de l'exercice 2003.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

JUAN BOIX

Né le 26 novembre 1941.

Administrateur (date de nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 26 janvier 2006, ratification pour l'Assemblée Générale du 12 mai 2006 – démission le 31 décembre 2006).

Nombre d'actions Essilor International détenues : 7 357.

Adresse professionnelle : Sans objet.

Exercice 2006

Président du Conseil d'administration : Valoptec Association ^(a)

Administrateur : AVS (Madrid, Espagne)

^(a) Mandat ayant débuté en fin d'exercice 2005 et ayant pris fin en fin d'exercice 2006.

Exercices 2005 à 2002

Administrateur : Valoptec Association

JEAN BURELLE

Né le 29 janvier 1939.

Administrateur (date de nomination : 16 juin 1997 – année d'expiration : 2009).

Nombre d'actions Essilor International détenues : 1 000.

Adresse professionnelle :

BURELLE SA
1 rue François 1^{er}
75008 PARIS

Exercice 2006

Président-Directeur général :

Burelle SA

Burelle Participations SA

Président : Sycovest 1

Directeur général et Administrateur : Sogec 2 SA

Administrateur :

Remy Cointreau

Compagnie Plastic Omnium SA

Compania Plastic Omnium (Espagne)

Plastic Omnium International AG (Suisse)

Signal AG (Suisse)

Membre du Conseil de Surveillance :

Soparexo SCA

HR Banque SCA

Président : MEDEF International (Association)

Harvard Business School Club de France (Association) ^(a)

^(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.

Exercice 2005

Président-Directeur général :

Burelle SA

Burelle Participations SA

Président du Conseil d'administration : Sycovest 1

Directeur général et Administrateur : Sogec 2 SA

Administrateur :

Remy Cointreau

Compagnie Plastic Omnium SA

Compania Plastic Omnium (Espagne)

Plastic Omnium International AG (Suisse)

Signal AG (Suisse)

Membre du Conseil de Surveillance :

Soparexo SCA

Société Financière HR SCA

Président : MEDEF International (Association)

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

< Sommaire >

Exercice 2004

Président-Directeur général :

Burelle SA
Burelle Participations SA

Président du Conseil d'administration : Sycovest 1

Directeur général et Administrateur : Sogec 2 SA

Administrateur :

Compagnie Plastic Omnium SA
Compania Plastic Omnium (Espagne)
Plastic Omnium International AG (Suisse)
Signal AG (Suisse)

Représentant permanent de la société Burelle Participations :
Sycovest 1

Exercice 2002

Président-Directeur général :

Burelle SA
Burelle Participations SA

Président : Sycovest 1

Administrateur :

Compagnie Plastic Omnium
Sofiparc
Compagnie Signature
Compania Plastic Omnium (Espagne)
Plastic Omnium International AG (Suisse)
Signal AG (Suisse)
Sogec 2
Cera 2

Membre du Conseil de Surveillance : Lapeyre

Représentant permanent de la société Burelle Participations :
Plastic Omnium Services

Exercice 2003

Président-Directeur général :

Burelle SA
Burelle Participations SA

Président du Conseil d'administration : Sycovest 1

Administrateur :

Compagnie Plastic Omnium SA
Compania Plastic Omnium (Espagne)
Plastic Omnium International AG (Suisse)
Signal AG (Suisse)
Sogec 2

Membre du Conseil de Surveillance : Lapeyre

Représentant permanent de la société Burelle Participations :
Sycovest 1

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

YVES CHEVILLOTTE

Né le 16 mai 1943.

Administrateur (date de nomination : 14 mai 2004 – année d'expiration : 2007).

Nombre d'actions Essilor International détenues : 749.

Adresse professionnelle : Sans objet.

Exercice 2006

Vice-Président du Conseil d'administration : SA Soredic

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Finaref

Administrateur et membre du Comité d'audit : Crédit Lyonnais

Exercice 2004

Président du Conseil de Surveillance : SA Soredic

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Finaref

Administrateur et membre du Comité d'audit : Crédit Lyonnais

Administrateur : Sofinco

Exercice 2002

Directeur général délégué : Crédit Agricole SA

Administrateur Vice-Président :

Pacifica

Predi Retraites

Predica

Président : Uni-Editions

Administrateur :

Cedicam

Europay France

Fondation du Crédit Agricole

Holding Eurocard

Sofinco

Membre du Comité exécutif : TLJ SAS

Membre du Conseil de Surveillance : Soredic

Exercice 2005

Vice-Président du Conseil d'administration : SA Soredic

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Finaref

Administrateur et membre du Comité d'audit : Crédit Lyonnais

Exercice 2003

Président du Conseil d'administration :

Amica

Dynamust

Président du Conseil de Surveillance : Soredic

Administrateur Vice-Président : Predi Retraites

Directeur général : Caisse Régionale Alsace

Directeur général délégué : Crédit Agricole SA

Administrateur :

Answork

Banque Financière Groupama

Banque Gestion Privée Indosuez

Sacam Consommation 1

Sacam Consommation 2

Sacam Consommation 3

Sofinco

Membre du Conseil de Surveillance : Finaref

Représentant permanent : CNCA

Administrateur : AMACAM

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

< Sommaire >

PHILIPPE GERMOND

Né le 19 février 1957.

Administrateur (date de nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 31 janvier 2001, ratification par l'Assemblée Générale du 3 mai 2001 – année d'expiration : 2009).

Nombre d'actions Essilor International détenues : 500.

Adresse professionnelle : Sans objet.

Exercice 2006

Membre du Directoire : Atos Origin ^(a)

^(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.

Exercice 2004

Directeur général adjoint et Administrateur : Alcatel

Administrateur :

Ingenico

Alcatel USA Inc. (États-Unis)

Membre du Conseil de Surveillance :

Alcatel Deutschland GmbH (Allemagne)

Atos Origin

Exercice 2002

Directeur général : Alcatel

Administrateur : Ingenico

Exercice 2005

Directeur général adjoint et Administrateur : Alcatel ^(a)

Administrateur :

Ingenico ^(a)

Alcatel USA Inc. (États-Unis) ^(a)

Membre du Conseil de Surveillance :

Alcatel Deutschland GmbH (Allemagne) ^(a)

Atos Origin ^(b)

^(a) Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.

^(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2006.

Exercice 2003

Directeur général et Administrateur : Alcatel

Administrateur :

Ingenico

Alcatel USA Inc. (États-Unis)

Membre du Conseil de Surveillance :

Alcatel Deutschland GmbH (Allemagne)

Atos Origin

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

MAURICE MARCHAND TONEL

Né le 14 février 1944.

Administrateur (date de nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 22 novembre 2006, nomination soumise à l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 pour ratification – année d'expiration, sous réserve de ratification : 2009).

Nombre d'actions Essilor International détenues : 500.

Adresse professionnelle : Sans objet.

Exercice 2006

Président : European American Chamber of Commerce (France)

Administrateur :

Faiveley Transport

Groupe Souchier

Laurene ^(a)

DT 2000

Financière Huysmans

European American Chamber of Commerce (Cincinnati, États-Unis)

French American Chamber of Commerce (Chicago, États-Unis)

^(a) Ce mandat prendra fin au cours de l'exercice 2007.

Exercice 2004

Président : European American Chamber of Commerce (France)

Administrateur :

Faiveley Transport

Groupe Souchier

Laurene

DT 2000

Financière Huysmans

European American Chamber of Commerce (Cincinnati, États-Unis)

French American Chamber of Commerce (Chicago, États-Unis)

Exercice 2002

Président : European American Chamber of Commerce (France)

Administrateur :

Faiveley Transport

Groupe Souchier

Laurene

DT 2000

Financière Huysmans

European American Chamber of Commerce (Cincinnati, États-Unis)

French American Chamber of Commerce (Chicago, États-Unis)

Exercice 2005

Président : European American Chamber of Commerce (France)

Administrateur :

Faiveley Transport

Groupe Souchier

Laurene

DT 2000

Financière Huysmans

European American Chamber of Commerce (Cincinnati, États-Unis)

French American Chamber of Commerce (Chicago, États-Unis)

Exercice 2003

Président : European American Chamber of Commerce (France)

Administrateur :

Faiveley Transport

Groupe Souchier

Laurene

DT 2000

Financière Huysmans

European American Chamber of Commerce (Cincinnati, États-Unis)

French American Chamber of Commerce (Chicago, États-Unis)

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

OLIVIER PECOUX

Né le 9 septembre 1958.

Administrateur (date de nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 31 janvier 2001, ratification par l'Assemblée Générale du 3 mai 2001 – année d'expiration : 2009).

Nombre d'actions Essilor International détenues : 500.

Adresse professionnelle :

ROTHSCHILD et Cie
23 bis avenue de Messine
75008 PARIS

Exercice 2006

Associé-gérant :

Rothschild et Cie
Rothschild et Cie Banque

Administrateur :

Rothschild Espana (Espagne)
Rothschild Italia (Italie)

Membre du Conseil de Surveillance :

Financière Rabelais
Rothschild GmbH (Allemagne)

Exercice 2004

Associé-gérant :

Rothschild et Cie
Rothschild et Cie Banque

Administrateur :

Rothschild Espana (Espagne)
Rothschild Italia (Italie)

Membre du Conseil de Surveillance :

Financière Rabelais
Rothschild GmbH (Allemagne)
2 Be Finance

Exercice 2002

Associé-gérant :

Rothschild et Cie
Rothschild et Cie Banque

Administrateur :

Rothschild Espana (Espagne)
Rothschild Italia (Italie)

Membre du Conseil de Surveillance :

Financière Rabelais
Rothschild GmbH (Allemagne)

Exercice 2005

Associé-gérant :

Rothschild et Cie
Rothschild et Cie Banque

Administrateur :

Rothschild Espana (Espagne)
Rothschild Italia (Italie)

Membre du Conseil de Surveillance :

Financière Rabelais
Rothschild GmbH (Allemagne)

Exercice 2003

Associé-gérant :

Rothschild et Cie
Rothschild et Cie Banque

Administrateur :

Rothschild Espana (Espagne)
Rothschild Italia (Italie)

Membre du Conseil de Surveillance :

Financière Rabelais
Rothschild GmbH (Allemagne)

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

MICHEL ROSE

Né le 27 février 1943.

Administrateur (date de nomination : 13 mai 2005 – année d'expiration : 2008).

Nombre d'actions Essilor International détenues : 500.

Adresse professionnelle :

LAFARGE SA
61 rue des Belles Feuilles
75782 PARIS Cedex 16

Exercice 2006

Directeur général délégué : Lafarge

Administrateur :

Lafarge North America (États-Unis)

Lafarge Maroc (Maroc)

Malayan Cement (Malaisie)

Neopost

Président : Fondation de l'École des Mines de Nancy

Exercice 2004

Directeur général délégué : Lafarge

Administrateur :

Lafarge Ciments

Lafarge North America (États-Unis)

Lafarge Maroc (Maroc)

Malayan Cement (Malaisie)

Asland (Espagne)

Cementia (Suisse)

Président : Fondation de l'École des Mines de Nancy

Exercice 2002

Directeur général délégué : Lafarge

Administrateur :

Lafarge Ciments

Lafarge North America (États-Unis)

Lafarge Maroc (Maroc)

Malayan Cement (Malaisie)

Asland (Espagne)

Cementia (Suisse)

Président : Fondation de l'École des Mines de Nancy

Exercice 2005

Directeur général délégué : Lafarge

Administrateur :

Lafarge North America (États-Unis)

Lafarge Maroc (Maroc)

Malayan Cement (Malaisie)

Neopost

Président : Fondation de l'École des Mines de Nancy

Exercice 2003

Directeur général délégué : Lafarge

Administrateur :

Lafarge Ciments

Lafarge North America (États-Unis)

Lafarge Maroc (Maroc)

Malayan Cement (Malaisie)

Asland (Espagne)

Cementia (Suisse)

Président : Fondation de l'École des Mines de Nancy

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

< Sommaire >

ALAIN THOMAS

Né le 26 juin 1949.

Administrateur (date de nomination : 12 mai 2006 – année d'expiration : 2008).

Nombre d'actions Essilor International détenues : 4 025.

Adresse professionnelle : Essilor.

Exercice 2006 à 2003

Administrateur : Valoptec Association ^(a)

^(a) Depuis décembre 2003.

Exercice 2002

Sans objet.

SERGE ZINS

Né le 8 décembre 1962.

Administrateur (date de nomination : 12 mai 2006 – année d'expiration : 2007).

Nombre d'actions Essilor International détenues : 4 738.

Adresse professionnelle : Essilor.

Exercice 2006

Directeur : Essilor Japan Co. Ltd (Japon) ^(a)

Administrateur :

Valoptec Association

P.T. Essilor Indonesia (Indonésie) ^(b)

Aichi Nikon Co, Ltd (Japon)

Nasu Nikon Co, Ltd (Japon)

Essilab Philippines Inc. (Philippines)

Beauty Glass Private Ltd (Inde)

Vijay Vision Private Ltd (Inde)

Membre du Conseil de Surveillance : FCPE Valoptec International

Scrutateur :

Essilor Korea Co, Ltd (Corée)

Chemiglas (Corée)

^(a) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2006.

^(b) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2006.

Exercice 2005

Membre du Conseil d'administration : Valoptec Association

Membre du Conseil de Surveillance : FCPE Valoptec International

Administrateur :

Essilor Asia Pacific Private Ltd (Singapour) ^(a)

Plasticplus (2003) Private Ltd (Singapour) ^(a)

Polylite Asia Pacific Private Ltd (Singapour) ^(a)

Polylite Singapore Private Ltd (Singapour) ^(a)

ETC S-E Asia Private Ltd (Singapour) ^(a)

Unique Ophtalmic Private Ltd (Singapour) ^(a)

Ekeh Private Ltd (Singapour) ^(a)

Essilor Hong Kong Ltd (Chine) ^(a)

Essilab Philippines Inc. (Philippines)

Bangkok Optical Distribution Co. Ltd (Thaïlande) ^(a)

Central Essilor Co. Ltd (Thaïlande)

Beauty Glass Private Ltd (Inde)

Vijay Vision Private Ltd (Inde)

P.T. Essilor Indonesia (Indonésie)

Auditeur interne : Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon) ^(a)

Scrutateur : Chemiglas Corp (Corée)

^(a) Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Exercice 2004

Membre du Conseil d'administration : Valoptec Association

Membre du Conseil de Surveillance : FCPE Valoptec International**Administrateur** :

Essilor Asia Pacific Private Ltd (Singapour)
 Plasticplus (2003) Private Ltd (Singapour)
 ETC S-E Asia Private Ltd (Singapour)
 Unique Ophtalmic Private Ltd (Singapour)
 EKEH Private Ltd (Singapour)
 Essilor Hong Kong Ltd (Chine)
 Essilab Philippines Inc. (Philippines)
 Bangkok Optical Distribution Co. Ltd (Thaïlande)
 Central Essilor Co. Ltd (Thaïlande)
 Beauty Glass Private Ltd (Inde)
 Vijay Vision Private Ltd (Inde)
 P.T. Essilor Indonesia (Indonésie)

Auditeur interne : Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

Scrutateur : Chemiglas Corp (Corée)**Exercice 2002**

Membre du Conseil d'administration : Valoptec Association ^(b)**Administrateur** :

Essilor Asia Pacific Private Ltd (Singapour)
 Plasticplus (2003) Private Ltd (Singapour)
 Essilor Hong Kong Ltd (Chine)
 Essilab Philippines Inc. (Philippines)
 Bangkok Optical Distribution Co. Ltd (Thaïlande)
 Central Essilor Co. Ltd (Thaïlande)
 P.T. Essilor Indonesia (Indonésie)

Auditeur interne : Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

^(b) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2002.**Exercice 2003**

Membre du Conseil d'administration : Valoptec Association

Membre du Conseil de Surveillance : FCPE Valoptec International ^(a)**Administrateur** :

Essilor Asia Pacific Private Ltd (Singapour)
 Plasticplus (2003) Private Ltd (Singapour)
 Essilor Hong Kong Ltd (Chine)
 Essilab Philippines Inc. (Philippines)
 Bangkok Optical Distribution Co. Ltd (Thaïlande)
 Central Essilor Co. Ltd (Thaïlande)
 P.T. Essilor Indonesia (Indonésie)

Auditeur interne : Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)

Scrutateur : Chemiglas Corp (Corée)

^(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice 2003.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Expertise et expérience des Administrateurs en matière de gestion

Le Conseil d'administration est composé de personnes qui apportent dans des domaines différents, soit une connaissance et une pratique de l'entreprise, soit une expertise dans l'activité spécifique d'Essilor International, soit une expérience de plusieurs années de la gestion d'entreprises internationales et de ce fait apportent leur expertise et/ou leur expérience à la Société en matière de gestion.

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs généraux ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs généraux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou de l'un des Directeurs généraux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Absence de lien familial existant entre les Administrateurs

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

14.1.2. Les Comités d'Administrateurs

Depuis 1997, Essilor s'est dotée de Comités d'études, dans le contexte des règles liées au gouvernement d'entreprise (Comité d'audit, Comité des mandataires et Comité stratégique). Chaque Comité informe le Conseil du déroulement de ses missions et des propositions qui en découlent.

14.1.2.1. Le Comité d'audit : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité d'audit est composé de trois membres au moins, nommés par le Conseil d'administration parmi les Administrateurs d'Essilor, dont deux tiers d'Administrateurs indépendants. Les membres du Comité d'audit ne peuvent exercer des fonctions de Direction générale, ni être mandataires sociaux.

Le Comité d'audit est actuellement présidé par Monsieur Yves Chevillote nommé Président par délibération du Conseil d'administration du 14 mai 2004. Au 31 décembre 2006, le Comité d'audit était, par ailleurs, constitué de Messieurs Alain Aspect, Michel Besson, Juan Boix et Olivier Pecoux. Le Comité est composé de plus de deux tiers d'Administrateurs indépendants.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'audit a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration :

- de s'assurer que la Direction générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles. Ceci afin d'éviter le possible et préjudiciable appauvrissement du patrimoine social ;
- d'analyser, dans ce contexte, les procédures mises en place au sein du groupe qui permettent :
 - le respect des réglementations comptables et de la bonne application des principes sur lesquels les comptes de la Société sont établis,
 - la remontée de l'information et son traitement à tous les niveaux,
 - l'identification, l'évaluation, l'anticipation, et la maîtrise des risques économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger,
 - l'application des normes de contrôle interne destinées à l'établissement des éléments comptables et financiers, en vigueur à tous les échelons de l'organisation,
 - le respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la Société.

Ces travaux permettent au Comité d'émettre, si nécessaire, des recommandations quant à l'amélioration des procédures existantes, et éventuellement à la mise en place de nouvelles.

Le Comité d'audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction générale jugent utile de lui soumettre.

Vous référer également à l'annexe 1 du présent Document de référence, « Rapport spécial du Président », point « 1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité d'audit ».

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

**14.1.2.2. Le Comité des mandataires :
composition et missions**

Le règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que le Comité des mandataires sociaux est composé au moins de trois membres, Administrateurs indépendants d'Essilor International non dirigeants.

Le Comité des mandataires est présidé par Monsieur Jean Burelle et est constitué avec Messieurs Michel Besson et Michel Rose. Le Comité est intégralement composé d'Administrateurs indépendants.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des mandataires sociaux a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de :

- faire des propositions sur la rémunération de la Direction générale ;
- faire des propositions pour les attributions de stocks-options et de droits à actions de performance ;
- s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'entreprise ;
- assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du groupe ;
- réfléchir sur la composition du Conseil d'administration et son éventuelle évolution.

Vous référer également à l'annexe 1 du présent Document de référence, « Rapport spécial du Président », point « 1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité des mandataires ».

**14.1.2.3. Le Comité stratégique :
composition et missions**

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité stratégique est composé au moins de cinq membres, Administrateurs d'Essilor.

Le Comité stratégique, présidé par Monsieur Xavier Fontanet, est constitué au 31 décembre 2006 de Messieurs Philippe Alfruid, Michel Besson, Juan Boix, Jean Burelle, Philippe Germond, Olivier Pécoux, et Maurice Marchand Tonel, soit 5 Administrateurs indépendants sur les huit composant ce Comité.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité stratégique a pour mission principale, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de revoir régulièrement les stratégies du groupe tant sur les angles produit et technologiques que géographique et marketing.

Vous référer également à l'annexe 1 du présent Document de référence, « Rapport spécial du Président », point « 1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité stratégique ».

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

14.1.3. Le Comité exécutif

14.1.3.1. Composition du Comité exécutif

Au 28 février 2007, la composition du Comité exécutif s'établit comme suit :

Xavier Fontanet	Président-Directeur général	1
Philippe Alfroid	Directeur général délégué	2
Thomas Bayer	Directeur du réseau Essilor Europe	3
Claude Brignon	Directeur des opérations Monde	4
Jean Carrier-Guillaumet	Président d'Essilor of America ^(a)	5
Patrick Cherrier	Directeur exécutif Asie	6
Bertrand de Limé	Directeur exécutif Amérique Latine et instruments	7
Didier Lambert	Directeur des systèmes d'information	8
Fabienne Lecorvaisier	Directeur financier ^(b)	9
Alain Pierre	Président de BBGR	10
Patrick Poncin	Directeur de l'ingénierie Monde	11
Thierry Robin	Président d'Essilor Canada	12
Bertrand Roy	Directeur du marketing stratégique	13
Hubert Sagnières	Directeur exécutif Europe et Amérique du Nord	14
Jean-Luc Schuppiser	Directeur de la recherche et du développement	15
Laurent Vacherot	Président d'Essilor of America puis Directeur financier ^(b)	16
Henri Vidal	Directeur des ressources humaines	17
Carol Xueref	Directeur des affaires juridiques et du développement groupe	18

^(a) Président d'Essilor of America depuis fin janvier 2007.

^(b) Fonction de Directeur financier : assurée par Madame Fabienne Lecorvaisier puis par Monsieur Laurent Vacherot à partir du second semestre 2007.

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF AU 31 DÉCEMBRE 2006

Au 31 décembre 2006, le Comité exécutif est composé de tous les membres cités ci-dessus à l'exception de Messieurs Jean Carrier-Guillaumet, Alain Pierre et Patrick Poncin. Monsieur Laurent Vacherot est alors Président d'Essilor of America et Madame Fabienne Lecorvaisier Directeur financier.

14.1.3.2. Missions du Comité exécutif

Le Comité exécutif se réunit une fois par mois pour examiner la marche du groupe et l'ensemble des activités du court terme. Il étudie également les perspectives et les objectifs à moyen et long terme du groupe et se prononce sur les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Présidé par Xavier Fontanet, il est composé des principaux responsables fonctionnels et opérationnels du groupe qui ont, soit une responsabilité mondiale, telle la production en série de verres, soit une responsabilité liée aux grands marchés (Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie).

14.2. Absence de conflits d'intérêt potentiels

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, et les intérêts privés et/ou autres devoirs à l'égard de tiers, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société.

Les informations relatives à toute restriction acceptée par les Administrateurs concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, sont présentées au chapitre 16.1.2.

14.3. Conventions réglementées

Le Conseil d'administration dans sa séance du 26 janvier 2006 a, préalablement à sa conclusion, autorisé le projet de modification du contrat de liquidité conclu entre Essilor et la société Rothschild & Cie Banque.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 22 novembre 2006 a pris acte de la poursuite aux mêmes conditions, de la convention préalablement autorisée par le Conseil dans sa séance du

23 novembre 2005 concernant les retraites chapeaux pour les deux mandataires sociaux. Voir détail en rubrique 15.1.

Les Commissaires aux comptes de la Société ont été informés des autorisations conférées et de la conclusion des conventions dans le délai d'un mois de cette conclusion et conformément à l'article 91 du décret du 23 mars 1967 de la poursuite de ces conventions par courrier du 22 janvier 2007.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

15

Rémunération et avantages

< Sommaire >

15.1. Rémunération des membres des organes d'administration, de Direction et de surveillance

Rémunération des mandataires sociaux de l'exercice 2006 (article L. 225-102-1 du Code de commerce)

Le principe de la rémunération de Monsieur Xavier Fontanet, Président-Directeur général et de Monsieur Philippe Alfroid, Directeur général délégué, comporte une partie fixe et une partie variable liée aux résultats. La partie variable de la rémunération des mandataires sociaux (ou bonus) est fixée en pourcentage du salaire de base des dirigeants sociaux avec une possibilité d'évolution positive proportionnelle en cas de dépassement de l'objectif à l'intérieur d'un plafond. La règle de variabilité du bonus est la suivante :

- 100 % du bonus cible pour une réalisation à 100 % de l'objectif ;
- absence de bonus pour une atteinte à 80 % ou moins de l'objectif ;
- plafond égal à 150 % du bonus cible pour un objectif dépassé de 20 % ou plus ;
- proportionnalité appliquée au bonus pour des réalisations intermédiaires ;
- neutralisation des variations de parité monétaire dans le calcul du bonus.

Le calcul de la partie variable est lié à la réalisation d'un objectif de résultat net consolidé, fixé hors acquisitions.

Pour plus d'information concernant les principes et les règles arrêtées par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux se référer au Rapport spécial du Président présenté en Annexe 1 du présent Document de référence, « Préparation et organisation des travaux du conseil », « Comité des mandataires ».

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Tableau récapitulatif des éléments de rémunération des mandataires sociaux

(Il s'agit de montants bruts avant prélèvements sociaux et impôts).

Éléments de la rémunération 2006

En euros, sauf droits à attribution d'actions de performance,
en nombre de droits

		Xavier Fontanet	Philippe Alfroid
Fixe	Montant	419 242	372 583
Variable (Par exemple bonus, prime de résultat...)	Montant	355 519 dont 50 000 à titre de SAHF ^(a)	208 585 dont 50 000 à titre de SAHF ^(a)
Exceptionnel	Montant	Néant	Néant
	Mode et critères de calcul	Sans objet	Sans objet
Avantages en nature (Par exemple voiture, assurance chômage mandataire social, logement...)	Voiture	2 195	2 195
	Assurance chômage	14 429	Néant
	Autres	Néant	Néant
Jetons de présence	Montant	15 800	27 020 ^(b)
Droits à attribution d'actions de performance	Attribution 2006 (Nombre de droits détenus)	29 250 Cours de référence 82,92	22 500 Cours de référence 82,92
	Évaluation	118 103	204 367
Engagement de retraite complémentaire	Valeur actuarielle	2 263 680	1 986 392
Prime d'arrivée	Montant	Néant	Néant
Prime de départ ou de cessation de fonction (Notamment en cas de licenciement sauf pour faute lourde ou grave)	Mode et critères de calcul	2 années de salaire au titre du contrat de travail	Néant

^(a) SAHF : prime pour séjour hors de France.

^(b) Y compris 11 220 euros de jetons de présence reçus de Bacou-Dalloz en 2006.

Au titre de l'exercice 2005, la partie variable de la rémunération de Monsieur Xavier Fontanet a été déterminée, en fonction d'un taux de bonus cible de 60 % de son salaire de base, pour une réalisation de l'objectif de résultat net consolidé budgété de 244,9 millions d'euros, le montant payé en 2006 s'élève à 305 519 euros. Pour l'exercice 2006, la partie variable de la rémunération de Monsieur Xavier Fontanet sera déterminée, en fonction d'un taux de bonus cible de 70 % de son salaire de base, le montant provisionné à ce titre est de 322 816 euros.

Au titre de l'exercice 2005, la partie variable de la rémunération de Monsieur Philippe Alfroid a été déterminée en fonction d'un taux de bonus cible de 35 % de son salaire de base, pour une réalisation de l'objectif de résultat net consolidé budgété de 244,9 millions d'euros, le montant payé en 2006 s'élève à 158 585 euros. Pour l'exercice 2006, la partie variable de la rémunération de Monsieur Philippe Alfroid sera déterminée, en fonction d'un taux de bonus cible de 45 % de son salaire de base, le montant provisionné à ce titre est de 184 428 euros.

< Sommaire >

Tableau comparatif des rémunérations des mandataires sociaux

En euros	Rémunérations brutes ^(a) hors jetons de présence			Jetons de présence			Total		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Xavier Fontanet	792 385	753 498	670 347	15 800	14 000	11 300	808 185	767 498	681 647
Philippe Alfroid	583 363	512 988	498 917	27 020 ^(b)	24 992 ^(b)	22 908 ^(b)	610 383	537 980	521 825

^(a) Il s'agit de montants bruts avant prélèvements sociaux et impôts et conformément à la loi, ces montants intègrent les avantages en nature.

^(b) Y compris des jetons de présence reçus de Bacou-Dalloz, (11 220 euros en 2006, 10 992 euros en 2005 et 11 608 euros en 2004).

Jetons de présence

L'Assemblée Générale ordinaire du 12 mai 2006 a voté un montant global de jetons de présence de 300 000 euros, que le Conseil d'administration lors de sa séance du 12 mai 2006 a décidé de répartir selon les règles résumées dans le tableau ci-dessous.

Jetons de présence	Partie fixe	Partie variable en fonction de la présence
Tous les Administrateurs	3 800 euros	2 000 euros par séance
Président du Comité d'audit	20 000 euros	1 800 euros par séance
Président du Comité des mandataires	10 000 euros	1 800 euros par séance
Pour les seuls Administrateurs indépendants, membres des Comités d'audit ou des mandataires	Non applicable	1 800 euros par séance

Tableau comparatif des jetons de présence des mandataires sociaux

En euros	Jetons de présence	Jetons de présence
	2006	2005
Xavier Fontanet	15 800	14 000
Philippe Alfroid	27 020 ^(a)	24 992 ^(a)
Alain Aspect	23 000	21 200
Juan Boix	15 800	NA
Michel Besson	22 800	23 000
Jean Burelle	31 200	19 700
Yves Chevillotte	41 000	29 000
Philippe Germond	15 800	14 000
Igor Landau	3 900	10 700
Louis Lesperance	5 900 ^(b)	12 200 ^(b)
Olivier Pécoux	19 000	19 400
Jean-Pierre Martin	5 900	14 000
Bertrand Roy	NA	14 000
Dominique Reiniche	9 800	7 300
Michel Rose	17 400	6 150
Alain Thomas	10 550	NA
Serge Zins	10 550	NA

^(a) Y compris des jetons de présence reçus de Bacou-Dalloz, (11 220 euros en 2006, 10 992 euros en 2005 et 11 608 euros en 2004).

^(b) Taux de change retenu : 1 euro = 1,43 dollar canadien.

15.2. Plans d'options de souscription ou autres régimes d'actionnariat salarié, pensions, retraites ou autres avantages

15.2.1. Intérêts des dirigeants dans le capital

Le pourcentage de capital détenu personnellement par les membres du Conseil d'administration et par les membres du Comité exécutif est inférieur à 0,5 %.

[< Sommaire >](#)

15.2.2. Informations sur les options de souscription, d'achat d'actions et sur les droits à actions de performance

- Options de souscription, d'achat d'actions ou droits à actions de performance consentis à chaque mandataire social ;
- Et exercices par ces derniers ;
- Durant l'exercice 2006.

	Nombre total	Prix, en euros	Date d'échéance	Plan afférant
Droits à actions de performance consentis				
durant l'exercice 2006 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)				
Xavier Fontanet	29 250	-	22 novembre 2013	22 novembre 2006
Philippe Alfroid	22 500	-	22 novembre 2013	22 novembre 2006
Options levées durant l'exercice 2006				
par chaque mandataire social (liste nominative)				
Xavier Fontanet	30 000	31,24	14 novembre 2011	14 novembre 2001
	31 257	40,67	20 novembre 2012	20 novembre 2002
Philippe Alfroid	9 500	31,24	14 novembre 2011	14 novembre 2001

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3. « Actions de Performance ».

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

16

Fonctionnement des organes d'administration et de Direction

[< Sommaire >](#)

16.1. Dates d'expiration des mandats, durées des fonctions et fonctionnement des organes d'administration et de Direction

16.1.1. Dates d'expiration des mandats et durées des fonctions

Les dates d'expiration des mandats et les durées des fonctions sont présentées à la rubrique 14.1.1.

Nous vous informons de la nomination aux fonctions d'Administrateur :

- de Monsieur Maurice Marchand Tonel, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa séance du 22 novembre 2006, en remplacement de Madame Dominique Reiniche, démissionnaire ;
- de Madame Aicha Mokdahi, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa séance du 24 janvier 2007, en remplacement de Monsieur Juan Boix, démissionnaire.

En application des dispositions légales et statutaires, nous demandons aux actionnaires de la Société de bien vouloir ratifier ces cooptations lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 [cf. interprétation AMF n° 3].

16.1.2. Fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités d'études

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités d'études est régi par un règlement intérieur qui a été adopté par le Conseil lors de la séance du 18 novembre 2003 et ensuite modifié par le Conseil lors des séances du 27 janvier 2005 et du 24 janvier 2007. Les principales dispositions du règlement intérieur concernant le fonctionnement du Conseil sont reprises ci-après :

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Information des Administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les Administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien sont adressés ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Dans le cadre des décisions à prendre, l'Administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des Comités d'études. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont formulées auprès du Président du Conseil (ou du Directeur général en cas de dissociation des fonctions) qui est tenu de s'assurer que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes les informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Réunions du conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social, et au moins 5 fois par an. Les dates des réunions du Conseil de

l'année suivante sont fixées au plus tard un mois avant la fin de l'année en cours, sauf réunion extraordinaire.

Comités d'études

Le Conseil, sur proposition de son Président, peut créer des Comités d'études dont il fixe la composition et les attributions. Ces Comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Évaluation annuelle du fonctionnement du conseil

Une fois par an, le Conseil procède à une évaluation formalisée de son mode de fonctionnement, et prend, le cas échéant, toute mesure de nature à l'améliorer. Le Conseil en informe les actionnaires dans le Rapport annuel.

Modifications du règlement intérieur

Le présent règlement pourra être amendé par décision du Conseil.

La charte de l'Administrateur adoptée par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003, qui regroupe les droits et obligations touchant à la fonction d'Administrateur d'Essilor, a également été modifiée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 27 janvier 2005 pour tenir compte :

1. du nouveau dispositif « abus de marché » qui a été institué par la directive cadre 2003/6/CE du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché entrée en vigueur le 12 octobre 2004. À ce titre la charte rappelle que :

Chaque Administrateur qui dispose d'informations privilégiées doit s'abstenir d'effectuer, de faire effectuer ou de permettre à autrui d'effectuer des opérations sur les titres de la Société sur les bases de ces informations, tant que celles-ci ne sont pas encore rendues publiques. Comme pour les cadres du groupe susceptibles de disposer d'informations privilégiées, la charte indique que les Administrateurs, outre pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, sont tenus de s'abstenir de toute opération sur les titres pendant les 21 jours qui précèdent :

- le communiqué sur les résultats annuels ;
- le communiqué sur les résultats semestriels ;
- les communiqués sur le chiffre d'affaires trimestriel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

2. des nouvelles obligations déclaratives individuelles des opérations sur les titres de la Société réalisées par les mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées, entrées en vigueur le 25 novembre 2004. La charte indique :

En application de l'article 621-18-2 du Code Monétaire et Financier introduit par la Loi N° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière, des articles 222-14 et 222-15 du règlement de l'Autorité des marchés financiers (AMF), et du communiqué de presse de l'AMF du 27 décembre 2004, chaque Administrateur s'engage à déclarer immédiatement à la Société, via le service de l'actionnariat d'Essilor, toute opération sur titres ou instruments financiers de l'émetteur, effectuée par lui-même ou toute personne lui étant étroitement liée et ce, afin de permettre à la Société émettrice de communiquer individuellement ces opérations à l'AMF et de rendre publique lesdites opérations au moyen d'un communiqué, dans les délais qui lui sont impartis.

16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de Direction : absence de contrat de service

Aucun des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec Essilor ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme dudit contrat.

16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération

Ces informations sont présentées aux rubriques 14.1.2.1. et en Annexe 1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « 1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration », paragraphes « Comité d'audit » et « Comité des mandataires »].

16.4. Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine

D'une manière générale, la Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise défini dans le rapport « Bouton ».

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

17

Salariés

< Sommaire >

17.1. Ressources humaines : nombre de salariés, répartition par site et par type d'activité

Concernant les effectifs du groupe, vous pouvez également vous référer aux notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5. du présent Document de référence, à la note 28.

17.1.1. Effectifs moyens et fins de période

Au 31 décembre 2006, Essilor comptait 29 288 collaborateurs dans le monde (dont 100 % des effectifs des sociétés consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle). L'effectif moyen 2006 était de 27 262 collaborateurs (effectif se rapportant aux charges de personnel consolidées de la période).

Au 31 décembre 2005, le nombre de collaborateurs était de 26 534 (effectif moyen 24 909).

Il n'y a pas eu de changement significatif des effectifs du groupe depuis le 1^{er} janvier 2006.

Par ailleurs, en réponse à la demande du règlement CE 809/2004, le groupe n'emploie pas un grand nombre de travailleurs temporaires.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

17.1.2. Répartition des effectifs moyens**17.1.2.1. Répartition par zone géographique**

	2006		2005		2004	
Amérique du Nord	9 291	34,1 %	8 613	34,6 %	7 986	34,0 %
Europe	9 608	35,2 %	9 517	38,2 %	9 352	39,8 %
Amérique latine/Asie Pacifique/Afrique	8 363	30,7 %	6 779	27,2 %	6 182	26,3 %

17.1.2.2. Répartition des effectifs par fonction

	2006		2005		2004	
Ouvriers	15 797	57,95 %	14 875	59,72 %	14 052	59,74 %
Agents de maîtrise et employés	7 772	28,51 %	6 808	27,33 %	6 453	27,44 %
Cadres	3 692	13,54 %	3 226	12,95 %	3 015	12,82 %

17.2. Participations et stocks-options**17.2.1. Situation au 31 décembre 2006 des participations et stocks-options détenues par les membres des organes d'administration, de Direction et de surveillance**

Situation au 31 décembre 2006	Actions Essilor détenues	Stock-options Essilor détenues					Droits	
		Options de souscription					Actions de performance	
		20 nov. 2002	18 nov. 2003	17 nov. 2004	27 jan. 2005	23 nov. 2005	22 nov. 2006	22 nov. 2006
MEMBRES SALARIÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION								
FONTANET Xavier	102 360	25 743	45 000	55 000		60 000		29 250
ALFROID Philippe	100 668	44 000	35 000	43 000		47 000		22 500
BOIX Juan	7 357		1 168	64	2 267			
THOMAS Alain	4 025		97	95		80		36
ZINS Serge	4 738	2 000	2 000	2 000		2 000	2 500	
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS								

Au 31 décembre 2006, les Administrateurs indépendants n'avaient pas de stocks-options ni de droits à actions de performance et détenaient 5 299 actions Essilor.

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3. « Actions de Performance ».

[< Sommaire >](#)

17.2.2. Informations sur les options de souscription, les options d'achat et les droits à actions de performance

17.2.2.1. Attribution et levées de l'année

Attribution et exercice :

- Des options de souscription d'actions ;
 - Des options d'achat d'actions ;
 - Des droits à actions de performance ;
- consentis aux salariés non-mandataires sociaux.

	Nombre total	Prix moyen pondéré, en euros	Date d'échéance	Plans afférant
Options consenties durant l'exercice 2006 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé [information globale]	97 500	82,92	22 nov. 2013	22 nov. 2006
Droits à actions de performance consentis durant l'exercice 2006 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre de droits ainsi consentis est le plus élevé [information globale]	63 900	-	22 nov. 2013	22 nov. 2006
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice 2006 , par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options d'achat ou de souscription ainsi levées est le plus élevé [information globale]	98 548	36,99		15 mars 2000 14 nov. 2001 20 nov. 2002 18 nov. 2003

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3. « Actions de Performance ».

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

17.2.2.2. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions de droits à actions de performance

Seuls sont présentés les plans pour lesquels il reste des options ou droits en circulation.

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3. « Actions de Performance ».

Plan	14 novembre 2001	14 novembre 2001	20 novembre 2002	18 novembre 2003	1
Date d'Assemblée Générale	16 juin 1997	18 janvier 2001	18 janvier 2001	16 mai 2003	2
Date du Conseil d'administration	14 novembre 2001	14 novembre 2001	20 novembre 2002	18 novembre 2003	3
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions	Plan d'options d'achat d'actions	Plan d'options de souscription d'actions	Plan d'options de souscription d'actions	4
					5
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	160 660	670 250	812 580	804 570	6
- par les mandataires sociaux	0	80 000	101 000	80 000	7
- par les dix premiers attributaires salariés	51 120	115 000	146 000	127 750	8
Point de départ d'exercice	14 novembre 2002	14 novembre 2002	20 novembre 2003	18 novembre 2004	9
Date d'expiration	14 novembre 2007	14 novembre 2011	20 novembre 2012	18 novembre 2010	10
Prix de souscription ou d'achat	31,240	31,240	40,670	40,730	11
<i>En euros</i>					11
Nombre de bénéficiaires	707	646	1 348	1 436	12
Modalités d'exercice	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite maximum 1/3 par an.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite maximum 1/3 par an.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite maximum 1/3 par an.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite maximum 1/3 par an.	13
	Résidents : exerçable à partir du 14 novembre 2005.	Résidents : exerçable à partir du 14 novembre 2005.	Résidents : exerçable à partir du 20 novembre 2006.	Résidents : exerçable à partir du 18 novembre 2007.	14
					15
					16
					17
					18
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 06	109 756	455 367	313 468	129 914	19
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	10 556	19 013	20 907	19 424	20
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	40 348	195 870	478 205	655 232	21
					22
^(a) Plans capés. Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un profit maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.					23
^(b) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3.) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.					24
Pour plus d'informations quant aux options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance, vous reporter au chapitre 21.1.4.					25

< Sommaire >

17 novembre 2004	27 janvier 2005	23 novembre 2005	22 novembre 2006	22 novembre 2006	24 janvier 2007
16 mai 2003	16 mai 2003	13 mai 2005	13 mai 2005	13 mai 2005	13 mai 2005
17 novembre 2004	27 janvier 2005	23 novembre 2005	22 novembre 2006	22 novembre 2006	24 janvier 2007
Plan d'options de souscription d'actions capé ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(b)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance
893 900	15 750	998 440	465 370	Maximum 263 556	Maximum 24 576
98 000	0	107 000	0	51 750	0
156 000	15 750	187 000	97 500	63 900	80
17 novembre 2005	27 janvier 2006	23 novembre 2006	Date non connue	Date non connue	Date non connue
17 novembre 2011	27 janvier 2012	23 novembre 2012	22 novembre 2013	22 novembre 2013	24 janvier 2014
52,990	54,580	69,400	82,920	Non connu	Non connu
1 585	2	1 953	1 148	1 134	2 981
Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 17 novembre 2008.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 27 janvier 2009.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{re} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 23 novembre 2009.	Non-résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 1/2 dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible. Résidents : aucun.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 22 novembre 2013.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 24 janvier 2014.
43 687	1 133	5 830	0	0	0
15 130	0	9 550	0	0	0
835 083	14 617	983 060	465 370	263 556	24 576

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

17.3. Accord d'intéressement et de participation des salariés

17.3.1. Mention des schémas d'intéressement du personnel : contrats d'intéressement et de participation aux bénéficiaires

Dispositions particulières bénéficiant aux salariés de la Société mère française

ACCORD D'INTÉRESSEMENT

L'accord d'intéressement actuellement en vigueur correspond à l'accord renouvelé le 14 mars 2004 pour une durée de trois ans. Cet accord arrivera à échéance à la fin de l'exercice 2006.

Cet accord porte sur le système d'intéressement dans le cadre des articles L. 441 et suivants du Code du travail.

Facteur d'information économique et de sensibilisation aux résultats de l'entreprise, cet accord représente un moyen permettant de mobiliser l'entreprise et son personnel sur les objectifs de performances.

Il prévoit le versement d'une prime d'intéressement calculée sur la base du résultat d'exploitation réalisé et du résultat d'exploitation budgété. La formule de calcul retenue vise ainsi à sensibiliser l'ensemble des salariés à la nécessité d'améliorer les résultats de l'entreprise et d'atteindre les objectifs retenus dans les budgets.

À ce titre, l'intéressement prévu dans cet accord permet d'apporter une part de rémunération variable aux salariés d'Essilor.

Son versement est subordonné au fait que l'intéressement est distribué à tous les salariés ayant au minimum trois mois d'ancienneté dans l'entreprise et fait l'objet de la répartition

suivante : 30 % proportionnelle à la durée de présence dans l'exercice et 70 % au prorata du salaire de référence.

Le montant global distribué ne peut pas dépasser annuellement 20 % du total des salaires bruts versés aux personnels concernés.

Les montants des primes versées au cours des cinq derniers exercices sont :

- 2007 : 4 318 milliers d'euros au titre de l'exercice 2006 ;
- 2006 : 3 440 milliers d'euros au titre de l'exercice 2005 ;
- 2005 : 3 251 milliers d'euros au titre de l'exercice 2004 ;
- 2004 : 2 982 milliers d'euros au titre de l'exercice 2003 ;
- 2003 : 2 168 milliers d'euros au titre de l'exercice 2002.

ACCORD DE PARTICIPATION

Les niveaux des capitaux propres de la maison mère française conduisent à une réserve de participation nulle pour les salariés bénéficiaires.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

17.3.2. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société

L'actionnariat interne

Les salariés du groupe Essilor peuvent devenir actionnaires de différentes façons.

PLANS D'ÉPARGNE

Les salariés du groupe Essilor peuvent devenir actionnaires par l'acquisition, via différents plans d'épargne entreprise, d'actions détenues directement, de parts de Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou d'actions détenues dans des trusts. Ces actions ou parts sont acquises en général avec l'aide financière de la filiale concernée du groupe et sont obtenues par augmentation de capital ou par achats directs en bourse. Elles sont soumises à un blocage variable selon les pays, entre 2 et 7 ans.

- FCPE concernés : FCPE Valoptec International, FCPE groupe Essilor 5 ans, FCPE groupe Essilor 7 ans, FCPE Essilor International ;
- Trusts : Essilor Shareholding Plan (États-Unis), Australian Shareholding Plan ;
- Actionnariat direct : Plan Ahorro Espagnol.

Concernant l'actionnariat salarié, vous référer également à l'Annexe 2 « Politique Sociale et Environnementale (Loi sur les Nouvelles Réglementations Economiques) » du présent Document de référence, en fin de première partie « Aspect Social », titre « Actionnariat de responsabilité et actionnariat salarié ».

STOCK-OPTIONS

La levée de stocks-options (options de souscription ou options d'achat), notamment grâce au déblocage du PEE (Plan d'Épargne Entreprise, en France uniquement) permet aussi l'acquisition de titres Essilor, qui seront ensuite bloqués au nominatif.

Vous référer au paragraphe 21.1.4.3. « Actions de Performance ».

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

18

Principaux actionnaires

< Sommaire >

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire, autre que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Valoptec International (vous référer à ce sujet au chapitre 17.3. du présent Document de référence), détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus des droits de vote.

18.1.1. Actionnariat d'Essilor au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, le nombre total d'actions s'élevait à 103 848 436 actions et 110 550 299 droits de vote.

Au 31 décembre 2006	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
ACTIONNARIAT INTERNE (Salariés français et étrangers)				
- FCPE Valoptec International	4 256 390	4,09	8 512 780	7,70
- FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	2 419 009	2,33	4 452 668	4,03
- Fonds réservés aux salariés étrangers	320 154	0,31	320 154	0,29
- Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	1 585 359	1,53	2 729 406	2,47
SOUS-TOTAL	8 580 912	8,26	16 015 008	14,49
AUTODÉTENTION				
- Actions propres	1 094 045	1,05		
- Contrat de liquidité	29 909	0,03		
SOUS-TOTAL	1 123 954	1,08		
PUBLIC	94 143 570	90,66	94 535 291	85,51
TOTAL	103 848 436	100	110 550 299	100

Identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme

chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs à la quantité des titres détenus ainsi que les nom, dénomination, nationalité, année de naissance ou année de constitution des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées.

18.1.2. Actionnariat d'Essilor au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004

Le tableau de répartition du capital au 31 décembre 2006 se trouve au paragraphe 18.1.1.

Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, la répartition du capital se présentait comme suit :

Au 31 décembre 2005	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
ACTIONNARIAT INTERNE (Salariés français et étrangers)				
- FCPE Valoptec International	4 464 371	4,32	8 928 742	8,11
- FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	2 380 971	2,31	4 333 784	3,94
- Fonds réservés aux salariés étrangers	327 292	0,32	327 292	0,30
- Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	1 414 469	1,37	2 467 152	2,24
SOUS-TOTAL	8 587 103	8,32	16 056 970	14,59
AUTODÉTENTION				
- Actions propres	1 253 630	1,21		
- Contrat de liquidité	70 000	0,07		
SOUS-TOTAL	1 323 630	1,28		
PUBLIC	93 295 529	90,40	94 026 265	85,41
TOTAL	103 206 262	100	110 083 235	100

Au 31 décembre 2004	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
ACTIONNARIAT INTERNE (Salariés français et étrangers)				
- FCPE Valoptec International	4 748 436	4,60	9 496 872	8,61
- FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	2 402 307	2,33	4 400 165	4,00
- Fonds réservés aux salariés étrangers	330 653	0,32	330 653	0,30
- Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	1 297 382	1,26	2 376 746	2,16
SOUS-TOTAL	8 778 778	8,50	16 604 436	15,06
AUTODÉTENTION				
- Actions propres	1 372 788	1,33		
- Contrat de liquidité	10 000	0,01		
SOUS-TOTAL	1 382 788	1,34		
PUBLIC	93 148 917	90,16	93 647 369	84,94
TOTAL	103 310 483	100	110 251 805	100

18.2. Droits de vote différents

Conditions d'exercice du droit de vote

Depuis le 22 juin 1974, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce délai a été porté à cinq ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 1983 et ramené à deux ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mars 1997.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu au présent paragraphe.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Aucune restriction au droit de vote n'est apportée par les statuts de la Société au 31 décembre 2006.

Concernant la résolution proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007, vous référer au point 21.2.4.2., paragraphe « Modifications statutaires », seconde résolution.

18.3. Absence de contrôle extérieur de la Société

À la connaissance de la Société, cette dernière n'est ni détenue, ni contrôlée, directement ou indirectement, par une autre personne physique ou morale.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25

18.4. Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires

Contrats susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

- Le contrat de joint-venture avec Nikon Corporation contient une clause permettant à Nikon, sous certaines conditions, de racheter la participation de 50 % d'Essilor dans la joint-venture Nikon-Essilor ou de demander la liquidation de la joint-venture en cas de changement de contrôle d'Essilor International ;
- par ailleurs les lignes de financement bancaire mises en place par la Société comportent une clause d'exigibilité en cas de changement de contrôle d'Essilor International.

Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

- L'actionnariat interne détient 8,26 % du capital et 14,49 % des droits de vote. Il peut exercer le droit de vote de façon individuelle avec toutefois la possibilité de déléguer ce pouvoir aux représentants du FCPE 7 ans et aux représentants de Valoptec Association ;
- les résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007 susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont présentées au chapitre 21.2.4.2.

À la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni pacte de préférence, ni d'autre accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

19

Opérations avec des apparentés

< Sommaire >

19.1. Nature et montant des opérations importantes

Les sociétés apparentées sont les suivantes.

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

- Joint-venture Nikon-Essilor au Japon, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le groupe Nikon.

Nikon Essilor distribue sur le marché Japonais certains produits de la gamme Essilor. De même, Essilor distribue, notamment en Europe certains produits fabriqués par Nikon-Essilor et portant la marque Nikon.

- Joint-venture Essilor Korea, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le groupe Coréen Samyung Trading.

Essilor Korea distribue sur le marché Coréen certains produits de la gamme Essilor. Par ailleurs, Essilor distribue sur les marchés Européens certains produits fabriqués par Chemiglass, filiale d'Essilor Korea.

- GKB Rx Lens, détenue à 50 %.

GKB Rx gère un réseau de laboratoires et une activité de distribution répartis sur l'ensemble du territoire indien. GKB commercialise ses propres produits et ne réalise donc pas de transactions significatives avec le reste du groupe.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Sociétés consolidées par mise en équivalence

- Groupe Bacou-Dalloz, détenu à hauteur de 15,11 % et contrôlé à hauteur de 24 % par Essilor.

Il n'existe pas d'opérations significatives réalisées avec ce Groupe.

- Vision Web, détenue à hauteur de 44 % par Essilor.

Les Laboratoires d'Essilor of America utilisent aux États-Unis le système de commande géré par Vision Web.

- Groupe Transitions, détenu à 49 % par Essilor.

Essilor vend des verres blancs au groupe Transitions dont l'activité est de les transformer en verres photochromiques. Essilor distribue également les produits de la gamme Transitions dans l'ensemble de ses réseaux.

Voir également la note 29 des notes aux états financiers consolidés « Transactions avec les parties liées », au chapitre 20.3.1.5.

Le détail des participations du groupe Essilor est présenté dans les notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5., aux notes 31 à 34.

Les informations financières concernant les sociétés consolidées de manière proportionnelle, consolidées par mise en équivalence et non consolidées sont présentées dans les notes aux états financiers consolidés, aux notes 32 à 34.

Il n'existe pas d'opération avec les sociétés apparentées qualifiées en conventions réglementées.

19.2. Montant ou pourcentage pour lequel les opérations avec des apparentés entrent dans le chiffre d'affaires de la Société

Vous référer aux notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5., à la note 29.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

20

Information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

< Sommaire >

20.1. Informations financières historiques	91	1
20.2. Information financière pro forma	91	2
20.3. États financiers	92	3
États financiers consolidés 2006 et notes aux états financiers consolidés	92	4
Compte de résultat consolidé	93	5
Bilan consolidé	94	6
Variation des capitaux propres	96	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés	100	8
Notes aux états financiers consolidés	101	9
Maison mère : principales données et comptes sociaux 2006	158	10
Principales données au 31 décembre 2006	158	11
Compte de résultat au 31 décembre 2006	159	12
Bilan au 31 décembre 2006	160	13
Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2006	162	14
Annexe aux comptes sociaux de l'exercice 2006	163	15
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	188	16
20.5. Date des dernières informations financières	192	17
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	192	18
20.7. Politique de distribution des dividendes	193	19
20.8. Procédures judiciaires et arbitrages	194	20
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	194	21

20.1. Informations financières historiques

Vous reporter à la partie « États financiers », au chapitre 20.3.

20.2. Information financière pro forma

Sans objet.

20.3. États financiers (États financiers consolidés 2006 et notes aux états financiers consolidés – Comptes sociaux 2006 et annexe)

20.3.1. États financiers consolidés 2006 et notes aux états financiers consolidés

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés 2006 se trouve au chapitre 20.4.1.1. du présent Document de référence.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

20.3.1.1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros sauf données par action	Notes	Année 2006	Année 2005	Année 2004 ^(a)
Chiffre d'affaires	3	2 689 958	2 424 323	2 202 528
Coût des produits vendus		- 1 123 078	- 1 034 529	- 960 457
MARGE BRUTE		1 566 880	1 389 794	1 242 071
Charges de recherche développement		- 127 629	- 113 490	- 106 095
Charges commerciales et de distribution		- 604 548	- 538 711	- 495 458
Autres charges d'exploitation		- 352 789	- 317 176	- 283 977
CONTRIBUTION DE L'ACTIVITÉ		481 914	420 417	356 541
Charges nettes de restructurations		- 2 662	- 3 353	- 6 203
Dotations aux provisions pour dépréciations		- 2 929	- 11 256	- 2 539
Charges sur paiements en actions	5	- 16 101	- 12 269	- 8 544
Autres produits (charges) opérationnels		- 68	1 967	1 832
Résultat sur cessions d'actifs		- 304	- 1 871	- 2 192
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	3	459 850	393 635	338 895
Coût de l'endettement brut		- 30 510	- 28 021	- 26 288
Produits de trésorerie et équivalents		20 090	18 993	18 095
Autres produits (charges) financiers	6	- 9 442	- 9 708	- 5 402
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		439 988	374 899	325 300
Impôt sur les résultats	7	- 137 331	- 108 292	- 90 044
RÉSULTAT NET SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		302 657	266 607	235 256
Résultat des sociétés mises en équivalence	14	28 499	22 457	9 837
RÉSULTAT NET		331 156	289 064	245 093
Dont part du groupe		328 284	287 134	244 427
Dont part des minoritaires		2 872	1 930	666
Résultat net part du groupe par action (euros)		3,21	2,82	2,41
Nombre moyen d'actions (milliers)	8	102 123	101 883	101 483
Résultat net part du groupe dilué par action (euros)	9	3,11	2,72	2,32
Nombre moyen d'actions dilué (milliers)	9	108 169	108 455	107 854

^(a) Hors impact des normes IAS 32 et IAS 39, appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

20.3.1.2. Bilan consolidé

Actif

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004 ^(a)	
Écart d'acquisition	10	474 771	451 037	350 357	1
Autres immobilisations incorporelles	11	118 166	124 195	88 155	2
Immobilisations corporelles	12	671 257	637 342	520 256	3
IMMOBILISATIONS NETTES		1 264 194	1 212 574	958 768	4
Titres mis en équivalence	14	155 596	133 313	101 090	5
Autres immobilisations financières	15	34 657	41 408	42 830	6
Impôts différés actifs	7	34 655	36 612	40 099	7
Créances d'exploitation non courantes		9 338	9 189	4 087	8
Autres actifs non courants	20	1 370	0	0	9
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		235 616	220 522	188 106	10
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		1 499 810	1 433 096	1 146 874	11
Stocks et en-cours	16	371 133	364 559	306 440	12
Avances et acomptes aux fournisseurs		7 698	9 614	7 634	13
Créances d'exploitation courantes	17	551 013	515 460	447 420	14
Créances d'impôt		7 929	16 054	4 015	15
Créances diverses		6 558	7 851	5 872	16
Instruments financiers actif	23	3 174	2 650	0	17
Charges constatées d'avance		16 174	14 139	14 218	18
Actions propres		0	0	449	19
Autres placements de trésorerie		75 147			20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	584 889	658 713	670 339	21
ACTIFS COURANTS		1 623 715	1 589 039	1 456 387	22
Actifs non courants destinés à la vente		0	4 015	0	23
TOTAL DE L'ACTIF		3 123 525	3 026 150	2 603 261	24

^(a) Hors impact des normes IAS 32 et IAS 39, appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Passif

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004 ^(a)	
Capital		36 347	36 122	36 159	1
Primes d'émission		236 858	203 771	212 449	2
Réserves consolidées		1 331 761	1 133 089	949 031	3
Actions propres		- 71 502	- 81 979	- 63 695	4
Option d'achat OCÉANE		35 489	40 752		5
Réserves de couverture et de réévaluation		1 935	- 1 289		6
Différence de conversion	19	- 4 399	63 266	- 37 451	7
Résultat net part du groupe		328 284	287 134	244 427	8
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		1 894 773	1 680 866	1 340 920	9
Intérêts minoritaires		11 032	7 000	4 515	10
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		1 905 805	1 687 866	1 345 435	11
Provisions pour retraites	20	95 793	90 848	81 430	12
Dettes financières à long terme	22	262 997	448 848	607 383	13
Impôts différés passifs	7	1 267	2 163	1 878	14
Dettes d'exploitation non courantes		198	631	551	15
PASSIFS NON COURANTS		360 255	542 490	691 242	16
Provisions pour risques	21	23 350	26 321	32 010	17
Dettes financières à court terme	22	187 011	156 222	25 613	18
Avances et acomptes reçus des clients		3 183	6 943	7 257	19
Dettes d'exploitation courantes		554 693	522 505	439 114	20
Dettes d'impôt		29 086	26 665	30 883	21
Dettes diverses		50 591	38 897	23 551	22
Instruments financiers passif	23	2 221	9 267		23
Produits constatés d'avance		7 330	8 974	8 156	24
PASSIFS COURANTS		857 465	795 794	566 584	25
TOTAL DU PASSIF		3 123 525	3 026 150	2 603 261	

^(a) Hors impact des normes IAS 32 et IAS 39, appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

20.3.1.3. Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves de rééva- luation	Option d'achat OCÉANE	Réserves	Écart de conversion	Actions d'auto contrôle	Résultat net part Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES											
AU 1^{ER} JANVIER 2006	36 122	203 771	- 1 289	40 752	1 133 089	63 266	- 81 979	287 134	1 680 866	7 000	1 687 866
Augmentations de capital :											
- fonds commun de placement	107	19 389							19 496		19 496
- options de souscription	118	13 698							13 816		13 816
Annulation d'actions propres											
Rachat d'OCÉANE				- 5 263	- 7 237				- 12 500		- 12 500
Paiement en actions					16 101				16 101		16 101
Achats (nets de cessions) d'actions d'autocontrôle					- 1 285		10 477		9 192		9 192
Affectation du résultat					287 134			- 287 134			
Impact des variations de périmètre sur les minoritaires										2 236	2 236
Dividendes distribués					- 95 840				- 95 840	- 381	- 96 221
TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	225	33 087	0	- 5 263	198 873	0	10 477	- 287 134	- 49 735	1 855	- 47 880
Variation de juste valeur des instruments financiers, nette d'impôt :											
- couvertures de transactions futures, part efficace			2 243						2 243		2 243
- couvertures d'investissement net, part efficace			1 587						1 587		1 587
Transfert en résultat ou change, net d'impôt :											
- couvertures de transactions futures, part efficace			185						185		185
- couvertures d'investissement net, part efficace			- 675						- 675		- 675
Variation de juste valeur des immobilisations financières, nette d'impôt			- 78						- 78		- 78
Écart de conversion et divers			- 38		- 201	- 67 665			- 67 904	- 695	- 68 599
PRODUITS (CHARGES) DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (A)	0	0	3 224	0	- 201	- 67 665	0	0	- 64 642	- 695	- 65 337
Résultat de la période (B)								328 284	328 284	2 872	331 156
ÉLÉMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT (A) + (B)	0	0	3 224	0	- 201	- 67 665	0	328 284	263 642	2 177	265 819
CAPITAUX PROPRES											
AU 31 DÉCEMBRE 2006	36 347	236 858	1 935	35 489	1 331 761	- 4 399	- 71 502	328 284	1 894 773	11 032	1 905 805

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

< Sommaire >

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves de rééva- luation	Option d'achat OCÉANE	Réserves	Écart de conversion	Actions d'auto contrôle	Résultat net part Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES											
AU 1^{ER} JANVIER 2005 IFRS AVANT											
1^{RE} APPLICATION D' IAS 32 ET 39	36 159	212 449			949 031	- 37 451	- 63 695	244 427	1 340 920	4 515	1 345 435
Option d'achat OCÉANE				40 752	- 4 384				36 368		36 368
Impôts différés sur OCÉANE					- 12 704				- 12 704		- 12 704
Élimination d'actions d'autocontrôle en placements							- 449		- 449		- 449
Juste valeur des instruments financiers, nette d'impôt :											
- couverture de transactions futures			3		- 240				- 237		- 237
- couvertures d'investissement net			503		- 27				476		476
- couvertures d'actifs et passifs existants					23 445				23 445		23 445
- instruments non qualifiés de couvertures					3 455				3 455		3 455
Engagements conditionnels de rachats de minoritaires										- 942	- 942
Ajustement IAS 39 d'ouverture Bacou-Dalloz			- 61		32				- 29		- 29
Autres											
Dettes/créances en devises au taux de clôture					- 2 998				- 2 998		- 2 998
CAPITAUX PROPRES											
AU 1^{ER} JANVIER 2005 IFRS APRÈS											
1^{RE} APPLICATION D' IAS 32 ET 39	36 159	212 449	445	40 752	955 610	- 37 451	- 64 144	244 427	1 388 247	3 573	1 391 820
Augmentations de capital :										379	379
- fonds commun de placement	121	16 729							16 850		16 850
- options de souscription	157	14 876							15 033		15 033
Annulation d'actions propres	- 315	- 40 283					40 598				
Paiement en actions					12 269				12 269		12 269
Achats (nets de cessions) d'actions d'autocontrôle					- 1 724		- 58 433		- 60 157		- 60 157
Affectation du résultat					244 427			- 244 427			
Impact des variations de périmètre sur les minoritaires										711	711
Dividendes distribués					- 77 279				- 77 279	- 173	- 77 452
TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	- 37	- 8 678	0	0	177 693	0	- 17 835	- 244 427	- 93 284	917	- 92 367

< Sommaire >

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves de rééva- luation	Option d'achat OCÉANE	Réserves	Écart de conversion	Actions d'auto contrôle	Résultat net part Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
Variation de juste valeur des instruments financiers, nette d'impôt :											
- couvertures de transactions futures, part efficace			- 2 232						- 2 232	27	- 2 205
- couvertures d'investissement net, part efficace			- 1 446						- 1 446		- 1 446
Transfert en résultat ou change, net d'impôt :											
- couvertures de transactions futures, part efficace			1 445						1 445		1 445
- couvertures d'investissement net, part efficace			399						399		399
Variation de juste valeur des immobilisations financières, nette d'impôt			235		- 149				86		86
Écart de conversion et divers			- 135		- 65	100 717			100 517	553	101 070
PRODUITS (CHARGES) DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (A)	0	0	- 1 734	0	- 214	100 717	0	0	98 769	580	99 349
Résultat de la période (B)								287 134	287 134	1 930	289 064
PRODUITS (CHARGES) DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT (A) + (B)	0	0	- 1 734	0	- 214	100 717	0	287 134	385 903	2 510	388 413
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2005	36 122	203 771	- 1 289	40 752	1 133 089	63 266	- 81 979	287 134	1 680 866	7 000	1 687 866

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

< Sommaire >

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves de rééva- luation	Option d'achat OCÉANE	Réserves	Écart de conversion	Actions d'auto contrôle	Résultat net part Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES											
AU 1^{ER} JANVIER 2004	35 959	194 091			801 989		- 47 459	200 331	1 184 911	3 315	1 188 226
Augmentation de capital :											
- fonds commun de placement	134	15 496							15 630		15 630
- options de souscription	346	32 006							32 352		32 352
Paiement en actions					8 544				8 544		8 544
Annulation d'actions propres	- 280	- 29 144					29 424				
Achats (nets de cessions) d'actions d'autocontrôle					- 66		- 45 660		- 45 726		- 45 726
Impact des variations de périmètre sur les minoritaires										696	696
Affectation du résultat					200 331			- 200 331			
Dividendes distribués (y compris précompte)					- 61 841				- 61 841	- 129	- 61 970
TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	200	18 358	0	0	146 968	0	- 16 236	- 200 331	- 51 041	567	- 50 474
Résultat de la période								244 427	244 427	666	245 093
Écart de conversion et divers					74	- 37 451			- 37 377	- 33	- 37 410
PRODUITS (CHARGES) DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT	0	0	0	0	74	- 37 451	0	244 427	207 050	633	207 683
CAPITAUX PROPRES											
AU 31 DÉCEMBRE 2004	36 159	212 449			949 031	- 37 451	- 63 695	244 427	1 340 920	4 515	1 345 435

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

20.3.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	2006	2005	2004 ^(a)
RÉSULTAT NET	331 156	289 064	245 093
Résultats, nets des dividendes encaissés, des sociétés en équivalence	- 6 416	4 567	37 368
Amortissements, provisions et autres charges calculées	133 161	124 656	109 693
RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENTS ET ÉQUIVALENCE	457 901	418 287	392 154
Dotation (reprise) nette aux provisions pour risques et charges	4 328	- 2 249	6 510
Résultat des cessions d'actifs	312	1 871	2 192
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS IMPÔT ET COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	462 541	417 909	400 856
Coût de l'endettement financier net	10 134	9 028	8 193
Charges d'impôts (y compris impôts différés)	137 331	108 293	80 968
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPÔT ET COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	610 006	535 230	490 017
Impôts payés	- 127 553	- 132 067	- 82 976
Intérêts financiers nets reçus (versés)	- 4 543	- 1 272	- 9 274
Variation du besoin en fonds de roulement	- 26 849	- 3 561	- 5 437
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS	451 061	398 330	392 330
Investissements industriels	- 204 745	- 181 341	- 149 861
Prix d'acquisition de titres consolidés, net de la trésorerie acquise	- 44 024	- 106 737	- 54 916
Acquisition de titres non consolidés	- 2 135	- 10 658	- 7 978
Autres immobilisations financières	- 4 829	- 697	- 2 328
Prix de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	- 116	0	0
Cessions d'autres actifs financiers, d'actifs corporels et incorporels	14 080	12 165	5 884
FLUX DE TRÉSorerIE NET AFFECTÉ AUX INVESTISSEMENTS	- 241 769	- 287 268	- 209 199
Augmentation de capital	33 312	31 883	47 982
Rachat et revente d'actions propres	9 192	- 60 158	- 45 619
Dividendes versés aux actionnaires :			
- aux actionnaires d'ESSILOR	- 95 840	- 77 300	- 61 841
- aux actionnaires minoritaires par les filiales intégrées	- 381	- 173	- 129
Variation des emprunts hors dettes sur crédit-bail	- 138 426	- 19 019	- 42 054
Acquisition de placements de trésorerie ^(b)	- 75 147		
Remboursement des dettes de crédit-bail	- 2 175	- 8 067	- 2 828
Autres mouvements	2 464	- 1 713	743
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 267 001	- 134 547	- 103 746
VARIATION DE LA TRÉSorerIE NETTE	- 57 709	- 23 485	79 385
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	631 100	651 573	575 441
Ajustement IAS 39 d'ouverture		253	
Incidence des variations des taux de change	- 3 518	2 759	- 3 253
TRÉSorerIE FIN DE PÉRIODE	569 873	631 100	651 573
Trésorerie et équivalents de trésorerie	584 889	658 713	670 339
Concours bancaires	- 15 016	- 27 613	- 18 767

^(a) Hors impact des normes IAS 32 et IAS 39, appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

^(b) OPCVM de trésorerie non considérés comme de l'équivalent de trésorerie, selon la norme IAS 7.

20.3.1.5. Notes aux états financiers consolidés

Sommaire des notes aux états financiers consolidés

Note 1	Principes comptables	102	Note 6	Autres produits (charges) financiers	122	1
	1.1 Généralités		Note 7	Impôts sur les résultats	122	2
	1.2 Utilisation d'estimations		Note 8	Évolution du nombre d'actions	124	3
	1.3 Base de préparation des états financiers		Note 9	Résultat par action dilué	126	4
	1.4 Application des normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1 ^{er} janvier 2005		Note 10	Écarts d'acquisition	127	5
	1.5 Normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2006		Note 11	Autres immobilisations incorporelles	129	6
	1.6 Normes, amendements et interprétations IFRS non entrés en vigueur		Note 12	Immobilisations corporelles	130	7
	1.7 Méthodes de consolidation		Note 13	Immobilisations corporelles : biens en location financement	131	8
	1.8 Information sectorielle		Note 14	Sociétés consolidées par mise en équivalence	132	9
	1.9 Tableau des flux de trésorerie consolidés		Note 15	Autres immobilisations financières	133	10
	1.10 Conversion des états financiers des filiales étrangères		Note 16	Stocks	134	11
	1.11 Chiffre d'affaires		Note 17	Créances d'exploitation courantes	134	12
	1.12 Coût des produits vendus		Note 18	Trésorerie et équivalents de trésorerie	135	13
	1.13 Contribution de l'activité		Note 19	Écarts de conversion	135	14
	1.14 Paiements en actions		Note 20	Provisions pour retraites et autres avantages	136	15
	1.15 Résultat financier		Note 21	Provisions pour risques	139	16
	1.16 Opérations en devises		Note 22	Endettement net et dettes financières	140	17
	1.17 Instruments financiers dérivés			22.1 Endettement net		18
	1.18 Impôts sur les résultats			22.2 Dettes financières		19
	1.19 Résultat par action		Note 23	Valeur de marché des instruments financiers dérivés	142	20
	1.20 Frais de recherche et de développement		Note 24	Engagements hors bilan	145	21
	1.21 Écarts d'acquisition		Note 25	Risques de marché	146	22
	1.22 Autres immobilisations incorporelles		Note 26	Risques environnementaux	149	23
	1.23 Immobilisations corporelles		Note 27	Litiges	149	24
	1.24 Autres immobilisations financières		Note 28	Effectif moyen et charges de personnel	149	25
	1.25 Actifs non courants destinés à être cédés		Note 29	Transactions avec les parties liées	150	
	1.26 Stocks et en-cours		Note 30	Événements postérieurs à la clôture	151	
	1.27 Créances clients		Note 31	Liste des sociétés consolidées par intégration globale	152	
	1.28 Trésorerie et équivalents de trésorerie		Note 32	Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle	155	
	1.29 Capitaux propres		Note 33	Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence	156	
	1.30 Dettes financières		Note 34	Liste des sociétés non consolidées	156	
	1.31 Engagements de retraite					
	1.32 Provisions pour risques					
Note 2	Change et périmètre de consolidation	113				
	2.1 Cours utilisés pour les principales devises					
	2.2 Évolution du périmètre de consolidation					
	2.3 Impacts des variations des cours de change et du périmètre					
Note 3	Information sectorielle	117				
Note 4	Charges de personnel et dotation aux amortissements	119				
Note 5	Paiements en actions	120				
	Options de souscription et d'achat d'actions					
	Actions de performance					

NOTE 1 Principes comptables**1.1 GÉNÉRALITÉS**

Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) est une société anonyme à conseil d'administration, soumise au droit français. Le siège social est situé 147, rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont. Les activités principales de la Société concernent la conception, la fabrication et la commercialisation de verres ophtalmiques et d'instruments relatifs à l'optique ophtalmique.

Les états financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration d'Essilor International et soumis à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale.

Les états financiers consolidés 2006 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 mars 2007.

Les états financiers sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation.

La devise fonctionnelle et de présentation du groupe est l'euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour retour, pour créances clients, la durée du cycle de vie des produits, les provisions pour retraites, sur les provisions pour restructuration, les risques fiscaux, les passifs environnementaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels acquis et leur durée de vie estimée, les justes valeurs des instruments financiers dérivés, les impôts différés actifs, les paiements en actions. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations. Les estimations utilisées par le groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes ci-après.

1.3 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Essilor applique, à compter du 1^{er} janvier 2005, l'intégralité des normes comptables internationales, qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations, telles qu'approuvées dans l'Union européenne à la date de clôture.

Les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2004 avaient été établis conformément aux règles et principes définis par le règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable et suivaient les principes comptables définis dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2004. Afin d'assurer la comparabilité des données, les comptes 2004 ont été retraités conformément aux normes IFRS. Les impacts sur les comptes publiés de l'exercice 2004 de la première application des normes IFRS (hors IAS 32 et IAS 39) sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés 2005.

Dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le groupe Essilor a décidé :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1^{er} janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés au 1^{er} janvier 2004 en provisions pour retraites en contrepartie des capitaux propres ;
- d'appliquer la norme IFRS 2 pour les options de souscription octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 ;
- d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2005.

Comme le groupe Essilor a décidé d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2005 de manière prospective, les états financiers des exercices 2006 et 2005 ne sont pas directement comparables avec les états financiers au 31 décembre 2004 (cf. note 1.4. ci-après).

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1.4 APPLICATION DES NORMES**IAS 32 ET IAS 39 À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005**

Les principaux changements consécutifs à la première application des normes IAS 32 ET IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2005 sont les suivants :

INSTRUMENTS FINANCIERS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURES (IAS 39)

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers sont comptabilisés conformément aux principes définis en note 1.17 à compter du 1^{er} janvier 2005.

Antérieurement, les instruments financiers affectés à la couverture des transactions futures n'étaient pas comptabilisés et constituaient des engagements hors bilan. Lors de leur réalisation, les transactions faisant l'objet d'une couverture étaient comptabilisées au cours de couverture.

VALEUR DE MARCHÉ DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (IAS 39)

En application de la norme IAS 39, les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la juste valeur à compter du 1^{er} janvier 2005. La variation de juste valeur est constatée en résultat financier (produits de trésorerie et équivalents).

Antérieurement, les valeurs mobilières de placement étaient comptabilisées au coût d'acquisition, net des éventuelles provisions pour dépréciation.

OPTION D'ACHAT SUR OCÉANE (IAS 32)

Le groupe Essilor a procédé au cours de l'exercice 2003 à l'émission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCÉANE). Conformément à la norme IAS 32, la composante du prix d'émission représentative de la valeur de l'option de conversion à la date d'émission, évaluée à 40,8 millions d'euros, est comptabilisée en augmentation des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005. De ce fait, les dettes financières sont minorées d'un montant équivalent.

Parallèlement cette composante « option d'achat » de l'obligation convertible est reprise en résultat (charges financières en coût de l'endettement brut) selon la méthode du taux d'intérêt effectif et représente une charge de 5,1 millions d'euros pour 2006 (5,4 millions d'euros pour 2005). Les résultats de l'année 2004, retraités aux normes IFRS hors IAS 32 et IAS 39, ne comprenaient pas cette charge, la norme IAS 32 étant appliquée de manière prospective au 1^{er} janvier 2005.

La charge d'amortissement entre la date d'émission (juin 2003) et le 31 décembre 2004 est constatée en ajustement du report à nouveau en situation nette au 1^{er} janvier 2005.

Antérieurement, la composante option d'achat de l'OCÉANE était comprise dans les dettes financières.

DETTES SUR ENGAGEMENTS CONDITIONNELS D'ACHATS DE MINORITAIRES

Selon IAS 32, lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales doit être reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste de dettes financières dans le bilan consolidé. La dette financière est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option.

En l'état actuel des normes et des interprétations existantes, il existe une incertitude concernant l'affectation au bilan consolidé du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts minoritaires. Essilor ayant choisi de présenter ce différentiel en écarts d'acquisition dès la consolidation initiale de la Société (depuis l'application de la norme IAS 32 à compter du 1^{er} janvier 2005), les variations ultérieures de la dette sont constatées en écarts d'acquisition.

Antérieurement, les engagements conditionnels d'achats de minoritaires n'étaient pas comptabilisés.

ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité, et antérieurement comptabilisées en titres de placement, sont comptabilisées en réduction de la situation nette pour 0,4 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

Par ailleurs, le groupe avait appliqué par anticipation, à compter du 1^{er} janvier 2005, l'amendement à la norme IAS 39 relatif à la couverture des transactions futures sur des opérations intra-groupe, selon lequel le risque de change sur une transaction future intra-groupe peut être qualifié d'élément couvert lorsque :

- la transaction est libellée dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité concernée ;
- le risque de change aura un impact sur le résultat consolidé.

1.5 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS IFRS D'APPLICATION OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2006**AMENDEMENT À LA NORME IAS 19 SUR LES AVANTAGES AU PERSONNEL**

La révision d'IAS 19 est applicable à partir du 1^{er} janvier 2006 de manière obligatoire. La révision de la norme comporte principalement une option de comptabilisation en totalité des écarts actuariels directement en capitaux propres. Le groupe n'applique pas cette option pour les comptes annuels 2006. En 2006, le groupe applique donc la méthode du corridor, comme pour les comptes consolidés annuels 2005 et 2004.

AMENDEMENT À LA NORME IAS 39 SUR L'OPTION DE JUSTE VALEUR

La révision limitée d'IAS 39 relative à l'option de juste valeur est applicable à partir du 1^{er} janvier 2006. Cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

AMENDEMENT À LA NORME IAS 21 SUR L'INVESTISSEMENT NET DANS UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

AMENDEMENT AUX NORMES IAS 39 ET IFRS 4, GARANTIES FINANCIÈRES

Les révisions limitées d'IFRS 4, Contrats d'assurance et d'IAS 39, relatives aux Contrats de garanties financières, sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2006. Cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

NORME IFRS 6, PROSPECTION ET ÉVALUATION DE RESSOURCES MINÉRALES

Cette norme ne s'applique pas aux activités du groupe.

INTERPRÉTATION IFRIC 4, DÉTERMINER SI UN ACCORD CONTIENT UN CONTRAT DE LOCATION

Aux termes d'IFRIC 4, c'est la substance qui doit déterminer si un accord contient ou constitue un contrat de location. Selon IFRIC 4, il est nécessaire d'évaluer : (a) si l'exécution de l'accord est subordonnée à l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques (l'actif) ; et (b) si l'accord comporte un droit d'utilisation de l'actif. Cette interprétation n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

INTERPRÉTATION IFRIC 5, DROITS AUX INTÉRÊTS ÉMANANT DE FONDS DE GESTION DÉDIÉS AU DÉMANTÈLEMENT, À LA REMISE EN ÉTAT ET À LA RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

IFRIC 5 ne s'applique pas aux activités du groupe.

INTERPRÉTATION IFRIC 6, PASSIFS RÉSULTANT DE LA PARTICIPATION À UN MARCHÉ SPÉCIFIQUE - DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

IFRIC 6 ne s'applique pas aux activités du groupe.

1.6 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS IFRS NON ENTRÉS EN VIGUEUR

Le groupe n'applique pas par anticipation les normes, amendements et interprétations suivants, qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007 ou ultérieurement :

IFRIC 7, MODALITÉS PRATIQUES DE RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS SELON IAS 29, INFORMATION FINANCIÈRE DANS LES ÉCONOMIES HYPER INFLATIONNISTES

(applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2006)

Cette interprétation ne s'applique pas au groupe.

IFRIC 8, CHAMP D'APPLICATION D'IFRS 2

(applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mai 2006)

Le groupe estime que cette interprétation ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

IFRIC 9, RÉEXAMEN DES DÉRIVÉS INCORPORÉS

(applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2006)

La Direction estime que cette interprétation ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le réexamen des dérivés incorporés, celui-ci étant effectué par le groupe selon des principes conformes à IFRIC 9.

IFRS 7, INSTRUMENTS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007) ET AMENDEMENT À IAS 1, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE CAPITAL (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007)

Après évaluation de l'impact d'IFRS 7 et de l'amendement à IAS 1, le groupe a conclu que les principales informations supplémentaires à fournir porteront sur la sensibilité aux risques de marché et les informations sur le capital requises par l'amendement à IAS 1. Le groupe appliquera IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

1.7 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Le groupe Transitions est consolidé par mise en équivalence. Par ailleurs, l'analyse économique des flux entre Essilor et Transitions, entre Transitions et Essilor, ainsi que des ventes de produits Transitions effectués par Essilor vis-à-vis des tiers conduit à :

- annuler du chiffre d'affaires entre Essilor et Transitions selon IAS 18, d'une part au niveau du chiffre d'affaires d'Essilor et d'autre part au niveau du coût des ventes Essilor ;
- réallouer les prestations de sous-traitances effectuées par Transitions pour le compte d'Essilor entre coûts des ventes et coûts marketing de la marque Transitions.

Les critères retenus pour déterminer les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont décrits dans la note intitulée « Évolution du périmètre de consolidation » (note 2.2).

Le résultat des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice est retenu dans le compte de résultat pour la part revenant au groupe à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. En cas de variation du pourcentage d'intérêt en cours

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

d'exercice, la part du groupe dans le résultat est calculée en appliquant :

- l'ancien pourcentage d'intérêt au résultat dégagé avant la date de variation du pourcentage d'intérêt ;
- le nouveau pourcentage d'intérêt au résultat dégagé après cette date et jusqu'à la clôture.

En cas de baisse du pourcentage d'intérêt dans une filiale, suite à une augmentation de capital non suivie à hauteur de ses droits par le groupe, la variation de la quote-part de situation nette détenue est alors enregistrée en résultat de cession d'actifs, l'opération s'analysant comme une cession.

Les résultats cumulés, nets des dividendes distribués, réalisés par des sociétés contrôlées entre la date de prise de contrôle et la première consolidation sont constatés en résultat sur l'exercice de première consolidation de ces sociétés.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.8 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de premier niveau du groupe concerne l'analyse par zones géographiques.

Une zone géographique correspond à un ensemble de pays présentant des structures de marché comparable en termes d'organisation de la distribution et du type de produits vendus, et pour lesquels les niveaux de rentabilité et les facteurs de risques sont comparables. Cette information est présentée en fonction des zones géographiques dans lesquelles les actifs sont localisés.

Compte tenu de l'activité et de la structure actuelle du groupe, il n'existe pas d'information sectorielle de deuxième niveau. En effet, les ventes de verres ophtalmiques représentant plus de 95 % du chiffre d'affaires, une présentation sectorielle de deuxième niveau serait peu différente de celle présentant le groupe dans son ensemble.

1.9 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte, selon laquelle le résultat net est corrigé des transactions sans impact sur la trésorerie, des décalages de trésorerie liés à l'exploitation et des produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie :

- les variations des postes d'actif circulant et de passif exigible s'entendent hors impact des variations des taux de change et hors effets de périmètre ;
- les flux en devises des sociétés étrangères sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- le résultat avant amortissements et équivalence est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, majoré des dotations aux amortissements et provisions

(hors provisions sur actif circulant), des charges calculées (principalement charges sur options de souscription et d'achats d'actions, attributions gratuites d'actions et Plan d'Épargne Entreprise) et des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ;

- l'incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette correspond à la variation des taux entre la clôture et l'ouverture sur la trésorerie d'ouverture et à la différence entre le taux de clôture et le taux moyen pour les flux de la période ;
- les acquisitions (cessions) de titres consolidés représentent le prix d'acquisition (de cession) corrigé de la trésorerie nette de la société acquise (cédée) à la date de l'opération.

La trésorerie est égale à la somme des placements de trésorerie répondant à la définition d'équivalents de trésorerie et des disponibilités minorée des concours bancaires courants. En particulier, les OPCVM monétaires, qui constituent l'essentiel des placements de trésorerie du groupe, sont considérés comme des équivalents de trésorerie lorsqu'ils respectent les critères de gestion définis par l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans son communiqué de mars 2006.

Les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie sont exclus de la trésorerie. Les acquisitions (cessions) correspondantes sont considérées comme des opérations de financement.

1.10 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les comptes des sociétés étrangères sont établis dans la devise fonctionnelle de l'entité. La devise fonctionnelle est définie comme la monnaie de l'environnement économique primaire dans lequel l'entité opère.

Les données en devise fonctionnelle sont converties en euros sur la base :

- du taux de change de clôture pour les comptes de bilan ;
- du taux de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et les flux de l'exercice.

L'écart entre les situations nettes converties au taux de clôture et leur valeur aux taux historiques, ainsi que celui provenant de l'utilisation des taux moyens pour déterminer le résultat, figure au poste « Différence de conversion » dans les capitaux propres et y est maintenu jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels il se rapporte soient vendus ou liquidés.

1.11 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et les prestations de services. Il est présenté net de remises et ristournes de nature commerciale, des escomptes de règlement, des retours et de certaines commissions proportionnelles au chiffre d'affaires.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Les ventes de produits sont constatées lorsque le produit a été livré au client, que le client a accepté les produits et que le recouvrement de la créance correspondante est raisonnablement certain.

1.12 COÛT DES PRODUITS VENDUS

Le coût des ventes comprend principalement le coût de revient des produits vendus, diminué, le cas échéant, des produits sur escomptes de règlement.

1.13 CONTRIBUTION DE L'ACTIVITÉ

La contribution de l'activité représente le chiffre d'affaires net diminué du coût des ventes et des charges d'exploitation.

Ce nouvel indicateur est intégré à la présentation du compte de résultat consolidé afin d'en faciliter la lecture et d'assurer la cohérence avec le « résultat d'exploitation » tel qu'il était présenté pour les exercices précédant la première application des normes IFRS.

1.14 PAIEMENTS EN ACTIONS

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SOUMISES À DES CONDITIONS DE PERFORMANCE

Le groupe Essilor applique la norme IFRS 2 à compter du 1^{er} janvier 2004 pour les options de souscription ou d'achats d'actions octroyées après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

La juste valeur des options et attributions gratuites est déterminée selon des méthodes adaptées à leurs caractéristiques :

- les options de souscription et d'achat d'actions, sans conditions de performance du cours de l'action, sont évaluées selon le modèle de Black and Scholes ;
- les options de souscription d'actions attribuées en 2006, soumises à des conditions de performance du cours de l'action, sont évaluées selon le modèle de Monte Carlo ;
- les actions gratuites attribuées en 2006, dont le nombre dépend de l'évolution du cours de l'action par rapport au cours de référence à la date d'attribution, sont évaluées selon le modèle de Monte Carlo.

La juste valeur à la date d'attribution des options de souscription ou d'achats d'actions est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits de l'option, en fonction de la probabilité d'exercice de ces options avant leur échéance, avec en contrepartie une augmentation des réserves consolidées.

Pour les attributions d'actions gratuites soumises à des conditions de performance, la période d'acquisition des droits correspond au délai le plus probable de réalisation des conditions de performance, déterminé selon le modèle de Monte Carlo.

Les paramètres retenus dans ces modèles sont déterminés à la date d'attribution :

- la volatilité du cours de l'action est déterminée sur une base historique ;
- l'impact des dividendes est intégré dans le modèle au travers d'une hypothèse de taux de rendement, en fonction des dividendes distribués au titre de l'exercice précédent ;
- la durée de vie attendue des options est déterminée en fonction de la fin de la période d'indisponibilité et de la date d'échéance de l'option.

À chaque clôture, le groupe évalue la probabilité de perte des droits aux options ou aux actions gratuites avant la fin de la période d'indisponibilité. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est constaté en résultat avec en contrepartie une variation des réserves consolidées.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX SALARIÉS

Pour les augmentations de capital réservées aux salariés, la différence entre le cours de bourse à la date de l'opération et le prix de souscription des actions est comptabilisée en charges dès la réalisation de l'augmentation de capital.

La norme IFRS 2 mentionne la possibilité de tenir compte d'une décote liée à l'absence de liquidité (restrictions de transfert des actions souscrites), sans toutefois fournir d'indication pour l'évaluer. Le CNC a publié le 21 décembre 2004 un communiqué dans lequel il propose une méthode afin d'évaluer cette décote. À ce jour, aucune décote n'a été retenue par le groupe pour les exercices passés.

1.15 RÉSULTAT FINANCIER

Les dividendes sont constatés dès lors que l'Assemblée Générale de la société détenue a approuvé le montant du dividende.

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés « prorata temporis », dans l'exercice où ils sont encourus, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.16 OPÉRATIONS EN DEVISES

Lors de la comptabilisation initiale d'une opération libellée en monnaie étrangère, les montants libellés en devises sont convertis dans la devise fonctionnelle de l'entité sur la base du taux de change à la date de l'opération. À la clôture de l'exercice, les dettes et créances en devises sont converties au taux de change de clôture. Les gains et pertes de conversion sont constatés en résultat financier.

Les produits et les charges sur opérations en devises sont constatés au taux de change du jour de l'opération. Lorsque l'opération fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture du risque de change à la date de la transaction.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

1.17 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

En application de la norme IAS 39 et à compter du 1^{er} janvier 2005, les instruments dérivés (y compris change à terme) sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée sur la base des taux de change à terme à la date de clôture. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des cross currency swaps correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie prévisionnels. Les options sont évaluées selon le modèle de Black and Scholes.

Le traitement de la variation de juste valeur des instruments financiers est le suivant :

- instruments financiers affectés à la couverture des transactions futures : la part efficace de la variation de la juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en situation nette est repris par résultat : le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture. La part inefficace de la variation de la juste valeur est constatée en résultat financier.
- instruments financiers affectés à la couverture du risque de change de l'investissement net dans une société étrangère : la part efficace de la variation de la juste valeur est enregistrée en réserves de couverture puis reclassée en écart de conversion à l'échéance de l'instrument de couverture. Cet écart de conversion est repris par résultat lorsque l'investissement étranger auquel il se rapporte est vendu ou liquidé. La part inefficace de la variation de la juste valeur est constatée en résultat financier.
- instruments financiers affectés à la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants : la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat, symétriquement à la variation de la juste valeur des actifs et passifs couverts.
- instruments financiers non affectés à une relation de couverture : selon la norme IAS 39, certains instruments dérivés ne peuvent pas être affectés à une relation de couverture, bien qu'ils constituent une couverture au sens économique. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers, non affectés à la une relation de couverture en application des critères de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat financier.

1.18 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Un impôt différé est constitué selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existant entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôt retenu correspond au taux en vigueur à la date d'arrêté (ou substantiellement en vigueur) en fonction du

dénouement attendu de l'opération à l'origine de la différence temporaire.

L'impact d'une variation du taux d'impôt sur les impôts différés est constaté en résultat. Toutefois, s'il s'agit d'éléments reconnus par les capitaux propres, les impôts différés liés à ces éléments sont également enregistrés en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les impôts différés relatifs à des éléments constatés directement en situation nette (réévaluation des instruments financiers affectés à la couverture de transactions futures, de certains actifs financiers, composante option d'achat des obligations convertibles) sont constatés directement en situation nette.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale (entité juridique ou groupe d'intégration fiscale) et que la réglementation fiscale applicable autorise cette compensation pour l'impôt exigible.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Le groupe est soumis à l'impôt sur le résultat dans de nombreux pays relevant de réglementations fiscales différentes. La détermination de l'impôt à l'échelle mondiale requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

1.19 RÉSULTAT PAR ACTION

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action correspond au résultat net part du groupe divisé par le nombre moyen d'actions (net d'autocontrôle) en circulation sur l'exercice.

Les attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance sont comprises dans le nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice sur la base du nombre d'actions définitivement attribué, dès lors que les conditions de performances ont été réalisées avant la clôture.

RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ

Le résultat par action dilué est calculé en prenant en compte toutes les actions potentielles :

- options de souscription et d'achat : la dilution relative aux options de souscription et d'achat est calculée en augmentant le nombre moyen d'actions du nombre d'actions complémentaires qu'il aurait fallu créer ou céder si les actions potentielles relatives à ces options avaient été émises au cours de bourse au lieu du prix d'exercice corrigé.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Compte tenu de l'application de la norme IFRS 2, à compter du 1^{er} janvier 2004, le prix d'exercice des options de souscription et d'achat est corrigé de la charge d'amortissement future sur les options dont la période d'indisponibilité n'est pas échue à la date de clôture.

- obligations convertibles ou échangeables : le résultat net est corrigé de la charge, nette d'impôt, constatée sur la période au titre de l'obligation convertible. Le nombre moyen d'actions est augmenté du nombre d'actions à créer (ou remettre) sur conversion (ou échange).
- attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance : le nombre d'actions retenu est déterminé sur la base du nombre d'actions qui aurait été attribué si la condition de performance avait été mesurée à la clôture de l'exercice.

1.20 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les charges de Recherche et Développement constatées en charges d'exploitation comprennent les coûts de fonctionnement des différents centres de recherche du groupe ainsi que les dépenses d'ingénierie liée à la mise au point de nouveaux procédés industriels. Les crédits d'impôt recherche viennent minorer ces charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement démontrée ;
- intention du groupe d'achever le projet ;
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés à l'évolution du marché, de la multiplicité des projets, les critères d'immobilisation évoqués ci-dessus ne sont pas réputés remplis pour les projets relatifs aux verres ophtalmiques. En conséquence, les frais de développement relatifs à ces projets sont comptabilisés en charges.

Pour les instruments, les frais de développement sont capitalisés lorsque les critères énoncés ci-dessus sont satisfaits.

1.21 ÉCARTS D'ACQUISITION

DÉTERMINATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente la différence entre :

- le prix d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition ;
- et la juste valeur des actifs nets des passifs identifiables de la société acquise à la date d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, au 1^{er} janvier 2004, sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, Regroupements d'entreprises.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation d'IFRS 3, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente qui sont comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de sortie. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

Les ajustements de valeur des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de l'absence de résultat d'expertises ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme un ajustement rétrospectif de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf à ce qu'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Dans la mesure où le groupe Essilor a décidé de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition provenant de ces regroupements d'entreprises sont considérés comme des actifs et passifs du premier adoptant et non comme des actifs et passifs des sociétés acquises. Ils restent donc comptabilisés dans la devise de l'acquéreur.

À compter du 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise de la société acquise et ne sont pas amortis. Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, les écarts d'acquisition sont intégrés dans la quote-part des fonds propres des sociétés en équivalence.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste de dettes financières dans le bilan consolidé. La dette financière est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option.

En l'état actuel des normes et des interprétations existantes, il existe une incertitude concernant l'affectation au bilan consolidé

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts minoritaires. Essilor a choisi de présenter ce différentiel en écarts d'acquisition dès la consolidation initiale de la société (depuis l'application de la norme IAS 32 à compter du 1^{er} janvier 2005). Les variations ultérieures de la dette sont constatées en écarts d'acquisition.

DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Chaque année, les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie, sur lesquelles sont affectés les écarts d'acquisition, sont déterminées. Les valeurs recouvrables correspondent à la plus haute valeur entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

La méthode d'évaluation des flux de trésorerie futurs est la suivante :

- l'année de référence (N) est le dernier exercice clos. L'année N+1 reprend les données du budget. Les années N+2 à N+5 sont évaluées sur la base de l'année N+1 en appliquant des taux de croissance conformes à nos prévisions et cohérents avec ceux de l'année N+1 par rapport à l'année N ;
- la valeur finale (en année N+5) est évaluée en prenant en compte des taux de croissance à l'infini cohérents avec ceux de notre marché (de l'ordre de 2 % en général sauf cas spécifique des pays émergents) ;
- l'évaluation est faite sur la base de flux de trésorerie nets, c'est-à-dire diminués du montant de l'impôt et des investissements industriels de l'année. Par ailleurs, sauf cas particulier, le BFR de l'entité est supposé constant ;
- la dette financière nette (avant élimination intra-groupe) de l'entité concernée est prise en compte et vient en diminution des valeurs calculées.

Les flux prévisionnels de trésorerie ainsi obtenus sont actualisés. Par souci de cohérence dans le temps et d'homogénéité entre les entités, le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le coût moyen pondéré du capital du groupe. Ce taux est augmenté pour certains pays d'une prime de risque liée aux spécificités monétaires locales et pour certaines entités d'une prime de risque liée à la taille de l'entité.

Les tests de dépréciation sont réalisés avec des taux et des flux après impôts. La détermination de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie sur la base d'un taux après impôt telle que mise en œuvre par le groupe ne conduirait pas à un résultat significativement différent de ce que serait l'application d'un taux avant impôt déterminé selon une méthode itérative au sens de la norme IAS 36.

La valeur actuelle des flux de trésorerie prévisionnels ainsi obtenue est alors comparée à la valeur en consolidation de l'Unité Génératrice de Trésorerie concernée.

Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle la survalueur est affectée. Lorsqu'un écart d'acquisition

correspond à des flux de trésorerie générés dans plusieurs entités légales, l'écart d'acquisition est affecté entre les différentes entités légales si cela est possible, ou à défaut, les entités sont rassemblées en Unité Génératrice de Trésorerie. Pour les filiales commerciales notamment, nous avons retenu une « Unité Génératrice de Trésorerie » intégrant outre la filiale concernée, une quote-part de l'activité du centre logistique qui fournit cette filiale.

Les tests sont réalisés dans la devise locale de l'entité concernée ou dans le cas d'une Unité Génératrice de Trésorerie regroupant des entités travaillant dans plusieurs devises, en dollar américain (USD) pour les zones Amérique et Asie, et en Euro pour la zone Europe. Le résultat du test est converti au taux de clôture et est comparé avec l'écart d'acquisition ou la valeur de l'actif incorporel constaté dans les comptes consolidés.

Les tests sont réalisés de manière annuelle, lors des arrêtés de juin. Toutes les valeurs sensibles sont testées une deuxième fois lors de l'arrêté annuel et les dépréciations sont ajustées en conséquence.

Les provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition ne sont pas reprises.

1.22 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des marques, des concessions, des brevets et des licences. Les marques correspondent à la partie affectée des écarts de première consolidation.

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, et sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité :

- les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 1 et 5 ans ;
- les brevets sont amortis sur la durée de la protection légale ;
- les marques à durée de vie finie sont amorties sur une durée de 10 à 20 ans.

Les marques présentant une durée de vie non finie ne sont pas amorties. Une marque a une durée de vie non finie lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- l'analyse de la durée de vie des produits concernés, du marché et de la concurrence démontre que le produit attaché à cette marque générera des flux de trésorerie sur une durée indéterminée ;
- le groupe a l'intention et la capacité d'assurer le soutien de la marque.

Les actifs incorporels à durée de vie finie font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Les marques à durée de vie non finie font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif est égale au plus haut de la juste valeur (nette de frais de cessions) et de la valeur d'utilité.

Les coûts directement associés à la production d'immobilisations incorporelles identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles.

1.23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, net d'amortissements et de provisions pour dépréciation.

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au groupe les risques et avantages relatifs à l'actif loué sont comptabilisées au bilan pour le plus bas de la juste valeur de l'actif acquis et de la valeur actuelle des paiements minimaux associés au contrat. Elles sont amorties conformément aux méthodes décrites ci-dessous. La dette correspondante est comptabilisée au passif en dettes financières.

Pour les contrats de location simple, lorsque le bailleur conserve les risques et avantages relatifs à l'actif loué, les loyers sont constatés en résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Les coûts directement associés à la production d'immobilisations corporelles identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilisation des biens sur la base du prix d'acquisition minoré, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Constructions	20 à 33 ans
Agencements, aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend différentes composantes présentant des durées d'utilisation différentes, elles sont comptabilisées séparément comme des immobilisations distinctes et amorties selon leurs durées d'utilisation respectives.

La durée d'utilisation et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles font l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, l'incidence des modifications de durée d'utilisation ou de valeur résiduelle est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles au sein d'une « Unité Génératrice de Trésorerie » et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. L'examen de ces indications est effectué à chaque date d'arrêté.

1.24 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En application de la norme IAS 39 et à compter du 1^{er} janvier 2005, les titres de participations non consolidés et les autres titres immobilisés, correspondant à la définition d'actifs financiers « disponibles à la vente » au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La variation de juste valeur de ces actifs est constatée en situation nette. Le montant constaté en situation nette est repris lorsque l'actif est cédé ou liquidé, ou lorsqu'il existe une preuve objective de dépréciation de cet actif.

Pour les actifs cotés, la juste valeur est déterminée par référence au cours de bourse. Les actifs non cotés sont évalués d'après la valeur de marché d'actifs comparables, des valeurs de transaction récentes ou la valeur actuelle des flux de trésorerie prévisionnels.

Les prêts émis par le groupe sont évalués au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est constatée en résultat en cas de perte de valeur durable ou de risque de non-remboursement.

Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction.

1.25 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Les actifs non courants destinés à la vente sont les actifs que le groupe s'est engagé à vendre dans les douze mois. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Aucun amortissement n'est ensuite pratiqué.

1.26 STOCKS ET EN-COURS

La valorisation des stocks est effectuée au plus bas du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est calculée en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

1.27 CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients à moins d'un an sont constatées en actifs d'exploitation courants. Les créances clients à plus d'un an sont constatées en actifs d'exploitation non courants.

Des provisions sont constatées sur les créances clients en cas de risque de non-recouvrement.

1.28 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement assimilées à de la trésorerie conformément à la norme IAS 7 et au communiqué de l'AMF de mars 2006.

Les placements de trésorerie détenus par le groupe et non assimilés à de la trésorerie au regard de la norme IAS 7 sont présentés au bilan en « Autres placements de trésorerie », et sont pris en compte, par le groupe, dans le calcul de l'endettement net (voir note 22).

En application de la norme IAS 39 et à compter du 1^{er} janvier 2005, les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la valeur de marché à la date de clôture. La variation de la valeur de marché est constatée en résultat financier.

1.29 CAPITAUX PROPRES**PRIMES D'ÉMISSION**

Les primes d'émission sont constituées de l'excédent du prix d'émission des augmentations de capital sur la valeur nominale des actions émises.

ACTIONS PROPRES

En cas d'achat d'actions propres, le prix d'acquisition, y compris les frais directs d'acquisition, est constaté en minoration de la situation nette.

Lors de la cession de ces actions, le résultat de cession, net d'impôt, est constaté directement en capitaux propres.

RÉSERVES DE COUVERTURE ET DE RÉÉVALUATION

Les réserves de couverture correspondent à la part efficace de la juste valeur des instruments financiers affectés à la couverture des risques sur transactions futures ou d'investissement net dans des filiales étrangères, nette d'impôts différés.

Les réserves de réévaluation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres (« actifs disponibles à la vente » selon la définition de la norme IAS 39) nette d'impôts différés.

DIVIDENDES

Les dividendes sont constatés en minoration des capitaux propres lorsqu'ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS

Lorsque les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes et ont démontré leur capacité financière à le faire.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la part du résultat net et de l'actif net d'une société qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement, par le groupe.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste de dettes financières dans le bilan consolidé. La dette financière est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option.

1.30 DETTES FINANCIÈRES

À l'émission, les dettes financières sont comptabilisées pour le produit de l'émission, net de frais d'émission.

Toute différence entre le prix d'émission, net de frais d'émission, et la valeur de remboursement est reprise en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En application de la norme IAS 32 et à compter du 1^{er} janvier 2005, pour les obligations convertibles, la valeur de l'option de conversion, nette d'impôts différés, est comptabilisée en situation nette séparément de la dette. L'option de conversion est évaluée à la date d'émission par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur actuelle d'une obligation non convertible présentant les mêmes caractéristiques. La différence entre la valeur comptable de l'obligation convertible (hors composante option d'achat) ainsi déterminée et sa valeur de remboursement est reprise en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de rachat d'Océane avant leur échéance par la société, le coût d'acquisition des Océane acquises est réparti entre la composante dette et la composante capitaux propres, sur la base des taux d'intérêts à la date de rachat pour la durée de vie résiduelle de l'obligation et selon la même méthode que celle appliquée à l'émission :

- la différence entre la valeur comptable de la dette à la date de rachat (coût amorti) et la composante dette du prix d'acquisition est constatée en résultat ;
- la composante capitaux propres du prix d'acquisition est constatée directement en capitaux propres, nette d'impôts.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1.31 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Selon les réglementations et usages propres à chaque pays, les sociétés du groupe Essilor peuvent avoir des obligations en termes de retraites, préretraites, indemnités de départ, médailles du travail et assimilés.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles :

- l'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités d'une société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles propres à chaque pays (taux d'actualisation, taux d'inflation) et à la société concernée (taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) ;
- le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang du pays de la société concernée dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation. La charge d'actualisation relative aux engagements de retraite et assimilés est enregistrée en résultat opérationnel ;
- lorsque les sociétés versent des cotisations à un fonds pour financer une partie ou la totalité de leur engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds ;
- en cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée de vie active résiduelle des salariés concernés par le régime pour la part excédant 10 % du plus haut de l'engagement et de la valeur de marché des actifs du fonds à l'ouverture de l'exercice ;
- en cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat

de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits des salariés concernés par le régime lorsque les droits ne sont pas acquis. Lorsque les droits sont acquis dès la réalisation du changement, la variation correspondante de l'engagement est constatée immédiatement en résultat ;

- la provision constatée in fine correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds et des éléments différés au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

1.32 PROVISIONS POUR RISQUES

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique actuelle ou implicite, résultant d'événements passés et qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible.

Le groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances actuels, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

Si des produits viennent compenser les sorties de ressources prévues, un passif est comptabilisé dès lors qu'ils sont quasiment certains. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le cas échéant, des provisions pour restructuration sont reconnues dans la mesure où le groupe dispose à l'arrêt d'un plan formalisé et détaillé de restructuration et où il a indiqué aux personnes concernées qu'il mettra en œuvre la restructuration.

Aucune provision n'est constatée au titre des pertes opérationnelles futures.

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits au moment de la vente. La charge correspondante est enregistrée en coût des ventes.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

NOTE 2 *Change et périmètre de consolidation***2.1 COURS UTILISÉS POUR LES PRINCIPALES DEVICES**

Contre-valeur pour 1 euro	Taux de clôture			Taux moyen		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Dollar Canadien	1,53	1,37	1,64	1,43	1,50	1,62
Livre anglaise	0,67	0,69	0,71	0,68	0,68	0,68
Yen	156,93	138,90	139,65	146,81	136,89	133,91
Dollar américain	1,32	1,18	1,36	1,26	1,24	1,25

2.2 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les entités qui franchissent un des deux seuils suivants, ainsi que les sociétés Holding ou de gestion du patrimoine, sont consolidées :

- chiffre d'affaires annuel supérieur à 3 millions d'euros ;
- ou actifs corporels supérieurs à 9 millions d'euros.

Toutefois, des sociétés présentant des données inférieures à ces seuils peuvent être consolidées si l'impact de leur consolidation est significatif.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

ENTRÉES DE PÉRIMÈTRE

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation en 2006 :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
AR Coating	Argentine	1 ^{er} avril 2006	Globale	60,00	100,00
TEC Optik Pty. Ltd	Australie	1 ^{er} septembre 2006	Globale	100,00	100,00
SDL	Canada	1 ^{er} janvier 2006	Globale	90,00	100,00
PolyLite Shanghai Optical Co. Ltd ^(a)	Chine	1 ^{er} janvier 2006	Globale	51,00	100,00
PolyLite Beijing Optical Co. Ltd ^(a)	Chine	1 ^{er} janvier 2006	Globale	51,00	100,00
Essilor Optika d.o.o. ^(a)	Croatie	1 ^{er} janvier 2006	Globale	100,00	100,00
Accu Rx Inc.	États-Unis	1 ^{er} janvier 2006	Globale	80,00	100,00
Eye Care Express Lab Inc.	États-Unis	1 ^{er} janvier 2006	Globale	80,00	100,00
AM Optical Co. Inc.	États-Unis	1 ^{er} mars 2006		Achat d'activité	
PerfeRx Optical Co. Inc.	États-Unis	1 ^{er} avril 2006	Globale	80,00	100,00
Uniscoat Inc.	États-Unis	1 ^{er} avril 2006	Globale	100,00	100,00
Ozarks Optical Laboratories Inc.	États-Unis	1 ^{er} mai 2006	Globale	80,00	100,00
Future Optics Inc.	États-Unis	1 ^{er} mai 2006	Globale	80,00	100,00
Precision Optical Lab. (Tennessee)	États-Unis	1 ^{er} juin 2006	Globale	80,00	100,00
Precision Optical Co. (Connecticut)	États-Unis	1 ^{er} juillet 2006	Globale	80,00	100,00
Homer Optical Inc.	États-Unis	1 ^{er} juillet 2006	Globale	100,00	100,00
Vision Star LLC	États-Unis	1 ^{er} août 2006		Achat d'activité	
SunStar Inc.	États-Unis	1 ^{er} septembre 2006	Globale	80,00	100,00
Dibok Inc. - Aspen Optical	États-Unis	1 ^{er} octobre 2006	Globale	80,00	100,00
Peninsula Optical Lab Inc.	États-Unis	1 ^{er} novembre 2006	Globale	80,00	100,00
OMI ^(a)	France	1 ^{er} janvier 2006	Globale	100,00	100,00
GKB RX Lens	Inde	1 ^{er} janvier 2006	Proportionnelle	50,00	50,00
Delta CNC	Inde	17 mars 2006	Globale	39,00	100,00
PolyLite Hong Kong Ltd ^(a)	Hong-Kong	1 ^{er} janvier 2006	Globale	51,00	100,00
Optical Labs, New Zealand Ltd	Nvlle Zélande	1 ^{er} avril 2006	Globale	50,00	100,00
Prolab	Nvlle Zélande	1 ^{er} avril 2006	Globale	100,00	100,00
SC Varirom Srl.	Roumanie	1 ^{er} février 2006	Globale	100,00	100,00
PolyLite Asia Pacific Pte Ltd ^(a)	Singapour	1 ^{er} janvier 2006	Globale	51,00	100,00
Essilor d.o.o. ^(a)	Slovénie	1 ^{er} janvier 2006	Globale	100,00	100,00
PolyLite Taiwan Optilab Co. Ltd ^(a)	Taiwan	1 ^{er} janvier 2006	Globale	51,00	100,00

^(a) Sociétés acquises ou créées lors des exercices antérieurs et entrées dans le périmètre de consolidation en 2006.

[< Sommaire >](#)

Par ailleurs, le compte de résultat comprend des effets de périmètre relatifs aux sociétés suivantes, entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'année 2005 :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
Groupe Vision Optique	Canada	1 ^{er} avril 2005	Globale	100,00	100,00
Groupe Hakim	Canada	1 ^{er} avril 2005		Achat d'activité	
Optical Software Inc.	Canada	1 ^{er} septembre 2005	Globale	100,00	100,00
Jorgenson Optical Supply Cy.	États-Unis	1 ^{er} juillet 2005	Globale	80,00	100,00
Optical One	États-Unis	1 ^{er} juillet 2005	Globale	80,00	100,00
Focus Optical Lab.	États-Unis	1 ^{er} décembre 2005	Globale	80,00	100,00
M.G.M.	États-Unis	1 ^{er} septembre 2005	Globale	80,00	100,00
Midland Optical	États-Unis	1 ^{er} février 2005	Globale	80,00	100,00
National Optronics	États-Unis	1 ^{er} juillet 2005		Achat d'activité	
The Spectacle Lens Group (Johnson & Johnson)	États-Unis	1 ^{er} août 2005		Achat d'activité	
ACO Optical Lab.	États-Unis	1 ^{er} novembre 2005		Achat d'activité	
ATR MEC Optical	Italie	1 ^{er} juillet 2005	Globale	100,00	100,00
Delta Lens Private Ltd	Inde	1 ^{er} juillet 2005	Globale	51,00	100,00

AUTRES MOUVEMENTS

Le groupe a porté de 51 % à 100 % sa participation dans la société Hobart Optical (Australie).

Fin 2006, le groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans la société JD Montage (France).

2.3 IMPACTS DES VARIATIONS DES COURS DE CHANGE ET DU PÉRIMÈTRE

Les impacts sur le bilan consolidé des entrées de périmètre de l'exercice sont détaillés ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Entrées de périmètre 2006</i>
Immobilisations incorporelles	475
Immobilisations corporelles	13 167
Autres actifs non courants	596
Actifs courants	19 918
Trésorerie	9 233
TOTAL ACTIF ACQUIS	43 388
Capitaux propres part minoritaires	2 383
Dettes financières long terme	2 047
Autres passifs non courants	1 040
Dettes financières court terme	945
Autres passifs courants	31 479
TOTAL PASSIF REPRIS	37 895
ACTIF NET ACQUIS	5 493
Coût d'acquisition :	58 888
- sur acquisitions de l'exercice, versé en numéraire	51 745
- sur acquisitions réalisées sur des exercices antérieurs	7 144
Juste valeur des actifs nets acquis	5 493
DIFFÉRENCE	53 395
Résultats non distribués réalisés depuis l'acquisition	2 265
Écarts d'acquisition constatés	55 660

Compte tenu des caractéristiques des actifs et passifs acquis, il n'existe pas de différence significative entre leur juste valeur et leur valeur nette comptable.

Les écarts d'acquisition constatés sont justifiés par les synergies attendues et les perspectives de croissance des sociétés au sein du groupe.

Si les sociétés entrées dans le périmètre en cours d'année avaient été consolidées à compter du 1^{er} janvier 2006, le chiffre d'affaires 2006 du groupe et le résultat net part du groupe 2006 ressortiraient aux montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	2006
(Non audité)	pro-forma
Chiffre d'affaires	2 718
Résultat net part du groupe	330

En décembre 2006, le groupe a cédé sa participation dans la société J.-D. Montage. Le résultat de la période a été consolidé pour - 533 milliers d'euros. Le résultat de cession correspond à une perte de 480 milliers d'euros.

L'impact sur les écarts d'acquisition se compose d'une sortie de 2 319 milliers d'euros sur la valeur brute et de 2 224 milliers d'euros sur les dépréciations soit une sortie nette de 95 milliers d'euros.

[< Sommaire >](#)

Les impacts des variations des cours de change et du périmètre de consolidation sur le chiffre d'affaires, la contribution de l'activité et le résultat opérationnel pour l'exercice sont les suivants :

<i>En pourcentages</i>	Croissance apparente	Dont impact change	Dont impact périmètre	Croissance homogène
Chiffre d'affaires	11,0	- 0,3	3,2	8,1
Contribution de l'activité	14,6	- 0,0	1,0	13,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	16,8	- 0,0	1,7	15,1

NOTE 3 Information sectorielle

Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	2006			2005			2004		
	Ventes totales	Elim. ventes entre zones	Ventes hors Groupe	Ventes totales	Elim. ventes entre zones	Ventes Hors Groupe	Ventes totales	Elim. ventes entre zones	Ventes hors Groupe
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE									
Europe	1 293	85	1 208	1 203	82	1 121	1 172	94	1 078
Amérique du Nord	1 191	34	1 157	1 053	28	1 025	928	30	897
Reste du Monde	445	120	325	383	105	278	312	84	227
TOTAL	2 929	239	2 690	2 639	215	2 424	2 411	209	2 203
PAR BRANCHE									
Verres correcteurs			2 527			2 282			2 076
Autres			163			142			127
TOTAL			2 690			2 424			2 203

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	2006	2005	2004
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE			
Europe	75	84	74
Amérique du Nord	71	60	45
Reste du Monde	58	39	33
TOTAL	203	183	152

Charges d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	2006	2005	2004
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE			
Europe	57	56	55
Amérique du Nord	45	40	35
Reste du Monde	30	25	22
TOTAL	132	121	112

Contribution au résultat opérationnel

En millions d'euros	2006	2005	2004
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE			
Europe	198	178	164
Amérique du Nord	189	145	123
Reste du Monde	74	71	52
TOTAL	460	394	339

Résultat des sociétés en équivalence

En millions d'euros	2006	2005	2004
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE			
Europe	15	12	3
Amérique du Nord	11	8	5
Reste du Monde	3	2	2
TOTAL	28	22	10

[< Sommaire >](#)

Actifs immobilisés et actifs totaux

En millions d'euros	2006		2005		2004	
	Actifs immobilisés ^[a]	Actifs totaux	Actifs immobilisés ^[a]	Actifs totaux	Actifs immobilisés ^[a]	Actifs totaux
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE						
Europe	386	1 616	376	1 579	329	1 516
Amérique Nord	657	972	649	977	478	724
Reste du monde	221	536	188	470	151	363
TOTAL	1 264	3 124	1 213	3 026	959	2 603

[a] Hors immobilisations financières.

Provisions pour risques et charges et passif exigible

En millions d'euros	2006		2005		2004	
	Provisions risques & ch.	Dettes financ. & exploitation	Provisions risques & ch.	Dettes financ. & exploitation	Provisions risques & ch.	Dettes financ. & exploitation
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE						
Europe	93	829	87	964	91	960
Amérique Nord	22	163	26	164	19	111
Reste du monde	5	107	4	93	4	74
TOTAL	119	1 099	117	1 221	113	1 144

Compte tenu de l'activité et de la structure actuelle du groupe, il n'existe pas d'information sectorielle de deuxième niveau (voir note 1.8.).

Note 4 Charges de personnel et dotation aux amortissements

Les charges de personnel s'élèvent à 886 millions d'euros pour 2006, contre 810 millions d'euros pour 2005 (voir également note 28).

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 132 millions d'euros pour 2006, contre 121 millions d'euros pour 2005.

NOTE 5 Paiements en actions

La charge sur paiements en actions est évaluée conformément aux méthodes définies en note 1.14. et se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2006	2005	2004
Options de souscription et d'achat d'actions	10 621	8 057	4 637
Actions de performance	606		
Augmentations de capital réservées aux salariés	4 874	4 212	3 907
CHARGES SUR PAIEMENTS EN ACTIONS	16 101	12 269	8 544

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

La plus-value sur les options attribuées depuis 2004 (différence entre le cours de l'action à la date de levée de l'option et le prix d'exercice) est limitée à 100 % du prix d'exercice.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2006 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de 2 à 4 ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des charges sur options sont les suivantes :

- volatilité de l'action : 20 % (2005 : 23 %, 2004 : 26 %) ;
- taux d'intérêt sans risque : 3,63 % (2005 : 3,08 %, 2004 : 3,15 %) ;
- taux de rendement : 1,31 % (2005 : 1,10 %, 2004 : 1,36 %).

L'évolution du nombre d'options de souscription non échues est détaillée ci-après :

En euros	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré
OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT AU 1^{ER} JANVIER 2006	3 711 378	50,27
Levées d'options	- 486 551	38,00
Options annulées et échues	- 22 412	57,68
Attributions	465 370	82,92
OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT AU 31 DÉCEMBRE 2006	3 667 785	55,99
OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT AU 1^{ER} JANVIER 2005	3 371 382	41,14
Levées d'options	- 654 923	32,72
Options annulées et échues	- 19 271	43,69
Attributions	1 014 190	69,17
OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT AU 31 DÉCEMBRE 2005	3 711 378	50,27
OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT AU 1^{ER} JANVIER 2004	3 572 122	35,60
Levées d'options	- 1 070 859	32,64
Options annulées et échues	- 23 781	38,13
Attributions	893 900	52,99
OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT AU 31 DÉCEMBRE 2004	3 371 382	41,14

La durée de vie résiduelle moyenne des options non exercées à la clôture est de 5,3 ans (2005 : 6 ans).

Le cours moyen pondéré de l'action Essilor sur l'exercice 2006 ressort à 77 euros (2005 : 60 euros).

ACTIONS DE PERFORMANCE

En 2006, le groupe Essilor a procédé à l'attribution d'actions gratuites (actions de performance). Le nombre d'actions définitivement attribué, à l'issue d'une période de 2 à 4 ans suivant la date d'attribution, peut varier entre 0 et 100 % du nombre d'actions initialement attribué, en fonction de l'évolution du cours de l'action Essilor sur cette période par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution).

Dans le cadre de l'attribution de l'exercice 2006, le nombre maximum d'actions gratuites qui seraient attribuées si les conditions de performance étaient réalisées est de 263 556 actions.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des charges sur les actions de performance sont les suivantes :

- volatilité de l'action : 20 % ;
- taux d'intérêt sans risque : 3,63 % ;
- taux de rendement : 1,31 %.

NOTE 6 Autres produits (charges) financiers

En milliers d'euros	2006	2005	2004
PAR NATURE			
Reprises (dotations) aux provisions sur titres non consolidés	- 2 363	- 3 105	- 4 438
Résultat sur rachat d'OCEANE	- 1 687		
Gains (pertes) de change	- 4 246	24 812	- 1 566
Variation de juste valeur des instruments financiers	- 1 442	- 31 695	
Dividendes des participations non consolidées	321	252	471
Autres produits (charges) financiers	- 25	28	131
TOTAL	- 9 442	- 9 708	- 5 402

Le groupe Essilor applique les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2005 de manière prospective. En conséquence, les résultats de change des exercices 2006 et 2005 ne sont pas directement comparables avec l'exercice 2004 (cf. note 1.4).

En 2006 et 2005, les résultats de change comprennent notamment les impacts des variations de change des prêts en devises consentis aux filiales du groupe et sont contrebalancés par les variations de juste valeur des instruments de couverture adossés à ces prêts.

NOTE 7 Impôts sur les résultats**CHARGE (PRODUIT) D'IMPÔT DE LA PÉRIODE**

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Impôts courants	138 682	113 519	98 195
Impôts différés	- 1 351	- 5 226	- 8 151
TOTAL	137 331	108 292	90 044

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

En % du résultat avant impôts	2006	2005	2004
Taux théorique	34,4	34,4	35,4
Effet des taux d'imposition des filiales étrangères, différents du taux français	- 2,6	- 4,0	- 7,6
Effet des impositions à taux réduit, et des différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	- 0,6	- 1,5	- 0,1
TAUX EFFECTIF DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	31,2	29,0	27,7

VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN

La variation des impôts différés nets (actif-passif) au bilan s'analyse de la manière suivante :

En milliers d'euros	2006	2005	2004
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER	34 449	38 221	30 348
Impact norme IAS 39/IAS 32 au 1 ^{er} janvier 2005		- 15 662	
Impôts différés constatés en situation nette	- 1 630	1 209	
Produits (charges) nettes de la période	1 351	5 226	8 151
Évolution du périmètre, autres mouvements et change	- 782	5 455	- 277
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	33 388	34 449	38 221

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF NON RECONNUS

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Pertes fiscales reportables	5 869	5 194	4 234
Autres impôts différés actifs	70	6 082	8 639
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF NON CONSTATÉS	5 939	11 276	12 873

Le taux d'impôt utilisé pour la détermination des impôts différés des sociétés françaises est de 34,43 % pour 2006 et 2005 (34,93 % pour 2004).

IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Élimination des profits sur stocks	26 673	28 377	23 879
Différences de durées d'amortissements	- 9 137	- 6 798	- 7 955
Provisions temporairement non déductibles	28 671	27 560	24 254
Emprunt obligataire Essilor (OCÉANE)	- 4 903	- 8 221	1 920
Autres	- 7 916	- 6 469	- 3 877
TOTAL	33 388	34 449	38 221

Les autres impôts différés comprennent notamment les différences temporaires diverses résultant d'autres charges ou produits temporairement non déductibles ou imposables, de divers ajustements des comptes locaux aux normes du groupe (crédit-bail, provisions réglementées, etc.), des actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables (principalement dans le groupe d'intégration fiscale).

INTÉGRATION FISCALE

Les sociétés Essilor, Barbara, BBGR, BNL, Delamare, Essidev, Invoptic, Novisia, OMI, Optim, OSE (non consolidée), Tao, Varilux University (non consolidée) et VIP (non consolidée) constituent un groupe d'intégration fiscale, la Société mère étant seule redevable de l'impôt. En 2006, les filiales consolidées du groupe d'intégration fiscale ont généré des produits d'impôt de 2 millions d'euros (2005 : 1 million d'euros, 2004 : 0,1 million d'euros).

NOTE 8 Évolution du nombre d'actions

La valeur nominale des actions s'élève à 0,35 euro par action.

Évolution du nombre réel d'actions	Nombre réel		
	2006	2005 ^(a)	2004
ACTIONS ORDINAIRES, NETTES D'AUTOCONTRÔLE, AU 1^{ER} JANVIER	101 882 632	101 927 695	101 470 271
Dont nombre d'actions d'autocontrôle éliminées	1 323 630	1 382 788	1 269 837
Levées d'options de souscription	337 041	450 247	987 533
Souscription du FCP groupe ESSILOR	305 133	345 532	382 842
Échange d'actions propres pour OCÉANE	10 075		
Cessions d'actions propres sur levées d'options d'achat	149 510	204 681	83 326
Cessions (acquisitions) d'actions propres	40 091	- 1 045 523	- 986 277
ACTIONS ORDINAIRES, NETTES D'AUTOCONTRÔLE, AU 31 DÉCEMBRE	102 724 482	101 882 632	101 937 695
Dont nombre d'actions d'autocontrôle éliminées	1 123 954	1 323 630	1 372 788

^(a) Le nombre d'actions d'autocontrôle au 1^{er} janvier 2005 est majoré de 10 000 actions, détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité, et comptabilisées en minoration des capitaux propres au 1^{er} janvier 2005, du fait de la première application de la norme IAS 32.

Évolution du nombre moyen d'actions	Nombre moyen pondéré		
	2006	2005 ^(a)	2004
ACTIONS ORDINAIRES, NETTES D'AUTOCONTRÔLE, AU 1^{ER} JANVIER	101 882 632	101 927 695	101 470 271
Levées d'options de souscription	53 193	92 819	290 285
Souscription du FCP groupe ESSILOR	97 041	112 642	115 384
Échange d'actions propres pour OCÉANE	2 854		
Cessions d'actions propres sur levées d'options d'achat	72 078	43 617	33 200
Cessions (acquisitions) d'actions propres	15 537	- 293 447	- 426 486
ACTIONS ORDINAIRES, NETTES D'AUTOCONTRÔLE, AU 31 DÉCEMBRE	102 123 335	101 883 326	101 482 654

^(a) Le nombre d'actions d'autocontrôle au 1^{er} janvier 2005 est majoré de 10 000 actions, détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité, et comptabilisées en minoration des capitaux propres au 1^{er} janvier 2005, du fait de la première application de la norme IAS 32.

En 2005, Essilor a procédé à l'annulation de 900 000 actions d'autocontrôle (contre 800 000 actions annulées en 2004).

< Sommaire >

L'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2005 a conféré au Conseil d'administration les autorisations suivantes dans le domaine des augmentations de capital (art. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce) :

Date de l'Assemblée Générale 13 mai 2005	Type d'autorisation	Validité	Expiration	Utilisation 2005	Utilisation 2006
15 ^e résolution	Attribution d'options de souscription d'actions, maximum 3 % du capital social	38 mois	12 juillet 2008	Attribution de 998 440 options de souscription d'actions lors du Conseil du 23 novembre 2005	Attribution de 465 370 options de souscription d'actions lors du Conseil du 22 novembre 2006
16 ^e résolution	Attribution d'actions gratuites, maximum 1 % du capital social	38 mois	12 juillet 2008	Aucune	Attribution de 263 556 actions de performance lors du Conseil du 22 novembre 2006
17 ^e résolution	Limitation globale des autorisations d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites à un maximum de 3 % du capital social	38 mois	12 juillet 2008	998 440 soit 0,96 % du capital	Utilisation cumulée : 1 727 366 soit 1,66 % du capital
18 ^e résolution	Émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription maximum : - 25 millions d'euros pour les augmentations de capital, - 800 millions d'euros pour les titres d'emprunt, - option de sur allocation de 15 %	26 mois	12 juillet 2007	Aucune	Aucune
19 ^e résolution	Émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription, mais avec possibilité d'un délai de priorité maximum : - 7 millions d'euros pour les augmentations de capital, - 800 millions d'euros pour les titres d'emprunt, - option de sur allocation de 15 %	26 mois	12 juillet 2007	Aucune	Aucune
21 ^e résolution	Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves : maximum 300 millions d'euros	26 mois	12 juillet 2007	Aucune	Aucune
22 ^e résolution	Émission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'entreprise d'Essilor ou des sociétés qui lui sont liées, maximum 3 % du capital social	26 mois	12 juillet 2007	Émission de 345 532 actions d'un nominal de 0,35 euro, soit une augmentation de capital de 120 936,20 euros souscrite par les FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	Émission de 305 133 actions d'un nominal de 0,35 euro, soit une augmentation de capital de 106 796,55 euros souscrite par les FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans. Utilisation cumulée : 650 665 soit 0,62 % du capital

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

NOTE 9 Résultat par action dilué

Le résultat net retenu pour le calcul du résultat par action dilué est le suivant :

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Résultat net part du groupe	328 284	287 134	244 427
Annulation des frais financiers sur OCÉANE	11 603	12 652	9 173
Impact fiscal	- 3 995	- 4 484	- 3 251
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DILUÉ	335 892	295 302	250 349

Compte tenu de la première application de la norme IAS 32 au 1^{er} janvier 2005, la charge totale d'intérêts sur l'OCÉANE pour les exercices 2006 et 2005 n'est pas directement comparable à la charge de l'exercice 2004 (cf. note 1.4).

Le nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice par action dilué est le suivant :

	2006	2005	2004
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	102 123 335	101 883 326	101 482 654
Dilution sur obligations convertibles	5 249 674	6 039 749	6 039 754
Dilution sur options de souscription	796 368	531 444	331 671
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS APRÈS DILUTION	108 169 377	108 454 519	107 854 079

Conformément à IFRS 2, aucune dilution n'est prise en compte pour l'attribution d'actions de performance réalisée en 2006 car la moyenne des cours mesurée entre la date d'attribution et la clôture 2006 est inférieure au cours de référence à la date d'attribution.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

NOTE 10 Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Impact 1 ^{er} application IAS 32 ^(a)	Évolution de périmètre et acquisitions	Autres mouvements	Écart de Conversion	Dotation aux dépréciations	Valeur à la fin de l'exercice
2006							
Valeur brute	464 526		53 341	11 459	- 40 318		489 008
Dépréciations	13 489		- 2 224		31	2 941	14 237
VALEUR NETTE	451 037	0	55 565	11 459	- 40 349	- 2 941	474 771
2005							
Valeur brute	352 692	7 449	64 891	- 4 269	43 763		464 526
Dépréciations	2 335			317	- 73	10 910	13 489
VALEUR NETTE	350 357	7 449	64 891	- 4 586	43 836	- 10 910	451 037
2004							
Valeur brute	325 353		42 893	339	- 15 894		352 692
Dépréciations	0				- 216	2 551	2 335
VALEUR NETTE	325 353		42 893	339	- 15 678	- 2 551	350 357

^(a) Dans le cadre de la première application de la norme IAS 32 au 1^{er} janvier 2005 et au titre des engagements conditionnels de rachats des actionnaires minoritaires des sociétés intégrées, le groupe a constaté en écarts d'acquisition la différence entre le prix d'exercice des options de vente accordées aux minoritaires et la quote-part des capitaux propres correspondants.

Les autres mouvements pour 11,4 millions d'euros en 2006 comprennent principalement les éléments suivants :

- ajustement de la juste valeur des actifs acquis auprès de Johnson & Johnson : les écarts d'acquisition des opérations réalisées en 2005 ont été déterminés sur la base de justes valeurs provisoires des actifs acquis ainsi que des passifs et passifs éventuels assumés. Au cours de la période, les justes valeurs relatives à l'acquisition de l'activité verres ophtalmiques de Johnson & Johnson, représentant un actif net de 36,7 millions d'euros en 2005, ont été ajustées à leur montant définitif. Cet ajustement se traduit par une minoration de la juste valeur des immobilisations corporelles acquises de 6,4 millions d'euros et une majoration des écarts d'acquisition pour le même montant ;
- ajustement de la valeur de rachat des options de vente des actionnaires minoritaires des sociétés intégrées.

Les principales augmentations des écarts d'acquisition résultent :

- en 2006, des acquisitions en Inde (GKB RX) et aux États-Unis (principalement Précision Optical Tennessee et Connecticut, Accu Rx, Homer Optical) ;
- en 2005, de l'acquisition de l'activité verres ophtalmiques du groupe Johnson & Johnson (voir par ailleurs note 2.2) ;
- en 2004, des acquisitions en Italie (LTL SpA) et aux États-Unis (principalement 21st Century, Tri Supreme et Select Optical).

La répartition par zone géographique de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition est la suivante :

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Europe	61 145	62 615	60 479
Amérique du Nord	379 416	364 255	271 239
Reste du Monde	34 210	24 167	18 638
TOTAL	474 771	451 037	350 357

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ont été effectués au 30 juin 2006 et revus au 31 décembre 2006 en accord avec les principes et méthodes définis en note 1.21.

Le coût moyen pondéré du capital du groupe retenu pour l'exercice 2006 est de 8 % (2005 : 8 %). Compte tenu des primes de risque calculées, les taux effectifs d'actualisation ont été les suivants :

- groupe Essilor of America : 8 % (2005 : 8 %) ;
- petites sociétés européennes et nord-américaines : 9 % (2005 : 9 %) ;
- Japon : 9 % (2005 : 9 %) ;
- Mexique et Corée : 9 % (2005 : 10 %).

Le taux de croissance à l'infini a été fixé, de manière très conservatrice, à 2 % (2005 : 2 %).

Au 30 juin 2006, les résultats réels de l'année 2005, les résultats estimés pour l'année 2006 et les budgets 2007 ont été pris en compte. Lors de la mise à jour au 31 décembre 2006, les chiffres définitifs 2006 ont pu être intégrés.

Les entités pour lesquelles des dépréciations ont été enregistrées sont les suivantes :**En 2006 :**

- Europe : Jacques Denis : 0,38 million d'euros ; BNL : 0,7 million d'euros ; BBGR Svenska : 1,6 million d'euros ;
- Amérique Nord : groupe Mexique 0,22 million d'euros.

En 2005 :

- Europe : Jacques Denis : 1,83 million d'euros ; BNL : 4,04 millions d'euros ; Holland Optical Corporation : 0,86 million d'euros ;
- Amérique Nord : groupe Mexique (sociétés Essilor Mexico et Vision Center) : 4,18 millions d'euros.

Le total des dépréciations enregistrées se monte donc à 2,9 millions d'euros (2005 : 10,9 millions d'euros), soit 0,6 % du montant brut des survaleurs au 31 décembre 2006.

Une variation de 1 % à la hausse du taux d'actualisation de référence aurait un impact de l'ordre de 1,1 million d'euros sur le montant des dépréciations de l'exercice.

Une variation de 0,5 % à la baisse du taux de croissance à l'infini aurait un impact de l'ordre de 0,4 million d'euros sur le montant des dépréciations de l'exercice.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

NOTE 11 Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Évolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Écart de conversion	Dotations amortissements et provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2006							
Marques	44 735				- 4 025		40 710
Concessions, brevets, licences	140 340	3 168	16 569	3 870	- 7 298		148 909
Autres immobilisations incorporelles	24 562	- 3 011	6 560	507	- 958		26 646
VALEUR BRUTE	209 637	157	23 129	4 377	- 12 281	0	216 265
Amortissements	85 442	495		3 975	- 4 367	20 504	98 099
VALEUR NETTE	124 195	- 338	23 129	402	- 7 914	- 20 504	118 166
2005							
Marques	33 495	6 057			5 183		44 735
Concessions, brevets, licences	114 041	14 616	15 784	10 822	6 721		140 340
Autres immobilisations incorporelles	15 071	- 298	8 663	222	1 348		24 562
VALEUR BRUTE	162 607	20 375	24 447	11 044	13 252	0	209 637
Amortissements	74 452	- 908		9 845	4 042	17 701	85 442
VALEUR NETTE	88 155	21 283	24 447	1 199	9 210	- 17 701	124 195
2004							
Marques	31 671	4 456	48		- 2 680		33 495
Concessions, brevets, licences	107 691	4 432	9 737	4 384	- 3 435		114 041
Autres immobilisations incorporelles	17 050	- 6 576	4 838	128	- 113		15 071
VALEUR BRUTE	156 412	2 312	14 623	4 512	- 6 228	0	162 607
Amortissements	63 110	- 289		4 287	- 1 715	17 633	74 452
VALEUR NETTE	93 302	2 601	14 623	225	- 4 513	- 17 633	88 155

Les immobilisations en cours s'élèvent à 8,9 millions d'euros à fin 2006 (7,1 millions d'euros en 2005 et 4,1 millions d'euros en 2004) dont 5,1 millions d'euros à fin 2006 chez TAO (1,6 million d'euros en 2005), société qui porte depuis 2005 les projets d'évolution des systèmes aval européens.

Les marques correspondent principalement aux écarts de première consolidation affectés lors de l'acquisition des sociétés

américaines The Spectacle Lens Group (division verre ophtalmique du groupe Johnson & Johnson), Omega (devenue Essilor Laboratories of America Inc., Floride) et Nassau.

Les marques à durée de vie non définie concernent exclusivement les États-Unis et représentent une valeur nette de 32 millions d'euros à fin 2006 (36 millions d'euros à fin 2005).

NOTE 12 Immobilisations corporelles

[Y compris immobilisations en location financement.]

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Évolution Périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Écart de conversion	Dotations amortissements Provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2006							
Terrains	27 378	865	285	1 062	- 1 043		26 423
Constructions	353 933	23 093	24 416	20 729	- 13 982		366 731
Matériel industriel	954 624	31 110	70 284	53 858	- 39 606		962 554
Autres immobilisations corporelles	279 944	- 28 036	84 796	9 916	- 10 746		316 042
VALEUR BRUTE	1 615 879	27 032	179 781	85 565	- 65 377	0	1 671 750
Amortissements cumulés	978 537	- 20 218		69 502		111 676	1 000 493
VALEUR NETTE	637 342	47 250	179 781	16 063	- 65 377	- 111 676	671 257
2005							
Terrains	23 717	2 302	1 111	1 034	1 282		27 378
Constructions	319 463	- 1 664	19 246	4 364	21 252		353 933
Matériel industriel	796 575	53 474	76 289	37 335	65 621		954 624
Autres immobilisations corporelles	250 025	- 36 589	62 240	10 946	15 214		279 944
VALEUR BRUTE	1 389 780	17 523	158 886	53 679	103 369	0	1 615 879
Amortissements cumulés	869 524	- 3 181		45 843	54 597	103 440	978 537
VALEUR NETTE	520 256	20 704	158 886	7 836	48 772	- 103 440	637 342
2004							
Terrains	23 520	392	537	61	- 671		23 717
Constructions	308 895	7 802	13 278	1 589	- 8 923		319 463
Matériel industriel	749 360	43 603	70 226	42 774	- 23 840		796 575
Autres immobilisations corporelles	242 280	- 27 298	53 452	12 954	- 5 455		250 025
VALEUR BRUTE	1 324 055	24 499	137 493	57 378	- 38 889	0	1 389 780
Amortissements cumulés	834 183	14 400		50 933	- 22 218	94 092	869 524
VALEUR NETTE	489 872	10 099	137 493	6 445	- 16 671	- 94 092	520 256

Le montant des immobilisations en cours s'élève à 85,4 millions d'euros à fin 2006 (54,1 millions d'euros à fin 2005, 48,4 millions d'euros à fin 2004).

[< Sommaire >](#)**NOTE 13 Immobilisations corporelles : biens en location financement**

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Évolution périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Écart de Conversion	Dotation amortissements et provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2006							
Terrains	957	- 107					850
Constructions	14 970	664	312	375	- 13		15 558
Autres immobilisations corporelles	15 860	- 965	513	1 863	- 849		12 696
VALEUR BRUTE	31 787	- 408	825	2 238	- 862	0	29 104
Amortissements	23 091	- 622		1 248	- 757	1 161	21 625
VALEUR NETTE	8 696	214	825	990	- 105	- 1 161	7 479
2005							
Terrains	957						957
Constructions	26 946	- 11 976					14 970
Autres immobilisations corporelles	13 562	1 138	1 107		53		15 860
VALEUR BRUTE	41 465	- 10 838	1 107	0	53	0	31 787
Amortissements	23 248	- 2 750			43	2 550	23 091
VALEUR NETTE	18 217	- 8 088	1 107	0	10	- 2 550	8 696
2004							
Terrains	957						957
Constructions	26 946						26 946
Autres immobilisations corporelles	13 361	5 233	242	5 073	- 201		13 562
VALEUR BRUTE	41 264	5 233	242	5 073	- 201	0	41 465
Amortissements	23 918	1 923		4 497	- 176	2 080	23 248
VALEUR NETTE	17 346	3 310	242	576	- 25	- 2 080	18 217

En 2005, la baisse de 11,9 millions d'euros du poste « constructions » résulte de la levée de l'option d'achat sur le contrat de location financement de l'immeuble de Charenton.

NOTE 14 Sociétés consolidées par mise en équivalence

Les sociétés consolidées par mise en équivalence sont les suivantes :

Sociétés	Pays	2006		2005		2004	
		% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle
Groupe Transitions	(a)	49,00	49,00	49,00	49,00	49,00	49,00
Groupe Bacou Dalloz	France	15,04	24,00	15,11	24,00	15,13	24,62
VisionWeb	États-Unis	44,03	44,03	44,03	44,03	44,95	44,95

(a) Voir détail en note 33.

Les contributions de ces entités à la quote-part des fonds propres et du résultat net d'impôt des sociétés mises en équivalence se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2006		2005		2004	
	Part des fonds propres	Part dans le résultat net	Part des fonds propres	Part dans le résultat net	Part des fonds propres	Part dans le résultat net
Groupe Transitions	80 593	22 196	58 091	17 707	36 887	15 851
Groupe Bacou Dalloz	86 173	6 303	87 692	6 768	73 131	- 1 651
VisionWeb (a)	- 11 170	0	- 12 470	- 2 018	- 8 928	- 4 362
	155 596	28 499	133 313	22 457	101 090	9 837

(a) En plus de l'investissement d'origine, Essilor détient des intérêts long terme qui font partie de l'investissement net dans VisionWeb.

Sur la base du cours de clôture au 29 décembre 2006 de 101,40 euros, la valeur boursière de la participation dans le groupe Bacou-Dalloz ressort à 116,8 millions d'euros. Les autres participations consolidées par mise en équivalence ne sont pas cotées.

PART DU GROUPE DANS LE BILAN CUMULÉ DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	Décembre 2006	Décembre 2005
Immobilisations nettes	128 931	136 529
Autres actifs non courants	14 020	26 184
Actifs courants	124 618	114 843
Passifs non courants	38 137	48 436
Passifs courants	78 067	86 065

Les écarts d'acquisition nets constatés sur les sociétés mises en équivalence s'élèvent à 4,9 millions d'euros pour 2006, 2005 et 2004 et concernent uniquement le groupe Bacou-Dalloz.

[< Sommaire >](#)**NOTE 15 Autres immobilisations financières**

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Évolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions, niveaux prêts	Cessions, remboursements	Écart de conversion	Rééval.	Dotation nette aux provisions	Valeur à la fin de l'exercice	
2006									1
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES À LA JUSTE VALEUR	19 618	- 7 622	2 150	328	- 178	- 132	- 2 368	11 140	2
- Participations non consolidées	16 313	- 7 622	2 136	328	- 102	0	- 2 603	7 794	3
- Autres titres immobilisés	3 305		14	0	- 76	- 132	235	3 346	4
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES AU COÛT AMORTI	21 790	- 1 181	7 024	2 205	- 1 758	0	- 153	23 517	5
- Prêts et intérêts courus	22 099	- 1 187	7 024	2 205	- 1 758			23 973	6
- Provisions	309	- 6					153	456	7
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	41 408	- 8 803	9 174	2 533	- 1 936	- 132	- 2 521	34 657	8
2005									9
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES À LA JUSTE VALEUR	23 274	- 7 868	10 668	3 557	141	398	- 3 438	19 618	10
- Participations non consolidées	17 524	- 7 867	10 659	0	138	0	- 4 141	16 313	11
- Autres titres immobilisés	5 750	- 1	9	3 557	3	398	703	3 305	12
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES AU COÛT AMORTI	19 556	- 347	3 464	2 741	1 705	0	153	21 790	13
- Prêts et intérêts courus	20 049	- 348	3 464	2 774	1 708			22 099	14
- Provisions	493	- 1		33	3		- 153	309	15
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	42 830	- 8 215	14 132	6 298	1 846	398	- 3 285	41 408	16
2004									17
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES À LA JUSTE VALEUR	20 931	- 1 533	9 870	2 097	- 56	0	- 3 841	23 274	18
- Participations non consolidées	14 251	- 1 533	8 067	230	- 41		- 2 990	17 524	19
- Autres titres immobilisés	6 680		1 803	1 867	- 15		- 851	5 750	20
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES AU COÛT AMORTI	20 670	- 469	3 775	3 110	- 906	0	- 404	19 556	21
- Prêts et intérêts courus	20 727	- 437	3 775	3 110	- 906			20 049	22
- Provisions	57	32					404	493	23
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	41 601	- 2 002	13 645	5 207	- 962	0	- 4 245	42 830	24

NOTE 16 Stocks

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Matières premières, autres approvisionnements	132 052	137 223	114 564
Marchandises	71 278	87 487	68 579
Produits finis, semi-finis, en cours	167 803	139 849	123 297
VALEUR NETTE	371 133	364 559	306 440

NOTE 17 Créances d'exploitation courantes

Créances clients	2006	2005	2004
En milliers d'euros			
Valeur brute	538 440	504 965	435 749
Dépréciations des comptes clients	- 39 294	- 37 911	- 31 990
VALEUR NETTE DES CRÉANCES CLIENTS	499 146	467 054	403 759

Autres créances d'exploitation	2006	2005	2004
En milliers d'euros			
Valeur brute	52 014	49 109	44 288
Dépréciations des autres créances d'exploitation	- 147	- 702	- 627
Valeur nette des autres créances d'exploitation	51 867	48 407	43 661
TOTAL DES CRÉANCES D'EXPLOITATION COURANTES (NET)	551 013	515 460	447 420

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

[< Sommaire >](#)**NOTE 18 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La décomposition par nature est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2006	2005	2004
Disponibilités	126 851	110 289	97 824
SICAV monétaires assimilées à de l'équivalent de trésorerie	399 879	243 924	495 837
FCP	0	0	187
Certificats de dépôt (échéance inférieure à 3 mois)	50 696	300 738	69 784
Autres	7 463	3 762	6 707
TOTAL	584 889	658 713	670 339

NOTE 19 Écarts de conversion

La répartition par devises de l'écart de conversion est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2006	2005	2004
Dollar américain	- 19 534	31 806	- 18 799
Réal brésilien	13 222	14 957	611
Bath thaïlandais	4 613	1 524	- 4 608
Pesos philippins	- 2 190	- 1 036	- 8 898
Yen	- 6 111	- 1 324	- 1 165
Dollar canadien	2 392	8 770	- 359
Yuan chinois	- 407	2 111	- 1 853
Livre anglaise	1 052	230	- 324
Dollar de Singapour	546	541	- 35
Roupie indienne	- 2 289	124	- 228
Sloty polonais	1 140	1 090	411
Wong coréen	2 983	3 641	683
Autres devises	184	832	- 2 887
TOTAL	- 4 399	63 266	- 37 451

NOTE 20 Provisions pour retraites et autres avantages

Les engagements du groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent principalement :

- des compléments de retraite (France, Allemagne, Royaume Uni, États-Unis) ;
- des indemnités de fin de carrière (France et d'autres pays européens) ;
- d'autres avantages à long terme (médailles du travail en France et équivalents dans d'autres pays).

À la clôture, les provisions pour retraites nettes se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Valeur actuelle des engagements :			
- engagements couverts en partie ou totalement par un fonds	115 739	100 251	90 905
- engagements non couverts par un fonds	66 370	64 174	55 205
Valeur de marché des actifs des fonds	- 61 180	- 49 906	- 46 079
Éléments différés :			
- écarts actuariels non comptabilisés	- 20 982	- 17 415	- 13 482
- coût des services passés non comptabilisés	- 5 524	- 6 256	- 5 119
PROVISIONS POUR RETRAITES	94 423	90 848	81 430
Dont en provisions pour retraites au passif	95 793	90 848	81 430
Dont en actifs non courants (régimes surcouverts)	1 370	0	0

À la clôture 2006, ces provisions se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	Engagement	Fonds	Éléments différés	Provision
Retraites (compléments de retraite, garantie de ressources)	137 354	- 55 347	- 21 390	60 617
Indemnités de départ à la retraite	30 959	- 5 833	- 5 115	20 011
Autres avantages	13 795			13 795
TOTAL	182 108	- 61 180	- 26 505	94 423

L'évolution des provisions nettes s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2006	2005	2004
PROVISIONS NETTES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	90 848	81 430	73 850
Dotations nettes	6 231	6 965	8 254
Change	- 1 646	1 758	- 946
Périmètre	0	695	673
Autres mouvements	- 1 010		- 401
PROVISIONS NETTES À LA FIN DE L'EXERCICE	94 423	90 848	81 430

[< Sommaire >](#)

La dotation nette constatée se décompose de la manière suivante :

Produits (charges)	2006	2005	2004
<i>En milliers d'euros</i>			
Coût des services rendus sur la période	- 7 578	- 8 026	- 9 412
Charge d'intérêt sur l'actualisation	- 7 270	- 6 193	- 6 097
Rendement attendu des actifs des fonds	2 995	2 256	2 217
Écarts actuariels	- 780	- 1 206	- 763
Amortissement des services passés	- 860	- 588	- 457
Autres	- 20	- 155	- 260
CHARGE DE L'EXERCICE	- 13 513	- 13 912	- 14 772
Contributions aux fonds	4 857	2 685	2 357
Prestations payées	2 425	4 262	4 161
REPRISE (DOTATION) NETTE	- 6 231	- 6 965	- 8 254

L'évolution de la valeur actuelle de l'engagement est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2006	2005
VALEUR ACTUELLE DE L'ENGAGEMENT AU 1^{ER} JANVIER	164 425	146 110
Coût des services rendus sur la période	7 578	8 026
Charge d'intérêt sur l'actualisation	7 270	6 193
Contributions des salariés	983	718
Prestations payées	- 8 188	- 7 447
Écarts actuariels	2 389	5 514
Coûts des services passés		1 895
Autres mouvements	9 739	360
Effets de périmètre		690
Écarts de conversion	- 2 087	2 366
VALEUR ACTUELLE DE L'ENGAGEMENT AU 31 DÉCEMBRE	182 109	164 425

Les principaux taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de ces engagements en 2006 sont :

- pour les pays de la zone Euro : 4,50 % pour les plans à long terme (4,50 % en 2005, 4,75 % en 2004) et 4,25 % pour les médailles du travail en France (4,25 % en 2005, 4,75 % en 2004) ;
- pour le Royaume-Uni : 5 % (5 % en 2005) ;
- pour les États-Unis : 5,75 % (5,50 % en 2005, 5,75 % en 2004).

Le taux moyen pondéré d'augmentation des salaires retenu pour l'ensemble des engagements en 2006 ressort à 2,9 % (2,6 % en 2005, 2,8 % en 2004).

Les écarts actuariels constatés proviennent d'ajustements d'expérience (différences entre les hypothèses retenues et les données réelles) et de changements d'hypothèses. En 2006, les écarts actuariels provenant d'ajustements d'expérience représentent 0,7 % de la valeur actuelle de l'engagement à la clôture (2005 : 1,1 %).

L'évolution de la juste valeur des actifs des fonds est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2006	2005
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DES FONDS AU 1^{ER} JANVIER	49 906	46 079
Contributions versées aux fonds	5 840	3 403
Prestations payées	- 5 763	- 3 186
Rendements attendus des actifs des fonds	2 995	2 256
Écarts actuariels	- 1 135	1 247
Autres mouvements	9 887	- 438
Effets de périmètre		
Écarts de conversion	- 550	545
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE	61 180	49 906
Rendements réels des actifs des fonds	1 860	3 503

Le rendement moyen pondéré attendu des actifs des fonds retenu en 2006 ressort à 4,6 % (4,9 % en 2005, 5,2 % en 2004), dont :

- pays de la zone Euro : 4,50 % à 5 % (2005 : 4,50 % à 5 %) ;
- Royaume-Uni : 6,3 % (2005 : 6,6 %).

La composition par nature des actifs des fonds à fin 2006 est la suivante :

- actions : 29 % ;
- obligations : 39 % ;
- fonds généraux d'assurances : 21 % ;
- immobilier : 1 % ;
- autres : 10 %.

Les autres mouvements constatés dans la variation de l'engagement et des actifs du fonds, pour respectivement 9,7 millions d'euros et 9,9 millions d'euros, comprennent principalement l'impact de la prise en compte, simultanément et pour un même montant, des engagements et des actifs du fonds concernant les retraités du régime de retraite aux Pays-Bas.

En Suède, Essilor participe dans un régime multi-employeurs à prestations définies. L'assureur en charge de la gestion de ce régime n'étant pas en mesure de déterminer la part d'Essilor dans ce régime, l'engagement est traité comme un régime à cotisations définies conformément à la norme IAS 19.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

NOTE 21 Provisions pour risques

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Reprises sans objet	Change	Périmètre	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
2006								
Provisions pour risques sur filiales et participations	502		- 217					285
Provisions pour restructurations	7 737	737	- 5 737	- 240	- 307		- 5	2 183
Autres ^(a)	18 082	8 981	- 6 523	- 467	- 989	315	1 482	20 882
TOTAL	26 321	9 718	- 12 477	- 707	- 1 296	315	1 477	23 350
2005								
Provisions pour risques sur filiales et participations	647	123	- 268					502
Provisions pour restructurations	10 480	670	- 4 597	- 812	548	1 473	- 25	7 737
Autres ^(a)	20 883	7 543	- 9 794	- 529	1 287	689	- 1 997	18 082
TOTAL	32 010	8 336	- 14 659	- 1 341	1 835	2 162	- 2 022	26 321
2004								
Provisions pour risques sur filiales et participations	503	144						647
Provisions pour restructurations	11 514	5 083	- 6 022		- 121		26	10 480
Autres ^(a)	22 221	8 347	- 6 528	- 3 024	- 500	411	- 44	20 883
TOTAL	34 238	13 574	- 12 550	- 3 024	- 621	411	- 18	32 010

^(a) Ces provisions concernent essentiellement les garanties données sur produits et risques divers.

NOTE 22 Endettement net et dettes financières**22.1 ENDETTEMENT NET**

L'endettement net du groupe s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2006	2005	2004 ^(a)
OCÉANE	252 794	282 508	310 860
Autres dettes financières à long terme	10 203	166 340	296 523
Dettes financières à court terme	168 340	121 970	
Concours bancaires courants et intérêts courus	18 671	34 252	25 613
TOTAL PASSIF	450 008	605 070	632 996
Autres placements de trésorerie ^(b)	75 147		
Équivalents de trésorerie	458 038	548 424	572 515
Trésorerie	126 851	110 289	97 824
TOTAL ACTIF	660 036	658 713	670 339
ENDETTEMENT NET	- 210 028	- 53 643	- 37 343

^(a) Avant première application de la norme IAS 32 au 1^{er} janvier 2005.

^(b) Autres placements de trésorerie considérés par le groupe comme entrant dans le calcul de l'endettement net (note 1.28).

Au 1^{er} janvier 2005, dans le cadre de la première application de la norme IAS 32, la valeur comptable de l'OCÉANE a été minorée de 36,4 millions d'euros représentant la composante option d'achat de l'obligation convertible, nette d'amortissements depuis l'émission.

22.2 DETTES FINANCIÈRES

Par échéance, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2006	2005	2004
Dettes à moins de 1 an	187 011	156 222	25 613
Dettes entre 1 an et 5 ans	262 543	448 296	296 362
Dettes à plus de 5 ans	454	552	311 021
TOTAL	450 008	605 070	632 996

< Sommaire >

Par devise, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2006	2005	2004
Dollar américain	10	183	185
Euro	423	415	439
Yen	1	1	1
Dollar canadien		0	1
Autres devises	16	7	7
TOTAL	450	605	633

La juste valeur de la dette est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2006	2005
OCÉANE	431 261	440 298
Autres dettes financières à long terme	10 203	166 340
Dettes financières à court terme	168 340	128 548
Concours bancaires courants et intérêts courus	18 671	34 252
TOTAL	628 475	769 438

La juste valeur de l'OCÉANE correspond à sa valeur boursière. Celle-ci n'est pas directement comparable à sa valeur comptable qui exclu la composante option d'achat constatée en fonds propres.

Les dettes financières à court terme comprenaient en 2005 un emprunt obligataire qui avait fait l'objet d'un cross currency swap

et de swaps de taux. À fin 2005, la juste valeur de cet emprunt correspondait à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ne prenait pas en compte la juste valeur des swaps, comptabilisée par ailleurs en instruments financiers dérivés (voir notes 23 et 25). Cet emprunt obligataire a été remboursé en 2006.

REDEVANCES À PAYER SUR IMMOBILISATIONS ACQUISES EN LOCATION FINANCEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	2006		2005		2004	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Redevances à moins d'un an	1 728	106	1 800	178	3 589	389
Redevances entre 1 an et 5 ans	2 203	224	4 143	371	7 957	285
Redevances à plus de 5 ans	454	35	511	36	162	6
TOTAL REDEVANCES	4 385	365	6 454	585	11 708	680

OBLIGATION CONVERTIBLE (OCÉANE)

Le groupe a émis en juillet 2003 un emprunt représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANE) de 309 millions d'euros, d'échéance juillet 2010, avec option de remboursement anticipé en juillet 2008. Les principales caractéristiques de cet emprunt convertible sont les suivantes :

- nombre d'obligations émises : 6 040 212 ;
- valeur nominale unitaire des obligations : 51,15 euros ;
- durée : 7 ans ;
- intérêt annuel : 1,50 % payable à terme échu le 2 juillet de chaque année ;
- parité de conversion : 1 action Essilor pour 1 obligation, sous réserves d'ajustements prévus en cas d'opérations financières ;
- amortissement normal : le 2 juillet 2010 pour un montant de 53,54 euros par obligation, soit 104,7 % de la valeur nominale de l'obligation ;
- amortissement anticipé, au gré des porteurs, à compter du 2 juillet 2008 ;
- amortissement anticipé, au gré de l'émetteur, à compter du 2 juillet 2008, sous certaines conditions.

Ces obligations sont cotées au Premier Marché d'Euronext Paris.

Essilor a procédé en février 2006 au rachat de 780 000 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCÉANE) à échéance 2010, représentant 13 % du montant initialement émis, pour un montant global de 57,5 millions d'euros.

Cette transaction s'inscrit dans la politique de rachat de titres menée par Essilor depuis 2003 et dont l'objectif est de limiter les effets dilutifs de différents instruments financiers inscrits à son bilan. Cette gestion dynamique avait toujours pris la forme de rachat d'actions pour compenser la dilution des plans d'options de souscription.

La performance du cours de l'action Essilor en 2005 (+ 26,80 %) a significativement accru la probabilité de conversion des OCÉANE dont le prix de conversion est de 53,55 euros. Essilor a donc décidé de racheter 780 000 OCÉANE, ce qui permet, tout en ayant le même effet compensateur sur la dilution, de réduire les frais financiers et d'améliorer la situation bilantielle. Par ailleurs, le rachat étant limité à moins de 20 % des titres en circulation, cette opération n'est donc pas de nature à impacter significativement la liquidité de la souche sous-jacente.

L'impact de ce rachat sur les comptes consolidés 2006 est le suivant :

- résultat net : - 1,7 million d'euros avant impôt, - 1,1 million d'euros après impôt ;
- capitaux propres : - 13,6 millions d'euros (y compris résultat sur rachat) ;
- augmentation de l'endettement net : 14,9 millions d'euros.

(Voir note 1.30 sur les principes comptables appliqués).

Par ailleurs, les frais financiers sur l'OCÉANE sont minorés de l'ordre de 1,7 million d'euros par an.

Le cours de clôture de l'OCÉANE au 29 décembre 2006 ressortait à 82,15 euros (72,90 euros à fin 2005).

Le nombre d'OCÉANE en circulation s'élève à 5 249 674 à fin décembre 2006 (6 039 749 à fin 2005).

NOTE 23 Valeur de marché des instruments financiers dérivés

Le groupe applique la norme IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2005, sans application rétrospective.

Selon la norme IAS 39, certains instruments dérivés et certains types d'opérations ne peuvent pas être affectés à une relation

de couverture, bien qu'ils constituent une couverture au sens économique. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers, non affectés à la une relation de couverture en application des critères de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat financier.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

< Sommaire >

Actif (passif) net <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2005	1 ^{er} janvier 2005
Couverture de transactions futures :			
- change à terme	1 846	- 1 907	48
Couverture d'actifs ou passifs existants :			
- change à terme	- 116	0	0
- cross currency swaps partie change	0	0	0
Couverture d'investissement net :			
- change à terme	470	- 958	732
Non affectés à une relation de couverture :			
- change à terme	- 1 939	- 3 355	- 28
- options de change	692	- 982	1 248
- cross currency swaps partie change		- 1 928	21 407
- swaps de taux d'intérêt		2 513	5 621
VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	953	- 6 617	29 028
Dont instruments financiers actifs	3 174	2 650	37 228
Dont instruments financiers passifs	- 2 221	- 9 267	- 8 200

Le détail des instruments financiers est le suivant :

- **Ventes de devises contre devise locale**

<i>En milliers d'euros</i>	Devise étrangère		Devise locale	Notionnel	Valeur de marché au 31 décembre 2006
Vente	AUD	Achat	EUR	3 962	- 48
Vente	CAD	Achat	EUR	12 376	777
Vente	CHF	Achat	EUR	7 060	165
Vente	DKK	Achat	EUR	1 445	0
Vente	EUR	Achat	PLN	600	- 3
Vente	GBP	Achat	EUR	37 957	- 332
Vente	JPY	Achat	EUR	4 067	160
Vente	NOK	Achat	EUR	1 789	16
Vente	NZD	Achat	EUR	1 351	- 35
Vente	PLN	Achat	EUR	19 480	13
Vente	SEK	Achat	EUR	9 879	- 239
Vente	USD	Achat	EUR	323 109	1 264
Vente	USD	Achat	SGD	9 064	60
Vente	ZAR	Achat	EUR	3 578	- 25
SOUS-TOTAL VENTE DE DEVICES				435 716	1 773

● Achat de devises contre devise locale

En milliers d'euros	Devise étrangère		Devise locale	Notionnel	Valeur de marché au 31 décembre 2006	
Achat	AUD	Vente	EUR	205	- 1	
Achat	AUD	Vente	NZD	0	0	1
Achat	CAD	Vente	EUR	846	- 6	2
Achat	CHF	Vente	EUR	1 537	- 18	3
Achat	DKK	Vente	EUR	52	0	4
Achat	EUR	Vente	GBP	21 560	- 186	5
Achat	EUR	Vente	NOK	990	9	6
Achat	EUR	Vente	ZAR	246	- 9	7
Achat	GBP	Vente	EUR	19 892	94	8
Achat	JPY	Vente	AUD	0	0	9
Achat	JPY	Vente	CAD	6 124	- 34	10
Achat	JPY	Vente	EUR	20 951	- 1 449	11
Achat	JPY	Vente	NZD	0	0	12
Achat	JPY	Vente	SGD	0	0	13
Achat	JPY	Vente	THB	3 869	- 189	14
Achat	JPY	Vente	USD	5 626	- 82	15
Achat	JPY	Vente	ZAR	24	- 2	16
Achat	MXN	Vente	USD	9 809	102	17
Achat	NOK	Vente	EUR	737	- 10	18
Achat	PLN	Vente	EUR	852	24	19
Achat	SEK	Vente	EUR	4 259	3	20
Achat	SGD	Vente	EUR	1 702	7	21
Achat	USD	Vente	EUR	24 442	- 455	22
Achat	USD	Vente	AUD	9 697	- 445	23
Achat	USD	Vente	BRL	3 930	- 95	24
Achat	USD	Vente	CAD	27 180	983	25
Achat	USD	Vente	GBP	365	- 18	
Achat	USD	Vente	IDR	114	- 2	
Achat	USD	Vente	JPY	1 634	42	
Achat	USD	Vente	KRW	1 503	- 28	
Achat	USD	Vente	MXN	609	- 1	
Achat	USD	Vente	NZD	0	0	
Achat	USD	Vente	ZAR	129	- 11	
Achat	ZAR	Vente	EUR	265	0	
Divers					264	
SOUS-TOTAL ACHAT DE DEVICES				169 149	- 1 512	
SOUS-TOTAL CHANGE À TERME				604 865	261	

< Sommaire >

● Options de change

En milliers d'euros	Devise étrangère		Devise locale	Notionnel	Valeur de marché au 31 décembre 2006 ^(a)	
<i>Achat d'options de ventes de devises</i>						
Vente	GBP	Achat	EUR	14 706		34
Vente	USD	Achat	EUR	15 779		671
SOUS-TOTAL ACHAT D'OPTIONS DE VENTES DE DEVICES				30 485		706
<i>Vente d'options d'achat de devises</i>						
Vente	GBP	Achat	EUR	15 038		- 7
Vente	USD	Achat	EUR	16 129		- 6
SOUS-TOTAL VENTE D'OPTIONS D'ACHAT DE DEVICES				31 167		- 14
SOUS-TOTAL OPTIONS DE CHANGE				61 652		692

En milliers d'euros	Notionnel	Valeur de marché au 31 décembre 2006 ^(a)
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS	666 517	953

^(a) Pour les options, la valeur retenue est la valeur de marché de l'option au 31 décembre 2006 (et non la plus ou moins value).

NOTE 24 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2006	2005	2004
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Avals et cautions	235 131	227 636	141 444
Dettes garanties par des sûretés réelles			
- Dettes	3 904	5 435	1 673
- Valeur nette comptable des biens donnés en garantie	8 959	3 667	4 647
ENGAGEMENTS REÇUS			
Avals, cautions et garanties reçus	433	360	588
Engagements de location simple			
En milliers d'euros	2006	2005	2004
À moins d'un an	16 437	14 236	11 594
De un à cinq ans	46 412	34 822	34 188
Plus de cinq ans	14 878	12 821	21 066
TOTAL	77 727	61 879	66 848

NOTE 25 Risques de marché

La gestion des risques de marché est confiée à la Direction de la trésorerie groupe. Le Directeur de la Trésorerie et des Financements est directement rattaché au Directeur financier (membre du Comité exécutif). La Société est équipée de postes d'informations financières Reuters, Fininfo et du logiciel de gestion de Trésorerie « KTP » (groupe Reuters).

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENTS

La politique du groupe en matière de financements est fondée sur la sécurité : sécurité dans le temps par la durée des lignes, sécurité par la diversité des sources de financement, banques ou marché financier, et enfin sécurité dans les montants disponibles.

Les financements utilisés à la fin 2006 (obligation convertible, crédit structuré) représentent un montant global de 403 millions d'euros. Le groupe dispose en outre de deux crédits syndiqués multi devises d'échéance 2009 et 2012 pour un montant de 1 300 millions d'euros. En 2006, ces deux lignes de crédit disponibles n'ont pas été utilisées. Ces lignes de financement bancaire ne sont assujetties au respect d'aucun ratio financier.

L'obligation de 122 millions d'euros mise en place en juillet 1996 a été remboursée à son échéance en juillet 2006. Le groupe n'a procédé à aucune nouvelle mise en place de ligne de financement en 2006.

De manière générale, la maison mère négocie avec ses partenaires bancaires les lignes nécessaires au bon fonctionnement de

l'activité de l'entreprise, et refinance la grande majorité des filiales du groupe qui en ont besoin par le biais de prêts inter compagnie.

Lorsque les prêts inter compagnie sont en devises, le risque devise est systématiquement couvert.

Ainsi, au 31 décembre 2006, les prêts aux filiales représentaient une contre valeur de 366 millions d'euros, dont 300 millions étaient en devises et couverts par des contrats à terme.

RISQUE DE TAUX

La grande majorité des financements groupe étant concentrée sur la maison mère, la gestion du risque de taux y est aussi centralisée.

La politique suivie par le groupe en matière de gestion de risque de taux d'intérêt est de se protéger des effets d'une évolution défavorable des taux, mais aussi de profiter des situations favorables en les figeant.

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DE TAUX, EN MILLION D'EUROS AU 31 DÉCEMBRE 2006

[Conformément aux recommandations de l'AMF, les actifs/passifs à taux variable ont été positionnés en fonction de leur prochaine échéance de fixation de taux, soit à moins d'un an, quelle que soit leur maturité réelle].

En millions d'euros	JJ à un an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs Financiers à taux variable ^(a)	197			197
Actifs Financiers à taux variable	- 660			- 660
POSITION NETTE TAUX VARIABLE	- 463	0	0	- 463
Passifs Financiers à taux fixe ^(b)		253		253
POSITION NETTE TAUX FIXE	0	253	0	253

^(a) Y compris lignes locales et crédit baux : 47 millions d'euros.

^(b) Obligation Convertible.

Une variation des taux de 1 % aurait pour effet d'impacter les charges financières du groupe de 4,63 millions d'euros.

La dette brute est constituée d'emprunts privés pour 150 millions d'euros, d'emprunts obligataires pour 253 millions d'euros, et de lignes de crédit diverses pour 47 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, et après la prise en compte de l'Océane, 56 % des financements et lignes confirmées utilisés sont à taux

fixe (67 % en 2005 et 67 % en 2004). Il n'y a pas d'opération de swap de taux en vie au 31 décembre 2006.

La moyenne pondérée des taux d'intérêt de la dette brute se situe à la fin 2006 à 4,46 % (contre un taux actuariel de 4,42 % en 2005 et de 4,18 % en 2004 si la norme IAS 32 avait été appliquée au 1^{er} janvier 2004).

RISQUE DE CONTREPARTIE

Les excédents de trésorerie sont placés en respectant les deux règles du groupe que sont la sécurité et la liquidité.

Au-delà de la diminution de la dette financière brute, les cash flow nets du groupe ont continué à accroître les excédents de trésorerie. Ainsi, le groupe a maintenu une politique de placement avec des limites définies, tant en terme de durée de placement, de contreparties que de risques.

Les banques contreparties doivent bénéficier des meilleures notations selon les agences spécialisées Moody's et Standard & Poor's et sont pour la grande majorité des partenaires du groupe.

Ainsi, au 31 décembre 2006, les liquidités étaient investies dans 23 SICAV ou Fonds Communs de Placement monétaires, ainsi que sur des Certificats de Dépôt bancaires à court terme. Ces liquidités sont réparties chez 13 contreparties différentes.

Ces placements correspondent pour 85 % à des équivalents de trésorerie, en conformité avec la position de l'AMF. Les 15 % restants sont investis sur des produits avec des volatilités et des sensibilités inférieures à 1,5.

RISQUE DE CHANGE

La politique du groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir systématiquement le risque par les instruments de marché appropriés : achats et ventes de devises à terme ou au comptant, achat d'options de change et achat de tunnels.

La grande majorité du risque de change est centralisée par la maison mère et gérée par celle-ci. Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur de limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

Ainsi, les risques de change induits par les opérations commerciales intragroupe et hors groupe, le versement de dividendes, de royalties et de management fees en provenance des filiales, sont systématiquement couverts, à l'intérieur d'une fourchette de 80 à 100 % de la position de risque identifiée.

Le risque de change généré par une opération financière (cession, acquisition, augmentation de capital) est géré au cas par cas, en fonction du degré de certitude de réalisation de l'opération, par les produits les plus appropriés.

Les flux commerciaux inter compagnies directs, ne passant pas par la maison mère, et générant un risque devise significatif sont de la même manière couverts localement (ou par l'intermédiaire de la Trésorerie groupe) par la filiale qui en subit le risque, avec l'appui et la validation de la Trésorerie groupe, par des achats et ventes de devises à terme ou au comptant, à l'intérieur d'une fourchette de 80 à 100 % de la position de risque identifiée. Les tableaux de bord de ces positions sont remontés à la Trésorerie groupe de façon régulière. Le montant global des couvertures de change logées dans les filiales et non gérées par la maison mère reste cependant marginal.

Ces couvertures de change au sens économique ne se traduisent pas nécessairement en couverture au sens comptable. Le groupe s'efforce d'appliquer la comptabilité de couverture mais ne le fait pas de façon systématique.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25

ÉVALUATION DU RISQUE DE CHANGE CONSOLIDÉ SUR LES ACTIFS/PASSIFS PRÉSENTS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

En milliers d'euros

Devise 1	EUR	GBP	JPY	USD	Autres	Total
Devise 2						
AUD				1 752		1 742
BRL	- 196		- 8	- 916		- 1 120
CAD	- 83		270	896		1 084
CHF	- 332					- 332
CNY	- 784		- 548	- 879	- 15	- 2 225
CZK	- 126					- 126
EUR		2 554	- 697	4 020	743	6 620
GBP	842		- 3	92		930
HKD	- 7		- 14	- 752	- 74	- 846
HRK	- 226					- 226
HUF	- 470					- 470
IDR			- 4	- 381	- 89	- 475
INR	- 107		- 34	- 428	- 36	- 604
JPY	- 144	145		- 305	1 099	795
KRW	- 2		- 82	1 343	- 1	1 258
MXN				- 3 084		- 3 084
NOK	491	- 40		- 1		450
NZD			- 60	- 32	- 112	- 204
PHP	- 90		- 487	2 788	- 8	2 203
PLN	1 688			- 7		1 682
RON	- 60					- 60
SEK	41			- 20		20
SGD	461		2 930	8 784	- 56	12 119
THB			- 765	5 254		4 490
TWD					- 1 225	- 1 225
USD					173	173
ZAR	- 114		1	- 122		- 235
TOTAL	783	2 659	499	18 003	399	22 343

Devise 1 : devise de risque ; Devise 2 : devise de référence de l'entité porteuse du risque.

Convention de signe : « - » exposition nette en devise 1 au passif ; « + » exposition nette en devise 1 à l'actif.

Note : Ce tableau est une compilation des positions bilancielle nettes après gestion (actif - passif +/- hors bilan relatif aux opérations 2006) dans les principales devises des sociétés consolidées au 31 décembre 2006.

À titre d'exemple, les sociétés du groupe dont la devise de référence est le SGD ont une position nette en USD à l'actif pour une contre

valeur de 8 784 milliers d'euros. En outre, l'ensemble des sociétés qui ont le MXN pour devise de référence ont un passif net en USD pour une contre valeur de 3 084 milliers d'euros.

Globalement, au 31 décembre 2006, la contre-valeur en euros de l'exposition nette globale au risque de change du groupe est l'ordre de 22 343 milliers d'euros.

NOTE 26 Risques environnementaux

Le groupe Essilor considère ne pas encourir de risques significatifs à ce titre.

NOTE 27 Litiges

Aucun des différents litiges connus dans lesquels des sociétés du groupe peuvent être engagées ne devrait affecter, de façon significative, la situation financière consolidée.

NOTE 28 Effectif moyen et charges de personnel

Nombre de personnes	2006	2005	2004
EFFECTIF MOYEN SUR LA PÉRIODE			
Cadres	3 692	3 226	3 015
Agents de maîtrise et employés	7 772	6 808	6 453
Ouvriers	15 797	14 875	14 052
TOTAL EFFECTIF MOYEN SUR LA PÉRIODE	27 261	24 909	23 520

En milliers d'euros	2006	2005	2004
CHARGES DE PERSONNEL			
(rémunérations, charges sociales et charges sur paiements en actions)	886 530	810 152	743 211

Nombre de personnes	2006	2005	2004
EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE	29 288	26 534	24 793
Dont effectifs des sociétés consolidées en proportionnelle (100 %)	2 890	1 966	1 780

NOTE 29 Transactions avec les parties liées

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En milliers d'euros

	2006	2005	2004
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité exécutif ^(a)	5 734	5 250	4 171
Jetons de présence versés au Comité exécutif	43	53	34
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	5 777	5 303	4 205

^(a) Il s'agit d'un montant brut avant prélèvements sociaux et impôts.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI EN FAVEUR DES MANDATAIRES SOCIAUX

- Engagements de retraite : 4 250 milliers d'euros à fin 2006 (4 423 milliers d'euros en 2005) ;
- Indemnités de départ à la retraite : 322 milliers d'euros à fin 2006 (318 milliers d'euros en 2005).

Ces engagements font partie de régimes collectifs mis en place par Essilor International en faveur de ses salariés ou de certaines catégories de salariés. Le financement de ces engagements est en grande partie couvert par des fonds externalisés auprès de sociétés d'assurance. Ces engagements sont par ailleurs intégralement couverts par les provisions pour retraites dans les comptes du groupe.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La charge de l'exercice 2006 relative aux options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux s'élève à 1 137 milliers d'euros. À fin 2006, la charge cumulée sur les options de souscription attribuées depuis novembre 2002 s'élève à 2 972 milliers d'euros.

La charge de l'exercice 2006 relative aux actions de performance attribuées en novembre 2006 aux mandataires sociaux s'élève à 67 milliers d'euros.

Ces charges sont évaluées conformément aux principes définis en note 1.14.

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES APPARENTÉES

Les sociétés apparentées sont les suivantes :

- **sociétés consolidées par intégration proportionnelle :**
 - joint-venture Nikon-Essilor au Japon, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le groupe Nikon.
Nikon Essilor distribue sur le marché Japonais certains produits de la gamme Essilor. De même, Essilor distribue, notamment en Europe certains produits fabriqués par Nikon-Essilor et portant la marque Nikon.
 - joint-venture Essilor Korea, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le groupe Coréen Samyung Trading.
Essilor Korea distribue sur le marché Coréen certains produits de la gamme Essilor. Par ailleurs, Essilor distribue sur les marchés Européens certains produits fabriqués par Chemiglass, filiale d'Essilor Korea.
 - GKB Rx Lens, détenue à 50 %.
GKB Rx gère un réseau de laboratoires et une activité de distribution répartis sur l'ensemble du territoire indien. GKB commercialise ses propres produits et ne réalise donc pas de transactions significatives avec le reste du groupe.
- **sociétés consolidées par mise en équivalence :**
 - groupe Bacou-Dalloz, détenu à hauteur de 15 % et contrôlée à hauteur de 24 % par Essilor.
Il n'existe pas d'opérations significatives réalisées avec ce groupe,
 - VisionWeb, détenue à hauteur de 44 % par Essilor.
Les Laboratoires d'Essilor of America utilisent aux États-Unis le système de commande géré par VisionWeb,
 - groupe Transitions, détenu à 49 % par Essilor.
Essilor vend des verres blancs au groupe Transitions dont l'activité est de les transformer en verres photochromiques. Essilor distribue également les produits de la gamme Transitions dans l'ensemble de ses réseaux.

SOLDES ET TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Ventes de produits	145 151	139 165	128 533
Achats de produits	- 346 645	- 327 165	- 296 126
Créances clients	26 616	31 473	26 500
Dettes fournisseurs	50 732	52 928	41 468

NOTE 30 Événements postérieurs à la clôture

ACQUISITIONS

Au début de l'exercice 2007, Essilor a procédé à plusieurs nouvelles acquisitions

En France, Essilor a pris une participation majoritaire dans le groupe Novacel, étendant ainsi son réseau international de distributeurs grossistes. Ce groupe fondé en 1994 distribue en France et en Europe une gamme complète de verres sous ses marques propres et est doté d'un laboratoire de prescription.

Il a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 39 millions d'euros et emploie 280 personnes.

Aux États-Unis, Essilor a pris le contrôle de :

- Beitler McKee Optical Company, situé à Pittsburgh en Pennsylvanie, dont les ventes s'élèvent à 13 millions de dollars et qui emploie 78 personnes ;
- Personal Eyes, situé à Minneapolis dans le Minnesota, dont les ventes s'élèvent à 2 millions de dollars et qui emploie 14 personnes.

REFINANCEMENT D'UNE PARTIE DE LA DETTE D'ESSILOR OF AMERICA

En date du 22 février 2007, une partie de la dette intragroupe d'Essilor of America a été refinancée à hauteur de 250 millions d'euros, via un financement structuré mis en place au niveau de la filiale.

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE JANVIER 2007

Le Conseil d'administration du 24 janvier 2007 a décidé de l'attribution d'actions de performances à l'ensemble des salariés français n'en ayant pas déjà bénéficié dans le cadre de l'attribution de novembre 2006. Cette attribution de 8 actions au maximum par salarié représente une enveloppe maximale de 24 576 titres.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

NOTE 31 Liste des sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Pays	% Contrôle	% Intérêts	Sociétés	Pays	% Contrôle	% Intérêts
FRANCE				EUROPE			
Barbara	France	100	100	LTL S.p.A.	Italie	100	100
BBGR	France	100	100	Optilens Italia s.r.l.	Italie	100	100
BNL Eurolens	France	100	100	Essilor Norge A.S.	Norvège	100	100
Delamare Sovra	France	100	100	Essilor Nederland B.V.	Pays-Bas	100	100
Essidev	France	100	100	Essilor Nederland Holding B.V.	Pays-Bas	100	100
Invoptic	France	100	100	Holland Optical Corp. B.V.	Pays-Bas	100	100
Novisia	France	100	100	Holland Optical Instruments B.V.	Pays-Bas	74	74
OMI	France	100	100	Essilor Optical laboratory	Pologne	100	100
Optim	France	100	100	Polska Sp. Z.o.o.			
TAO	France	100	100	Essilor Polonia	Pologne	100	100
EUROPE				Essilor Portugal	Portugal	100	100
BBGR GmbH	Allemagne	100	100	Essilor Romania SRL	Roumanie	100	100
Essilor GmbH	Allemagne	100	100	Essilor D.O.O Slovenia	Slovenie	100	100
Rupp & Hubrach Optik GmbH	Allemagne	100	100	Essilor AB	Suède	100	100
Essilor Austria GmbH	Autriche	100	100	BBGR Svenska AB	Suède	100	100
Essilor Belgium SA	Belgique	100	100	Essilor (Suisse) SA	Suisse	100	100
Essilor Croatia	Croatie	100	100	Vaco Holding SA	Suisse	100	100
Essilor Danmark A.S.	Danemark	100	100	Essilor Optika Spol s.r.o.	Rep. Tchèque	100	100
BBGR Lens Iberia SA	Espagne	100	100	AMÉRIQUE DU NORD ET AMÉRIQUE CENTRALE			
Essilor Espana SA	Espagne	100	100	Aries Optical Ltd	Canada	100	100
Essilor OY	Finlande	100	100	BBGR Optique Canada Inc.	Canada	100	100
BBGR United Kingdom	Grande Bretagne	100	100	Canoptec Inc.	Canada	100	100
Essilor Ltd	Grande Bretagne	100	100	Custom Surface Ltd	Canada	100	100
Essilor European Shared Service Center Ltd	Grande Bretagne	100	100	Eastern Optical Laboratories Ltd	Canada	100	100
Essilor Optika Kft	Hongrie	100	100	Essilor Canada Ltd	Canada	100	100
Essilor Ireland (succursale)	Irlande	100	100	groupe Vision Optique	Canada	100	100
Essilor Ireland (Sales) Ltd	Irlande	100	100	K & W Optical Ltd	Canada	100	100
Organic Lens Manufacturing (succursale)	Irlande	100	100	Metro Optical Ltd	Canada	100	100
ATR MEC Optical Milano s.r.l.	Italie	100	100	Morrison Optical	Canada	100	100
Essilor Italia S.p.A.	Italie	100	100	OK Lenscraft Laboratories Ltd	Canada	100	100
				OPSG Ltd	Canada	100	100
				Optical Software Inc.	Canada	100	100
				Optique de l'Estrie Inc.	Canada	100	100

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

< Sommaire >

Sociétés	Pays	% Contrôle	% Intérêts
AMÉRIQUE DU NORD ET AMÉRIQUE CENTRALE			
Optique Lison Inc.	Canada	100	100
Perspectics	Canada	100	100
Pioneer Optical Inc.	Canada	100	100
Pro Optic Canada Inc.	Canada	100	100
R & R Optical Laboratory Ltd	Canada	100	100
SDL	Canada	90	90
21 st Century Optics Inc.	États-Unis	100	80
Accu Rx Inc.	États-Unis	100	80
Dibok_Aspen Optical	États-Unis	100	80
Dunlaw Optical Laboratories Inc.	États-Unis	100	80
ELOA California Acquisition Corp.	États-Unis	100	100
EOA Investment Inc.	États-Unis	100	100
Essilor Latin America & Caribbean Inc.	États-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America Corporation	États-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America Holding Co Inc.	États-Unis	100	100
Essilor Laboratories Of America Holding II	États-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America, Inc. (inclus Laboratoires US)	États-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America, LP (inclus Avisia, Omega, Duffens)	États-Unis	100	100
Essilor of America Holding Co. Inc.	États-Unis	100	100
Essilor of America Inc.	États-Unis	100	100
Eye Care Express Lab Inc.	États-Unis	100	80
Focus Optical Labs, Inc.	États-Unis	100	80
Future Optics Inc.	États-Unis	100	80
Gentex Optics Inc.	États-Unis	100	100
Homer Optical	États-Unis	100	100
Jorgenson Optical Supply Cy.	États-Unis	100	80
MGM	États-Unis	100	80
Midland Optical	États-Unis	100	80

Sociétés	Pays	% Contrôle	% Intérêts
AMÉRIQUE DU NORD ET AMÉRIQUE CENTRALE			
Nassau Lens Co Inc.	États-Unis	100	100
NOA	États-Unis	100	100
Omega Optical General Inc.	États-Unis	100	100
Omega Optical Holdings Inc.	États-Unis	100	100
Opal Lite Inc.	États-Unis	100	80
Optical One	États-Unis	100	80
Optical Suppliers Inc. (Hawaiï)	États-Unis	100	80
Optifacts Inc.	États-Unis	100	100
Ozarks Optical Laboratories	États-Unis	100	80
Perferx Optical Co. Inc.	États-Unis	100	80
Peninsula Optical Lab.	États-Unis	100	80
Précision Optical Lab. (Tennessee)	États-Unis	100	80
Précision Optical Co. (Connecticut)	États-Unis	100	80
Select Optical Inc.	États-Unis	100	80
Speciality Lens Corp.	États-Unis	100	100
Stereo Optical Co. Inc.	États-Unis	100	100
SunStar Inc.	États-Unis	100	80
Tri Supreme Optical LLC	États-Unis	100	80
Uniscoat Inc.	États-Unis	100	100
Vision-Craft Inc.	États-Unis	100	80
Essilor Mexico	Mexique	100	100
Sofi de Chihuahua	Mexique	100	100
Vision Center SA de C.V.	Mexique	100	100
AUTRES			
Essilor South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	100
Essilor Argentine SA	Argentine	100	100
AR Coating SA	Argentine	60	60
City Optical Pty Ltd	Australie	50	50
Essilor Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Essilor Laboratory South Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Essilor Laboratories of Australia Pty Ltd	Australie	100	100

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

< Sommaire >

Sociétés	Pays	% Contrôle	% Intérêts
AUTRES			
Essilor Laboratory Western Australia	Australie	100	100
Essilor Lens Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Hobart Optical	Australie	100	100
Tec Optik	Australie	100	100
Brasilor Participacoes Sc Ltda.	Brésil	100	100
Essilor Da Amazonia Industria e Comercio Ltda.	Brésil	100	100
Multi Optica Distribuidora Ltda.	Brésil	100	100
Sudop Industria Optica Ltda.	Brésil	100	100
Polylite Beijing	Chine	51	51
Polilyte Shanghai	Chine	51	51
Shanghai Essilor Optical Co. Ltd	Chine	100	100
Essilor Hong Kong	Hong Kong	100	100
Polylite Hong Kong	Hong Kong	51	51
Beauty Glass Pvt Ltd	Inde	88	88
Delta CNC	Inde	51	39
Delta Lens Pvt Ltd	Inde	51	51
Essilor India Pvt Ltd (ex-Essilor SRF Optics Ltd)	Inde	100	100
Essilor Manufacturing India Pvt Ltd (ex- Indian Ophtalmic Lenses Manuf.)	Inde	100	100
Vijay Vision Pvt Ltd	Inde	88	88
P.T. Essilor Indonesia	Indonésie	100	100

Sociétés	Pays	% Contrôle	% Intérêts
AUTRES			
P.T Essilor Technology Centre Indonesia	Indonésie	70	70
Essilor Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100	100
Direct Optical Supplies New Zealand Ltd	Nouvelle Zélande	100	100
Essilor Laboratories New Zealand Ltd (ex OHL Lenses Ltd)	Nouvelle Zélande	100	100
Essilor New Zealand Ltd	Nouvelle Zélande	100	100
Optical Laboratories	Nouvelle Zélande	50	50
Prolab	Nouvelle Zélande	100	100
Xtra Vision Ltd	Nouvelle Zélande	100	100
Essilor Manufacturing Philippines Inc.	Philippines	100	100
Optodev	Philippines	100	100
Essilor Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	100	100
ETC South East Asia Pte Ltd	Singapour	70	70
Polilyte Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	51	51
Plasticplus Pte Ltd	Singapour	92	92
Polylite Taiwan Optilab	Taiwan	51	51
Essilor Manufacturing (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	100	100

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

NOTE 32 Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Sociétés	Pays	% Contrôle	% Intérêts
Nikon Optical Canada Inc.	Canada	50	50
Tech-Cite Laboratories Co. Ltd ^(a)	Canada	25	25
Chemilens	Chine	50	43
Chemiglas	Corée	50	43
Essilor Korea	Corée	50	50
GKB RX	Inde	50	50
Aichi Nikon Company	Japon	50	50
Nasu Nikon Company	Japon	50	50
Nikon-Essilor Company Ltd	Japon	50	50
Nikon Optical United Kingdom	Royaume Uni	50	50

^(a) Détenue à 50 % par Nikon Optical Canada.

CONTRIBUTIONS CUMULÉES DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

En milliers d'euros	Décembre 2006	Décembre 2005	Décembre 2004
Immobilisations nettes	47 564	40 610	37 756
Autres actifs non courants	4 285	4 613	3 104
Actifs courants	60 032	50 565	39 612
Passifs non courants	5 048	5 317	3 949
Passifs courants	20 300	18 493	17 323

NOTE 33 Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Pays	% Contrôle	% Intérêts
Groupe Transitions			
- Transitions Optical Pty Ltd	Australie	49	49
- Transitions Optical Do Brazil Limitada	Brésil	49	49
- Transitions Optical Inc.	États-Unis	49	49
- Transitions Optical Limited	Irlande	49	49
- Transitions Optical Holdings B.V.	Pays-Bas	49	49
- Transitions Optical Philippines Inc.	Philippines	49	49
- Transitions Optical Thaïlande	Thaïlande	49	49
Groupe Bacou Dalloz	France	24	15
VisionWeb	États-Unis	44	44

NOTE 34 Liste des sociétés non consolidées**DONNÉES CUMULÉES SUR PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES**

Les données relatives aux principales sociétés non consolidées détenues par des sociétés intégrées sont les suivantes :

En milliers d'euros	Capitaux Propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
Total participations non consolidées	17 948	19 617	- 3 235	21 792	7 791

En conformité avec le paragraphe 11 de l'article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983, il a été estimé qu'une information filiale par filiale pourrait causer un préjudice grave à la Société.

[< Sommaire >](#)**LISTE DES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES**

Sociétés	Pays	% Contrôle
FRANCE		
Distrilens	France	100
Optical Supply of Europe	France	100
Varilux University	France	100
VIP	France	100
EUROPE		
Essilor Logistik GmbH	Allemagne	100
AVS	Espagne	25
Mec & Ciesse Optical	Italie	100
One Optical	Italie	70
Oftalma s.r.l.	Italie	100
000 « Essilor Optika »	Russie	100
Essilor Optics d.o.o	Serbie	100
Essilor Slovakia s.r.o.	Slovaquie	100
AMÉRIQUE DU NORD		
Essilor Transfer Corporation	États-Unis	100
Micro Optical	États-Unis	12
Nikon Optical US	États-Unis	50
RESTE DU MONDE		
Deko Vision	Corée	50
Tianjing vx Technical School	Chine	100
Transition Optical India	Inde	49
Essilor Japan K.K.	Japon	100
Transition Optical Japan	Japon	49
Essilab Philippines Inc.	Philippines	40
Eyeland	Philippines	49
Optoland	Philippines	100
Unique Ophtalmic	Singapour	80
Polilyte Taiwan Co. Ltd	Taiwan	12

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

20.3.2. Maison mère : principales données et comptes sociaux 2006

Les comptes sociaux 2006 comprennent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et les annexes présentées ci-après aux chapitres 20.3.2.2. à 20.3.2.5.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2006 se trouve au chapitre 20.4.1.3. du présent Document de référence.

20.3.2.1. Principales données au 31 décembre 2006

En milliers d'euros, sauf donnée par action, en euros

	2006	2005	2004
COMPTE DE RÉSULTAT			
Chiffre d'affaires	695 890	670 959	658 024
Résultat d'exploitation	68 940	71 493	63 288
Résultat courant	201 761	179 654	178 700
Résultat net	168 746	163 519	163 638
BILAN			
Capital	36 347	36 122	36 159
Capitaux propres	1 333 368	1 220 944	1 143 281
Endettement net	- 105 477	42 526	24 855
Valeurs immobilisées nettes	1 312 816	1 328 461	1 209 775
Total du bilan	2 137 095	2 176 342	2 062 560
Dividende net attribué à chaque action ordinaire, en euros	1,10	0,94	0,76

Le chiffre d'affaires de la maison mère a augmenté de 3,7 % au cours de l'exercice 2006. Les ventes de verres sur le marché français sont en croissance par rapport à l'exercice précédent. Les ventes d'instruments affichent une progression significative. Par ailleurs, l'activité du centre logistique vers les filiales s'est maintenue à un niveau comparable à celui de 2005. Enfin, les ventes de la succursale de Porto Rico sont de nouveau en baisse du fait de la diminution des volumes de verres d'indice 1,5 sur le marché américain.

Le résultat d'exploitation est en baisse de 3,6 %. La qualité du mix produit et le succès du nouveau Varilux Physio sur le marché français, l'augmentation des revenus en provenance des filiales, sous forme de royalties sur l'utilisation de procédés qui sont la propriété d'Essilor International ou de redevances sur l'utilisation de systèmes informatiques développés par Essilor International

pour l'ensemble du groupe, n'ont, en effet, pas permis de compenser la baisse du résultat de Porto Rico et l'augmentation des charges liées au renforcement de la Recherche et Développement, de l'ingénierie et des structures support.

Les charges exceptionnelles sont notamment liées au rachat en début d'année de 780 000 obligations convertibles (OCÉANE). La hausse du solde financier, quant à elle, s'explique par la hausse des dividendes reçus des filiales, par des dépréciations de titres inférieures à celles enregistrées en 2005 et par la diminution des charges de financement liée essentiellement au remboursement d'un emprunt de 122 millions d'euros en milieu d'année.

L'impôt est impacté par la déduction de la charge générée par le rachat des OCÉANE ainsi que par la hausse des crédits d'impôt lié à la recherche. Le résultat net s'établit à 168,7 millions d'euros, en progression de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

20.3.2.2. Compte de résultat au 31 décembre 2006

En milliers d'euros	Notes	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	2	695 890	670 959	658 024
Production stockée		36	- 3 308	- 4 952
Production immobilisée		2 831	4 570	4 417
PRODUCTION DE L'EXERCICE		698 757	672 221	657 489
Achats de matières et variation de stocks		287 224	266 853	262 924
Charges externes		187 488	174 288	171 015
VALEUR AJOUTÉE		224 045	231 080	223 550
Impôts et taxes		20 163	18 058	15 660
Charges de personnel	15	212 500	204 165	191 062
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		- 8 618	8 858	16 827
Solde net sur amortissements et provisions	11	- 736	- 3 727	- 13 918
Autres produits et charges		78 294	66 363	60 378
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		68 940	71 493	63 288
RÉSULTAT FINANCIER	3.1	132 821	108 161	115 412
RÉSULTAT COURANT		201 761	179 654	178 700
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4	- 25 986	723	- 1 933
Impôt sur les bénéfices	5	7 029	16 858	13 129
RÉSULTAT NET	15	168 746	163 519	163 638

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

20.3.2.3. Bilan au 31 décembre 2006

Actif

	Notes	2006			2005	2004
		Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net	Montant net	Montant net
<i>En milliers d'euros</i>						
Immobilisations incorporelles	6	77 783	38 594	39 189	42 200	18 546
Immobilisations corporelles	7	256 024	161 993	94 031	84 917	65 468
Immobilisations financières	8	1 223 837	44 240	1 179 596	1 201 344	1 125 760
ACTIF IMMOBILISÉ		1 557 644	244 828	1 312 816	1 328 461	1 209 775
Stocks	9.1	75 847	18 819	57 028	59 419	63 004
Avances versées sur commandes	9.2	5 071	8	5 063	6 102	5 160
Clients et comptes rattachés	9.2	158 775	1 251	157 524	159 064	145 696
Autres créances d'exploitation	9.2	19 443	0	19 443	17 286	14 777
Créances diverses	9.2	35 717	147	35 570	34 996	30 438
Valeurs mobilières de placement	9.3	528 424	0	528 424	550 239	566 829
Prime de remboursement emprunt obligataire	12.2	3 174	0	3 174	6 004	8 940
Disponibilités		11 205	0	11 205	9 875	11 100
Charges constatées d'avance	9.4	6 599	0	6 599	4 860	6 536
ACTIF CIRCULANT		844 253	20 225	824 028	847 844	852 480
Charges à répartir	9.4	0	0	0	0	0
Écart de conversion		250	0	250	36	306
TOTAL GÉNÉRAL		2 402 147	265 053	2 137 095	2 176 342	2 062 560

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

[< Sommaire >](#)**Passif (avant affectation)**

En milliers d'euros	Notes	2006	2005	2004	
Capital social	10.1	36 347	36 122	36 159	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport		236 858	203 771	212 449	2
Réserve légale		3 616	3 616	3 596	3
Réserves réglementées		0		845	4
Autres réserves		867 008	800 008	711 172	5
Report à nouveau		4 431	3 752	6 786	6
Résultat de l'exercice		168 745	163 519	163 638	7
Subventions d'investissement		36	41	10	8
Provisions réglementées	11.2	17 948	9 813	10 696	9
Différence de conversion		- 1 621	302	- 2 070	10
CAPITAUX PROPRES AVANT RÉPARTITION	10.2	1 333 368	1 220 944	1 143 281	11
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11.1	59 312	55 305	60 460	12
Emprunt obligataire convertible	12.2	283 065	325 685	325 711	13
Autres emprunts obligataires		11	125 010	125 283	14
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit		150 665	151 626	151 337	15
Autres dettes financières diverses		410	318	454	16
DETTES FINANCIÈRES	12	434 151	602 640	602 785	17
Avances et acomptes reçus sur commandes		0			18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12.1	103 211	101 984	82 202	19
Dettes fiscales et sociales	12.1	49 547	45 584	38 307	20
Autres dettes d'exploitation	12.4	75 037	66 949	64 063	21
Dettes diverses	12.1	80 961	82 261	70 278	22
Produits constatés d'avance		1 207	431	1 082	23
Dettes		309 962	297 210	255 934	24
Écart de conversion passif		302	244	103	25
TOTAL GÉNÉRAL		2 137 095	2 176 342	2 062 560	

20.3.2.4. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2006

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Capacité d'autofinancement	214 559	203 350	199 762
Variation de besoin en fonds de roulement ^(a)	8 772	24 809	24 711
FONDS PROVENANT DES OPÉRATIONS	223 331	228 159	224 473
Investissements industriels	- 28 744	- 66 190	- 25 362
Charges à répartir	0	0	- 272
Acquisition de titres et octroi de prêts	- 2 652 246	- 1 560 748	- 1 206 926
Cessions d'actif	- 16 713	- 4 764	7 333
Remboursement de prêts et avances long terme	2 683 171	1 468 516	1 160 687
FONDS AFFECTÉS AUX INVESTISSEMENTS	- 14 532	- 163 185	- 64 540
Augmentation de capital	225	279	480
Augmentation des autres capitaux propres	31 165	- 6 412	16 760
Dividendes versés aux actionnaires	- 95 840	- 77 452	- 61 841
Remboursement des emprunts	- 165 720	- 43	- 60 007
Nouveaux emprunts	2 092	54	134
FONDS PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 228 078	- 83 574	- 104 474
Variation de trésorerie	- 19 279	- 18 600	55 459
Trésorerie à l'ouverture	558 568	577 168	521 709
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	539 289	558 568	577 168

La trésorerie s'entend comme les liquidités disponibles et les dépôts à court terme nets de concours bancaires courants.

^(a) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement :

En milliers d'euros	2006	2005	Variation
Avances et acomptes aux fournisseurs	5 063	6 102	1 039
Stocks et en-cours	57 028	59 419	2 391
Créances d'exploitation	176 967	176 350	- 617
Créances diverses	35 570	34 996	- 574
Intérêts courus sur prêts et dividendes à recevoir	1 468	258	- 1 210
Avances et acomptes aux clients	0	0	0
Dettes d'exploitation	- 227 795	- 214 517	13 278
Dettes diverses	- 80 961	- 82 261	- 1 300
Intérêts courus	- 2 323	- 5 439	- 3 116
Comptes de régularisation et écart de conversion	5 340	4 221	- 1 119
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT TOTAL	- 29 643	- 20 871	8 772

20.3.2.5. Annexe aux comptes sociaux de l'exercice 2006

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2006, dont le total est de 2 137 095 milliers d'euros.

Le compte de résultat dégage un bénéfice net de 168 745 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

La Société consolidante est Essilor International, ci-après dénommée Essilor.

Note : Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros.

Sommaire de l'Annexe aux comptes sociaux de l'exercice 2006

Note 1	Principes comptables	165	Note 9	Actif circulant	175
	1.1 Généralités			9.1 Stocks	
	1.2 Immobilisations incorporelles			9.2 Échéance des créances de l'actif circulant	
	1.3 Immobilisations corporelles			9.3 Valeurs mobilières de placement	
	1.4 Immobilisations financières			9.4 Compte de régularisation	
	1.5 Stocks			9.5 Éléments concernant les entreprises liées	
	1.6 Créances et dettes			9.6 Produits à recevoir	
	1.7 Valeurs mobilières de placement		Note 10	Capitaux propres	177
	1.8 Contrats à terme d'instruments financiers			10.1 Composition du capital	
	1.9 Opérations en devises			10.2 Analyse de la variation des capitaux propres	
	1.10 Engagements de retraite		Note 11	État des provisions	179
	1.11 Conversion des états financiers de la succursale étrangère			11.1 Provisions pour risques et charges	
	1.12 Impôts sur les bénéfices (Régime de l'intégration fiscale)			11.2 Provisions réglementées	
	1.13 Méthodes de comptabilisation et d'évaluation des provisions			11.3 Provisions pour dépréciation	
Note 2	Chiffre d'affaires	167	Note 12	Dettes	181
	Chiffre d'affaires net par secteur d'activité			12.1 Échéance des dettes	
	Répartition du chiffre d'affaires net entre France et export, groupe et hors groupe			12.2 Emprunts obligataires convertibles	
Note 3	Résultat financier	168	Note 13	Engagements hors bilan	182
	3.1 Résultat financier			13.1 Engagements financiers	
	3.2 Éléments concernant les entreprises liées			13.2 Engagement en matière de crédit-bail	
Note 4	Résultat exceptionnel	169		13.3 Engagement de paiements futurs	
Note 5	Impôts sur les bénéfices	169	Note 14	Informations sur le personnel	186
	5.1 Résultats hors évaluation fiscale dérogatoire			14.1 Effectif moyen	
	5.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			14.2 Rémunération des dirigeants	
	5.3 Impôt différé		Note 15	Résultats (et autres éléments caractéristiques) des cinq derniers exercices	186
Note 6	Immobilisations incorporelles	171	Note 16	Événements postérieurs à la clôture	187
Note 7	Immobilisations corporelles	172			
Note 8	Immobilisations financières	173			
	8.1 Tableau de synthèse				
	8.2 Tableau des filiales et participations				
	8.3 Éléments concernant les entreprises liées				
	8.4 Échéances des créances de l'actif immobilisé				

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

ACTIVITÉ COMMERCIALE

L'exercice 2006 a été marqué par une bonne performance sur le marché français, grâce notamment au succès remporté par le nouveau progressif Varilux Physio lancé en 2006. L'activité du centre logistique verres à destination des entités de distribution européennes s'est maintenue à un niveau comparable à celui de 2005.

La succursale de Porto Rico continue à subir la diminution des volumes de verres Orma vendus sur le marché américain.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET DE CROISSANCE EXTERNE

Le 28 février 2006, Essilor a procédé au rachat de 780 000 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCÉANE) à échéance 2010 pour un montant de 57,4 millions d'euros.

Cette transaction s'inscrit dans la politique de rachat de titres menée par Essilor depuis 2003 et dont l'objectif est de limiter les effets dilutifs de différents instruments financiers inscrits à son bilan.

L'impact total, avant impôt, de cette opération représente une charge de 16,4 millions d'euros dans les comptes sociaux ; elle

est retraitée dans les états financiers consolidés essentiellement en situation nette.

Dans le cadre de sa politique de croissance externe, Essilor International a fait l'acquisition de la société Varirom (filiale de distribution basée en Roumanie) ainsi que de la société Tec Optik (filiale de distribution située en Australie). L'année 2006 a également vu la création de la société Essilor Optics (filiale de distribution en Serbie).

Par ailleurs, la société JD Montage, spécialisée dans le montage de verres à façon, a été cédée le 27 décembre 2006.

RESSOURCES HUMAINES

Enfin le Conseil d'administration du 22 novembre 2006 a décidé l'attribution de 263 556 actions gratuites de performance. Ce nouveau dispositif prévoit que ces actions ne seront définitivement attribuées qu'à partir du moment où le prix de l'action aura franchi le seuil de référence fixé à 82,92 euros et à l'issue d'une période pouvant aller de 2 à 4 ans. Cette opération a généré la constitution d'une provision s'élevant à 7,9 millions d'euros.

Par ailleurs, l'intégralité des engagements de la Société vis-à-vis de ses salariés est constatée dans les comptes.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

NOTE 1 Principes comptables**1.1 GÉNÉRALITÉS**

Les comptes annuels ont été établis conformément au Plan Comptable Général 1999 et aux principes généralement admis.

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des fonds de commerce et des concessions, brevets, licences et logiciels. Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition, et sont amortis économiquement suivant le mode linéaire sur une durée qui varie de 3 à 10 ans. Les fonds de commerce ne sont pas amortis lorsqu'ils bénéficient d'une protection juridique.

1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation légale en 1978.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilisation.

Conformément aux nouvelles normes sur les actifs applicables au 1^{er} janvier 2005 et en application de la méthode prospective, les acquisitions postérieures au 1^{er} janvier 2005 sont désormais traitées suivant la méthode dite par composants.

Constructions	20 à 33 ans
Agencements et aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

L'écart entre le mode linéaire et le mode dégressif fiscal est inscrit en amortissements dérogatoires, au passif du bilan (provisions réglementées).

1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition, à l'exception de ceux acquis avant le 31 décembre 1976, qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale en 1978. L'écart de réévaluation a été porté à la réserve de réévaluation et incorporé au capital en 1980.

La valeur des participations est appréciée suivant une valeur d'inventaire. Cette valeur, pour les actifs cotés, est déterminée par référence au cours de bourse. Les actifs non cotés sont évalués sur la base de valeurs de marché d'actifs comparables, de valeurs de transactions récentes ou de valeur actuelle des flux

de trésorerie prévisionnels. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée.

1.5 STOCKS

La valorisation des stocks est effectuée au coût moyen pondéré pour les produits achetés, et au coût de production pour les produits fabriqués.

Une dépréciation est calculée en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.6 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale ; celles en devises sont converties au cours du 31 décembre 2006 ou à leur cours de couverture. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement, en fonction de l'ancienneté des créances.

1.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Ces valeurs sont enregistrées à leur coût d'acquisition et constituées, principalement, de SICAV, de certificats de dépôts et de FCP.

Une provision pour dépréciation est constituée si leur valeur liquidative est inférieure à leur coût d'acquisition. Ce poste inclut notamment la part des actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

1.8 CONTRATS À TERME D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont uniquement destinés à couvrir des engagements commerciaux et des flux financiers identifiés, par achats et ventes à terme de devises ou par options de change.

La Société n'utilise ces instruments financiers qu'à des fins de couverture. Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur des limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

En matière de risque de taux, la politique de la Société est de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

Les pertes et gains de change liés aux instruments financiers sont comptabilisés sur l'exercice où ils se matérialisent. Ils sont calculés en tenant compte des cours terme à l'échéance. Si, à la clôture d'un exercice, les opérations de couverture excèdent les positions en devises constatées au bilan, une provision est constituée à hauteur du coût estimé du dénouement des dites couvertures.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1.9 OPÉRATIONS EN DEVISES

La quasi-totalité des opérations en devises fait l'objet de couvertures. Elles sont alors comptabilisées aux cours de couverture.

Les créances et dettes inscrites au bilan sont évaluées aux cours de couverture ou au taux de clôture en cas d'absence de couverture. Les comptes de banques en devises sont convertis aux taux fin de mois.

1.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

EN FAVEUR DES SALARIÉS

Des provisions sont constituées pour les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite.

Ces provisions résultent d'un calcul qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel de l'entreprise, ainsi que les hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Essilor a souscrit, auprès d'organismes extérieurs, un plan de préfinancement des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite pour l'ensemble du personnel. La totalité des engagements est couverte par les fonds constitués auprès de ces organismes et par une provision pour la partie non financée.

Notre Société est redevable, envers ses salariés cadres et assimilés, d'une garantie de ressources en complément des régimes normaux de retraite. Cette garantie fait l'objet d'un contrat souscrit auprès d'un organisme extérieur (note 13.4.).

Essilor constate dans ses comptes sociaux une provision pour complément de retraite pour le montant non couvert par un organisme extérieur.

EN FAVEUR DES DIRIGEANTS

Ce point est traité au chapitre 15.1. du présent Document de référence.

1.11 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA SUCCURSALE ÉTRANGÈRE

Le processus de conversion des comptes de la succursale, Essilor Industries, considérée comme établissement autonome, est le suivant :

- les postes du compte de résultat ont été convertis en euros, sur la base du cours de couverture moyen de l'exercice ;
- les comptes de bilan ont été convertis en euros, sur la base du cours de change officiel en vigueur au 31 décembre 2006, exceptés :
 - pour les postes de capitaux propres qui ont été valorisés aux taux historiques,
 - pour le résultat qui a été valorisé au cours de couverture de l'exercice.

L'écart de conversion résultant de l'emploi de taux différents a été imputé dans le poste « Différence de conversion », en capitaux propres.

1.12 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (RÉGIME DE L'INTÉGRATION FISCALE)

Essilor, BBGR, Optim, VIP, Invoptic, Varilux University, Novisia, Essidev, OSE, Barbara, BNL Eurolens, Tao, Delamare Sovra et OMI constituent un groupe fiscal, la Société mère étant seule redevable de l'impôt.

La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution (sans impact sur les comptes de la Société mère).

La charge d'impôt du groupe fiscal pour l'exercice s'élève à 13 282 milliers d'euros.

1.13 MÉTHODES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION DES PROVISIONS

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Elles sont essentiellement composées par des amortissements dérogatoires.

GARANTIES ET RETOURS

Une provision est constituée lors de la vente pour couvrir le coût estimé de la garantie des instruments et verres.

PROVISIONS SUR ACTIONS PROPRES

PLANS D'OPTION D'ACHAT D'ACTIONS

Les actions de la Société mère qui sont détenues dans le but de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, accordés à des membres du personnel salarié du groupe, sont inscrites à l'actif du bilan en « Autres Titres Immobilisés ». Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont provisionnées, si nécessaire, à hauteur de l'écart entre le prix moyen pondéré à la fin de l'exercice et le prix de levée de l'option d'achat.

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES DE PERFORMANCE

Une provision correspondant à l'attribution d'actions gratuites de performance est enregistrée. Elle est basée sur une estimation du nombre d'actions qui seront définitivement attribuées, tenant compte d'une hypothèse de rotation des effectifs et d'une hypothèse de croissance du cours de bourse et est valorisée au prix moyen pondéré de nos actions propres à la fin de l'exercice.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles ont pour objet de couvrir des engagements existant à la clôture.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

[< Sommaire >](#)**NOTE 2 Chiffre d'affaires****CHIFFRE D'AFFAIRES NET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ**

2006				Variation %
<i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total	2005
Verres	296 839	214 870	511 709	2,04 %
Instruments	30 363	56 030	86 394	12,56 %
Équipements industriels	3 320	46 113	49 433	2,88 %
Autres ventes diverses	12 398	35 956	48 354	8,21 %
TOTAL	342 920	352 970	695 890	3,72 %

2005				Variation %
<i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total	2004
Verres	281 168	220 300	501 469	0,37 %
Instruments	27 161	49 594	76 755	5,96 %
Équipements industriels	3 389	44 661	48 051	7,95 %
Autres ventes diverses	12 736	31 948	44 684	7,76 %
TOTAL	324 455	346 504	670 959	1,97 %

2004				Variation %
<i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total	2003
Verres	273 233	226 372	499 605	0,81 %
Instruments	24 879	47 562	72 441	1,19 %
Équipements industriels	6 598	37 913	44 511	- 19,70 %
Autres ventes diverses	12 089	29 379	41 467	50,27 %
TOTAL	316 799	341 225	658 024	1,20 %

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET ENTRE FRANCE ET EXPORT, GROUPE ET HORS GROUPE

En milliers d'euros	2006	2005	2004	Variation % 2006/2005
France :				
- groupe	43 059	44 152	45 462	- 2,48 %
- hors groupe	299 861	280 303	271 337	6,98 %
Sous-total	342 920	324 455	316 799	5,69 %
Export :				
- groupe	295 188	292 845	286 139	0,80 %
- hors groupe	57 782	53 659	55 086	7,68 %
Sous-total	352 970	346 504	341 225	1,87 %
TOTAL	695 890	670 959	658 024	3,72 %

NOTE 3 Résultat financier

3.1 RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Intérêts sur emprunts	- 13 238	- 14 897	- 17 947
Produits financiers	164 812	152 823	145 553
Escomptes nets	- 2 824	- 2 705	- 2 551
Dotations provisions	- 16 309	- 24 780	- 11 066
Change	1 291	972	- 491
Divers	- 911	- 3 253	1 912
TOTAL	132 821	108 161	115 412

3.2 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

En milliers d'euros	Montant net concernant les entreprises			Total au bilan
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres entreprises non liées	
COMPTE DE RÉSULTAT				
Charges financières	10 685	954	40 187	51 826
Produits financiers	134 867	26 573	23 207	184 647

[< Sommaire >](#)**NOTE 4 Résultat exceptionnel**

En milliers d'euros	2006	2005	2004
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	- 3 122	- 6 908	- 2 124
Autres produits et charges sur opérations de gestion	- 1 393	- 2 797	- 1 129
Charges sur opérations de restructuration	- 1 729	- 4 110	- 996
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	- 19 628	- 6 149	- 23 298
Opérations sur cessions d'immobilisations financières	- 19 095	- 5 425	- 23 574
Autres produits et charges exceptionnels sur opérations en capital	- 533	- 724	277
DOTATIONS, REPRISES DE PROVISIONS	- 3 237	13 780	23 489
Dotations, reprises de provisions à caractère fiscal	- 8 135	3 206	1 557
Dotations, reprises de provisions sur opérations de restructuration	1 912	4 903	- 1 752
Dotations, reprises de provisions sur immobilisations incorporelles			
Dotations, reprises de provisions sur immobilisations financières	2 874	5 440	24 303
Autres	113	231	- 620
TOTAL	- 25 987	723	- 1 933

Note 5 Impôts sur les bénéfices**5.1 RÉSULTATS HORS ÉVALUATION FISCALE DÉROGATOIRE**

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Résultat de l'exercice	168 745	163 519	163 638
Impôt sur les bénéfices	7 029	16 858	13 129
Résultat avant impôt	175 774	180 377	176 767
Variation des provisions réglementées	8 135	- 883	880
Résultat avant impôt, hors évaluation fiscale dérogatoire	183 909	179 494	177 647

Le résultat 2006 comprend 135,34 millions d'euros de dividendes et 38,5 millions d'euros de redevances imposées à taux réduit.

5.2 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
2006			
Résultat courant	201 760	- 16 500	185 260
Résultat exceptionnel	- 25 986	9 471	- 16 515
RÉSULTAT NET			168 745

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
2005			
Résultat courant	179 654	- 17 099	162 555
Résultat exceptionnel	723	241	964
RÉSULTAT NET			163 519

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
2004			
Résultat courant	178 700	- 13 712	164 988
Résultat exceptionnel	- 1 933	583	- 1 350
RÉSULTAT NET			163 638

5.3 IMPÔT DIFFÉRÉ

Actif

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Dettes provisionnées pour congés payés ^(a)	9 813	9 424	9 043
Contribution sociale de solidarité	1 294	1 192	1 141
Congés de fin de carrière	4 388	4 237	3 797
Accords Loi Fillon	1 781	1 694	935
Indemnités départ en retraite	13 120	11 548	10 170
Retraite chapeau Arial	18 190	0	0
Emprunt obligataire (amortissement prime)	9 373	8 431	5 495
Autres	10 981	912	3 071
TOTAL	68 940	37 438	33 651
Soit un impôt correspondant de 34,43 %	23 736	12 890	11 754

^(a) Du fait de l'exercice de l'option de l'article 8 de la loi de finances pour 1987, la dotation pour congés payés n'est pas déductible, et générera un allègement fiscal futur.

[< Sommaire >](#)

Passif

Aucune charge d'impôt différé n'a été comptabilisée. La dette fiscale qui en résulterait s'élèverait à 3 393 milliers d'euros sur la base des décalages temporaires ci-dessous.

En milliers d'euros	À la fin de l'exercice 2004	Augmentation 2005	Diminution 2005	À la fin de l'exercice 2005	Augmentation 2006	Diminution 2006	À la fin de l'exercice 2006
Provisions pour :							
- amortissements dérogatoires	10 696	4 670	5 554	9 813	10 526	2 391	17 948
- autres	10	37	6	41	59	6	95
TOTAL	10 706	4 707	5 560	9 854	10 585	2 397	18 043
Dette fiscale future (34,43 %)	3 739			3 393			6 212

NOTE 6 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations Amortissements Provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2006						
Frais de R&D	1 649		169			1 480
Concessions	66 221	3 153	1	3 308		72 682
Fonds commercial	434					434
Autres Immobilisations incorporelles	4 937	1 567		- 3 317		3 187
VALEUR BRUTE	73 241	4 721	170	- 9	0	77 783
Amortissements et provisions	31 041				7 553	38 594
VALEUR NETTE	42 200					39 190
2005						
Frais de R&D	66	1 583				1 649
Concessions	48 757	27 546	12 278	2 196		66 221
Fonds commercial	434					434
Autres Immobilisations incorporelles	3 363	3 684		- 2 110		4 937
VALEUR BRUTE	52 620	32 813	12 278	86	0	73 241
Amortissements et provisions	34 074				- 3 033	31 041
VALEUR NETTE	18 546					42 200
2004						
Frais de R&D		66				66
Concessions	46 117	1 708	375	1 307		48 757
Fonds commercial	435					435
Autres Immobilisations incorporelles	1 691	2 646	22	- 953		3 363
VALEUR BRUTE	48 243	4 420	397	354	0	52 620
Amortissements et provisions	27 974				6 100	34 074
VALEUR NETTE	20 269					18 546

NOTE 7 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations Amortissements Provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2006						
Terrains	8 351	142	8	172		8 656
Constructions	90 434	3 174	59	2 502		96 051
Matériel industriel	88 209	10 008	7 558	2 516		93 176
Autres Immobilisations corporelles	40 714	833	961	2 934		43 521
Immobilisations corporelles en cours	13 920	10 031	259	- 9 676		14 015
Avances et acomptes	611	333	0	- 340		604
VALEUR BRUTE	242 238	24 521	8 844	- 1 891		256 023
Amortissements et provisions	157 322				4 671	161 993
VALEUR NETTE	84 916					94 030
2005						
Terrains	6 948	1 402				8 351
Constructions	79 492	6 734	2 153	6 361		90 434
Matériel industriel	79 197	11 131	6 803	4 684		88 209
Autres Immobilisations corporelles	40 969	2 569	1 299	- 1 525		40 714
Immobilisations corporelles en cours	9 416	10 659		- 6 155		13 920
Avances et acomptes	1 050	611		- 1 050		611
VALEUR BRUTE	217 072	33 105	10 255	2 315		242 238
Amortissements et provisions	151 604				5 718	157 322
VALEUR NETTE	65 468					84 916
2004						
Terrains	6 421	432	61	156		6 948
Constructions	75 324	2 530	338	1 977		79 492
Matériel industriel	74 422	7 362	3 874	1 287		79 197
Autres Immobilisations corporelles	40 071	1 996	2 187	1 089		40 969
Immobilisations corporelles en cours	6 606	8 417		- 5 607		9 416
Avances et acomptes	616	1 032		- 598		1 050
VALEUR BRUTE	203 459	21 768	6 459	- 1 696		217 072
Amortissements et provisions	146 675				4 929	151 604
VALEUR NETTE	56 784					65 468

[< Sommaire >](#)**NOTE 8 Immobilisations financières****8.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE**

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations Amortissements Provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2006						
Participations	787 928	6 917	13 501	28 142		809 486
Créances rattachées à des participations	382 804	2 666 596	2 680 473	- 28 200		340 727
Autres titres immobilisés	80 108	1	8 140	0		71 969
Prêts	1 226	0	1 140	0		86
Autres immobilisations financières	1 487	92	10	0		1 569
VALEUR BRUTE	1 253 552	2 673 606	2 703 264	- 57		1 223 837
Provisions	52 208				- 7 967	44 240
VALEUR NETTE	1 201 344					1 179 596
2005						
Participations	757 224	28 532	2 812	4 984		787 928
Créances rattachées à des participations	329 162	1 479 268	1 421 073	- 4 553		382 804
Autres titres immobilisés	72 534	63 612	56 038			80 108
Prêts	1 226	20	20			1 226
Autres immobilisations financières	1 347	140	1			1 486
VALEUR BRUTE	1 161 493	1 571 572	1 479 944	431		1 253 552
Provisions	35 733				16 475	52 208
VALEUR NETTE	1 125 760					1 201 344
2004						
Participations	747 862	38 612	30 025	774		757 224
Créances rattachées à des participations	337 092	1 129 662	1 137 592			329 162
Autres titres immobilisés	58 986	50 128	35 560	- 1 019		72 534
Prêts	1 228		2			1 226
Autres immobilisations financières	1 239	266	158			1 347
VALEUR BRUTE	1 146 407	1 218 668	1 203 338	- 245		1 161 493
Provisions	55 725				- 19 993	35 733
VALEUR NETTE	1 090 681					1 125 760

8.2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations dont la valeur brute par rapport au capital :

En milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
EST SUPÉRIEURE À 1 %									
Sociétés françaises	79 873	795 772	177 837	171 421	3 820	25 714	226 525	61 979	23 454
Filiales internationales	201 111	579 815	630 312	593 056	301 234	193 145	3 307 295	281 172	107 746
N'EXCÈDE PAS 1 %									
Sociétés françaises	80	829	80	80		657	15 168	1 049	2 000
Filiales internationales	11 155	9 596	1 254	1 120	3 861	694	57 985	3 595	2 136

En conformité avec le paragraphe 11 de l'article 24 du décret 83.1020 du 29 novembre 1983, il a été estimé qu'une information filiale par filiale pourrait causer un préjudice grave à la Société.

Des informations complémentaires sont données au niveau consolidé par zone géographique.

8.3 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

En milliers d'euros	Montant net concernant les entreprises			Total au bilan
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres	
POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ FINANCIER (NET)				
Participations	639 651	126 027		765 678
Créances rattachées à des participations	338 568	1 691	148	340 407
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ FINANCIER (NET)	978 219	127 718	148	1 106 085

8.4 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Plus d'un an	1 655	2 713	124 999
Moins d'un an	340 727	382 804	206 736
TOTAL	342 382	385 517	331 735

NOTE 9 Actif circulant**9.1 STOCKS**

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Matières premières, autres approvisionnements	35 687	37 983	34 853
Marchandises	7 025	8 801	7 757
Produits finis, semis finis, en cours	33 135	33 110	36 386
Sous total	75 847	79 894	78 996
Provisions	- 18 819	- 20 475	- 15 993
TOTAL	57 028	59 419	63 003

9.2 ÉCHÉANCE DES CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Plus d'un an	2432	4189	
Moins d'un an	216 574	215 717	199 233
TOTAL	219 006	219 906	199 233

9.3 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	2006		2005		2004	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
SICAV	475 026	475 026	243 924	243 924	495 837	495 837
FCP et titres de créances négociables	0	0	0	0	187	187
Titres cotés	2 426	2 426	4 818	4 818	449	449
Options de change	277	277	760	760	572	572
TOTAL	477 728	477 728	249 502	249 502	497 046	497 046

La comparaison des valeurs comptables et de marché s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Montants comptabilisés au bilan	477 728	249 502	497 046
Valeur de marché	478 030	249 482	497 226
Plus value latente	302	- 20	180

En milliers d'euros	2006		2005		2004	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
Certificats de dépôt	50 696	50 696	300 738	300 738	69 784	69 784
TOTAL CERTIFICATS DE DÉPÔT	50 696	50 696	300 738	300 738	69 784	69 784
TOTAL GÉNÉRAL VMP AU BILAN	528 424	528 424	550 239	550 239	566 829	566 829

9.4 COMPTE DE RÉGULARISATION

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Charges constatées d'avance			
Charges d'exploitation	6 549	4 899	6 260
Charges financières	50	- 39	276
TOTAL	6 599	4 860	6 536

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Charges à répartir			
MONTANT NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE			1 240
Augmentations			272
Dotations aux amortissements			1 513
MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE	0	0	0

9.5 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

En milliers d'euros	Montant net concernant les entreprises			
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres	Total au bilan
POSTES DE L'ACTIF CIRCULANT (NET)				
Clients et comptes rattachés	69 186	4 917	83 420	157 523
Autres créances	22 077	1 388	31 548	55 013
TOTAL ACTIF CIRCULANT (NET)	91 263	6 305	114 968	212 536

[< Sommaire >](#)**9.6 PRODUITS À RECEVOIR***En milliers d'euros*

	2006	2005	2004
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Créances rattachées à des participations	38	3 323	166
CRÉANCES			
Clients Factures à établir	10 832	8 443	7 080
Autres créances	2 010	2 520	1 726
TOTAL	12 880	14 286	8 972

Note 10 Capitaux propres**10.1 COMPOSITION DU CAPITAL**

Nombre de titres, sauf données par action	Nombre de titres				À la clôture de l'exercice	Valeur nominale, en euros
	En début d'exercice	Créés	Annulés	Échangés		
Actions ordinaires	103 206 262	642 174	0		103 848 436	0,35
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote	0				0	
TOTAL	103 206 262	642 174	0	0	103 848 436	0,35

Dont actions propres :

Nombre de titres	Nombre de titres				Nombre de titres à la clôture de l'exercice	
	en début d'exercice	Achats de titres	Annulation	Levées Options	Levées OCÉARME	
Immobilisées	1 253 630	0	0	- 149 510	- 10 075	1 094 045
Contrat de liquidité	70 000	- 40 091				29 909
TOTAL	1 323 630	- 40 091	0	- 149 510	- 10 075	1 123 954

10.2 ANALYSE DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Situation nette avant répartition

DUE À DES MODIFICATIONS DE STRUCTURE

	2006	2005	2004
Total des capitaux propres début de période	1 220 944	1 143 281	1 023 367
Capital	225	- 36	200
Primes d'émission	33 087	- 8 679	18 358
Réserve légale	0	20	2
Réserves réglementées	0	- 845	845
Autres réserves	67 000	88 836	62 000
Report à nouveau	679	- 3 034 ^(a)	19 115
HORS OPÉRATIONS DE STRUCTURE			
Résultat net de l'exercice	5 226	- 119	19 835
Subventions d'investissement	- 6	32	- 5
Provisions réglementées	8 135	- 883	881
Différence de conversion	- 1 923	2 372	- 1 318
TOTAL	1 333 368	1 220 944	1 143 281

^(a) Voir ci-dessous, paragraphe 2005.

2006

Le capital a été porté à 36 347 milliers d'euros, par émission de 642 174 actions ordinaires correspondant aux souscriptions du fonds commun de placement groupe Essilor (305 133 actions), aux options de souscription d'actions (337 041 actions).

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2006.

2005

Le capital a été porté à 36 122 milliers d'euros, par émission de 795 779 actions ordinaires correspondant aux souscriptions du fonds commun de placement groupe Essilor (345 532 actions), aux options de souscription d'actions (450 247 actions) et suite à une réduction du capital par annulation d'actions propres (- 900 000 actions).

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2005.

(a) Conformément aux nouvelles normes sur les actifs applicables au 1^{er} janvier 2005, les marques créées en interne ont été sorties de l'actif immobilisé le 1^{er} janvier 2005 par imputation sur les capitaux propres (impact : 1 382 milliers d'euros).

2004

Le capital a été porté à 36 159 milliers d'euros, par émission de 570 375 actions ordinaires correspondant aux souscriptions du fonds commun de placement groupe Essilor (382 842 actions), aux options de souscription d'actions (987 533 actions) et suite à une réduction du capital par annulation d'actions propres (- 800 000 actions).

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2004.

NOTE 11 État des provisions
11.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur à la fin de l'exercice
2006					
Provisions pour retraites et pensions ^(a)	30 804	2 759	392	80	33 091
Provision pour risques sur filiales et participations	9 196	8 326	3 091		14 431
Provisions pour restructuration	3 279	56	1 729	240	1 366
Autres provisions pour risques et charges	12 026	5 088	6 671	19	10 424
TOTAL	55 305	16 229	11 883	338	59 313
2005					
Provisions pour retraites et pensions ^(a)	28 769	2 421	385		30 804
Provision pour risques sur filiales et participations	9 007	3 611	3 422		9 196
Provisions pour restructuration	8 182	8	4 110	801	3 279
Autres provisions pour risques et charges	14 502	6 284	8 256	504	12 026
TOTAL	60 460	12 323	16 173	1 305	55 305
2004					
Provisions pour retraites et pensions ^(a)	27 185	1 630	47		28 769
Provision pour risques sur filiales et participations	4 476	4 776	244		9 007
Provisions pour restructuration	6 430	4 068	2 316		8 182
Autres provisions pour risques et charges	14 206	9 243	6 223	2 725	14 502
TOTAL	52 297	19 717	8 830	2 725	60 460

^(a) 2003 : Prélèvement sur le report à nouveau (17 869 milliers d'euros).

11.2 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2006				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	9 813	10 526	2 391	17 948
Amortissements dérogatoires	9 813	10 526	2 391	17 948
2005				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	10 696	4 670	5 554	9 813
Amortissements dérogatoires	10 696	4 670	5 554	9 813
2004				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	9 816	3 565	2 684	10 696
Amortissements dérogatoires	9 816	3 565	2 684	10 696

11.3 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2006				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	75 141	31 119	41 795	64 465
Des stocks	20 475	18 819	20 475	18 819
Des créances	2 450	921	1 974	1 397
Des titres de participation	50 668	11 379	17 919	44 128
Des autres immobilisations financières	1 540	0	1 427	113
Autres	8			8
2005				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	54 889	42 587	22 335	75 141
Des stocks	15 993	20 475	15 993	20 475
Des créances	3 154	103	808	2 450
Des titres de participation	31 155	22 009	2 496	50 668
Des autres immobilisations financières	4 579		3 038	1 541
Autres	8			8
2004				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	74 074	25 337	44 522	54 889
Des stocks	14 543	15 993	14 543	15 993
Des créances	3 797	627	1 270	3 154
Des titres de participation	50 360	8 485	27 690	31 155
Des autres immobilisations financières	5 366	232	1 019	4 579
Autres	8			8

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

NOTE 12 Dettes

12.1 ÉCHÉANCE DES DETTES

Répartition de la dette totale par échéance et par type

En milliers d'euros	2006	2005	2004
À MOINS D'UN AN	458 567	421 066	262 308
Dettes financières	153 084	129 272	7 457
Dettes d'exploitation	227 795	214 517	184 573
Dettes diverses	77 688	77 277	70 278
À PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	284 341	476 789	271 959
Dettes financières	281 068	473 368	271 959
Dettes d'exploitation			
Dettes diverses	3 273	3 421	
À PLUS DE 5 ANS	0	1 563	323 368
Dettes financières	0	0	323 368
Dettes d'exploitation			
Dettes diverses		1 563	
TOTAL	742 907	899 418	857 635

Répartition de la dette totale par échéance

En milliers d'euros	2006	2005	2004
2002			
2003			
2004			
2005			262 308
2006		421 066	121 959
2007	458 567	150 855	150 000
2008	855	855	
2009	855	855	
2010	281 923	324 223	323 368
Après 2010	708	1 563	

Répartition des dettes financières par devise

En milliers d'euros	2006	2005	2004
EUR	434 151	427 383	427 348
USD		175 257	175 436
GBP			

12.2 EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES

Nombre de titres, sauf précision autre

	2006	2005	2004
Nombre d'obligations émises	6 040 212	6 040 212	6 040 212
Nombre d'obligations converties	790 538	463	458
Nombre d'obligations non converties	5 249 674	6 039 749	6 039 754
Valeur nominale, en euros	51,15	51,15	51,15
Montant des intérêts annuels, en milliers d'euros	3 713	4 608	4 647

NB : La prime de remboursement (14 millions d'euros) est amortie selon la méthode dégressive sur une durée de 7 ans.

12.3 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

En milliers d'euros	Montant net concernant les entreprises			Total au bilan
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres	
POSTES DU PASSIF				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 606	4 109	69 496	103 211
Autres dettes d'exploitation	768		123 815	124 584
Autres dettes diverses	75 792		5 169	80 961
TOTAL PASSIF	106 166	4 109	198 480	308 755

12.4 CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Emprunts	2 627	6 053	6 375
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	32 674	29 860	21 811
Dettes fiscales et sociales			
- Congés payés	23 421	21 202	20 091
- Intéressement	4 317	3 438	3 247
- Autres	13 074	11 829	7 997
Autres dettes	75 037	66 198	63 525
TOTAL	151 150	138 579	123 047

Note 13 Engagements hors bilan

13.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros	2006	2005	2004
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Avals et cautions	233 684	225 466	138 767
ENGAGEMENTS REÇUS			
Avals, cautions et garanties reçus	433	360	588

CONTRAT À TERME DE DEVISES

Au 31 décembre 2006, les contrats de vente à terme de devises (hors cross currencies swap) s'élèvent à **426 052 milliers d'euros** et les contrats d'achat à terme à **73 101 milliers d'euros**.

En euros	Contre valeur à terme du nominal des opérations	Contre valeur aux conditions de marché au 31 décembre 2006	Valeur de marché au 31 décembre 2006 ^(a)
Position vendeuse de devises	+ 426 051 806	+ 424 336 331	+ 1 715 475
Position acheteuse de devises	- 73 101 269	- 71 338 704	- 1 762 565
TOTAL			- 47 090

^(a) Les valeurs de marché sont calculées par différence entre les cours à terme de mise en place et de clôture, sans tenir compte de l'effet actualisation (qui serait non significatif compte tenu des échéances courtes des contrats).

POSITIONS OPTIONNELLES DE DEVISES

À la clôture de l'exercice, les positions optionnelles sont les suivantes :

En euros	Contre valeur à terme du nominal des opérations (valorisation prix d'exercice)	Primes payées/reçues à l'origine	Réévaluation aux conditions de marché au 31 décembre 2006	Écart de valorisation depuis l'origine au 31 décembre 2006
Achat d'options de vente de devises	+ 30 485 036	- 494 412	- 705 582	+ 211 171
Vente d'options de vente de devises ^(a)				
Achat d'options d'achat de devises				
Vente d'options d'achat de devises ^(a)	+ 31 166 626	+ 217 609	+ 13 500	+ 204 109
TOTAL		- 276 803	- 692 082	+ 415 279

^(a) Toutes les ventes d'options sont couvertes par des achats d'options (tunnels ou annulation d'achat d'options).

SWAP DE TAUX

Après le remboursement en 2006 de l'emprunt obligataire de 122 millions d'euros mis en place en 1996, il ne reste plus d'opération de swaps de taux dans les livres d'Essilor International au 31 décembre 2006.

Le cross currency swap attaché à cette opération est lui aussi arrivé à échéance, et il n'y a plus de cross currency swap dans les livres d'Essilor International au 31 décembre 2006.

13.2 ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

En milliers d'euros

2006 Immobilisations en crédit-bail	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		Exercice	Cumulées	
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles				0
TOTAL	0	0	0	0

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	Exercice	Cumulées	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles						0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

2005 Immobilisations en crédit-bail	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		Exercice	Cumulées	
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles				0
TOTAL	0	0	0	0

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	Exercice	Cumulées	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	6 805	14 843	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles						0	0
TOTAL	6 805	14 843	0	0	0	0	0

2004 Immobilisations en crédit-bail	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		Exercice	Cumulées	
Terrains	97			97
Constructions	12 542	627	2 822	9 720
Autres immobilisations corporelles				0
TOTAL	12 639	627	2 822	9 817

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	Exercice	Cumulées	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrains	3	192	0	0	0	0	0
Constructions	2 012	9 158	1 338	5 148		6 486	5 148
Autres immobilisations corporelles						0	0
TOTAL	2 015	9 350	1 338	5 148	0	6 486	5 148

13.3 ENGAGEMENT DE PAIEMENTS FUTURS

Obligations contractuelles 2006	Paiements dus par période			
	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
<i>En milliers d'euros</i>				
Contrats de droits d'utilisation				
Éditeur informatique	855	3 273		4 129
Contrats de location simple				
Locaux de Vincennes	2 843	11 372	8 529	22 745
TOTAL	3 698	14 646	8 529	26 873

13.4 ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES SALARIÉS

COMPLÉMENT DE RETRAITE

L'engagement envers les salariés cadres et assimilés cadres en matière de complément de retraite a fait l'objet d'une actualisation en 2006, selon une méthode prospective, en retenant un taux d'évolution des salaires de 3,0 % qui est supérieur à l'inflation et un taux d'actualisation de 4,50 % qui est supérieur à l'inflation.

Le montant global de l'engagement ainsi évalué s'élève à 31 531 milliers d'euros, dont 11 109 milliers d'euros ont déjà été versés au fonds de retraite géré par une compagnie d'assurances indépendante à fin 2006.

Pour rappel, depuis 2003 le complément de retraite fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux pour la partie non couverte.

<i>En milliers d'euros</i>	2006	2005	2004
Actualisation du calcul de l'engagement	Oui	Oui	Oui
Évaluation de l'engagement	31 531	33 386	30 215
Couvert par fonds de retraite	11 109	11 174	11 767
Provision constatée dans les comptes	18 190	17 562	17 664
SOLDE NON COUVERT	0	0	0

MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'engagement envers les salariés concernant l'attribution d'avantages pécuniaires en contrepartie d'un nombre d'années de travail, en application de la réglementation du travail, des conventions collectives et des accords syndicaux professionnels, a fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2006 selon une

méthode prospective, en retenant un taux d'actualisation de 4,25 % qui est supérieur à l'inflation. Cet engagement s'élève à 2 257 milliers d'euros.

Essilor comptabilise dans ses comptes la totalité de l'engagement.

NOTE 14 Informations sur le personnel**14.1 EFFECTIF MOYEN**

Ventilation de l'effectif moyen	2006	2005	2004
Cadres	948	899	850
Agents de maîtrise et employés	1 328	1 312	1 325
Ouvriers	1 267	1 355	1 392
TOTAL	3 543	3 566	3 567

14.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 24-18 du décret du 29 novembre 1983, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

Les rémunérations globales des organes de direction se sont élevées à :

- 1 407 milliers d'euros en 2006 ;
- 1 295 milliers d'euros en 2005 ;
- 1 135 milliers d'euros en 2004.

NOTE 15 Résultats (et autres éléments caractéristiques) des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2006	2005	2004	2003	2002
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	36 347	36 122	36 159	35 959	35 939
Nombre d'actions ordinaires existantes	103 848 436	103 206 262	103 310 483	102 740 108	102 683 613
Dont actions propres	1 123 954	1 323 630	1 382 788	1 269 837	1 450 645
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)	0	0	0	0	0

En milliers d'euros	2006	2005	2004	2003	2002
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	695 890	670 959	658 024	650 196	637 588
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	201 312	216 222	189 912	190 554	196 165
Impôt sur les bénéfices	7 029	16 858	13 129	10 611	4 889
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	168 745	163 519	163 638	143 803	149 247
Résultat distribué	112 997	95 770	77 465	56 823	50 616

< Sommaire >

En euros	2006	2005	2004	2003	2002
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôt et participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	1,89	1,96	1,73	1,77	1,89
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	1,64	1,60	1,61	1,42	1,47
Dividende net attribué à chaque action ordinaire	1,10	0,94	0,76	0,56	0,50
Dividende net attribué à chaque action à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	-	-	-
<hr/>					
En milliers d'euros, sauf effectif moyen	2006	2005	2004	2003	2002
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 543	3 566	3 567	3 529	3 487
Montant masse salariale de l'exercice	134 445	131 717	123 702	118 661	116 276
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	65 249	61 827	58 252	54 879	52 465

NOTE 16 Événements postérieurs à la clôture

ACQUISITIONS

Au début de l'exercice 2007, Essilor a pris une participation majoritaire dans le groupe Novacel, étendant ainsi son réseau international de distributeurs grossistes. Ce groupe fondé en 1994 distribue en France et en Europe une gamme complète de verres sous ses marques propres et est doté d'un laboratoire de prescription.

Il a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 39 millions d'euros et emploie 280 personnes.

ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE EN JANVIER 2007

Le Conseil d'administration du 24 janvier 2007 a décidé de l'attribution d'actions de performance à l'ensemble des salariés français n'en ayant pas déjà bénéficié dans le cadre de l'attribution de novembre 2006. Cette attribution de 8 actions au maximum par salarié représente une enveloppe maximale de 24 576 titres. Par ailleurs les conditions d'exercice et de disponibilité de ces actions de performance sont celles du plan de janvier 2007.

20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1. Déclarations des contrôleurs légaux et honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

20.4.1.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Essilor International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.14 aux états financiers expose les méthodes comptables relatives aux paiements en actions.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable visée ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note 1.31 aux états financiers précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaire externes.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes 1.31 et 20 aux états financiers fournissent une information appropriée.

Par ailleurs, la Société procède annuellement à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.21 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

< Sommaire >

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Dauge et Associés
Gérard Dauge

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Denizeau

20.4.1.2. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge pas le groupe

Exercices couverts : 31 décembre 2006, 31 décembre 2005.

	PricewaterhouseCoopers				Cabinet Dauge			
	Montant (HT)		Pourcentage du total (en %)		Montant (HT)		Pourcentage du total (en %)	
	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2005
<i>En milliers d'euros, sauf pourcentages</i>								
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
- maison mère	582	569	17 %	16 %	172	169	65 %	62 %
- filiales intégrées globalement	2 051	2 051	59 %	59 %	93	81	35 %	29 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes :								
- maison mère	100		3 %	0 %		24	0 %	9 %
- filiales intégrées globalement	328	725	9 %	21 %			0 %	0 %
SOUS-TOTAL	3 061	3 345	88 %	97 %	265	274	100 %	100 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal, social	435	105	12 %	3 %			0 %	0 %
Autres (à préciser si supérieur à 10 % des honoraires d'audit)		5	0 %	0 %			0 %	0 %
SOUS-TOTAL	435	110	12 %	3 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	3 496	3 455	100 %	100 %	265	274	100 %	100 %

20.4.1.3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2006.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Essilor International SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Dauge et Associés
Gérard Dauge

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Denizeau

20.4.1.4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements, en vue de leur approbation.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Objet : Complément de rémunération « retraites chapeaux »

Personnes concernées : Messieurs Xavier Fontanet et Philippe Alfroid, mandataires sociaux

Il existe au sein d'Essilor International, un régime de retraite collectif à prestations définies instituées au profit des cadres dirigeants de la Société.

Les régimes légaux de retraite n'accordant aucun droit à retraite sur la rémunération correspondant à la Tranche D (rémunération comprise entre 8 et 16 fois le plafond de la Sécurité Sociale), il a été proposé d'ajouter au régime collectif existant au profit des cadres, niveau III C et hors classification, une pension supplémentaire liée à la rémunération correspondant à la Tranche D.

La rente supplémentaire de retraite sera ainsi augmentée d'un montant équivalent à 1,5 % de la rémunération incluse dans la seule Tranche D, par année d'ancienneté comprise entre 10 et 20 ans.

La rente supplémentaire en tout état de cause, n'excédera pas 5 % de la rémunération de référence définie au règlement de la retraite et, par ailleurs, la totalité de la pension retraite demeure plafonnée à 65 % de ladite rémunération de référence.

Cet avantage pour les mandataires sociaux est assimilable à un complément de rémunération visé à l'article L. 225-42 du Code de commerce, instituée par la Loi du 25 juillet 2005 – dite Loi Breton.

Objet : Contrat de liquidité : signé le 18 novembre 2004, reconduit le 28 septembre 2005, modifié par avenant le 27 janvier 2006

Personnes concernées : Monsieur Olivier Pecoux, Associé-Gérant de la société Rothschild & Cie Banque, Administrateur d'Essilor International

Aux termes de ce contrat, Essilor donne mandat à la société Rothschild & Cie Banque pour que cette dernière puisse intervenir de façon autonome pour le compte d'Essilor sur le Marché, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régulation du cours de l'action. Les capitaux immobilisés pour ce contrat sont de l'ordre de 12 millions d'euros et le coût du mandat est un forfait annuel porté à 380 000 euros à partir de 2006, contre 280 000 euros précédemment.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Dauge et Associés
Gérard Dauge
Compagnie Régionale de Paris

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Denizeau
Compagnie Régionale de Versailles

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

20.4.2. Périmètre des informations vérifiées

Vous référer au rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés, au chapitre 20.4.1.1. du présent Document de référence.

20.4.3. Informations financières non vérifiées

Sans objet.

20.5. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux exercices 2005 et 2006 (périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006).

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1. Informations financières trimestrielles et semestrielles

Vous pouvez à ce sujet vous reporter au chapitre 3.2. du présent Document de référence.

20.6.2. Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois de l'exercice suivant

Sans objet.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

20.7. Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas arrêté une politique en matière de distribution de dividendes. Chaque année, le dividende est proposé par le Conseil pour approbation par l'Assemblée Générale.

Dividende 2007, au titre de l'exercice 2006

En 2007, au titre de l'exercice 2006, le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 11 mai de porter le dividende net de 0,94 euro par action (au titre de l'exercice 2005) à 1,10 euro par action, soit une progression du dividende net par action de 17 % par rapport à l'année dernière.

La distribution représente plus du tiers du résultat net consolidé (part du groupe) ce qui la situe dans la moyenne du marché boursier. Elle reflète les bonnes performances du groupe en 2006.

Le paiement du dividende interviendra à compter du 15 mai 2007. Il s'effectuera exclusivement en numéraire.

Historique de la distribution globale

Au titre de l'exercice 2006 et des 5 précédents exercices, le dividende total mis en distribution a été le suivant :

En millions d'euros	Résultat net part du groupe	Montant distribué	Rapport
2006 IFRS	328	113	34 %
2005 IFRS	287	96	33 %
2004 IFRS	244	77	32 %
2004 (normes françaises)	227	77	34 %
2003 (normes françaises)	200	57	28 %
2002 (normes françaises)	182	51	28 %

Évolution des dividendes

Au titre de l'exercice 2006 et des 5 précédents exercices, les dividendes payés ont été les suivants :

En euros	2006	2005	2004	2003	2002	2001
ACTION ORDINAIRE						
Dividende net	1,10	0,94	0,76	0,56	0,50	0,41 ^(a)
Impôt payé d'avance ^(b)	-	-	-	0,28	0,25	0,20 ^(a)
Rémunération globale	1,10	0,94	0,76	0,84	0,75	0,61 ^(a)
Date de mise en paiement	15 mai 2007	16 mai 2006	18 mai 2005	18 mai 2004	20 mai 2003	28 mai 2002

^(a) Après division du titre par 10 en 2001.

^(b) Suppression du précompte à partir de l'exercice 2004 (dividende distribué en 2005).

Tout dividende qui ne serait pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité serait prescrit dans les conditions prévues par la loi.

Établissement assurant le service des dividendes de la Société

L'établissement CACEIS Corporate Trust assure le paiement des dividendes.

Ses coordonnées sont les suivantes :

CACEIS Corporate Trust - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy les Moulineaux
Tel : 01 57 78 34 44 - Fax : 01 57 78 34 27 - Email : actionnariat.ge@caceis.com

20.8. Procédures judiciaires et arbitrages

Vous référer au chapitre 4.2 sur les risques juridiques.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La situation financière et commerciale du groupe n'a pas changé de manière significative depuis la date de clôture, au 31 décembre 2006.
Voir également la note 30 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

21

Informations complémentaires

< Sommaire >

21.1. Capital social

21.1.1. Capital souscrit, évolution du capital et action Essilor

21.1.1.1. Montant du capital social

a) Nombre d'actions autorisées :

Vous pouvez à ce sujet vous référer au chapitre 21.1.8. du présent Document de référence, « Capital autorisé mais non émis », et au chapitre 21.1.4.3. consacré aux Obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCÉANE).

b) et c) Nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées et valeur nominale par action :

Au 31 décembre 2006, le capital social s'élevait à 36 346 952,60 euros, divisé en 103 848 436 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,35 euro.

Compte tenu d'une part des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis 2 ans, et que, d'autre part, les actions auto détenues sont privées de droits de vote, le nombre total de droits de vote exerçables attachés à ce capital au 31 décembre 2006 est de 110 550 299.

d) Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date de l'ouverture et à la date de clôture de l'exercice et libération du capital :

Vous référer à la note 8 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5. et à la note 10 des notes aux états financiers sociaux, au chapitre 20.3.2.5.

21.1.1.2. Évolution du capital en 2006

Le capital a été modifié par deux opérations au cours de l'exercice :

- la création de 337 041 actions nouvelles résultant des levées d'options de souscription d'actions pendant l'année 2006, soit une augmentation du capital social de 117 964,35 euros hors prime d'émission ;
- la création de 305 133 actions nouvelles souscrites par les Fonds Communs de Placement groupe Essilor 5 et 7 ans soit une augmentation du capital social de 106 796,55 euros hors prime d'émission.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Au 31 décembre 2006, le capital social s'élevait à 36 346 952,60 euros, divisé en 103 848 436 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,35 euro.

Répartition du capital au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
ACTIONNARIAT INTERNE (Salariés français et étrangers)				
- FCPE Valoptec International	4 256 390	4,09	8 512 780	7,70
- FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	2 419 009	2,33	4 452 668	4,03
- Fonds réservés aux salariés étrangers	320 154	0,31	320 154	0,29
- Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	1 585 359	1,53	2 729 406	2,47
SOUS-TOTAL	8 580 912	8,26	16 015 008	14,49
AUTODÉTENTION				
- Actions propres	1 094 045	1,05		
- Contrat de liquidité	29 909	0,03		
SOUS-TOTAL	1 123 954	1,08		
PUBLIC	94 143 570	90,66	94 535 291	85,51
TOTAL	103 848 436	100	110 550 299	100

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire, autre que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Valoptec International (vous référer à ce sujet au chapitre 17.3. du présent Document de référence), détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus des droits de vote.

Le tableau d'évolution du capital social au cours des cinq dernières années figure au chapitre 21.1.7.

Les situations des options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance s'établissent comme suit (seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options ou droits sont encore en circulation) :

Situation des options de souscription d'actions

	Au 31 décembre 2006	Dont en 2006
Options attribuées ^(a)	4 151 270	465 370
Options annulées ^(a)	75 567	22 412
Options levées ^(a)	603 788	337 041
Options restantes ^{(a) et (b)}	3 471 915	-

^(a) Depuis le plan du 14 novembre 2001 (il ne reste plus d'options de souscription attribuées lors de plans précédents, en circulation). Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

^(b) Soit 3,34 % du capital au 31 décembre 2006.

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

< Sommaire >

Situation des options d'achat d'actions

	Au 31 décembre 2006	Dont en 2006
Options attribuées ^(a)	670 250	0
Options annulées ^(a)	19 013	0
Options levées ^(a)	455 367	149 510
Options restantes ^{(a) et (b)}	195 870	-

^(a) Plan unique du 14 novembre 2001. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

^(b) Soit 0,19 % du capital au 31 décembre 2006.

Le prix d'achat est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

Situation des droits à actions de performance

	Au 31 décembre 2006	Dont en 2006
Droits attribués ^(a)	263 556	263 556
Droits annulés ^(a)	0	0
Droits utilisés ^(a)	0	0
Droits restants ^{(a) et (b)}	263 556	-

^(a) Plan du 22 novembre 2006, premier plan d'attribution de droits à actions de performance. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

^(b) Soit 0,25 % du capital au 31 décembre 2006.

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

21.1.1.3. L'action Essilor

Marché des titres

Essilor dispose de deux catégories de titres : les actions ordinaires et les obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCÉANE). Pour plus d'informations sur les OCÉANE, vous reporter au chapitre 21.1.4.4.

L'action Essilor

L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext Paris - Eurolist - Valeurs locales, compartiment A. Son code ISIN et Euronext est : FR0000121667.

Les actions Essilor sont éligibles au Service de Règlement Différé (SRD). Au 31 décembre 2006, le nombre d'actions s'élevait à 103 848 436 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,35 euro.

⁽³⁾ L'indice Euronext FAS IAS est la propriété de la FAS et d'Euronext.

Indices dont fait partie l'action Essilor

- Indices boursiers

L'action Essilor fait partie de l'indice CAC 40 et de l'indice Euronext 100.

- Indices ISR

L'action Essilor est également intégrée dans deux indices boursiers spécialisés dans l'investissement socialement responsable (indices ISR) : l'indice ASPI, établi à partir des notations de l'agence Vigéo et l'indice FTSE4Good (Europe Index et Global Index), établi à partir des notations de l'agence éthifinance qui représente en France l'agence anglaise EIRIS (Ethical Investment Research Services).

- Indice d'actionariat salarié

Essilor fait partie de l'indice Euronext FAS IAS ⁽³⁾, lancé par Euronext et la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et d'Anciens Salariés (FAS). Il est composé de l'ensemble des valeurs du SBF 250 ayant un actionariat salarié significatif (au moins 3 % du capital détenu par plus du quart des salariés).

Concernant l'actionnariat salarié, vous référer également à l'Annexe 2 « Politique Sociale et Environnementale (Loi sur les Nouvelles Réglementations Économiques) » du présent Document de référence, en fin de première partie « Aspect Social », titre « Actionnariat de responsabilité et actionnariat salarié ».

Cession des actions (article 11)

Les actions sont librement négociables et indivisibles à l'égard de la Société.

21.1.1.3.1. TABLEAU RÉCAPITULATIF DU COURS DE L'ACTION

[Source : Euronext]

	Cours de bourse, en euros			Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	Capitalisation boursière au 31 décembre, en millions d'euros
	Plus haut	Plus bas	Cours de clôture		
2006	85,35	66,65	81,45	103 848 436	8 430
2005	71,95	52,30	68,20	103 206 262	7 012
2004	57,75	39,20	57,65	103 310 483	5 932
2003	42,50	30,85	41,00	102 740 108	4 188
2002	45,57	31,20	39,25	102 683 613	3 975

21.1.1.3.2. COURS DE BOURSE ET VOLUME DES TRANSACTIONS

[Source : Euronext]

	Volume des transactions, en nombre de titres	Volume des transactions, en capitaux, en millions d'euros	Cours extrêmes, en euros	
			Plus haut	Plus bas
2005				
Septembre	10 195 062	682,02	70,20	63,15
Octobre	6 903 543	469,12	69,80	65,55
Novembre	5 937 701	415,47	71,65	68,00
Décembre	5 956 724	417,46	71,95	68,05
2006				
Janvier	10 346 507	722,02	74,00	66,65
Février	6 281 259	459,24	74,70	71,85
Mars	7 469 654	545,90	74,70	70,75
Avril	7 143 098	539,22	79,95	71,55
Mai	13 610 524	1 075,17	83,85	74,15
Juin	7 985 474	614,87	79,75	74,65
Juillet	6 450 473	500,27	79,25	75,00
Août	5 677 011	446,18	81,40	75,90
Septembre	7 679 497	612,78	82,30	77,20
Octobre	6 710 859	547,02	83,00	78,90
Novembre	5 479 178	453,53	85,35	80,15
Décembre	6 585 481	537,78	84,25	79,50
2007				
Janvier	8 536 433	709,35	87,20	80,20
Février	6 916 167	603,34	89,65	84,15

21.1.2. Actions non représentatives du capital

Sans objet.

21.1.3. Actions détenues par la Société

Essilor détenait 1 323 630 actions propres au 31 décembre 2005 dont 70 000 dans le cadre du contrat de liquidité. Au cours de l'exercice 2006, 149 510 actions ont été cédées dans le cadre de l'exercice d'options d'achat à un prix de 31,24 euros et 10 075 obligations convertibles ont été exercées au prix de 51,15 euros. Par ailleurs, le solde des achats et ventes de titres réalisés dans le cadre du contrat de liquidité a résulté en une vente nette de 40 091 titres sur l'exercice, portant la détention au 31 décembre 2006 à 29 909 titres.

Au 31 décembre 2006, Essilor détenait un total de 1 123 954 actions propres, soit 1,08 % du capital. La valeur nominale de ces titres était de 393 384 euros, et leur valeur comptable de 71 503 milliers d'euros.

21.1.3.1. Programmes de rachat d'actions

Rapport spécial sur les programmes de rachat d'actions (article 225-209 alinéa 2 du Code de commerce) et descriptif du programme (article 241-2 I du règlement général de l'AMF)

En mai 2006, l'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une durée de 18 mois expirant le 10 novembre 2007.

En application des dispositions de l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce, le Conseil d'administration indique qu'au cours de l'exercice 2006, il a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 13 mai 2005 puis de celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société du 12 mai 2006. À ce titre, et en dehors du contrat de liquidité conclu et prorogé pour l'animation du titre au cours de cette même période, la Société n'a acquis aucune action entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006 et n'en a pas vendu.

Depuis le 18 novembre 2004, la Société a confié, à la société Rothschild & Cie Banque, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) approuvée par la Commission des Opérations en Bourse (COB) dans son Instruction du 10 avril 2001. En septembre 2005, ce contrat a été mis en harmonie avec la nouvelle charte AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2005, instituée dans le cadre de la transposition de la directive européenne « Abus de marché ». Au titre du contrat de liquidité, la Société a acquis 1 573 769 actions

entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006, au prix moyen brut de 77,48 euros et en a vendu 1 613 860 au prix moyen de 77,60 euros sur la même période. Dans ce cadre, 29 909 titres sont détenus au 31 décembre 2006. Les opérations réalisées au titre de ce contrat, le sont dans le respect des principes énoncés, par la décision de l'AMF du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique de marché et par la dernière charte de déontologie AFEI précitée.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 13 mai 2005, a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital social par périodes de 24 mois. Dans ce cadre, le Conseil d'administration, dans sa séance du 12 juillet 2005 a décidé de procéder à l'annulation de 900 000 actions, conduisant à une réduction du capital social de 315 000 euros. Il n'a été procédé à aucune annulation d'actions en 2006.

Au 31 décembre 2006, la Société détenait un total de 1 123 954 actions propres (dont 29 909 détenues dans le cadre du contrat de liquidité) dont le prix de revient net moyen était de 63,62 euros, ce qui représentait 1,08 % du capital social à la même date.

La Société a par ailleurs procédé à une réallocation des titres acquis dans le cadre des programmes de rachat d'actions antérieurs (hors contrat de liquidité). En effet les titres initialement acquis en vue d'annulation en compensation de l'attribution de stocks-options aux salariés ont été conservés afin de couvrir les allocations d'actions de performance autorisées par le Conseil d'administration du 22 novembre 2006.

Demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2007

Conformément au nouveau dispositif « abus de marché » qui a été institué par la directive cadre 2003/6/CE du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, entrée en vigueur le 12 octobre 2004 et dont les dispositions ont été transposées dans le règlement de l'Autorité des Marchés financiers, le renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions présentée à l'Assemblée du 11 mai 2007 est demandé pour les seuls objectifs suivants (par ordre d'importance stratégique décroissant, sans incidence sur l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités).

Les objectifs principaux de ce programme sont, pour 70 % :

- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou autres allocations d'actions, notamment l'attribution gratuite d'actions prévue aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, au profit du personnel et des dirigeants du groupe ;

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- l'achat d'actions pour annulation en compensation de l'attribution d'options de souscription d'actions au profit du personnel et des dirigeants du groupe.

Cependant la Société se réserve le droit d'intervenir, pour 30 %, dans les contextes suivants :

- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la couverture de titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération projetée :

- titres concernés : actions ordinaires Essilor International (compartiment A) ;
- pourcentage de détention maximum du capital proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2007 : 10 % du capital, soit 10 384 843 actions ;
- pourcentage de rachat maximum réalisable compte tenu des actions auto détenues au 28 février 2007 : 8,88 % du capital soit 10 384 843 - 1 162 440 = 9 222 403 actions ;

Bilan du précédent programme de rachat d'actions

Opérations réalisées du 1^{er} avril 2006 ^(a) au 28 février 2007 :

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : 1,12 %

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 900 000

Nombre de titres détenus en portefeuille ^(b) : 1 162 440

Valeur comptable du portefeuille : 75 427 688 euros

Valeur de marché du portefeuille ^(c) : 100 248 826 euros

^(a) Jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été réalisé.

^(b) Ces titres seront affectés :

- en priorité à la couverture du programme d'options d'achat attribué en 2001 pour 184 265 ;
- pour 80 000 au contrat de liquidité ;
- le solde, soit 898 175, en vue de couvrir les allocations d'actions de performance autorisées par les Conseils d'Administration du 22 novembre 2006 et du 24 janvier 2007, ainsi que les plans d'options ou d'attribution d'actions de performance à venir.

^(c) Sur la base du cours de clôture au 28 février 2007.

Il n'y a pas eu de rachat d'action en dehors du contrat de liquidité depuis le 1er avril 2006.

- prix d'achat par action maximum : 130 euros ;
- prix de vente par actions minimum : 30 euros sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital social.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué et payé par tous moyens sur un marché réglementé ou de gré à gré (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, ou par la mise en place de stratégies optionnelles) et, la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres, pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

Cette autorisation est à donner pour une durée maximum de 18 mois soit jusqu'au 10 novembre 2008.

Autres autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007

Par ailleurs les autres autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007 (demandes de renouvellements d'autorisations et de nouvelles autorisations) sont présentées au Chapitre 21.1.9. « Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007 ».

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

< Sommaire >

Bilan des opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité

Bilan des opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité ^(a)	Flux bruts cumulés du 1 ^{er} avril 2006 au 28 février 2007		Positions ouvertes à l'achat				Positions ouvertes à la vente	
	Achats	Ventes	Calls achetés	Puts vendus	Achats à terme	Calls achetés	Puts vendus	Ventes à terme
Nombre de titres	1 405 989	1 394 489						
Cours moyen de la transaction, en euros	81,09	80,93	-	-	-	-	-	-
Montants, en euros	114 011 911	112 860 733	-	-	-	-	-	-

^(a) Achat net : 11 500 titres.

21.1.3.2. Annulation d'actions et réduction de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 13 mai 2005, a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital social par périodes de 24 mois. Dans ce cadre, le Conseil d'administration, dans sa séance du 12 juillet 2005 a décidé de procéder, à l'annulation de 900 000 actions, conduisant à une réduction du capital social de 315 000 euros. Il n'a été procédé à aucune annulation d'actions en 2006.

Essilor a procédé en date du 28 février 2006 au rachat de 780 000 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCÉANE) à échéance 2010, représentant 13 % du montant initialement émis, pour un montant global de 57,5 millions d'euros.

Cette transaction s'inscrit dans la politique de rachat de titres menée par Essilor depuis 2003 et dont l'objectif est de limiter les effets dilutifs de différents instruments financiers inscrits à son bilan. Cette gestion dynamique avait toujours pris la forme de rachat d'actions pour compenser la dilution des plans d'options de souscription.

La performance du cours de l'action Essilor en 2005 (+ 26,80 %) a significativement accru la probabilité de conversion des OCÉANE dont le prix de conversion est de 53,55 euros.

Essilor a donc décidé de racheter 780 000 OCÉANE, ce qui permet, tout en ayant le même effet compensateur sur la dilution, de réduire les frais financiers et d'améliorer la situation bilantielle.

Par ailleurs, le rachat étant limité à moins de 20 % des titres en circulation, cette opération n'est donc pas de nature à impacter significativement la liquidité de la souche sous-jacente.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25

21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance

21.1.4.1. Options de souscription d'actions

21.1.4.1.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2006 ET AU 28 FÉVRIER 2007

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Dont au Comité exécutif	Prix de souscription, en euros	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2006	Nombre d'options en circulation au 28 février 2007
14 novembre 2001	160 660	30 000	31,240	40 348	38 096
20 novembre 2002	812 580	243 000	40,670	478 205	434 891
18 novembre 2003	804 570	220 000	40,730	655 232	630 836
17 novembre 2004 ^(a)	893 900	268 940	52,990	835 083	820 069
27 janvier 2005 ^(a)	15 750	12 350	54,580	14 617	14 617
23 novembre 2005 ^(a)	998 440	340 000	69,400	983 060	978 228
22 novembre 2006 ^(b)	465 370	64 000	82,920	465 370	464 400
TOTAL	4 151 270	1 178 290		3 471 915	3 381 137

^(a) Plans capés.

^(b) Plan capé de performance.

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un profit maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3.) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

21.1.4.1.2. SITUATION DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2006 ET AU 28 FÉVRIER 2007

La situation des options de souscription d'actions s'établit comme suit (seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options sont encore en circulation).

	Au 31 décembre 2006	Dont en 2006	Au 28 février 2007	Dont en 2007
Options attribuées ^(a)	4 151 270	465 370	4 151 270	0
Options annulées ^(a)	75 567	22 412	77 948	2 381
Options levées ^(a)	603 788	337 041	692 185	88 397
Options restantes ^{(a) et (b)}	3 471 915	-	3 381 137	-

^(a) Depuis le plan du 14 novembre 2001 (il ne reste plus d'options de souscription attribuées lors de plans précédents, en circulation). Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

^(b) Soit 3,34 % du capital au 31 décembre 2006.

21.1.4.1.3. EXERCICE DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Les options de souscription d'actions, si elles sont exercées, donnent lieu à la création d'actions ordinaires Essilor.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par levées d'options de souscription s'élève à 3 471 915 au 31 décembre 2006.

21.1.4.2. Options d'achat d'actions

21.1.4.2.1. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2006 ET AU 28 FÉVRIER 2007

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Dont au Comité exécutif	Prix d'achat, en euros	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2006	Nombre d'options en circulation au 28 février 2007
14 novembre 2001	670 250	200 000	31,24	195 870	184 265
TOTAL	670 250	200 000		195 870	184 265

Le prix d'achat est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse ayant précédé le Conseil d'administration du 14 novembre 2001.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 18 janvier 2001 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer pour la première fois des options donnant droit à l'achat d'actions existantes et

provenant de rachats effectués par la Société. En 2001, le Conseil d'administration a attribué des options d'achat d'actions le 14 novembre.

En 2002, 2003 et 2004, le Conseil d'administration n'a pas attribué de nouvelles options d'achat d'actions. Accordée pour une durée de trois ans, cette autorisation est à présent caduque.

21.1.4.2.2. SITUATION DES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2006 ET AU 28 FÉVRIER 2007

La situation des options d'achat d'actions s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2006	Dont en 2006	Au 28 février 2007	Dont en 2007
Options attribuées ^(a)	670 250	0	670 250	0
Options annulées ^(a)	19 013	0	19 013	0
Options levées ^(a)	455 367	149 510	466 972	11 605
Options restantes ^{(a) et (b)}	195 870	-	184 265	-

^(a) Plan unique du 14 novembre 2001. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

^(b) Soit 0,19 % du capital au 31 décembre 2006.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

21.1.4.2.3. EXERCICE DES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Les options d'achat d'actions, si elles sont exercées, donnent lieu à l'achat d'actions ordinaires Essilor existantes.

21.1.4.3. Actions de Performance

Le Conseil d'administration dans sa séance du 22 novembre 2006 a décidé de procéder pour la première fois à une attribution d'actions de performance. Cette attribution a fait l'objet d'études préalables afin d'évaluer l'intérêt d'une telle attribution et d'en déterminer les termes et conditions, dont les conclusions ont été les suivantes :

- l'attribution d'actions de performance permet de réduire la dilution potentielle de plus de moitié par rapport à une attribution d'options de souscription ayant un profil de gain potentiel équivalent ;
- le système des attributions d'actions est de nature à faciliter la conservation des titres par les attributaires, a contrario des stocks-options dont le financement par les bénéficiaires entraîne dans la quasi-totalité des cas une cession partielle ou totale ;
- il a été décidé de limiter cette attribution aux salariés résidents français, les non-résidents continuant à recevoir des stocks-options ;
- compte tenu de cette restriction, les conditions d'attribution des actions de performance ont été calibrées de manière à ce que le profil d'espérance de gain soit le plus proche possible de celui des bénéficiaires d'options. Enfin, afin de faire également converger les intérêts des actionnaires et ceux des salariés attributaires, l'attribution définitive des titres est subordonnée à la croissance du cours de bourse.

Les actions de performance attribuées en 2006 et début 2007 sont régies par des règlements de plan d'actions de performance avec les conditions suivantes :

- attribution conditionnelle à des bénéficiaires résidents français d'un nombre maximum d'actions pour une première période de 2 ans dite d'attribution ;
- ouverture entre la 2^e et la 4^e année d'une seconde période dite d'acquisition pendant laquelle les actions pourront être définitivement attribuées (c'est-à-dire devenir la propriété des bénéficiaires), si la moyenne des cours d'ouverture calculée pendant les trois mois précédant la date du 2^e anniversaire du plan est strictement supérieure au cours initial de référence ;
- à l'issue des 4 ans, si la moyenne des cours mentionnée ci-dessus, calculé tous les 3 mois, a toujours été inférieure ou égale au cours initial de référence, aucune action de performance ne sera finalement attribuée (annulation pure et simple de l'attribution si les calculs du cours moyen n'ont jamais permis de constater une progression par rapport au cours initial de référence) ;
- en cas d'attribution définitive des actions de performance :
 - le nombre d'actions réellement attribuées sera déterminé selon une table préétablie tenant compte du taux de croissance moyen annuel du cours de bourse,
 - les actions devront être conservées durant un délai de 7 ans à compter de la date d'attribution initiale c'est-à-dire conditionnelle ;
- attribution définitive par anticipation des actions de performance aux bénéficiaires en cas d'offre publique d'acquisition sur les titres de la Société Essilor International.

Vous référer également à la note 5 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

21.1.4.3.1. DROITS À ACTIONS DE PERFORMANCE EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2006 ET AU 28 FÉVRIER 2007

Date d'attribution	Nombre de droits attribués	Dont au Comité exécutif	Cours initial de référence (utile à l'évaluation de la performance), en euros	Nombre de droits en circulation au 31 décembre 2006	Nombre d'options en circulation au 28 février 2007
22 novembre 2006	263 556	105 750	82,92	263 556	263 556
24 janvier 2007	24 576	0	82,92	0	24 576
TOTAL	288 132	105 750		263 556	288 132

21.1.4.3.2. SITUATION DES DROITS À ACTIONS DE PERFORMANCE AU 31 DÉCEMBRE 2006 ET AU 28 FÉVRIER 2007

La situation des droits à actions de performance s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2006	Dont en 2006	Au 28 février 2007	Dont en 2007
Droits attribués ^(a)	263 556	263 556	288 132	24 576
Droits annulés ^(a)	0	0	0	0
Droits utilisés ^(a)	0	0	0	0
Droits restants ^{(a) et (b)}	263 556	-	288 132	-

^(a) À partir du plan du 22 novembre 2006, premier plan d'attribution de droits à actions de performance. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

^(b) Soit 0,25 % du capital au 31 décembre 2006.

21.1.4.3.3. ATTRIBUTION DES ACTIONS DE PERFORMANCE

Les droits à actions de performance, s'ils sont exercés, peuvent donner lieu à l'attribution d'actions ordinaires Essilor existantes ou créés.

21.1.4.4. OCÉANE (Obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes)

En juillet 2003, Essilor a émis des obligations convertibles et/ou échangeables en actions Essilor nouvelles et/ou existantes (OCÉANE) pour un montant de 309 millions d'euros pour une durée de sept ans avec option de remboursement au gré des porteurs au bout de cinq ans.

Les OCÉANE sont cotées sur le marché Euronext à Paris depuis le 2 juillet 2003, code ISIN : FR0000189276. Au 31 décembre 2006, le nombre d'OCÉANE s'élevait à 5 249 674 OCÉANE, d'une valeur nominale de 51,15 euros.

21.1.4.4.1. TABLEAU RÉCAPITULATIF DU COURS DES OCÉANE

[Source : Euronext]

	Cours de bourse, en euros			Nombre d'obligations en circulation au 31 décembre
	plus haut	plus bas	clôture	
2006	89,10	59,00	82,15	5 249 674
2005	74,75	58,25	72,90	6 039 749
2004	66,80	55,00	62,00	6 039 754

21.1.4.4.2. COURS ET VOLUME DES TRANSACTIONS

(Source Euronext, qui peut ne pas inclure les blocs traités hors marché.)

	En nombre de titres	En capitaux, en millions d'euros	Cours extrêmes, en euros	
			Plus haut	Plus bas
2005				
Septembre	59 277	3,97	72,00	63,00
Octobre	31 215	2,17	72,00	68,10
Novembre	1 308	0,09	72,10	66,50
Décembre	481	0,03	74,75	67,50
2006				
Janvier	9 525	0,69	74,00	59,00
Février	1 435	0,11	74,90	67,00
Mars	93	0,01	74,10	67,50
Avril	209	0,01	79,90	68,50
Mai	1 299	0,10	82,60	68,80
Juin	180	0,01	79,00	77,00
Juillet	132	0,01	78,00	77,10
Août	137	0,01	80,00	77,00
Septembre	2 752	0,22	89,10	80,00
Octobre	36 782	3,05	83,00	80,00
Novembre	1 030	0,09	87,00	80,00
Décembre	6 493	0,54	87,00	80,00
2007				
Janvier	251	0,02	90,20	82,00
Février	189	0,02	89,00	82,80

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

21.1.4.4.3. CONVERSION DES OCÉANE

Les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCÉANE), si elles sont converties peuvent donner lieu à la création d'actions Essilor à moins qu'Essilor ne préfère, au moins pour partie, les échanger contre des actions existantes.

Le nombre total d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées par conversion d'obligations s'élève à 5 249 674 au 31 décembre 2006.

En effet, en vertu de la troisième autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2003, le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 11 juin 2003, d'émettre 5 252 359 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes avec une option de sur allocation de 15 %, sur la base d'un cours de référence de l'action Essilor International de 36,0216 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec un droit de priorité

pour les émissions réalisées en France. Après exercice de l'option de sur allocation le nombre d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes émises est de 6 040 212 d'une valeur nominale 51,15 euros, représentant un montant nominal total de 308 956 843,80 euros soit une prime de 42 % par rapport au cours de référence de l'action Essilor International au moment de la fixation des conditions définitives. Les obligations seront remboursées en totalité le 2 juillet 2010 (ou le jour ouvré suivant) par remboursement à un montant de 53,54 euros, soit environ 104,7 % de la valeur nominale unitaire des obligations. Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions à raison d'une action Essilor International pour une obligation. Essilor peut à son gré remettre des actions nouvelles à émettre et/ou des actions existantes.

Depuis l'émission, 10 538 obligations ont été converties dont 10 075 sur l'exercice 2006 et 780 000 obligations ont été rachetées par le Société pour annulation en février 2006.

21.1.4.4.4. RACHAT EN BOURSE DE 780 000 OCÉANE

Vous référer à la note 22 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5 du présent Document de référence.

21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou toute entreprise visant à augmenter le capital

Sans objet.

21.1.6. Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord

Dans le cadre de la stratégie d'acquisitions menée par le groupe, et dans un souci de fidélisation des équipes de direction des sociétés reprises, il est fréquent qu'Essilor n'acquière dans un premier temps qu'un pourcentage majoritaire du capital, compris le plus souvent entre 75 et 90 %. Des options croisées à une échéance allant de 3 à 5 ans sont alors mises en place avec les vendeurs pour le pourcentage restant.

Cela a notamment été le cas pour la majorité des laboratoires acquis aux États-Unis sur les trois dernières années, et pour la reprise du groupe français Novacel, conclue le 3 janvier 2007.

La valeur d'exercice de ces options est comptabilisée au bilan consolidé, qui est présenté au chapitre 20.3.1.2.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25

21.1.7. Historique du capital social

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années <i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions créées	Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2001				35 377	101 075 891
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	374 562	131	12 413	35 508	101 450 453
Exercice d'option de souscription	1 233 160	431	27 374	35 939	102 683 613
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2002				35 939	102 683 613
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	438 733	154	12 968	36 093	103 122 346
Exercice d'option de souscription	417 762	146	13 169	36 239	103 540 108
Annulation d'actions propres	- 800 000	- 280	- 21 720	35 959	102 740 108
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2003				35 959	102 740 108
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	382 842	134	15 496	36 093	103 122 950
Exercice d'option de souscription	987 533	346	32 006	36 439	104 110 483
Annulation d'actions propres	- 800 000	- 280	- 29 144	36 159	103 310 483
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2004				36 159	103 310 483
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	345 532	121	16 728	36 280	103 656 015
Exercice d'option de souscription	450 247	158	14 876	36 437	104 106 262
Annulation d'actions propres	- 900 000	- 315	- 40 283	36 122	103 206 262
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2005				36 122	103 206 262
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	305 133	107	19 389	36 229	103 511 395
Exercice d'option de souscription	337 041	118	13 699	36 347	103 848 436
Annulation d'actions propres					103 848 436
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2006				36 347	103 848 436

La présentation en détail de l'évolution du capital en 2006 figure au chapitre 21.1.1.2.

21.1.8. Capital autorisé mais non émis

Vous référer à la note 8 des notes aux états financiers consolidés du présent Document de référence.

21.1.9. Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007

En premier lieu, le Conseil d'administration propose de recevoir l'autorisation de décider l'annulation d'une partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital. Les réductions éventuelles de capital permettraient de diminuer l'effet de dilution consécutif à l'attribution d'options de souscription d'actions au personnel ou d'actions gratuites.

En second lieu, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de lui déléguer sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant de l'autoriser à procéder à l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et ce, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail dont les bénéficiaires des augmentations de capital seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise d'Essilor International ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce (montant maximum de 3 % du capital de la Société au moment de chaque émission, durée de 26 mois).

En troisième lieu, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'administration à consentir soit des options de souscription d'actions de la Société dans la limite de 3 % du capital (durée de 38 mois) ainsi qu'à attribuer, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à son choix, soit des actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle, soit des actions gratuites de la Société à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société et ce, dans la limite de 3 % du capital (durée de 38 mois). Une limitation globale de l'usage de ces deux autorisations serait fixée à 3 % du capital.

En quatrième lieu, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler des autorisations antérieures données au Conseil d'administration :

- délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (montant maximum de 25 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 800 millions d'euros pour les titres d'emprunt, durée de 26 mois) ;

- délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription mais avec possibilité d'un délai de priorité (montant maximum de 25 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 800 millions d'euros pour les titres d'emprunt, durée de 26 mois). Les montants réellement utilisés en cas d'émission s'imputeraient sur les plafonds des autorisations données pour les émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- possibilité, en cas de mise en œuvre des deux précédentes délégations d'augmentation de capital, d'émettre jusqu'à 15 % de titres supplémentaires en cas de demandes excédentaires et ce, dans le respect des limites fixées pour ces délégations ;
- délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise et dans la limite de 500 millions d'euros et pour une durée de 26 mois.

En cinquième lieu, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter une résolution tendant à la division par deux de la valeur nominale des actions composant le capital social et de lui déléguer compétence à cet effet.

En dernier lieu, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de bien vouloir déléguer sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission de titres de capital d'Essilor destinés à rémunérer d'éventuels apports consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital déjà émis et pour une durée de 26 mois.

Par ailleurs, concernant la demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions, présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2007, vous reporter au chapitre 21.1.3.1. « Programmes de rachat d'actions ».

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social

Vous référer à ce sujet au chapitre 5.1.4.

21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Vous référer à ce sujet au chapitre 16.1.2.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions assorties aux différentes catégories d'actions

Vous référer à ce sujet au chapitre 18.2.

21.2.4. Modification des droits des actionnaires

21.2.4.1. Dividende et droit de vote

Les informations relatives au dividende et au droit de vote sont respectivement présentées aux chapitres 20.7 et 18.2 du présent Document de référence.

21.2.4.2. Résolutions parmi celles proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007

Essilor est particulièrement soucieux de la qualité de son actionnariat ainsi que de la valeur de la Société tant pour les propriétaires d'actions que pour les salariés eux-mêmes actionnaires.

Ainsi, le groupe souhaite mettre en place deux modifications statutaires et une résolution qui puissent favoriser la continuité de son modèle de fonctionnement dans le cadre d'un univers concurrentiel et ouvert.

Ce dispositif s'appuie sur les mesures suivantes :

- **Modifications statutaires**

La Société soumet au vote des actionnaires cette année :

- une résolution tendant à modifier l'article 10 des statuts en vue d'étendre l'obligation de déclaration des franchissements de seuil à des actionnaires « agissant de concert directement ou indirectement » venant à détenir

1 % au lieu de 1,5 % des droits de vote et de réduire le délai de déclaration de 15 à 5 jours et de renouveler cette obligation de déclaration pour chaque nouveau franchissement de seuil de 2 % supplémentaires.

- une résolution tendant à modifier l'actuel article 24.6 des statuts en vue de limiter le pourcentage de droits de vote exerçables à 12 % en cas de droits de vote simple et à 24 % en cas de droits de vote double, pour tout actionnaire ou groupe d'actionnaires agissant de concert directement ou indirectement et détenant moins de 50 % des droits de vote. En raison du faible taux de participation des actionnaires aux Assemblées Générales, cette mesure est destinée à éviter qu'un actionnaire ne détenant pas une participation significative puisse, par son vote, exercer un contrôle déterminant au sein de la Société.

- **Délégation de compétence au Conseil d'administration**

Nous proposons une résolution permettant l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant les titres de la Société (dits bons Breton). Ces bons seraient attribués gratuitement aux actionnaires dans les limites d'un bon par action et de 25 % du capital nominal déjà émis.

Ces bons donneraient droit, dans des conditions préférentielles, à la souscription d'actions de la Société. Dans une situation d'offre publique visant les titres de la Société, cette mesure doit permettre au Conseil d'administration composé majoritairement d'Administrateurs indépendants de négocier avec le ou les initiateurs de l'offre et ce, au mieux des intérêts des actionnaires.

Vous reporter également au chapitre 18.4. du présent Document de référence où sont présentées les informations relatives aux sujets suivants :

- accord entraînant un changement de contrôle ;
- pactes d'actionnaires ;
- éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

21.2.5. Assemblées Générales

21.2.5.1. Modes de convocations

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.5.2. Conditions d'admission

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré », au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur à l'enregistrement au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité seront constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établi au nom de l'actionnaire. Une attestation

pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou un autre actionnaire. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission via son intermédiaire financier peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Un actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut demander à son intermédiaire inscrit de transmettre son vote dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

21.2.5.3. L'Assemblée Générale 2007

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire fera l'objet d'une première convocation le 2 mai 2007 et se tiendra sur deuxième convocation le 11 mai 2007.

Au sujet des autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007, vous référer au chapitre 21.1.9.

Concernant la demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions, présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2007, vous reporter au chapitre 21.1.3.1. « Programmes de rachat d'actions ».

Par ailleurs, concernant les dispositions relatives aux seuils de participation, l'information relative aux modifications statutaires soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007 est présentée au chapitre 21.2.7. ci-après.

Voir également le chapitre 22 concernant certaines résolutions parmi celles présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

21.2.6. Dispositions relatives à un changement de contrôle de la Société

Vous reporter aux chapitres 18.4., 21.2.4.2. et 21.2.7.

21.2.7. Dispositions relatives aux seuils de participation

Dispositions au 31 décembre 2006

En sus des déclarations légales, les statuts prévoient que tout actionnaire venant à détenir 1,5 % des droits de vote est tenu d'en informer la Société dans les quinze jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social. La même obligation incombe à tout actionnaire venant à détenir 3,5 % des droits de vote.

Cette information est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation en droits de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Modifications statutaires

De plus, la Société soumet au vote des actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007 :

- une résolution tendant à modifier l'article 10 des statuts en vue d'étendre l'obligation de déclaration des franchissements de seuil à des actionnaires « agissant de concert directement ou indirectement » venant à détenir 1 % au lieu de 1,5 % des droits de vote et de réduire le délai de déclaration de 15 à 5 jours et de renouveler cette obligation de déclaration pour chaque nouveau franchissement de seuil de 2 % supplémentaires ;
- une résolution tendant à modifier l'actuel article 24.6 des statuts en vue de limiter le pourcentage de droits de vote exerçables à 12 % en cas de droits de vote simple et à 24 % en cas de droits de vote double, pour tout actionnaire ou groupe d'actionnaires agissant de concert directement ou indirectement et détenant moins de 50 % des droits de vote. En raison du faible taux de participation des actionnaires aux Assemblées Générales, cette mesure est destinée à éviter qu'un actionnaire ne détenant pas une participation significative puisse, par son vote, exercer un contrôle déterminant au sein de la Société.

21.2.8. Conditions régissant les modifications du capital

Les statuts de la Société ne prévoient pas de conditions plus restrictives que les prescriptions légales concernant les augmentations de capital.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

22

Contrats *importants*

< Sommaire >

Voir le chapitre 6.4. « Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication » du présent Document de référence.

Vous reporter également au chapitre 18.4. « Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires ».

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

23

Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

[< Sommaire >](#)

23.1. Déclaration ou rapport d'expert

Sans objet.

23.2. Informations provenant d'une tierce partie

Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, celles-ci ont été fidèlement reproduites et, pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par une telle tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

24

Documents accessibles au public

< Sommaire >

Les documents visés à l'article 135 du décret du 23 mars 1967 ou copie de ces documents, peuvent être consultés au siège social de la Société (147, rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont, France).

Les versions imprimées des Documents de référence et Rapports annuels des trois dernières années, ou copie de ces documents, sont disponibles sur simple demande auprès de la Direction des relations investisseurs et de la communication financière basée au siège de la Société. Les versions imprimées du Document de référence et du Rapport annuel de l'exercice 2006, ou copie de ces documents, sont disponibles à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice, le 11 mai 2007.

Essilor met à la disposition de ses actionnaires une large gamme d'outils destinés à diffuser, de façon régulière, transparente et accessible, l'information du groupe, ses activités et ses résultats.

Ainsi, sont portées à leur connaissance les informations publiées au cours des douze derniers mois par la Société :

- les documents publiés au BALO sont consultables sur le lien :
<http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>
(Lancer la recherche avec comme nom de la Société : Essilor International ou comme numéro SIREN : 712049618) ;
- le site Internet du groupe, <http://www.essilor.com>, et sa section Actionnaires/Investisseurs, rassemblent également des informations destinées à tout public :
 - les informations réglementées telles que définies par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont consultables dans la rubrique suivante de la section Actionnaires/Investisseurs :
« Information réglementée AMF »,
<http://www.essilor.com/InvestorRelations/AMFIR>,
 - les déclarations requises par l'Autorité des Marchés Financiers et à publier sur le site Internet de la Société sont disponibles à la rubrique « Déclarations AMF »,
<http://www.essilor.com/InvestorRelations/AMFFilings>,
 - les présentations aux analystes et les retransmissions audio, lorsqu'elles sont disponibles, des réunions d'analystes, sont consultables à la page « Présentations » :
<http://www.essilor.com/InvestorRelations/Library/Slides.htm>,
 - les communiqués financiers et les retransmissions audio, lorsqu'elles sont disponibles, des conférences téléphoniques (accès via les communiqués) sont disponibles aux pages « Communiqués », « 2006 » et « 2007 » [archives également disponibles depuis 2003] :
http://www.essilor.com/InvestorRelations/NewsReleases/Archives_2006/2006list.htm,

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

<http://www.essilor.com/InvestorRelations/NewsReleases/2007list.htm>,

- les Rapports annuels et Documents de référence (contenant les informations financières historiques de la Société), archivés sur 5 ans, sont consultables à la page « Rapports annuels » :

<http://www.essilor.com/InvestorRelations/Library/ra.htm>,

- les informations relatives au Développement durable sont présentées à la page « Développement durable »,

<http://www.essilor.com/AboutEssilor/Sustainabledevelopment.htm>,

- concernant les Assemblées Générales, les avis de convocation comprenant les projets de résolutions, les modalités d'accès à la réunion et les résultats des votes des résolutions figurent aux pages :

<http://www.essilor.com/InvestorRelations/Shareholdermeeting.htm>
(Assemblée à venir ou la plus récente),

<http://www.essilor.com/InvestorRelations/Shareholdermeeting/History.htm>
(historique des Assemblées Générales).

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

25

Informations **sur les** **participations**

< Sommaire >

Vous pouvez à ce sujet consulter les notes 31 à 34 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5. du présent Document de référence.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25

ANNEXES

***du Document
de référence
2006***

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Annexe 1

Rapport du Président, sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et rapport des Commissaires aux comptes correspondant

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 117 de la loi n° 2003-706 dite de « sécurité financière », à l'article 62 III de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006 sur l'épargne salariale et à l'article 621-18-3 du code monétaire et financier, et donc en application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 et 7 du Code de commerce, je rends compte par le présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

Et ce afin de faire connaître les processus et les méthodes de travail de notre entreprise.

Ce rapport a été élaboré après certaines diligences et notamment par le Directeur juridique, et en ce qui concerne la partie 2 du rapport, en étroite collaboration avec le Département de l'audit interne et après consultation écrite et discussions avec les responsables (au niveau corporate) des différents secteurs de contrôle interne du groupe. Il a été remis au Président du Comité d'audit avant d'être présenté au Conseil d'administration. Ceci permet d'une part, que la Direction générale valide les priorités et les travaux en cours et d'autre part, une prise de conscience de l'importance des contrôles internes pour l'entreprise. Nous nous sommes également appuyés sur les principes énoncés dans le cadre de référence du contrôle interne des sociétés cotées recommandé par le groupe de travail de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour la rédaction de ce rapport.

1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration

Fréquence des réunions du Conseil

En 2006, le Conseil d'administration a tenu six réunions dont la durée moyenne a été de deux heures trente. L'assiduité des Administrateurs exprimée par le taux de présence effective à ces réunions, s'élève à plus de 90 %.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au siège social, aux dates fixées dans le calendrier établi en 2005, à savoir les 26 janvier, 8 mars, 12 juillet, 6 septembre et 22 novembre 2006 et une fois au Palais de la Bourse à Paris, le 12 mai 2006 à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Convocations du Conseil

Conformément au règlement intérieur du Conseil, les Administrateurs ont été convoqués sept jours au moins avant chaque réunion par lettre simple. En application de l'article

L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes de la Société ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires et les comptes annuels.

Information des Administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les Administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes les questions soumises à l'examen du Conseil ont été soit joints à la convocation, soit adressés ou remis dans un délai raisonnable préalablement à la réunion.

Procès-verbaux

Les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil ont été adressés à tous les Administrateurs au plus tard le jour de la convocation à la réunion suivante.

Comités

Depuis 1997, le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, a créé trois Comités d'études permanents d'Administrateurs : le Comité d'audit, le Comité des mandataires sociaux et le Comité stratégique. Ces Comités sont à même de

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

faire des propositions au Conseil d'administration qui entrent dans leurs champs de compétence respectifs. Les règles régissant la composition et les attributions de ces Comités permanents ont été formalisées dans le règlement intérieur adopté le 18 novembre 2003, lequel est régulièrement révisé, et pour la dernière fois lors de la séance du Conseil en date du 24 janvier 2007. Des extraits du règlement intérieur se trouvent aux chapitres 14 et 16 de notre Document de référence.

LE COMITÉ D'AUDIT

Les fonctions principales du Comité d'audit incluent le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de l'audit interne et de la gestion des risques de notre Société. C'est donc dans ce contexte que le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises pour se prononcer sur les comptes de l'exercice 2006 : une première fois le 4 septembre 2006 pour examiner les comptes consolidés semestriels et une seconde fois le 5 mars 2007 pour examiner les états financiers consolidés de l'exercice 2006. Lors de chacune de ces réunions, le Comité a entendu le Directeur financier du groupe, ainsi que les Commissaires aux comptes qui ont commenté les comptes et répondu aux diverses questions.

Préalablement à chacune de ces réunions, le Président du Comité d'audit s'est longuement entretenu avec le Directeur financier afin de procéder à une revue détaillée des comptes et des faits marquants de l'activité.

Le Comité d'audit s'est également réuni le 19 juin 2006 et le 11 décembre 2006, afin d'examiner les sujets suivants :

- les rôles et responsabilités du Comité d'audit ;
- les risques informatiques et procédures de continuité de l'activité ;
- la continuité d'approvisionnement (stratégie industrielle, sécurité d'approvisionnement).

Par ailleurs, le Directeur de l'audit interne a présenté au Comité le plan d'audit de l'année 2006 et l'avancement des travaux menés dans le domaine du contrôle interne, ainsi que la synthèse des différentes missions menées par son Département, lors de quatre interventions en mars, juin, septembre et en décembre 2006. Le plan d'audit 2007 a été soumis au Comité d'audit de décembre 2006.

De plus, à la demande du Comité d'audit et dans le cadre du renouvellement des mandats de commissariat aux comptes prévu en 2007, un appel d'offres a été lancé en septembre 2006. Les Directions financière et de l'audit interne ont assuré les contacts avec les différents cabinets. Un point d'avancement a été fait lors du Comité d'audit du 11 décembre. Le Président du Comité d'audit ainsi que le Directeur général délégué ont reçu en janvier 2007 les quatre cabinets présélectionnés. La recommandation à présenter à l'Assemblée Générale de mai 2007 a été arrêtée par le Conseil d'administration du 7 mars 2007.

Enfin, les travaux du Comité d'audit ont été présentés au Conseil d'administration par le Président de ce Comité, Monsieur Yves Chevillotte.

Le taux de participation des membres au Comité d'audit est de 88 %.

LE COMITÉ DES MANDATAIRES

Il s'est réuni trois fois, les 16 janvier, 16 novembre et 22 novembre 2006 d'une part pour fixer le montant définitif de la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2006 conformément aux principes et conditions déterminées en 2005. D'autre part pour étudier les éléments de la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2007, partie fixe, partie variable, retraites, avantages en nature ainsi que l'attribution d'actions de performance aux dirigeants de la Société. Le taux de présence aux réunions du Comité des mandataires est passé de 66 % à 77 % en 2006.

Le Président du Comité, Monsieur Jean Burelle, a présenté un rapport lors de la séance du Conseil d'administration du 22 novembre 2006 qui a permis notamment au Conseil d'administration de fixer les principes de la rémunération des dirigeants sociaux pour 2007 conformément à l'article L. 225-37 alinéa 7 du Code du commerce introduit par la loi du 30 décembre 2006 sur l'épargne salariale.

Une réévaluation du salaire de base de chacun des deux mandataires sociaux à hauteur de 7,5 % et réintégration en sus, dans ce salaire de base, de la prime pour déplacement à l'étranger en raison de la disparition pour les mandataires sociaux de l'avantage fiscal qui y était attaché. Maintien du principe de la rémunération comportant une partie fixe et une partie variable liée aux résultats.

La règle de variabilité du bonus demeure la suivante :

- 100 % du bonus cible pour une réalisation à 100 % de l'objectif ;
- absence de bonus pour une atteinte à 80 % ou moins de l'objectif ;
- plafond égal à 150 % du bonus cible pour un objectif dépassé de 20 % ou plus ;
- proportionnalité appliquée au bonus pour des réalisations intermédiaires ;
- neutralisation des variations de parité monétaire dans le calcul du bonus.

Le taux de bonus cible reste fixé pour Monsieur Fontanet à 70 % de son salaire de base et celui de Monsieur Alfroid à 45 % de son salaire de base pour un objectif atteint à 100 %, avec possibilité d'évolution positive proportionnelle en cas de dépassement de l'objectif à l'intérieur d'un plafond, comme indiqué ci-dessus.

Pour les deux mandataires sociaux, le principe de calcul de la partie variable reste lié à la réalisation d'un objectif de résultat net consolidé, fixé à 316,7 millions d'euros, hors acquisitions, pour l'année 2006 et dont le montant prévisionnel 2007 sera déterminé ultérieurement.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

< Sommaire >

D'autre part, le Conseil d'administration pourrait continuer à attribuer des actions de performance à Monsieur Fontanet et à Monsieur Alfroid.

<< RETRAITES CHAPEAUX >>

Il existe depuis plusieurs années au sein de la Société un régime de retraite collectif à prestations définies, assuré par Essilor dans le cadre de l'article 39 du Code général des impôts, institué au profit des cadres dirigeants de la Société.

Pour les cadres supérieurs niveau III C et « hors classification », au sens de la convention collective de la métallurgie, il est rappelé que ce régime est susceptible de leur octroyer, dans les conditions prévues par le règlement de retraite, une rente supplémentaire aux régimes légaux (sécurité sociale, ARRCO et AGIRC) égale à 10 % de la rémunération de référence ; auxquels s'ajoute 1 % par année d'ancienneté comprise entre 10 et 20 ans.

Étant assimilés aux cadres supérieurs de l'entreprise sur l'intégralité de leur statut social, Monsieur Xavier Fontanet, Président-Directeur général et Monsieur Philippe Alfroid, Directeur général délégué, bénéficient de ce régime.

Les régimes légaux de retraite n'accordant aucun droit à retraite sur la rémunération correspondant à la tranche D (rémunérations comprises entre 8 et 16 fois le plafond de la sécurité sociale), il a été ajouté au régime collectif existant au profit des cadres niveau III C et « hors classification », une pension supplémentaire liée à la rémunération correspondant à la tranche D et ce, à compter des départs à la retraite en 2006.

La rente supplémentaire de retraite est d'un montant équivalent à 1,5 % de la rémunération incluse dans la seule tranche D, par année d'ancienneté comprise entre 10 et 20 ans. En tout état de cause, ce montant supplémentaire ne saurait excéder 5 % de la rémunération de référence définie au règlement de retraite.

La totalité de la pension de retraite issue du régime Essilor est plafonnée à 65 % de ladite rémunération de référence, comme le prévoit le règlement de retraite.

S'agissant du Président-Directeur général et du Directeur général délégué de la Société, ce type d'avantage est assimilé à un complément de rémunération visé à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce institué par la loi du 25 juillet 2005, et est donc soumis à la procédure d'autorisation préalable des conventions réglementées de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité stratégique s'est réuni en juillet 2006. L'objet de cette session a été de procéder à une revue exhaustive des différents segments de l'optique ophtalmique : verres, lentilles de contact et chirurgie ainsi que des principaux acteurs évoluant sur ces segments.

Dans ce cadre le Comité a également été consulté sur d'éventuelles options stratégiques en termes de croissance externe, dans le domaine de l'optique ainsi que dans des domaines connexes aux

activités actuelles du groupe. Une synthèse de ce Comité stratégique a été présentée au Conseil d'administration par son Président.

Le taux de participation des membres au Comité stratégique est de 100 %.

Décisions et informations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a examiné, pour la première fois en 2005, la situation de chaque Administrateur au regard de tous les critères d'indépendance établis dans le rapport consolidé AFEF/MEDEF de 2003. À l'issue de cette revue complète, le Conseil a déterminé que tous les Administrateurs étaient indépendants à l'égard de la Société, à l'exception bien entendu de Messieurs Fontanet et Alfroid (qui sont les deux dirigeants sociaux) et des Administrateurs représentant les salariés actionnaires, membres de Valoptec. En 2006, il n'a pas été procédé par le Conseil à une telle revue. Compte tenu des changements dans la composition du Conseil intervenus fin 2006 et début 2007 et des renouvellements de mandats qui seront proposés à l'Assemblée des actionnaires en mai 2007, il est estimé qu'il sera plus utilement procédé à cette revue au cours du second semestre 2007.

Une évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil d'administration réalisée en 2004, ayant permis au Conseil de conclure que son propre fonctionnement était satisfaisant et que les questions importantes étaient convenablement préparées et débattues, en 2005 le Conseil d'administration a axé plus particulièrement ses travaux d'auto-évaluation sur les besoins d'information et de formation des Administrateurs.

En 2006 il a été à nouveau procédé à une auto-évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil d'administration à l'aide d'un questionnaire détaillé dont la synthèse a fait ressortir concernant :

- la composition du Conseil : que l'éventuelle intégration d'Administrateurs ayant des compétences internationales et permettant au Conseil ne pas être exclusivement masculin, pourrait être une piste d'amélioration dans la composition du Conseil qui, globalement, est satisfaisante ;
- l'information du Conseil : que l'information qui était donnée avant et pendant les séances du Conseil était satisfaisante. Certains Administrateurs ont toutefois suggéré que certains dossiers complexes pourraient être remis un peu plus tôt.
- les questions traitées lors des séances du Conseil :

Une demande assez importante a été formulée pour que soient présentés certains sujets tels que :

- point par les responsables des ressources humaines notamment sur les plans de succession,
- évolution de l'actionnariat et évolution du titre,
- activités par zone ; évolution de la distribution,
- stratégie en matière de Recherche et Développement,

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- impact de l'augmentation des coûts des transports aériens sur l'organisation de la Société.
- les échanges entre les Administrateurs pendant et hors des Conseils :

Il a été constaté de très bons échanges entre les Administrateurs à l'occasion des Conseils et des Comités, y compris des échanges d'expériences. Par ailleurs, il a été fortement suggéré par les Administrateurs d'organiser des visites de sites qui permettraient de mieux comprendre l'activité de l'entreprise tout en provoquant des opportunités d'échanges.

- l'implication du Conseil :

L'implication du Conseil a été majoritairement estimée toujours aussi forte notamment dans les Comités et le travail en équipe apparaît à tous très riche.

- réflexion à mener en 2006-2007 :

Quels moyens pourraient être envisagés en vue d'améliorer, ou de renforcer le fonctionnement du Conseil et plus particulièrement la communication entre :

- tous les Administrateurs,
- les Administrateurs et le management,
- les Administrateurs et les actionnaires.

Monsieur Burelle a fait part au Conseil de certaines propositions des Administrateurs ; lors de la réunion du 22 novembre 2006, les résultats de l'auto-évaluation ont fait l'objet d'un débat. Toutefois, les Administrateurs ont convenu que cette réflexion doit être mûrie et approfondie.

Certains Administrateurs à l'occasion de cette auto-évaluation ont tenu à préciser que le Conseil fonctionne très bien, notamment en raison de la volonté de transparence des dirigeants.

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil d'administration a été informé, a examiné ou a délibéré notamment sur les points suivants :

- l'activité du groupe ;
- la concurrence ;
- les choix stratégiques ;
- les états financiers consolidés intermédiaires, annuels et prévisionnels ;
- l'approbation du budget annuel ;
- la politique de distribution des dividendes ;
- les rapports destinés aux actionnaires ;
- les projets et les opérations de croissance externe ;
- les restructurations internes ;
- les conventions réglementées à autoriser et celles à déclarer ;
- le nouveau projet de financement structuré pour Essilor of America ;

- le montant des garanties accordées par la Société y compris pour le nouveau projet ci-dessus ;
- les augmentations de capital au bénéfice des salariés et l'abondement de l'entreprise ;
- les attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions ;
- le programme de rachat d'actions ;
- la cooptation d'Administrateurs en remplacement d'Administrateurs démissionnaires ;
- la rémunération des dirigeants sociaux ;
- la répartition des jetons de présence ;
- le gouvernement d'entreprise et notamment la déontologie boursière ;
- les principales questions sociales ;
- la revue des articles de presse et des études d'analystes ;
- les délégations de pouvoir au Président-Directeur général et au Directeur général délégué ;
- les présentations ou comptes rendus du Comité d'audit et du Comité des mandataires ;
- la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié au Royaume Uni ;
- la fixation du calendrier des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale pour 2007 ;
- l'étude de l'éventuelle mise en place de quelques mesures anti OPA suite à la promulgation de la loi du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition qui transpose la directive N° 2004/25/CE du 21 avril 2004.

Un complément d'information, notamment sur le gouvernement d'entreprise et le règlement intérieur du Conseil d'administration, se trouve aux chapitres 14, 15 et 16 de notre Document de référence.

2. Compte rendu des procédures de contrôle interne mises en place par Essilor International SA

2.1. Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

À titre général, le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

< Sommaire >

- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Notre dispositif de contrôle interne est adapté à la situation de notre Société. La Société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont préparés dans le souci d'être adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la Société mère et les filiales.

Plus précisément, ceci consiste à :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- vérifier la qualité et la sincérité des informations comptables, financières, juridiques et de gestion, qu'elles soient destinées aux organes sociaux de l'entreprise, aux autorités de contrôle ou de tutelle ou aux actionnaires et au public ;
- couvrir l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre dans notre entreprise destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la gestion rigoureuse et efficace de nos activités.

L'un des objectifs du système des contrôles internes est de prévenir et de maîtriser les risques d'erreur ou de fraude notamment dans les domaines économique, financier et juridique auxquels peuvent être exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger. Comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques ont été totalement éliminés ou maîtrisés, ou que les objectifs de la Société pourront être atteints. En effet, la probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la Société, mais de nombreux facteurs, tels que l'incertitude du monde extérieur, de l'exercice de la faculté du jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

Un complément d'information sur les facteurs de risque, auxquels notre Société pourrait être confrontée, se trouve au chapitre 4 de notre Document de référence.

Nonobstant, bien que n'entrant pas dans les procédures formelles du système de contrôle, la culture de parole et d'éthique ainsi que les valeurs fondamentales du groupe Essilor sont des piliers essentiels : la confiance, l'esprit du groupe, la réactivité, l'exemplarité, l'intégrité, la solidarité et la forte sensibilisation orale à l'éthique sont des réalités historiques.

Un code de valeurs est abordé dans la charte de l'association Valoptec, association composée d'hommes et de femmes, actifs et retraités du groupe. L'objectif de cette association est de « rechercher les conditions économiques et sociales d'une saine gestion des sociétés du groupe ». Cette charte véhicule des images de respect et de confiance dans la personne

humaine. Les salariés ne signent pas personnellement cette charte mais l'esprit de celle-ci imprègne réellement la culture de l'entreprise. Les membres de Valoptec et l'actionnariat interne, de par leurs avoirs financiers, détiennent 14,49 % des droits de vote d'Essilor International.

La permanence de ces valeurs est, par ailleurs, assurée par la grande stabilité des équipes de direction et globalement, par un faible turnover dans l'ensemble du groupe.

2.2. Composantes de la notion de contrôle interne

Il est de notre intention que le contrôle interne s'établisse à partir des éléments suivants :

- une organisation comportant une définition des responsabilités, disposant de ressources et de compétences et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations dont la connaissance permet l'exercice des responsabilités ;
- un système visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de notre Société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que des mesures sont prises en vue de limiter et dans la mesure du possible, maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation de nos objectifs ;
- une surveillance portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Le Conseil d'administration d'Essilor International a réaffirmé toute l'importance qu'il accorde avec la Direction générale aux différentes structures de contrôle interne, ainsi qu'en témoigne l'intérêt y porté par le Comité d'audit et la diversité des sujets étudiés par des équipes pluridisciplinaires. Les principes généraux, ainsi que leur correcte mise en place au sein du groupe, sont définis par la Direction générale. Les membres du Comité exécutif (responsables opérationnels et fonctionnels en raison de leurs champs de compétences respectifs et dans le cadre d'une organisation par pays, zones géographiques et technicités) sont les relais de ces principes généraux. Le Directeur financier et le Directeur juridique, responsables des actions de contrôle interne, sont membres du Comité exécutif.

2.3. Présentation de l'organisation générale des contrôles internes

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des normes et procédures définies au niveau du siège puissent être en adéquation avec les orientations de la Direction générale.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Les Départements plus spécifiquement liés aux diverses activités de contrôle sont :

AUDIT INTERNE

Le Directeur de l'audit interne est rattaché au Président-Directeur général. Ce rattachement donne à mes yeux au Directeur de l'audit interne l'indépendance et la liberté d'esprit nécessaire à la réussite de sa fonction. Il n'a d'autorité, ni de responsabilité dans les opérations qu'il contrôle. L'organisation du Département est décentralisée avec des équipes présentes non seulement au siège (pour les activités « corporate », Europe et le continent Amérique du Sud) mais également aux États-Unis (continent nord-américain) et à Singapour (Asie-Pacifique).

La mission permanente de l'Audit interne est de veiller à la correcte application des dispositifs de contrôle interne dans toutes les entités du groupe. L'Audit interne contrôle la conformité des pratiques avec les règles et procédures internes, la fiabilité des informations comptables, ainsi que l'efficacité du contrôle interne.

Les missions d'audit sont planifiées à partir de l'identification des risques des processus, selon un cycle régulier de revue des filiales ou suite à une demande de la Direction générale ou d'un Directeur de zone. Certaines missions sont composées d'équipes multidisciplinaires (audit, fiscal, juridique). Le plan d'audit est validé par la Direction générale et le Comité d'audit.

Les missions d'audit se réalisent selon une méthodologie appliquée de manière identique dans toutes les zones. Pour chaque mission un rapport est établi comportant les observations faites ainsi que les recommandations d'amélioration nécessaires. La mise en œuvre des recommandations relève de la responsabilité des entités auditées. L'Audit interne veille au suivi de ces recommandations en contrôlant la réalisation des plans d'actions décidés en accord avec elles.

Une copie du rapport est diffusée au management de l'entité, au Directeur de zone concerné, à la Direction générale, à la Direction financière du groupe, ainsi qu'aux différentes Directions opérationnelles ou fonctionnelles concernées par le rapport. Une synthèse des travaux de l'Audit interne est présentée chaque année au Président-Directeur général et au Comité d'audit.

Le Département d'audit interne s'est doté d'une charte dans laquelle sont définis les responsabilités, les pouvoirs et les objectifs de l'Audit interne. Elle précise les règles professionnelles et de déontologie que les auditeurs internes se doivent de respecter. Enfin elle définit la méthodologie à suivre lors de ses interventions dans les entités. Selon la charte, l'Audit interne peut intervenir sur l'ensemble des activités, fonctions et entités légales du groupe.

Parallèlement, l'Audit interne anime un processus d'auto-évaluation du contrôle interne lancé en 2004 dans différentes entités du groupe.

CONSOLIDATION

Le Service consolidation a pour mission de définir des règles et méthodes de consolidation homogènes dans le groupe en accord avec les normes en vigueur, d'assurer l'élaboration des états financiers consolidés trimestriels et annuels en cohérence avec la politique générale du groupe. Il a également une mission d'animation et de coordination auprès des entités consolidées.

La consolidation établit les états financiers consolidés à partir de la comptabilité des différentes filiales ajustées aux normes groupe et assure un suivi trimestriel des flux et des bilans de chacune des entités juridiques consolidées du groupe. Le croisement régulier des suivis internes permet de valider la cohérence de l'information financière et de remonter et de traiter les éventuelles anomalies.

La consolidation met à jour et diffuse régulièrement auprès des entités du groupe les modifications et nouvelles règles impactant l'établissement des comptes.

CONTRÔLE DE GESTION

Chaque entité du groupe dispose d'une structure de contrôle de gestion chargé de l'analyse des performances de l'entité s'appuyant sur la structure de contrôle de la zone ou de la Direction opérationnelle correspondante. Le Contrôle de gestion groupe procède à des analyses de cohérence entre les différents éléments remontés dans le système de reporting en vue d'assurer la fiabilité des informations financières qu'il produit. Par ailleurs, il anime un réseau de contrôleurs de gestion, assure un rôle d'aide à la décision et de suivi mensuel des résultats de chacune des entités ou « business units » du groupe. À partir de ces informations, il produit le reporting mensuel consolidé, élabore le budget consolidé, contrôle le suivi mensuel des écarts et étudie la cohérence des prix de transfert. Les contrôleurs de gestion des entités ont un double rattachement opérationnel et fonctionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Direction du développement durable a pour rôle transversal d'anticiper et d'influencer les évolutions des activités et d'examiner leurs conséquences économiques, humaines et environnementales, dans le but non seulement de faire profiter l'entreprise, ses parties prenantes et la Société des opportunités qu'elles offrent, mais encore d'inventorier les impacts potentiels qui pourraient en résulter et d'en avertir le management. Il est en outre responsable des informations extra-financières du groupe.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Rattaché à la Direction des ressources humaines, le Service met en place une organisation en vue d'appliquer et d'améliorer une politique commune de sécurité des personnes et des biens, de prévention des risques, de protection de la santé et de préservation de l'environnement.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

< Sommaire >

JURIDIQUE

La Direction juridique a une mission de conseil et de la prévention des litiges auprès de l'ensemble des Directions du groupe et de ses filiales ; elle assure la négociation et la rédaction d'actes et contrats, notamment en matière de croissance externe et dans le cadre de sa politique de gestion des risques, insère dans ses contrats, dans la mesure du possible, le recours à l'arbitrage ; elle effectue une veille et le dépôt de droits de propriété intellectuelle. Elle assiste à la réalisation de l'objectif de conformité aux lois et règlements de nos activités. Elle conseille le groupe et le Conseil d'administration sur les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise. Elle sensibilise les dirigeants de la maison mère et des filiales aux responsabilités que peut encourir l'entreprise et propose des solutions juridiques relevant de l'environnement de contrôle. Elle permet ainsi de répondre aux questions juridiques auxquelles se trouve confronté l'ensemble des services du groupe dans un contexte réglementaire et légal à caractère international de plus en plus complexe et contraignant. Elle contrôle la bonne exécution des engagements contractuels du groupe, notamment par le biais d'une base de données « contrats » alimentée en permanence. Elle tient un tableau de bord des litiges et différends auxquels le groupe est confronté et diffuse sur son site intranet un ensemble de notes d'information sur les nouveautés et pratiques juridiques. Enfin en vue de concourir à la fiabilité et à la qualité des informations juridiques et financières sur les nombreuses filiales du groupe, elle procède actuellement à l'intégration d'un logiciel (sur support web fonctionnant sous intranet) pour la tenue et la mise à jour de données sur ces filiales. Par ailleurs, son service assurances a une politique de prévention et de protection en organisant d'une part des visites et des contrôles de sites et d'autre part, par la mise en place de programmes d'assurance internationaux.

QUALITÉ

Dans le cadre de sa mission le Département qualité assure la mise en place et l'évolution des moyens pour toujours mieux satisfaire le client. S'appuyant sur une organisation décentralisée et réactive, les objectifs sont d'une manière continue :

- d'augmenter la qualité du produit ;
- d'augmenter la qualité du service ;
- d'assurer la disponibilité à l'instant souhaité par le client ;
- d'optimiser le coût.

STRATÉGIE ET ACQUISITIONS

Sous le contrôle du Directeur financier, la Direction de la stratégie et des acquisitions définit la politique de croissance externe du groupe et coordonne les initiatives prises dans les filiales afin d'en assurer la cohérence. Elle assure également l'analyse, le suivi et la validation financière des différents projets d'acquisition réalisés dans le groupe et a autorité quant aux conditions financières de ces acquisitions ou cessions. Les entités du groupe ne peuvent

en aucun cas décider seules de l'acquisition ou de la cession totale ou partielle de sociétés extérieures. Toutes les opérations de croissance externe sont présentées préalablement au Conseil d'administration pour approbation.

TRÉSORERIE

Le Département des financements et de la trésorerie assure tous les besoins de financement significatifs de l'ensemble des filiales. Les sociétés du groupe ne doivent pas effectuer une opération de prêt ou d'emprunt avec leurs banques locales sans avis favorable du Département des financements et de la trésorerie. La gestion de trésorerie est centralisée au niveau du siège. Le Département des financements et de la trésorerie assure l'organisation et la centralisation des flux, la couverture des risques de change et de taux, le financement et l'autonomie financière du groupe et la gestion de la relation bancaire. Il a un rôle de conseil et d'aide aux filiales sur les questions relatives à leur propre gestion de trésorerie et de risque (taux et change). Enfin, il participe avec le service consolidation au bon respect des procédures liées à l'application des normes IFRS spécifiques à la gestion des couvertures de change et de taux.

2.4. Les textes de référence, les normes et les procédures qui structurent les contrôles internes

a) Les règles et procédures édictées par le groupe sont regroupées dans le Manuel Administratif et Financier (MAF) et sont applicables aux différents métiers d'Essilor (achats, communication, finance, juridique, opérations, Recherche et Développement, ressources humaines...).

Le MAF rassemble les différents éléments de contrôle interne couvrant divers processus de l'organisation (immobilisations, stocks, ventes/clients, trésorerie, achats, provisions de passif/engagements hors bilan, fiscalité, frais de R&D et de démarrage, comptabilité industrielle, dispositifs de prévention de la fraude, procédures en matières d'engagements, assurance, personnel et ressources humaines, juridique, consolidation, acquisition de sociétés, d'actif ou de branche d'activité). Le MAF est disponible en ligne sur le site intranet du groupe ; il est présenté en français et en anglais. Il constitue un outil indispensable tant pour permettre l'établissement des comptes que pour assurer et maintenir un environnement de contrôle des risques dans les entités du groupe. Il est mis à jour régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la réglementation, des besoins du groupe ou pour intégrer les nouvelles normes internationales imposées au groupe.

De même, il intègre des critères d'éthique pour l'ensemble du groupe. Ces critères s'axent autour de quatre thèmes : les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

L'application de l'ensemble des règles et procédures contenues dans le MAF est sous la responsabilité de chaque responsable financier d'entité ou de « business unit ».

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

b) Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Essilor s'est doté d'un système de reporting unifié appelé « Figures » permettant à la fois la remontée des informations de gestion et la production des états financiers du groupe. Ce système est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, soit par saisie selon un calendrier précis communiqué par la Direction financière en début de chaque année.

Des procédures de consolidation assurent l'homogénéité des informations financières produites. Un manuel spécifique « glossaire » indique pour chaque module les éléments devant être saisis en conformité avec les règles groupe (compte de résultats, bilan, annexes, trésorerie, stocks, investissements, définition des flux, définition des activités).

Le glossaire ainsi que l'ensemble des instructions sur la remontée d'informations sont disponibles en ligne sur l'intranet du groupe. Il est mis à jour à chaque modification ou application de nouvelles normes.

Les responsables financiers du groupe ou locaux doivent s'assurer que les données entrées dans « Figures » sont conformes aux règles et procédures du groupe. L'utilisation de cet outil permet, outre d'assurer une homogénéité du traitement de l'information, d'exercer un contrôle régulier des comptes des différentes entités du groupe.

c) Pour les activités dites de « l'amont » (fabrication/logistique) et de « l'aval » (prescription/distribution) le groupe dispose de nombreux systèmes informatiques pour assurer la gestion, le suivi, l'analyse et la sécurisation de nos activités. D'autre part, il existe une charte intranet internationale dont le but est de coordonner les diverses actions relatives à la circulation et au partage de l'information via l'intranet d'Essilor.

d) Essilor est intégré dans deux indices spécialisés dans l'évaluation de l'engagement de l'entreprise vis-à-vis du développement durable : ASPI et FTSE4Good.

e) Essilor est membre du Pacte Mondial et s'engage à respecter ses dix principes et à les faire respecter dans la mesure du possible dans sa sphère d'influence. L'entreprise communique régulièrement ses réalisations et ses progrès auprès du Secrétariat du Pacte Mondial situé au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

f) Quinze unités de fabrication d'Essilor (hors Nikon-Essilor) disposent de systèmes de management de la qualité certifiés ISO 9 001 (100 %) ainsi que de systèmes de management de l'environnement certifiés ISO 14 001 (100 %). Douze d'entre elles disposent de systèmes de management de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail certifiés OHSAS 18001 ISO 9 001 (80 %).

2.5. Descriptif synthétique des procédures de contrôle mises en place

Les contrôles internes mis en œuvre reposent sur une organisation et des méthodologies. Ils concernent l'ensemble des entités du groupe et sont suivis par les différents acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle en accord avec les références et documentation diffusées dans le groupe. Elles doivent permettre de classer les différents enjeux pour l'entreprise en tenant compte de sa stratégie pour fixer ses priorités.

Une démarche de « plan à moyen terme » est effectuée tous les ans. À cette occasion, les Directions identifient, entre autres, les risques de leurs secteurs respectifs, les analysent et la stratégie globale est alors définie en tenant compte de ceux-ci. En cas de changement ou d'incident qui pourrait avoir un impact significatif sur l'atteinte des objectifs, notre réactivité est forte et la stratégie (globale ou d'un secteur donné) peut être revue en conséquence. Au niveau local, l'identification des risques est de la responsabilité des Directeurs de zone ou de filiales. Toutes ces informations sur les risques et leur possible couverture sont remontées aux différents Directeurs, membres du Comité exécutif.

Nous avons en 2006 environ 200 entités juridiques qui sont en majorité des filiales directes de la maison mère. En ce qui concerne les niveaux d'autorité, les responsabilités sont clairement définies entre les différents dirigeants et cadres du groupe avec en tant que de besoin des délégations de pouvoirs ; les relations fonctionnelles transversales sont très fortes. Pour certaines fonctions centrales (par exemple, achats, audit interne, contrôle de gestion, juridique, RH), il y a un double rattachement : local et fonctionnellement au responsable groupe concerné. En ce qui concerne les opérations, chaque Directeur d'usine est rattaché hiérarchiquement au Directeur des usines de sa zone, qui lui-même est rattaché au Directeur des opérations monde. Pour la partie commerciale, chaque Directeur de filiale est rattaché au Directeur de sa zone.

En 2006, l'équipe d'audit interne de la zone Amérique Nord a été rattachée hiérarchiquement à la Direction de l'audit interne.

Les différents reportings, rapports ou contrôles d'organismes extérieurs (mensuels ou trimestriels) nous facilitent le suivi et le contrôle de l'activité de nos filiales dans différents domaines tels que financier, activités des filiales, accidents du travail, contrôles hygiène et sécurité, contrôles APAVE, certifications ISO, développement durable, logistique (mensuel), sinistres et prévention des sinistres assurances, litiges.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

< Sommaire >

2.6. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Comme indiqué ci-dessus, à partir des orientations données par la Direction générale, chaque Direction opérationnelle définit ses propres orientations sur cinq ans. Le plan à moyen terme présenté à la Direction générale intègre l'ensemble de ces orientations ainsi que les plans d'actions qui en découlent. Les points marquants de ce plan sont présentés au Comité stratégique.

Le processus budgétaire démarre en juillet avec une implication forte des zones (analyse des volumes/échanges marketing central/logistique/zones). Chaque entité du groupe établit son budget en tenant compte des objectifs donnés par chaque Direction de zone ou Direction opérationnelle ainsi que de sa propre stratégie sur l'année à venir.

Les budgets sont présentés à la Direction générale lors de sessions de fin d'année. La consolidation de tous les budgets se termine fin novembre et est officialisée en décembre.

Le budget annuel fait l'objet d'une nouvelle prévision en août de l'année en cours, puis en novembre à l'occasion de l'établissement du nouveau budget.

Ce processus budgétaire applicable dans toutes les entités du groupe est animé et suivi par le Contrôle de gestion groupe, ce qui permet d'assurer l'homogénéité de l'ensemble des budgets et la cohérence des objectifs avec les orientations de la Direction générale.

Les réalisations sont suivies et analysées chaque mois à travers notre système de reporting « Figures » lequel permet à la fois l'analyse du business et la consolidation statutaire. Toutes les entités sont entrées dans le système y compris les sociétés non consolidées ce qui permet un contrôle rigoureux des états comptables et financiers.

Pour la consolidation statutaire, les données bilantielles sont remontées chaque trimestre en addition des données mensuelles. L'utilisation de l'outil permet au service consolidation de contrôler les données entrées par les entités et de s'assurer de leur conformité aux règles groupe.

Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer :

- une conformité des données aux règles en vigueur (telles que normes IAS, normes groupe, instructions de l'AMF...) par les procédures générales du groupe et les instructions particulières envoyées aux entités ;
- une fiabilité de l'information financière qui est produite, par les contrôles inhérents au système ou effectués par les différents Départements de la Direction financière (contrôle de gestion, consolidation, trésorerie) et ce dans les délais exigés ;
- l'intégrité des données grâce aux sécurités du système.

Des instructions précises sont données aux entités avant chaque consolidation incluant un calendrier détaillé de remontée d'information.

Les procédures de suivi des engagements hors bilan et de suivi des actifs font partie des procédures incluses dans le MAF. Il est notamment précisé les engagements qui doivent être enregistrés directement dans les comptes et ceux qui sont à déclarer hors bilan. Les informations nécessaires à ces engagements sont incluses dans notre système de reporting.

Ainsi le processus budgétaire et les procédures de consolidation permettent un suivi permanent des résultats des entités, un contrôle immédiat des décalages éventuels avec les prévisions et donc des actions à mettre en place pour y remédier.

L'ensemble des procédures incluses dans le MAF est applicable par les sociétés du groupe qu'elles soient consolidées ou non et le contrôle de l'application est du ressort des auditeurs internes lors de leurs audits. En outre, les Commissaires aux comptes prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne pour planifier leurs missions et concevoir leurs approches d'audit. De même à chaque clôture, un package de l'information financière est présenté par la Direction financière au Comité d'audit. Lors de ces réunions auxquelles assistent les Commissaires aux comptes, sont discutées les transactions significatives et les options comptables majeures prises pour la couverture des risques potentiels.

Enfin, les Commissaires aux comptes ont pour mission de certifier que les comptes, au regard des principes comptables, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe Essilor. Toutes les filiales du groupe, consolidées ou non, font l'objet d'un contrôle de leurs comptes par des auditeurs locaux majoritairement membres du réseau des Commissaires aux comptes assurant la certification des comptes consolidés du groupe.

2.7. Travaux 2006 de l'audit interne et prospective

Essilor s'est engagé dans une démarche progressive permettant à terme d'apprécier l'adaptation des procédures en vigueur dans le groupe. Cette démarche menée sous la responsabilité de la Direction de l'audit interne a démarré fin 2003 par une revue de l'environnement de contrôle, puis en 2004 par la mise en place d'un processus d'auto-évaluation du contrôle interne au niveau de certaines entités du groupe et enrichi en 2005 par la définition de nouveaux processus.

Cette démarche se structure en différentes étapes :

- une identification préalable des processus clefs de l'organisation ;
- une analyse des risques attachés à ces processus ;
- l'identification des contrôles nécessaires en vue de faire face à ces risques ;
- des tests sur ces contrôles par les auditeurs internes ;
- l'identification des points de contrôle à améliorer et des actions correctrices correspondantes.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Les six processus définis en 2004 et 2005 (achats, ventes, stocks, immobilisations, reporting) ont été évalués de nouveau en 2006. Ces six questionnaires d'auto-évaluation comprennent près de 500 points de contrôle et ont été adressés à l'ensemble des filiales consolidées par l'intermédiaire d'un outil web fonctionnant sous intranet. Cet outil permet outre la réponse aux questions, d'attacher la documentation demandée en face de chacun des contrôles et de définir les plans d'action pour les points de contrôle à améliorer.

Des missions de tests ont été réalisées par les auditeurs internes sur un certain nombre d'entités sélectionnées, ce qui a permis de contrôler la fiabilité des réponses ainsi que de la qualité des plans d'action.

Une synthèse par filiale a été communiquée à chaque filiale concernée et une synthèse groupe a été présentée au Président-Directeur général et au Comité d'audit.

En 2006, une action particulière a été menée par les équipes de l'Audit interne afin de s'assurer de la mise en place des plans d'action nécessaires suite aux auto-évaluations réalisées. Le résultat de cette action sera présenté en 2007 au Comité d'audit et au Président-Directeur général. Un nouveau processus (acquisition de sociétés, d'apport partiel d'actif ou de branche d'activité) a été défini et fera l'objet d'une évaluation en 2007. Ce seront donc plus de 500 points de contrôle qui pourront être analysés.

Cette démarche d'auto-évaluation, qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de la qualité, nous permet, par le développement et le renforcement de procédures homogènes, de veiller à la qualité et la fiabilité de l'information financière.

L'analyse des autres processus identifiés se réalisera au cours des années suivantes et devrait nous permettre à terme de nous déterminer sur la qualité de notre contrôle interne.

3. Pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 14 mai 2004, de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur général et de réitérer les pleins pouvoirs du Directeur général sous réserve des pouvoirs expressément attribués au Conseil d'administration par la loi. Par ailleurs, le Président-Directeur général est assisté par un Directeur général délégué.

Charenton, le 7 mars 2007

Xavier Fontanet

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

< Sommaire >

Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Essilor International, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Essilor International et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le Rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Dauge et Associés
Gérard Dauge

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Denizeau

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Annexe 2

Politique sociale et environnementale (Loi sur les Nouvelles Réglementations Économiques)

Dans le but d'assurer la cohérence entre les informations publiées dans ce Document de référence avec celles qui figurent dans son bilan social d'entreprise, Essilor a choisi de rapporter les aspects de sa politique sociale et environnementale selon la Loi sur les Nouvelles Réglementations Économiques sur un périmètre correspondant essentiellement à la maison mère. Le rapport sur le périmètre régulièrement élargi aux entités légales d'Essilor à travers les autres régions du monde figurait l'année précédente dans le Rapport annuel 2005. Il peut être consulté cette année dans le document intitulé « Mieux voir le Monde 2006 Notre contribution au développement durable » qui constitue le second Rapport de développement durable exceptionnellement séparé du Rapport annuel.

Aspect social

Essilor souhaite, par sa politique humaine, encourager le développement et l'épanouissement personnel de ses salarié(e)s en leur offrant des possibilités d'évolution dans un groupe mondial, multiculturel et décentralisé ; leur fournir un environnement de travail qui respecte leur intégrité physique et morale quelle que soit leur origine ; leur assurer un traitement équitable en toutes circonstances ; développer l'employabilité interne et externe en leur facilitant l'accès à de la formation tout au long de leur carrière et en enrichissant leur poste et leur expérience par plus d'autonomie et de responsabilité ; favoriser l'accès au capital de l'entreprise dans un cadre d'actionnariat salarié responsable.

1) a. Effectifs

Effectifs maison mère : 3 169 CDI + 157 CDD = 3 326 (total France) + **218** (Essilor Industries) = **3 544**.

Sur les **157 CDD** recensés au 31 décembre 2006, **125** soit **80 %** correspondent à l'embauche de jeunes en formation (en alternance) dont les diplômés vont du BEP au BAC + 5.

Embauches : 159 CDI + 124 CDD = 283 au total.

Licenciements

Il n'y a eu **aucune** procédure de licenciement économique collectif de plus de 9 salarié(e)s en France en 2006.

Seize salarié(e)s ont été licencié(e)s pour d'autres motifs (insuffisance professionnelle, inaptitude médicale, motif disciplinaire) et **4** salarié(e)s pour motif économique.

Heures supplémentaires

En France, en 2006, **8 752** heures supplémentaires ont été effectuées.

Main-d'œuvre extérieure à la Société

En France, en 2006, et en moyenne mensuelle, **284** travailleurs temporaires ont été employés à temps plein. Cinquante-six pour cent d'entre eux ont remplacé du personnel absent et 44 % ont été employés pour faire face à des hausses soudaines d'activité. **Un** contrat temporaire de salarié intérimaire a été transformé en contrat à durée déterminée et **36** autres en contrats à durée indéterminée.

Trois cent trente et un travailleurs extérieurs ont été employés en 2006. Ils se répartissent ainsi : **107** pour l'entretien des locaux, **86** pour l'informatique, **44** pour le gardiennage, **17** pour la restauration, **1** pour la sécurité et **76** pour d'autres fonctions.

1) b. Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Sans objet, aucun licenciement économique collectif de plus de 9 salariés n'a été effectué en France en 2006.

2)

Organisation du temps de travail

L'accord d'entreprise du 30 mars 2000 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2000 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail définit l'organisation du temps de travail au sein d'Essilor.

Durée du temps de travail

Pour les salarié(e)s en horaires centrés (**1 344**), l'heure effective de travail hebdomadaire est de 36 h 00. Pour les salarié(e)s en équipe (**804**), l'heure effective de travail hebdomadaire est de 33 h 30. Pour les salarié(e)s au forfait horaire (**228**), l'heure effective de travail hebdomadaire est de 38 h 30. Il est par ailleurs attribué à ces personnels, **6** jours de RTT par an, ce qui porte respectivement l'heure effective de travail hebdomadaire à 35 h 00, 32 h 30 et 37 h 30. Pour les salarié(e)s au forfait jours (**805**),

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

le nombre de jours de travail annuel est de **217**, et le nombre de jours de RTT par an peut varier de 9 à 13 selon les années. Les dirigeants et VRP (**145**), ne sont pas soumis à la réglementation en matière d'horaires. Ils bénéficient cependant, de **10** jours de repos supplémentaire par an. **315** salarié(e)s bénéficient d'un contrat de travail à temps partiel ou à mi-temps dont **109** dans le cadre d'un mi-temps de fin de carrière au titre de l'accord sur la réduction du temps de travail.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme s'établit à **5,8 %**. L'absentéisme se répartit en maladie de moins de 6 mois pour **72,4 %**, maternité pour **14,1 %**, congés autorisés pour **6,4 %**, convenances personnelles pour **3,5 %**, accidents du travail pour **2,4 %**, accidents de trajet pour **1,1 %** et obligations extérieures pour **0,1 %**.

3)

Rémunérations

La masse salariale totale versée en 2006 représente **134 445 millions d'euros**.

Charges sociales (hors intéressement) :
65 249 millions d'euros.

Évolution

L'augmentation moyenne des rémunérations, toutes catégories confondues des salarié(e)s présents en 2005 et en 2006 est de **4,8 %**.

Épargne salariale

Dans le cadre des dispositions du titre IV du livre IV du Code de travail français, il existe en France un plan d'intéressement des salarié(e)s aux résultats de l'entreprise ainsi que des plans d'épargne entreprise.

Égalité professionnelle

Comme chaque année, le rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été présenté par chaque Établissement à son Comité d'établissement en même temps que son Bilan social. En 2006, une série d'indicateurs comparant la situation des femmes et des hommes a été présentée aux partenaires sociaux.

4)

Relations professionnelles

Essilor entretient des relations professionnelles avec les cinq syndicats représentatifs suivants : **CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO**.

Bilan des accords collectifs

Ont été signés au cours de l'exercice 2006 :

- **un avenant à l'accord d'intéressement.**

- **un accord sur l'emploi des personnes handicapées.**

Cet accord s'inscrit dans le sillage de la charte pour la prévention de toute forme de discrimination illicite dans l'entreprise dont une partie se réfère spécifiquement aux personnes affectées d'un handicap ainsi qu'à l'engagement d'Essilor de « mettre en œuvre des mesures efficaces et pratiques destinées à favoriser le travail des personnes handicapées dans l'entreprise ». Il a pour objet de développer une démarche volontariste en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Il est issu d'un important travail préparatoire de diagnostic mené en partenariat avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph) qui a été suivi par la mise en place de groupes de travail pluridisciplinaires constitués d'opérateurs, d'acteurs de la santé au travail et de représentants des organisations syndicales. Animés par le Chargé de Mission Handicap nommé par l'entreprise, ces groupes de travail ont enrichi et affiné les résultats du diagnostic et préparé les contenus de l'accord. Il entre dans le cadre de la loi relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

- **un accord relatif au développement et à la dynamisation de la troisième partie de carrière.**

Sous-titré « Essiboomers, être quinquagénaire et plus chez Essilor », cet accord identifie les outils spécifiques et individuels pour accompagner la gestion des carrières des salarié(e)s âgé(e)s de plus de cinquante ans. Il institue le tutorat et le parrainage ainsi que le principe du mi-temps de fin de carrière pour les cadres. Il prévoit également des mesures en matière de santé et de conditions de travail. Il est enfin l'occasion de rappeler aux Directions que, dans le cadre des grands rendez-vous annuels de gestion de carrière de leurs équipes, comme les plans de formation ou de rémunération, l'âge ne doit définitivement pas être un critère discriminant.

- **un avenant à l'accord collectif d'entreprise sur les garanties collectives de remboursement de frais de santé, d'incapacité et de décès.**

Cet accord a pour objet la mise en conformité des accords du 10 décembre 1981 par rapport aux derniers textes parus dans ce domaine et l'amélioration des garanties sur deux points.

- **un accord sur la réduction de la durée des mandats des représentants du personnel.**

Cet accord a pour objet le maintien de la durée des mandats des délégués du personnel et des membres des comités d'établissement à 2 ans.

- **un avenant à l'accord d'entreprise sur la gestion des fins de carrière.**

Cet avenant à l'accord du 1^{er} juin 2004 sur la gestion des fins de carrière ayant pour objet de faire bénéficier des dispositions de cet accord les salarié(e)s né(e)s en 1949 et de faire bénéficier des dispositions de la loi Fillon les salarié(e)s né(e)s en 1951.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

● **un accord portant sur la définition des établissements, des collèges électoraux et la composition du Comité central d'entreprise.**

Cet accord a pour objet la modification du nombre d'établissement ainsi que la répartition des membres du CCE entre les différents collèges électoraux.

Développement de la mobilité

Le document « Principes et applications de la mobilité interne dans l'entreprise » sous-titré « Développer la mobilité interne ou comment mieux anticiper la réussite d'Essilor et de ses collaborateurs » a été distribué comme prévu début 2006. Ce texte énonce les principes de la mobilité interne dans l'entreprise : gestion prévisionnelle des carrières, diffusion des offres, confidentialité, considération et équité, hiérarchisation des candidatures par ordre de priorité. Il en explique les moyens : identification du besoin et gestion des compétences, procédure interne de recrutement, diffusion de l'offre, traitement des candidatures internes. Il en décrit la mise en œuvre : formalisation, mise à disposition, période d'adaptation, traitement des candidatures internes spontanées.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Au cours de l'année 2006, Essilor a poursuivi la mise en place du système de management de l'hygiène, de la santé et la sécurité dans le cadre du référentiel OHSAS 18001 dans le site de production en France dont l'objectif est une certification prévue au cours de l'exercice 2007. Les deux autres sites de production en France ont déjà obtenu la certification. (Voir les autres certifications OHSAS 18001 ci-après, dans la rubrique « Aspect environnemental », au paragraphe 9, « Objectifs assignés aux filiales à l'étranger ».)

5)

Accidents du travail

En France en 2006, on a constaté **32** accidents de travail avec arrêt et **27** sans arrêt chez le personnel d'Essilor ainsi que **8** accidents de travail avec arrêt et **10** sans arrêt chez le personnel intérimaire.

Maladies professionnelles

Treize notifications ont été observées en France en 2006. Douze relèvent du tableau 57 (Affectations péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail) et une du tableau 65 (lésions eczématiformes de mécanisme allergique).

6) Formation

En 2006, pour l'ensemble des établissements français, la formation professionnelle a dépassé de **0,7 %** le chiffre de **4 %** de la masse salariale observé depuis plusieurs années. L'engagement d'Essilor au-dessus de ce niveau est particulièrement sensible en 2006 et témoigne de la volonté de l'entreprise de réussir en

offrant à ses salarié(e)s des possibilités d'évolution, tout en les adaptant à ses nouveaux challenges.

Cette année encore, les orientations générales de formation donnent la priorité aux actions collectives ou individuelles qui permettent aux salarié(e)s d'augmenter leur compétence professionnelle, donc leur employabilité, en relation avec la stratégie de l'entreprise :

- a. Maîtrise d'une compétence spécifique entrant dans le champ de ses missions (domaines d'expertise technique, langues, outils informatiques) ;
- b. Méthodologie partagée dans l'entreprise (gestion de projet, plans d'expériences) ;
- c. Thèmes liés à l'innovation et au développement durable ;
- d. Dimension de management et de communication, devenue indispensable dans nos organisations matricielles ;
- e. Connaissance transversale des savoir-faire de l'entreprise.

Les formations accompagnent également de manière prioritaire les changements individuels (mobilité) ou collectifs (changement de technologie, d'organisation).

Deux mille deux cents quatre-vingts salarié(e)s d'Essilor en France ont suivi au moins une action de formation en 2006, soit **68,8 %** de l'effectif. Près de **66 000** heures de formation ont été organisées. En 2006, les Directions ont été accompagnées pour mieux anticiper leur réflexion en matière de formation. Elles ont pu ainsi mieux construire leur plan de formation en relation avec leur stratégie métier et leurs besoins en compétences. Il en est résulté une année de formation très riche en contenus et exceptionnelle en réalisations. Des axes importants sur la technologie et la dimension commerciale et services, associés aux lancements de produits, mais aussi sur la communication et le management, ont représenté un volume d'heures nettement supérieur aux années précédentes. Un accent particulier sur la sécurité et la prévention a été porté auprès des salarié(e)s de l'entreprise, notamment sur tous les sites de production, ce qui donne un nombre de participants dans cette catégorie particulièrement important.

Enfin, le Droit Individuel à la Formation (DIF) a commencé à se développer, en complément du plan de formation, avec **32** demandes traitées, en grande majorité auprès du personnel de production.

Six domaines majeurs ont été couverts : Communication/Management (**18 %** des heures, **14 %** des stagiaires), Administration/Commercial/Gestion (**17 %** des heures, **16 %** des stagiaires), Technologie/Techniques Métier (**16 %** des heures, **14 %** des stagiaires), Environnement / Qualité/Santé et Sécurité (**13 %** des heures, **30 %** des stagiaires), Langues (**12 %** des heures, **11 %** des stagiaires), Informatique/Bureautique (**10 %** des heures, **11 %** des stagiaires).

Des formations diplômantes ont représenté plus de **12 %** des heures pour **44** stagiaires, en partie pour des contrats de professionnalisation.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Vingt-deux bilans de compétence ont été finalisés en cours d'année.

En plus des actions qui entrent dans le cadre du plan de formation, Essilor a géré en 2006 **184** contrats en alternance, dont **172** en apprentissage. **Quatre-vingt-un** nouveaux contrats ont été signés en 2006, parmi lesquels **30** correspondent à une poursuite d'études. Ces chiffres confirment un engagement qu'Essilor a pris en faveur de la formation des jeunes en alternance depuis plus de 15 ans.

En 2006, Essilor a également mis en œuvre des actions qualitatives d'accompagnement des parcours, conformément à l'engagement pris fin 2005 avec la signature de la charte pour l'apprentissage par le Président-Directeur général d'Essilor.

7) *Emploi et insertion des travailleurs handicapés*

La loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées modifie sensiblement le décompte de l'effectif et la mesure du taux du handicap. Une personne prise en compte doit avoir un minimum de 6 mois de présence dans l'année. Essilor publie désormais les chiffres concernant l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés selon la nouvelle méthode. Les chiffres entre parenthèses permettront au lecteur d'effectuer plus facilement des comparaisons entre les exercices 2005 et 2006 recalculé avec l'ancienne méthode.

En 2006, Essilor a employé **107** salarié(e)s handicapé(e)s en France (ancienne méthode 124 en 2006/130 en 2005), dont **80** employés ou ouvriers (ancienne méthode 94 en 2006/100 en 2005) et **27** membres de l'encadrement (ancienne méthode 30 en 2006/30 en 2005) dont **7** cadres (ancienne méthode 7 en 2006/6 en 2005).

8) *Œuvres sociales*

En France, en 2006, Essilor a participé au financement des œuvres sociales de prévoyance (garanties, frais de santé, incapacité, invalidité, décès) pour un montant de **5 118 500** euros, et de retraites supplémentaires pour un montant de **2 559 029** euros.

La part patronale versée pour les transports s'est montée à **2 214 063** euros, celle versée pour les titres-restaurant à **1 082 598** euros.

La dotation totale aux activités sociales et culturelles des différents Comités d'entreprise (CE) s'est montée à **1 357 508** euros, soit 1,15 % de la masse salariale d'Essilor en France et **236 745** euros ont été attribués au budget de fonctionnement de ces Comités d'entreprise.

Essilor a versé **528 653** euros au titre de l'abondement pour le Plan chèques-vacances dont bénéficient **748** salariés.

La subvention de 0,45 % au logement a représenté un montant de **501 435** euros.

Le coût des visites médicales a été de **285 039** euros.

Essilor offre en outre, dans le cadre de règles définies, une fourniture d'équipements optiques à son personnel et prend à sa charge le coût des médailles d'honneur du travail et des médailles du syndicat de l'optique en y associant une gratification établie selon un barème défini. L'entreprise prend à sa charge le paiement des journées d'absence accordées aux mères ou aux pères pour s'occuper de leur enfant malade selon des règles définies.

9) *Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional, importance de la sous-traitance, respect par les filiales des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)*

Essilor a signé le Pacte Mondial début 2003. Ce pacte, proposé aux entreprises par l'Organisation des Nations Unies (ONU) a pour objectif de permettre à tous les peuples de la planète de bénéficier des avantages de la mondialisation et d'ancrer les marchés mondiaux à des valeurs et des pratiques indispensables pour répondre à leurs besoins socioéconomiques.

Par ce pacte, le Secrétaire Général de ONU a demandé aux entreprises du secteur privé d'adhérer à dix principes et de les traduire dans leur pratique, engageant ainsi leurs dirigeants à « embrasser, promouvoir et faire respecter » un ensemble de valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Ces dix principes sont inspirés de quatre textes : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Bien que les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail n'aient pas toutes été ratifiées par l'ensemble des pays où Essilor est présent, le groupe en promeut le respect grâce à la coordination des ressources humaines sur le plan international au niveau le plus élevé (Comité exécutif) et à ses relais au niveau des zones ou au niveau des métiers. Il suit les indicateurs HR4, HR5, HR6 et HR7 de la Global Reporting Initiative (GRI) qui correspondent aux quatre conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail reprises par quatre des dix principes du Pacte Mondial.

Essilor participe au développement des régions où ses sites de production en amont (usines de fabrication) comme en aval (laboratoires de prescription) sont installés. Essilor contribue directement à l'enrichissement des connaissances et des conditions de vie des femmes et des hommes qui travaillent dans le groupe et indirectement à celui de leurs familles. Au-delà, pour satisfaire la partie de ses besoins locaux de produits et de services participe au fonctionnement de l'économie régionale et concourt au progrès des populations qui travaillent et vivent à proximité.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

L'ensemble des sites de production amont du groupe gère l'information concernant les ressources humaines selon les structures du bilan social d'entreprise français.

L'importance de la sous-traitance chez Essilor en France en 2006 s'établit à **12,5 %** du total des achats.

Comité européen de Dialogue et d'Information Essilor (CEDIE)

Le Comité européen de Dialogue et d'Information Essilor rassemble les 18 représentants des pays de l'Union Européenne où Essilor possède une activité directe. Au cours de l'année 2006, le CEDIE a tenu sa réunion plénière à Freiburg dans la filiale Essilor en Allemagne. La Direction a présenté les résultats 2005 et les perspectives du groupe. Un point a été fait avec la Direction des ressources humaines sur les sujets suivis avec le CEDIE, comme par exemple celui du développement de la formation ou celui de l'actionnariat salarié dans les filiales européennes d'Essilor. Une réflexion a également été menée sur la pertinence de concevoir une charte éthique au sein du groupe Essilor. De son côté, le bureau du CEDIE, composé de cinq membres représentant les cinq grandes zones géographiques d'Europe, a organisé trois réunions dont une en Belgique où un rapprochement avec les représentants du personnel de la filiale a été l'occasion de faire un point sur l'organisation de la zone Benelux. En 2006, le bureau a également entamé une réflexion sur les vecteurs de communication utilisés par la CEDIE et la décision a été prise de créer un site intranet dédié à l'information sur les activités du CEDIE.

Actionnariat de responsabilité et actionnariat salarié

La présence d'un fort actionnariat interne de responsabilité, représenté et animé de façon indépendante et autonome à travers le monde par une association française de loi de 1901, « Valoptec Association », constitue pour Essilor un puissant levier de performance durable, d'alignement stratégique et d'excellence opérationnelle.

Le groupe encourage par ailleurs fortement l'épargne salariale. Il offre, selon les pays, diverses possibilités de participation à des plans ou à des fonds.

Grâce à ces systèmes, plus de **6 000** salarié(e)s du groupe possèdent des actions Essilor.

Aspect environnemental

Essilor s'est engagé à participer aux initiatives de développement durable en préservant l'environnement et en promouvant des produits recyclables, et à respecter strictement les réglementations en vigueur, quels qu'en soient le champ d'application et la région du monde.

Bien que la nature de son activité ait des effets limités sur l'environnement, Essilor s'est engagé paradoxalement très tôt dans une démarche volontaire afin de connaître avec précision les conséquences, même légères, de ses différentes activités. En effet, Essilor gère plus d'un quart de million de références et ses produits doivent être tenus hors poussières tout au long de leur processus de fabrication. Les systèmes de management de l'environnement participent largement à l'efficacité des unités de production en leur apportant les bénéfices associés à leur utilisation, souvent d'une importance considérable dans le maintien de l'ordre et de la propreté des locaux.

La Société n'a pas d'installation classée SEVESO visée à l'article 225-102-2 du Code de commerce.

1) Consommations de ressources, déchets, rejets et nuisances

Eau : 382 549 m³ (Rappel 2005 : 388 028 m³).

Le périmètre de reporting des consommations d'eau sur l'exercice 2006 a été élargi aux sites administratifs de la région parisienne. Cet ajout représente 4,3 % des consommations totales. La consommation à périmètre comparable se trouve par conséquent en baisse de 5,6 % malgré une activité soutenue au cours de l'exercice.

Matières premières

Les principales matières premières utilisées par Essilor en France en 2006 sont **740** tonnes de monomère d'indice 1,5 et **470** tonnes de granulé de polycarbonate. (Rappel 2005 : 801 t et 600 t respectivement). Les variations sont dues à une diminution de la production, particulièrement de celle des verres Airwear dont les quantités produites avaient considérablement augmenté en 2005 pour répondre à de forts besoins conjoncturels.

Énergie : 102,0 GWh (Électricité : **73,7** GWh/Gaz : **27,9** GWh,/Fuel : **0,4** GWh). (Rappel 2005 : 86,4 GWh).

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25

Le périmètre de reporting des consommations d'énergie sur l'exercice 2006 a été élargi aux sites administratifs de la région parisienne. Cet ajout représente 9,6 % des consommations totales. La consommation à périmètre comparable se trouve par conséquent en hausse de 6,7 % en ligne avec l'activité de l'exercice.

Tri sélectif

Cent pour cent des sites en France ont mis en place un tri sélectif des déchets en plus du tri obligatoire des déchets industriels banals et des déchets industriels spéciaux.

Traitement des eaux usées

Toutes les usines traitent leurs eaux avant rejet, le traitement pouvant être constitué d'une simple neutralisation, d'un système de décantation, de l'élimination des huiles, ou d'une combinaison des précédents, ou d'une station complète de traitement.

Rétention

Tous les stockages de produits chimiques font l'objet d'un dispositif de rétention pour éviter l'infiltration potentielle de produits polluants dans le sol ou l'eau en cas d'incident.

Bruit

Aucune plainte concernant les nuisances sonores n'a été signalée.

Odeurs

Aucune plainte concernant les nuisances olfactives n'a été signalée.

2) *Équilibre biologique, milieux naturels, espèces protégées*

Les systèmes de management environnementaux mis en place chez Essilor intègrent les mesures destinées à limiter, le cas échéant, les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

3) *Certifications*

Les trois sites de production en France possèdent et maintiennent la certification de leurs systèmes de management de l'environnement dans le cadre du référentiel ISO 14 001. (Voir les autres certifications ISO 14 001 ci-après, dans la rubrique « Aspect environnemental », paragraphe 9, « Objectifs assignés aux filiales à l'étranger ».)

4) *Conformité*

Les systèmes de management de l'environnement certifiés mis en place chez Essilor intègrent les mesures destinées à assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

5) *Dépenses engagées*

En 2006, les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement se sont élevées à **1 666 800 euros** (rappel 2005 : 1 852 000 euros).

6) *Services internes, organisation et gestion de l'environnement*

Le **Service central hygiène sécurité et environnement** (SCHSE) offre à son réseau de correspondants une assistance par téléphone, par fax ou par l'intermédiaire de son site intranet. Il comporte des experts des domaines de l'environnement, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité et de l'ergonomie. Il travaille essentiellement en langue anglaise et intervient comme appui, comme support et comme coordinateur au service de l'ensemble des questions afférentes à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement du groupe.

La volonté d'Essilor de décentraliser, de respecter le principe de subsidiarité et, de confier les responsabilités locales à ceux qui connaissent les situations locales, se traduit par la présence de spécialistes locaux et de dirigeants locaux de ces domaines. En 2006, le forum international « Hygiène, Sécurité et Environnement » qui les rassemble leur a permis de bâtir un Plan à Moyen Terme Hygiène, Sécurité et Environnement couvrant la période jusqu'en 2012 qui contient des propositions et des plans d'actions dans ces domaines.

L'une des actions immédiates qui ont suivi ce plan a été la formation d'un groupe de travail qui se consacre à l'étude du règlement européen REACH et est chargé de mettre en place si nécessaire les procédures assurant le bon suivi de son application.

Les moyens consacrés à la prévention et à la réduction des risques pour l'environnement permettent de réaliser les plans d'action définis chaque année par la fixation des objectifs et cibles. Enfin, et malgré la très faible probabilité d'occurrence, chaque site a mis en place une organisation permettant de faire face à des accidents de pollution qui pourraient avoir des conséquences, même légères, au-delà des établissements de la Société.

La démarche de certification ISO 14 001 prévoit la mise en place sur chaque site d'une politique environnementale qui compte parmi ses objectifs reconduits l'effort de communication et d'éducation auprès du personnel.

7) *Provisions et garanties*

Essilor n'a pas enregistré de montant au titre de provisions pour risques en matière d'environnement. La Société se garantit pour ces risques.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

8) Indemnités

Essilor n'a pas eu à verser d'indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et n'a eu par conséquent aucune action en réparation à mener.

9) Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

L'objectif principal assigné à toutes les filiales d'Essilor à l'étranger est d'être en conformité avec les réglementations applicables.

Essilor a engagé ses 15 sites de production amont (hors site de Nikon-Essilor) dans une démarche de mise en place de systèmes de managements environnementaux. Depuis le 31 décembre 2005, et donc a fortiori au 31 décembre 2006, tous ces sites de production dans le monde, c'est-à-dire au Brésil (1), en Chine (1), aux États-Unis (2), en France (3), en Inde (1), en Irlande (2), au Mexique (1), aux Philippines (2), en Thaïlande (1) et à Porto Rico (1) étaient certifiés ISO 14 001. En 2006, les audits de suivi ont été effectués. Aucun audit de renouvellement n'était dû. Le taux de certification des systèmes de management de l'environnement des usines de production amont du groupe reste au meilleur niveau de **100 %** (15/15).

De même, Essilor a engagé ses 15 sites de production amont (hors site de Nikon-Essilor) dans une démarche de mise en place et de maintenance de systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail. Au 31 décembre 2006, les sites de production au Brésil (1), en Chine (1), aux États-Unis (1), en France (2), en Inde (1), en Irlande (2), au Mexique (1), aux Philippines (2) et en Thaïlande (1) étaient certifiés OHSAS 18001. Ce résultat, en ligne avec les objectifs, porte à **80 %** (12/15) le taux de certification des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail des usines de production amont du groupe. [Rappel 2005 : 73 %]. En 2006, les audits de suivi ont été effectués. Aucun audit de renouvellement n'était dû. Le diagnostic et l'évaluation du niveau de maîtrise des risques se fait à partir de l'outil Verisafe⁽⁴⁾, outil de diagnostic et d'évaluation du niveau de maîtrise des risques.

Rappelons aussi que **100 %** des usines de production amont du groupe disposent également d'un système de management de la qualité certifié dans le cadre du référentiel ISO 9 001, version 2000.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

⁽⁴⁾ Verisafe est une marque appartenant au Bureau Veritas.



ESSILOR INTERNATIONAL
Compagnie Générale d'Optique
147, rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont - France
Tél. : + 33 (0) 1 49 77 42 24 - Fax : + 33 (0) 1 49 77 44 20
www.essilor.com

Société anonyme au capital de 36 346 952,60 euros - 712 049 618 R.C.S. Créteil